

Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois
Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie
Band: 10 (1997)

Artikel: Documents pour servir à l'identification des réfugiés et des prosélytes qui ont séjourné à Bex entre 1685 et 1798 : esquisse diachronique d'une difficile intégration (1700-1871)
Autor: Baudraz, Benjamin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085295>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le temple de Bex, refuge spirituel des
persécutés. (Collection Pierre-Yves Pièce,
Bex. Cliché Rémy Gindroz, Lausanne)

Histoire de JEAN ROUX du Villaret en Pragela,
décédé à Bex en 1719, et de ses descendants au Pays de Vaud de 1713 à 1900

**Documents pour servir à l'identification des réfugiés
et des prosélytes qui ont séjourné à Bex
entre 1685 et 1798**

**Esquisse diachronique d'une difficile intégration
(1700-1871)**

" cette défense patiente et continuelle de la commune contre les étrangers qui menacent de la submerger ne cessera jamais au cours des ans. Bex, ville frontière, continuera toujours à lutter pour garder son caractère propre et ce n'est pas l'un des traits les moins émouvants de notre histoire que cette lutte âpre et constante pour survivre ".

(René Albert Houriet, dans "Bex, du régime bernois à la révolution vaudoise", chapitre VIII, *Importance de l'arrivée des réfugiés français*, p. 96)

A la mémoire de Rose Baudraz-Roux, ma mère (1890-1982)

Docteur Benjamin Baudraz

Lausanne, 1997

Introduction.

Mon premier propos était de reconstituer aussi fidèlement que possible les avatars de Jean Roux dans son pays natal puis à Bex. Tout naturellement, les documents disponibles ont donné matière à traiter du sort de ses descendants et à s'intéresser en particulier à leur assimilation et à leur intégration dans la société vaudoise. Mais on ne pouvait parler de Jean Roux sans prêter attention à ses compagnons d'exil ni étudier le destin de ses enfants sans considérer celui des autres familles de réfugiés.

Il eût été présomptueux pour moi, chercheur amateur, d'envisager d'écrire l'histoire des réfugiés à Bex; si je peux avoir eu, à un moment donné, la tentation de m'y essayer, j'ai dû bien vite battre en retraite: les archives de Bex sont hélas, en 1995 encore, si difficiles à consulter, que leurs riches documents ne peuvent être que superficiellement et très malaisément exploités par une personne âgée.

Si partiels qu'ils restent, les renseignements que j'ai recueillis sur les familles et les personnes, pourront intéresser ceux qui appartiennent à la descendance de l'une ou l'autre d'entre elles. Il m'est apparu d'autre part, au cours de mes lectures et de mes modestes recherches, que l'on pouvait et devrait à l'avenir, envisager sous un jour nouveau le Refuge en terre vaudoise; ce que les écrivains suisses du Refuge ont publié jusqu'il y a peu, donne une image imprécise et biaisée des protestants français, huguenots ou vaudois, qui ont quitté leur patrie pour cause de religion aux 16e, 17e, et 18e siècles pour se fixer sur le territoire bernois. Ces auteurs disposaient d'une faible partie des documents d'archives que nous connaissons. Protestants convaincus, et souvent pasteurs de formation, ils trouvaient agréable, et il leur était facile, de monter en épingle la réussite de quelques réfugiés fixés en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre ou au Danemark; ils feignaient d'ignorer qu'en taisant les destins difficiles des petits et des pauvres, ils idéalisaient la qualité de l'accueil que les autochtones ont réservé à des coréligionnaires moins glorieux. Les auteurs les plus récents accèdent à une masse considérable de documents dont leurs prédécesseurs ignoraient jusqu'à l'existence. Disposant de photographies, de photocopies, de microfilms et autres fax, ils peuvent, grâce aux ordinateurs, aligner des chiffres et des statistiques, construire des graphiques, avec la plus grande facilité; ils ont raison de ne pas s'en priver. Mais il me semble qu'ils sont souvent tentés de confondre une succession d'images instantanées, un alignement de renseignements chiffrés mais impersonnels, avec l'évolution historique, lente, mais continue; leur méthode d'analyse ne peut rendre compte des changements progressifs qui se manifestent à l'intérieur d'une famille, dans la succession et l'enchaînement des générations, de père en fils, de grand-père à petit-fils.

Si l'on veut mieux comprendre les réalités du Refuge, il s'agira en premier lieu de repérer dans quel endroit et comment ont vécu les futurs réfugiés au pays de leur naissance. Il conviendra ensuite de retrouver les chemins et les étapes de leur migration personnelle en gardant à l'esprit les éventuels va-et-vient qui rendent inexacts et dangereux les comptages faits dans une ville-étape ou dans une autre. Enfin, il sera impératif de faire le récit des fins de vie au lieu du dernier refuge, en le complétant par celui du sort des descendants, sur plusieurs générations, jusqu'au moment où l'intégration des familles dans leur nouvelle patrie s'est achevée.

Les moyens modernes dont disposent les jeunes chercheurs devraient rendre possible, en quelques années, l'identification de tous les réfugiés, ils sont quelques milliers, qui ont vécu au Pays de Vaud. Ce que Armand-Hugon & Rivoire ont fait pour les vaudois piémontais en Suisse, André Zysberg pour les galériens de France et Eugène Bellon pour les vaudois du Queyras, doit être réussi pour les réfugiés fixés dans le Canton de Vaud. [Armand-Hugon A, et Rivoire E.A., Gli esuli valdesi in Svizzera 1686-1690, 1 vol., 205 p., Torre Pelice, 1974; Zysberg André, Les galériens, vie et destins de 60000 forçats sur les galères de France, 1680-1748, 1 vol., 374 p., Le Seuil Paris 1987; Bellon Eugen, Zerstreut in alle Winde, 1685-1720, 1 vol., 204 p., Verlag des Deutschen Hugenotten-Vereins e V. Sickte, 1977]

En mettant à disposition d'écrivains futurs les pages qui suivent, j'espère faciliter la mise en oeuvre d'une histoire des réfugiés au Pays de Vaud, qui devra obligatoirement considérer une à une les cités du Refuge, dont Bex .

Les sources qui ont permis de reconstituer les familles de réfugiés et de prosélytes signalés à Bex jusqu'à la fin du régime bernois forment trois groupes: tout d'abord les listes nominales établies en divers endroits et les recensements faits à Bex, ensuite les actes d'état civil de la paroisse de Bex, de celle de Mentoules et quelques autres; enfin les actes des notaires de Bex (malheureusement il n'y en a presque point avant 1700) les actes gouvernementaux, les décisions des tribunaux de Bex et d'Aigle, les actes du consistoire de la paroisse de Bex, quelques actes consultés aux Archives d'Etat de Berne, quelques emprunts à la littérature et quelques communications personnelles.

On pourra considérer qu'il n'était pas nécessaire de reproduire l'entier des listes et des recensements; il m'a semblé qu'il fallait donner tous les noms qui y paraissent, dans l'espoir que ces détails personnels en aideront d'autres à suivre le cheminement de ceux des réfugiés qui sont parvenus à Bex par des chemins détournés et de ceux qui ont dû quitter Bex pour des motifs personnels ou lors du renvoi de 1699.

On trouvera donc ci-dessous, dans l'ordre:

1.- Les listes et les recensements, par ordre chronologique; celles et ceux qui sont inédits à ce jour sont reproduits dans leur forme primitive, puis réarrangés par ordre alphabétique des noms de personnes, et commentés. Les recensements publiés par Piguet ne sont pas rapportés tels quels, mais réarrangés par ordre alphabétique et commentés.

2.- Le relevé des inscriptions d'état-civil faites par les pasteurs de Bex dans les livres de paroisse avant le premier recensement, de 1693.

3.- La liste alphabétique et synoptique des réfugiés et prosélytes signalés à Bex jusqu'en 1798, et l'identification de leurs descendants pour la même période. Cette synthèse tient compte de toutes les sources à disposition. J'ai fait personnellement la recherche et la lecture des actes aux ACV et aux archives de Bex. Il a fallu souvent reprendre la lecture pour confirmer la qualité de réfugié d'un individu, l'appartenance de telle ou telle famille au groupe des prosélytes, éviter la confusion entre familles homonymes. Une difficulté particulière naît lorsque le patronyme de réfugiés est porté, avec ou sans différence orthographique, par des familles autochtones.

Ceux qui voudront repérer ou reconnaître tel individu ou telle famille pourront consulter directement la liste synoptique sans s'arrêter aux listes qui précèdent.

4.- Evolution de la colonie des réfugiés français dès l'automne 1685; destinée des réfugiés et de leurs descendants ayant vécu à Bex jusqu'en 1798. *Ce texte tente d'expliquer comment la colonie s'est constituée, comment elle s'est agrandie jusqu'en 1698, puis appauvrie soudain en 1699; comment des arrivées de prosélytes l'ont maintenue jusqu'en 1732, comment enfin les descendants des réfugiés ont forgé leurs destins personnels et familiaux à Bex jusqu'à la fin du régime bernois.*

5.- Les dernières phases de l'intégration, *est le titre donné à un résumé concernant la période de 1798 à 1871. Il fallut en effet pas moins de 73 ans à la République Helvétique et au nouveau canton de Vaud pour fournir enfin une bourgeoisie vaudoise aux hommes issus de réfugiés dont les ancêtres étaient restés simples habitants ou habitants perpétuels à la fin du régime bernois.*

En annexe seront esquissés deux destins particuliers: celui d'un pasteur réfugié et celui d'un prosélyte.

Abjurations publiques au Villaret les 18 et 19 septembre 1685.

lecture faite le 24.VIII.1982 à la cure du Villaret, d'un document en mauvais état et probablement lacunaire.

" L'an mil six cent quatre vingt cinq, le 18e de septembre [qui correspond au 8 septembre pour les Bernois, qui n'ont pas encore adopté le calendrier grégorien] a comparu Anne Roux ,veuve de Jaques Roux, qui a quatre enfants, scavoir Jaques et Joannes majeurs et Anne et Marie mineures; de plus Pierre Roux feu Pierre, âgé d'environ 75 ans et Jeanne Baile sa femme âgée de 70 ans; de plus Anne Piton fille d'Etienne Piton âgée d'environ 10 ans, du Villaret Jaques ? feu Jean environ 30 ans, Suzanne Juvenal âgée d'environ 30 ans qui ont deux enfants mineurs scavoir Jean et Jaques. Pierre Juvenal âgé d'environ 60 ans, Anne Don sa femme qui a trois enfants majeurs, soit Pierre, Jean et Marie; de plus Anne Borelle âgée d'environ 70 ans, de plus Catherine Queyrelle veuve de Jean Queyrelle, qui a cinq enfants scavoir: Catherine, Jean, Marguerite, Pierre et Samuel, mineurs, de plus Pierre Juvenal feu Pierre âgé d'environ 30 ans, avec sa femme qui a deux enfants mineurs, scavoir Anne et Pierre.

*Les susnommés ont embrassé.... catholique apostolique et romaine...
la suite du texte est déchirée.*

Le jour suivant, 19 septembre, ont abjuré :

Ferrier consul , Madeleine Ferrier la mère, Marie Bouc sa femme, trois enfants mineurs: Suzanne, Marie, Jaques.

Jaques Bouc et Anne Perron

Suzanne Perron veuve de Thomas Bouc et Thomas son fils.

Jaques Ferrier fils de Jaques et Marguerite Carrard sa femme qui ont cinq enfants, scavoir Pierre et Catherine majeurs, Jean, Marie, André, mineurs.

Capitaine Ferrier et Joanne Gautier sa femme.

Mre Pierre Ferrier ,Suzanne Roux sa femme, Marguerite sa fille mineure.

Magdelaine Jourdan feu Abraham

Thomas Chatellain et Anne Bouc sa femme.

Etienne X Thomas, Pierre, Jaques et Jean ses enfants mineurs.

Etienne Chattelain et Catherine Jouvenal sa femme, Pierre, Jean et Catherine ses enfants.

Pierre (?) Jourdan, et Anne Ayela sa femme.

Jean Jourdan, Etienne son frère, Anne sa soeur, avec Samuel

encore Abraham Gay feu Abram, Catherine Blanche sa femme qui a six enfants, scavoir: Abram, Jean , Pierre, majeurs, Thomas, Suzanne, Anne, mineurs.

Jeanne Bergere veuve de Thomas Ayasse, Marie et Jeanne ses filles majeures.

de plus Jean Deyrin feu Thomas et Anne sa femme.

encore Pierre Gautier feu Jean, Suzanne Ferrier sa femme; Marie, Jean, Pierre et Marguerite, ses enfants mineurs.

Pierre Martin et Marie Jordan sa femme

Pierre X, manquent ses enfants mineurs.

Abram Bouc, feu ? Catherine Jourdan, Marie et Jaques.

...encore Pierre, Jean, Abram, Jacob Riviol frères, Marie Don leur mère

Anne Gaye femme de Pierre, Jean et Marie mineurs

Jean Don, Marie Don sa femme, Jean et Laurent ses enfants.

lignes illisibles

*Jean Jourdan feu Antoine, Suzanne Juvenal sa femme, qui ont Jean, Marie, Pierre majeurs, encore Catherine, Marie, ses filles majeures Catherine X, et Anne sa fille majeure.
Marie Jourdan feu Pierre.*

Lesquels susnommés ont tous unanimement déclaré de vouloir redoulairement abjurer etc...

Il y eut ensuite les mêmes abjurations au Grand et au Petit Fayet.

Réarrangement par ordre alphabétique des noms de ceux du Villaret ayant abjuré publiquement les 18 et 19 septembre 1685 (nouveau calendrier)

Document authentique en mauvais état, comportant plusieurs lacunes, déposé à la cure catholique du Villaret. Lecture du 24.VIII.1982, avec l'aimable autorisation de feu le curé Trombotto. Dans ce réarrangement le patronyme utilisé est celui du mari pour les femmes mariées et les veuves, celui du père pour les fils et pour les filles célibataires.

Ayasse Jeanne, veuve de Thomas, née Berger
 Marie Ayasse, sa fille majeure
 Jeanne Ayasse, sa fille majeure
Borel Jeanne, environ 70 ans
Bouc Abram, sa femme Catherine née **Jourdan**.
 Marie Bouc leur fille
 Jaques Bouc leur fils
Bouc Suzanne, née **Perron**, veuve de Thomas
 Thomas Bouc son fils

Aucun des personnages ci-dessus n'est signalé à Bex ou à Vevey; Arnaud n'en parle pas; pas plus que Milbradt; d'autres Bouc sont à Vevey quelques jours plus tard.

Chatelain Etienne et sa femme Catherine née **Jouvenal**
 Pierre Chatelain leur fils
 Jean Chatelain leur fils
 Catherine Chatelain leur fille

Etienne et Catherine Chatelain sont présents à Bex en 1696, sans doute avec leurs enfants; mais la mention de ceux-ci est illisible sur le manuscrit aux AcBex. Il a 35 ans et elle en a 45; ils ne sont plus signalés en 1698. No de la liste synoptique.

Chatelain Thomas et sa femme Anne née **Bouc**.
 Etienne, Thomas, Pierre, Jaques, Jean, leurs enfants mineurs.
 Ne sont signalés nulle part ailleurs.

Deyrin Jean feu Thomas et sa femme Anne.
 Il est maître d'école au Villaret le 2.III.1684, au décès de Marguerite Vinson. Aucun autre signalement en dehors du Villaret.
Don Jean et sa femme Marie Don
 Jean Don leur fils
 Laurent Don leur fils.

Pas signalés en Suisse.

Lors d'une distribution de pois, d'orge, d'huile et de sel à Geismar, le 28 mars 1686, Laurent Don, Guillaume Davin, et Jean Jordan, (3 personnes en tout) touchent ensemble. (Milbradt p. 6) Il doit s'agir du Laurent Don ci-dessus, qui se retrouve à Geismar avec deux autres jeunes hommes du Villaret.

Ferrier, consul, et sa femme Marie née Bouc

Madeleine Ferrier, sa mère
Suzanne Ferrier leur fille mineure
Marie Ferrier leur fille mineure
Jaques Ferrier leur fils mineur

Une Madeleine Ferrier de Pragela se rend en Suisse en 1698 (Arnaud) Une Madeleine Ferrier du Pragela, veuve, son mari ayant été tué au Piémont, est à Lausanne la même année (Piguet II)

Ferrier Jaques, fils de Jaques, et sa femme Marguerite née Carrard

Pierre Ferrier leur fils majeur
Catherine Ferrier leur fille majeure
Jean Ferrier leur fils mineur
Marie Ferrier leur fille mineure
André Ferrier leur fils mineur

Ferrier capitaine et sa femme Joanne née Gautier

Me Ferrier Pierre et sa femme Suzanne, née Roux

Marguerite Ferrier leur fille mineure

Aucun des susnommés Ferrier à part Madeleine n'est signalé en Suisse; un Pierre Ferrier est seul à Grebstein en décembre 1686 avec Pierre Matthieu (Milbradt p. 18) Il n'est pas signalé au-delà, mais bien Pierre Matthieu.

Gautier Pierre, ffeu Jean et sa femme Suzanne, née Ferrier.

Marie Gautier leur fille mineure
Jean Gautier leur fils mineur
Marguerite Gautier leur fille mineure.

Pas signalés en Suisse, ni par Arnaud.

Gay Abraham, ffeu Abram et sa femme Catherine née Blanc[he]

Abram Gay leur fils majeur
Jean Gay leur fils majeur.

On trouve à Vevey, 10 jours plus tard, Abraham fils d'Abraham Gay, du Villaret, 40 ans, et Jean, fils d'Abraham, du Villaret, 60 ans.

Pierre Gay leur fils majeur
Thomas Gay leur fils mineur
Suzanne Gay leur fille mineure
Anne Gay leur fille mineure

On trouve Jean Gay, fils d'Abraham et de Catherine Blanc, à Bex, comme maître boucher en 1698 (liste synoptique no 82) Son frère Pierre est alors boucher à Aigle; tous deux sont " venus du Piémont depuis la paix ". Suzanne, leur soeur borgne, se trouve à Bex à la même époque (liste synoptique no 83)

Gay Pierre et Anne Gay sa soeur, majeure

Gay Anne, femme (et non veuve) de Pierre

Jean Gay son fils
Marie Gay sa fille mineure.

Jourdan Jean ffeu Antoine et sa femme Suzanne née Juvenal.

Jean Jourdan leur fils majeur
Marie Jourdan leur fille majeure
Pierre Jourdan leur fils majeur
Catherine Jourdan leur fille majeure
Marie Jourdan leur fille majeure

Jourdan Pierre et sa femme Anne née Ayasse

Jourdan Jean

non signalé en Suisse, mais par Arnaud en 1697

Jourdan Etienne, son frère

enregistré à Vevey le 16 (26) septembre 1685

Jourdan Anne, soeur des précédents.

Anne est enregistrée à Bex en 1793 (liste synoptique no 98)

Etienne, fils de feu Jean de la Gleizolle, (liste synoptique no 101) vit à Bex en 1696, avec son frère Samuel (liste synoptique no 106) et sa soeur Anne.

Jourdan Magdeleine ffeu Abraham

Jourdan Marie ffeu Pierre

Juvenal Pierre, 60 ans, avec sa femme Anne née Don

Pierre Juvenal leur fils majeur

Jean Juvenal leur fils majeur

Marie Juvenal leur fille majeure

Il est possible que Pierre le fils soit venu à Bex peu avant 1693 avec sa femme et 3 enfants en bas âge. (liste synoptique no 113)

Juvenal Pierre ffeu Pierre 30 ans, avec sa femme non nommée

leur fille Anne Juvenal mineure

leur fils Pierre Juvenal mineur.

15 autres Juvenal sont enregistrés en 1698 (Piguët II) dans le pays de Vaud en dehors de Bex, spécialement à Orbe et Yverdon. Ils sont tous indiqués comme venant du Roure.

Martin Pierre et sa femme Marie née Jordan

Piton Anne, fille d'Etienne, environ 10 ans

Queyrelle Catherine, née Jordan, veuve de Jean Queyrelle

Catherine Queyrelle sa fille mineure

Jean Queyrelle son fils mineur

Marguerite Queyrelle sa fille mineure

Pierre Queyrelle son fils mineur

Samuel Queryelle son fils mineur

La veuve de Jean Queyrel et son fils du Pragela sont secourus à Genève en 1697 (Arnaud) tout comme en 1698 Jean et Samuel Queyrel du Villaret, allant rejoindre leur mère à Bex (Arnaud)

Catherine Jordan, veuve de Jean Queyrel, 55 ans, est recensée à Bex en 1698 avec une fille et deux fils, " venus du Piémont depuis la paix " (liste synoptique no 100)

Rivioli Marie, née Don, sans mention du conjoint

Pierre Rivioli son fils

Jean Rivioli son fils

Abram Rivioli son fils

Jacob Rivioli son fils.

Peut-être à Bex en 1689 ?

Roux Anne, veuve de Jaques

Jaques Roux son fils majeur

Joannes Roux son fils majeur

Anne Roux sa fille mineure

Marie Roux sa fille mineure

Jaques Roux, du Villaret, est à Zürich, " by dem Wirth zu Hirslanden " pendant l'hiver 1685-1686 (Barbatti)

Roux Pierre 76 ans et sa femme Jeanne, 70 ans, née Bayle.

Ils sont presque certainement les parents de Jean Roux, premier Roux de Bex. Leur décès n'est pas relevé sur les actes de la paroisse catholique du Villaret jusqu'en 1694. Ils sont sans doute passé, en 1693, avec 400 autres de la communauté de Roure, au Piémont, où leur décès devrait être retrouvé.

Réfugiés enregistrés à Vevey le 16 (26) septembre 1685.

StAZ (Staatsarchiv Zürich) E I 25, 11.

" Nous soubsignés Pasteurs de l'Eglise de Vevey, Avons veu l'abord et arrivée d'environ cent et soixante personnes des fidelles de la vallée de Praiela, Val Cluzon et autres lieux circonvoisins des vallées du Dauphiné, persecutés a cause de la Religion, et esvitans les barbares cruautés des gens de guerre du Roy; ils sont venus avec leurs corps seulement, n'ayans apporté la pluspart, que leur seul habit et la chemise qui s'est trouvée sur leur corps, a cause de leur fuite precipitée qui s'est faite de nuict comme ils rapportent, Nous les avons fait passer par devant nous dans le temple a lissue des prieres, le 16e 7bre Et en avons pris cognoissance par noms, surnoms, aages et qualités de la maniere qu'il est marqué dans les feuillets suyvens et ala requeste de Messieurs leurs Ministres et adioints qui s'en vont a Berne pour se presenter par devant leurs Excellences nos Souverains Seigneurs pour y chercher un azile et du secours dans leur terres et Pays et pour assurance et tesmoignage que cecy est veritable de la maniere qu'il est représenté, nous y avons posé nos noms, le 17e 7bre 1685

B.Collet
Ab.Daples
P.Dubosson

Estat des familles et personnes qui se trouvent presentement a Vevey et a Aigle, Refugiez du Valcluzon vallée d'oulx Briançon queiras et autres lieux de Dauphiné.

1° Sieur Jaques PAPON pere Ministre de Praiela en Valcluzon aagé de soixante et cinq ans, Demle Marie GOS sa femme aagée de cinquante et deux, Sr Jaques PAPON leur fils, Ministre de fenestrelles aagé de trente avec cinq autres enfans, sçavoir Jean aagé de seize années et Daniel aagé de dix, Catherine aagée de vingt quatre, Magdeleyne aagée de vingt et deux et Marguerite aagée de treize, en tout huict personnes & personnes

2° Sr Daniel MARTIN Ministre de Mantouilles audict Valcluzon aagé de cinquante et un an la femme dudict sieur Martin estant decedée depuis environ quatre mois, Demle Anne PASTRE sa belle soeur aagée de vingt deux, Jeanne Martin fille dudict sieur Martin aagée de sept ans, Jean aagé de quatre, Susanne aagée de deux ans et Marie aagée de sept mois, Daniel MICHELONET, nepveu dudict sieur Martin aagé de vingt années et Jeanne CONTE fille du sieur Jean Conte aagée de douze années en tout 9 pers.

17 personnes

Réfugiés enregistrés à Vevey le 16 septembre 1685.

3° *Sieur Abraham BOREL* marchand de fenestrelles aagé de cinquante années
Demle Susanne SOURDEL sa femme aagée de quarante et deux ans avec ses
 cinq enfans, sçavoir *Anthoyne* aagé de dixhuict ans, *Abraham* aagé de onze,
François aagé de huict et *Jean* aagé de six, *Catherine* aagée de seize et
Susanne aagée de trois En tout 8 personnes

4° *Sieur Moyse FLOT* aagé d'environ vingt et quatre ans et *Marie BOREL* sa
 femme aagé de vingt et deux, 2 personnes

5° *Sr Pierre REVIOR* ancien et diacre de l'Eglise du Roure, aagé de
 cinquante sept ans, *Jeanne GAUTIER* sa femme aagée de quarante cinq ans,
 avec huict enfans, sçavoir *Pierre* aagé de dixsept ans, *Jean* aagé de onze
 ans, et *Thomas* aagé de deux ans, *Judith* aagée de vingt ans et indisposée de
 son corps, *Magdeleine* aagée de quinze ans, *Marie* aagée de six ans, *Jeanne*
 aagée de quatre ans et *Susanne* aagée de sept mois en tout dix personnes
 10 personnes

6° *Sr Samuel CLEMENT* mre chirurgien aagé de trente deux ans et de *Anne*
REVIOR sa femme, aagée de vingt six ans avec deux filles, sçavoir *Marie*
 aagée de six ans et *Anne* aagée de quatre en tout 4 personnes

7° *Sieur Jean BOUC* marchand dudict Roure aagé de vingt neuf ans, *Marie*
GAY sa mère aagée de soixante et trois ans, *Catherine PASTRE* sa femme
 aagée de vingt six ans avec *Jean* son fils aagé de cinq ans En tout
 4 personnes

8° *Sr Pierre ROUX* marchand dudict Roure aagé de quarante ans et *Jeanne*
VINCON sa femme aagée de trente six ans et *Jeanne* sa fille aagée de huict
 ans en tout 3 personnes

9° *Sr Jean ROUX* marchand dudict lieu aagé de trente deux ans et *Susanne*
MARTIN sa femme en tout deux personnes 2 personnes

10 ° *Sr Jaques GAY* aagé de vingtun an marchand dudict lieu et *Susanne*
BOUC sa femme aagée de seize ans deux personnes 2 personnes

11° *Etienne JORDAN* feu *Jean* de la Gleizolle audict Roure aagé de vingt
 cinq ans une 1 personne

12° *Mre Estienne PYTON* feu *Anthoyne* dudict Villaret aagé de trente ans
 1 personne

13° *Mre Abraham GAY* feu mre *Abraham* dudict lieu aagé de quarante ans
 1 personne

14° *Pierre JORDAN* feu *Michel* de la Gleizole aagé d'environ trente ans
 1 personne

15° *Jaques ALLAYS* feu *Etienne* du Fayé audict lieu aagé de vingt et huict
 ans et *Jeanne* sa soeur aagée de vingt ans 2 personnes

Réfugiés enregistrés à Vevey le 16 septembre 1685.

16° *Demoiselle Anne HUGUET* veuve du sieur *Benjamin CLEMENT* medecin du Villaret aagée de soixante ans avec trois enfans, sçavoir *Benjamin* aagé de quinze ans, *Catherine* aagée de trente ans et *Marie* aagée de douze années
quatre personnes 4 personnes

17° *Jean GAY* fils d'*Abraham* dudict Villaret aagé de soixante années
1 personne

18° *Sr Jacob PASTRE* feu mre *Jean* de Mantoules aagé denviron vingt neuf ans
1 personne

19° *Sr Estienne CLEE* (*Clée*) marchand dudict Mantoules aagé de quarante quatre ans et Demle *Susanne PASTRE* sa femme aagée de quarante six ans avec trois enfans, sçavoir *Susanne* aagée de douze ans, *Estienne* aagé de dix ans, Et *Jean Louys* aagé de huit ans
5 personnes.

20° *Anthoyne JULIAN* fils a feu *David* aagé de vingt 1 personne

21° *Jean PITON* de *Marie* aagé de vingt deux ans 1 personne

22° *Daniel JUVENAR* (sic) du Villaret aagé de trente ans et *Jeanne PYTON* sa femme aagée de vingt huit ans
2 personnes

23° *Sr Anthoyne BOREL* feu sr *Jean* de Fenestrelles aagé de trente quatre ans, *Demoiselles Marie BOREL* sa belle mère aagée de cinquante huit ans, *Marie PASTRE* sa femme aagée d'environ vingt quatre ans et trois enfans, sçavoir *Moyse* aagé de six ans, *Jean* aagé de quatre ans, Et *Catherine* aagée de deux ans en tout
6 personnes

24° *Jean GUILLELMON* de Chambons aagé de vingt cinq ans et *Susanne CLAPIER* de Mantoules aagée de vingt cinq ans
2 personnes

25° *Sr Abraham BOREL* nepveu feu le sr *Jean* aagé de vingt cinq ans, *Demoiselle Catherine BOREL* sa femme aagée d'environ vingt ans et *Marguerite* leur fille aagée de deux ans
3 personnes

26° *Demoiselle Anne PREVERAL* veufve du *Sr Jaques Borel* aagée de trente deux ans, et deux filles, sçavoir *Marguerite* aagée de quinze ans et *Anne* aagée de onze. En tout
3 personnes.

27° *Demoiselle Dupont* veuve du sieur *Alexandre Dejoux* vivant Ministre de Chaumons aagée de cinquante quatre ans
1 personne

28° *Mre Jean BLANC BAILE* ancien de Fenestrelles aagé de cinquante deux ans, *Catherine CONTE* sa femme aagée de quarante huit ans et deux soeurs, sçavoir *Catherine BLANC* aagée de soixante ans et *Susanne BLANC* aagée de cinquante cinq ans
4 personnes

29° *Susanne BIANCOT*, fille de *Jean* de Fenestrelles aagée de vingt huit ans
1 personne

30° *Susanne BOREL* feu *Jean* dudict lieu aagée de vingt et six ans
1 personne

Réfugiés enregistrés à Vevey le 16 septembre 1685.

- 31° *Demoiselle Catherine CONSUL* femme du *sieur Anthoyne BOREL* aagée de trente quatre ans, avec deux enfans, *Anthoyne* aagé de sept ans et *Jean* aagé de huit mois 3 personnes
- 32° *Sr Pierre DEJOUX* aagé de quarante neuf ans, *Susanne NILLAUD* sa femme aagée de trente ans et *Pierre DEJOUX* fils aagé de onze mois 3 personnes.
- 33° *Autre Pierre DEJOUX* fils au *sr Jean DEJOUX* aagé de dix ans 1 personne
- 34° *Jean DEBODE* feu *Pierre* aagé de douze ans pauvre orphelin de *Chaumons* 1 personne
- 35° *Jean RONSIL* fils *Simeon* dudict lieu aagé de dix neuf ans 1 personne
- 36° *Sr Jaques PASSET* feu *Daniel* ancien de *Salbertrand* aagé de quarante quatre ans, et *Marie VINCENT* sa femme aagée de quarante ans et *Abraham* leur fils aagé de douze ans 3 personnes
- 37° *Paul GOUNIN* dudict lieu aagé de vingt six ans, *Susanne MOLARET* sa femme aagée de quarante ans et *Catherine GOUNIN* sa soeur aagée de vingt neuf ans 3 personnes
- 38° *Sr Abraham PASSET* feu *Daniel* ancien dudict lieu marchand aagé de quarante ans *Catherine TISSERAND* sa femme aagée de vingt sept ans, *François PASSET* leur fils aagé de huit ans, *Marie* de cinq ans et *Catherine* de deux ans 5 personnes
- 39° *Sr François PASSET* dudict lieu de *praiela* marchand aagé de trente quatre ans, *Marie PASTRE GONET* sa femme aagée de trente ans et trois enfans, sçavoir *François* aagé de huit ans, *Marie* aagée de cinq ans et *Jaques* aagé de deux ans en tout 5 personnes
- 40° *Demoiselle Marguerite BALSET* vefve du *sr Daniel PASTRE GONET* aagée de vingt cinq ans avec trois enfans, sçavoir *Anne* aagée de quatre ans, *Daniel* de trois ans et *Jaques* aagé de vingt mois en tout 4 personnes
- 41° *Sr Daniel BLANC* marchand aagé de trente trois ans, *Susanne GONIN* sa femme de vingt trois ans 2 personnes
- 42° *Sr Simon FRIQUET* marchand aagé de quarante ans, *Jeanne VAGNON* sa femme aagée de trente cinq ans et *Jean* leur fils aagé de sept ans , en tout 3 personnes
- 43° *Jean PASTRE SARRUS* aagé de vingt huit ans 1 personne
- 44° *Jean BLANC* aagé de dixsept ans 1 personne
- 45° *Sr Jean PASTRE COURT* de la *levé* marchand aagé de quarante ans, *Demle Marie PAPON* sa femme aagée de vingt cinq ans, avec quatre enfans

Réfugiés enregistrés à Vevey le 16 septembre 1685

sçavoir *Marie* aagée de huit ans, *Magdeleine* de cinq ans, *Susanne* de trois ans et *Marguerite* de huit mois en tout 6 personnes

46° *Jaques PASTRE COURT* frère au precedent aagé de trente ans, en tout 1 personne

47° *Marie SALLIN* aagée de douze ans 1 personne

48° *Pierre MAYET* feu *Jean de Valbouté* aagé de trente six ans 1 personne

49° Sr *Jaques BOREL* feu *Jaques du Villar de Briançon* marchand aagé de quarante sept ans et *Magdeleine PONS* sa femme enceinte aagée de trente quatre ans 2 personnes

50° Sr *Jacob PASTRE* fils a feu *Jacob de Briançon* aagé de trente ans 1 personne

51° Sr *Paul ANASTAZE* de *Sezanne* marchand aagé de vingt huit ans et *Isabeau ARDOUIN* sa femme aagée de vingt deux ans 2 personnes

52° Sr *Jean ANASTAZE* marchand et oncle dudict de *Fenils* aagé de quarante huit ans 1 personne

Guillestre en Dauphiné

53° Sr *Paul CLEMENT* ancien de l'Eglise de *Guillestre* aagé de quarante huit ans, sr *Daniel CLEMENT* son frère aagé de quarante cinq ans Bourgeois dudict lieu, Sr *Pierre CLEMENT* diacre de laditte Eglise aagé de vingt neuf ans tous trois freres 3 personnes

54° Sr *Alexandre DROUME* aagé de dix sept ans marchand dudict *Guillestre* 1 personne

55° *Pierre LAURENS* dudict lieu agé de vingt ans 1 personne

Vars en Dauphiné

56° *Pierre SEYMAT* aagé de trente cinq ans 1 personne
Anthoyne MATTHIEU dudict lieu aagé de vingt et huit ans 1 personne

57° Demle *Anne HUGUET* vefve du sr *Benjamin CLEMENT* du *Villaret* aagée de soixante ans avec trois enfans, sçavoir *Benjamin* aagé de quinze ans, *Catherine* de trente ans et *Marie* de douze ans 4 personnes

n.b. ces quatre personnes figurent déjà sous le numéro 16, ce qui réduit à 8 le total partiel retenu par les ministres de Vevey, et à 157 personnes le nombre des réfugiés enregistrés.

58° Sr *Henry ALBERTIN* marchand du lieu de *Fenils* aagé de cinquante sept ans 1 personne

Refugiés enregistrés à Vevey le 16 septembre 1685.

59° *Susanne JOUVE* vefve delaissée par son mari en son vivant apostat avec *Susanne* sa fille réfugiée depuis quatorze ans de Lucerne en Prajela la mere aagée de cinquante quatre ans et la fille dd quatorze 2 personnes

60° *Susanne PERROT* dont le mari a apostasié du lieu de fenestrelles aagé de trente ans 1 personne

61° *Marie BOREL* de Prajela aagée de vingt quatre ans 1 personne

62° *Sr Daniel GAUTIER* marchand de fourgillarde de l'Eglise de Molines en queyras aagé de cinquante quatre ans 1 personne

5 personnes
 12 personnes
 8 personnes
 18 personnes
 16 personnes
 10 personnes
 12 personnes
 11 personnes
 12 personnes
 10 personnes
 21 personnes
 10 personnes
 16 personnes

161 peronnes

Réarrangement par ordre alphabétique des réfugiés enregistrés à Vevey
le 16 (26) septembre 1685.

- | | |
|--|--------|
| 1.- Allays Jaques ffeu Etienne, du Fayé | 28 ans |
| 2.- * Allays Jeanne sa soeur | 20 ans |
| Elle montre à Frankfurt am Main en mars 1686 un certificat rempli par David Clément à Zürich. | |
| 3.- Albertin Henry marchand, de Fenils | 57 ans |
| Figure sur la liste des habitants de Vevey en 1685 et 1686, comme réfugié. | |
| 4.- Anastaze Jean, de Fenils | 48 ans |
| 5.- Anastaze Paul, de Césanne | 28 ans |
| 6.- Anastaze Isabeau sa femme, née Ardouin | 22 ans |
| 7.- Biancot Suzanne, fille de Jean, de Fénéstrelles | 28 ans |
| 8.- * Blanc Daniel, marchand | 33 ans |
| 9.- * Blanc Suzanne sa femme, née Gonin | 23 ans |
| 10.- Blanc Jean | 17 ans |
| 11.- Blanc-Baile Jean, ancien de Fénéstrelles | 52 ans |
| 12.- Blanc-Baile Catherine sa femme, née Conte | 48 ans |
| Ils sont signalés au baptême de Madeleine Guillelmon à Mentoules le 19.X.1681, sous le nom de Baile et Conte (Vinay, registres, no 2206, p. 214) | |
| 13.- Blanc Catherine, soeur du no 11 | 60 ans |
| 14.- Blanc Suzanne, soeur des no 11 et 13 | 55 ans |
| 15.- Borel Abraham de Fénéstrelles, marchand | 50 ans |
| 16.- Borel Suzanne sa femme, née Sourdel | 42 ans |
| 17.- Borel Antoine leur fils | 18 ans |
| 18.- Borel Abraham leur fils | 11 ans |
| 19.- Borel François leur fils | 8 ans |
| 20.- Borel Jean leur fils | 6 ans |
| 21.- Borel Catherine leur fille | 16 ans |
| 22.- Borel Suzanne leur fille | 3 ans |
| 23.- Borel Abraham neveu de feu Jean | 25 ans |
| 24.- Borel Catherine sa femme | 20 ans |
| 25.- Borel Marguerite leur fille | 2 ans |
| 26.- Borel-Preneval Anne, veuve de Jaques | 32 ans |
| 27.- Borel Marguerite sa fille | 15 ans |
| 28.- Borel Anne sa fille | 11 ans |
| Kiefner cite Bruno Barbatti qui parle ainsi de cette veuve : " Anne Preveral, veuve du riche marchand Jacob Borel de Fénéstrelles, serait venue se réfugier à Zürich en 1674 déjà, avec ses trois filles, après la mort de son mari " pour sauver leurs âmes, et sont venue chercher un refuge dans l'Etat de Zürich afin de pouvoir servir Dieu suivant son St Evangile et les mouvements de leur conscience, dans ces heureuses contrées, où par la bonté divine on voit régner la paix et la justice et la pureté de la religion" (StaZ, Exulanten EI 25.10.1674; Barbatti Bruno, Das " Refuge " in Zürich, 1 vol., 232 p., 1957) Dans le Beilage I, p. 200-206, Barbatti donne le " Verzeichnuss der jennigen persohnen, welche von herren und burgeren ohne der oberkeit beschwerd aufgenommen worden" (StaZ, Exulantenrechnung F III 26 b, 1683-1686) Il cite : Anne Prasverial, by hr. ambtman Hirtzel, Mad. Praverial by hr. hauptmann Werdmüller, et Mad. Prasverial by jr landschreiber Grebel. On notera beaucoup plus tard une Marie Preveyrard, réfugiée, à Ollon. Le cheminement de la veuve Borel-Preveral est difficile à reconstituer. Etait-elle retournée aux vallées ? Venait-elle se faire enregistrer à Vevey parce qu'elle avait récemment quitté Zürich pour Ollon ? | |
| 29.- Borel Anthoine ffeu Jean de Fénéstrelles | 34 ans |
| 30.- Borel Marie sa femme, née Pastre | 24 ans |

31.- Borel Moïse leur fils	6 ans
32.- Borel Jean leur fils	4 ans
33.- Borel Catherine leur fille	2 ans
34.- Borel Marie belle mère d'Anthoine	58 ans
35.- Borel-Consul femme d'Anthoine	34 ans
36.- Borel Anthoine son fils	7 ans
Borel Abraham et Anthoine son fils sont à Fénestrelles en 1714 et travaillent au relèvement du protestantsime.	
37.- Borel Jean son fils	8 mois
38.- Borel Marie, de Pragela	24 ans
39.- * Borel Suzanne ffeu Jean de Fénestrelles	26 ans
40.- Borel Jaques ffeu Jaques, de Villar de Briançon, marchand	47 ans
41.- Borel Magedeleine née Conste, sa femme enceinte	34 ans
42.- * Bouc Jean, marchand de Roure	29 ans
43.- * Bouc Catherine sa femme née Pastre	26 ans
Jn Bouc md du Villaret et Dame Catherine Pastre présentent au baptême Marie Gautier de Samuel et de Madeleine Berger du Fayé (Vinay 2513/1685)	
44.- * Bouc Jean leur fils	5 ans
45.- * Bouc-Gay Marie, mère de Jean Bouc	63 ans
46.- Conte Jeanne, fille du sr Jean, avec Daniel Martin	12 ans
47.- Clée Etienne marchand de Mentoules	44 ans
48.- Clée Suzanne sa femme née Pastre	46 ans
49.- Clée Suzanne leur fille	12 ans
le 27.XII.1674, baptême de Suzanne, fille de Etienne Clée marchand aux Granges et de Suzanne Pastre (Vinay no 1588/anno 1674)	
50.- Clée Etienne leur fils	10 ans
51.- Clée Jean Louis leur fils	8 ans
52.- * Clément Anne, née Huguet, veuve de Benjamin médecin chirurgien au Villaret	60 ans
53.- * Clément Benjamin son fils	15 ans
54.- * Clément Catherine sa fille	30 ans
55.- * Clément Marie sa fille	12 ans
56.- * Clément Paul ancien de Guillestre	48 ans
57.- * Clément Daniel son frère	45 ans
58.- * Clément Pierre, son frère, diacre de dite eglise	29 ans
Les trois frères sont secourus en 1685 à Genève comme " allant en Allemagne "	
59.- * Clément Samuel, mre chirugien [du Villaret]	32 ans
60.- * Clément Anne sa femme née Ravior	26 ans
61.- * Clément Marie leur fille [née le 5.IX.1678]	6 ans
62.- * Clément Anne leur fille	4 ans
Samuel et Anne Clément-Ravior sont à Hofgeismar où leur fille Marie décède le 9.V.1687. " Der Chirurg Samuel Clément unterstützte seinen Bruder in den Anfangsjahren bei der medizinischen Versorgung der Flüchtlinge, verliess dann aber Hofgeismar". (Jocen Desel, Der Waldenserpfarrer David Clément, dans Geschichtsblätter des D.H.V. Zehnt VXII, Heft 2, p. 13)	
63.- Deborde Jean ffeu Pierre pauvre orphelin de Chaumont	12 ans
64.- Demoiselle Dejoux-Dupont, veuve du sieur Alexandre Dejoux, vivant ministre à Chaumont	54 ans
65.- Dejoux Pierre	49 ans
Pierre Dejoux de Chaumont secouru à Genève en 1684.	
66.- Dejoux Suzanne sa femme née Nillaud	30 ans
67.- Dejoux Pierre leur fils	11 mois

68.- Dejoux Pierre fils de Jean	10 ans
69.- Droume Alexandre, marchand de Guillestre	17 ans
70.- Flot Moïse marchand du Pragelas	24 ans
71.- * Flot Marie sa femme née Borel	22 ans
72.- Friquet Simon marchand	40 ans
73.- Friquet Jeanne sa femme née Vagnon	35 ans
74.- Friquet Jean leur fils	7 ans
75.- Gautier Daniel marchand de Molines	54 ans
76.- Gay Abraham ffeu Abraham du Villaret	40 ans
77.- Gay Jaques marchand de Roure	21 ans
78.- Gay Suzanne sa femme née Bouc	16 ans
79.- Gay Jean fils d'Abraham du Villaret	60 ans
80.- Gonin Paul de Salbertrand	26 ans
81.- Gonin Suzanne sa femme née Molaret	40 ans (sic)
82.- Gonin Catherine, soeur de Paul	29 ans
83.- Guillelmon Jean de Chambons	25 ans
84.- Guillelmon Suzanne sa femme née Clapier	25 ans
85.- Jordan Etienne, ffeu Jean de la Gleizolle, Roure	25 ans.
Etienne Jordan avait abjuré 10 jours plus tôt au Villaret, avec un frère et une soeur.	
Leur identification ne laisse aucun doute, d'autant qu'ils se retrouveront à Bex en 1696.	
Cela signifie qu'Etienne Jordan, et peut-être deux Gay, ont pu rejoindre la troupe de fugitifs en cours de route. Comme 10 jours séparent les abjurations du Villaret de l'enregistrement à Vevey, il a été facile à cet homme jeune de rattraper son retard.	
86.- Jordan Pierre, ffeu Michel de la Gleizolle	30 ans
87.- Jouve Suzanne de Lucerne en Pragela	54 ans
88.- Jouve Suzanne sa fille	14 ans
89.- Julian Anthoine ffeu David	20 ans
90.- * Juvenar Daniel du Villaret	30 ans
91.- * Juvenal Jeanne sa femme née Pyton	28 ans.
Le 21 janvier 1685, mariage à Mentoules, de Daniel Juvenal de feu Pierre du Villaret d'en Haut, âgé de 26 ans environ, et de Jeanne Piston, fille d'Estienne de la Balme, âgée d'environ 20 ans. Ils sont assistés, lui par son frère Pierre Juvenal, et par son cousin Samuel Clapier, de Ville Cloze, elle par Estienne Piston son père (Vinay 2401/1685)	
92.- Laurens Pierre de Guillestre	20 ans
93.- * Martin Daniel, ministre de Mentoules	51 ans
94.- * Martin Jeanne sa fille	7 ans
95.- * Martin Jean son fils	4 ans
96.- * Martin Suzanne sa fille	2 ans
97.- * Martin Marie sa fille	7 mois
98.- Matthieu Anthoine de Vars en Dauphiné	28 ans
99.- * Michelonet Daniel, neveu du pasteur Martin	20 ans
100.- Mayet Pierre, ffeu Jean du Balbouté	36 ans
101.- * Papon Jaques, père, ministre de Pragela	65 ans
102.- * Papon Marie sa femme née Gos	52 ans
103.- * Papon Jaques, fils, ministre de Fénestrelles	30 ans
104.- * Papon Jean, fils de Jaques senior	16 ans
105.- * Papon Daniel, fils de Jaques senior	10 ans
106.- * Papon Catherine, fille de Jaques senior	24 ans
107.- * Papon Magdeleine, fille de Jaques senior	22 ans
108.- * Papon Marguerite, fille de Jaques senior	13 ans
109.- Passet Abraham ffeu Daniel ancien de Salbertrand, marchand	40 ans
110.- Passet Catherine sa femme née Tisseran	27 ans

111.- Passet François leur fils	8 ans
112.- Passet Marie leur fille	5 ans
113.- Passet Catherine leur fille	2 ans
114.- Passet François de Pragela marchand	34 ans
115.- Passet Marie sa femme née Pastre+Gonnet	30 ans
Le couple est à Coire en 1693	
116.- Passet François leur fils	8 ans
117.- Passet Marie leur fille	5 ans
118.- Passet Jaques leur fils	2 ans
119.- Passet Jaques ffeu Daniel de Salbertrand	44 ans
120.- Passet Marie sa femme née Vincent	40 ans
121.- Passet Abraham leur fils	12 ans
122.- Pastre Anne, belle-soeur de D. Martin	22 ans
123.- Pastre Sarrus Jean	28 ans
124.- Pastre Jacob ffeu Jean de Mantoules	29 ans
Ce Jacob, dont le père le capitaine Jean avait été secrétaire et notaire, avait un frère Jean ancien de Mantoules, un frère Me Claude allié Carra de Ville Cloze, un frère Moïse qui avait épousé Anne Orcelet, un dernier frère, Jaques, décédé à 46 ans en 1680.	
125.- * Pastre Jacob ffeu Jacob de Briançon	33 ans
126.- * Pastre+Court Jean , de la Levé au Pragela, marchand	40 ans
Selon Muston, qui cite Ermann et Reclam (mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du Roy, Berlin, 1786, T. VI) il fut député auprès de l'Electeur de Brandebourg, peu après son arrivée en Suisse, avec le pasteur Papon et Jacques Pastre, pour demander un asile dans ses Etats (Muston, L'Israël des Alpes, Tome III, p. 464-465, Edition de 1880)	
127.- * Pastre+Court Marie sa femme née Papon	25 ans
128.- * Pastre+Court Marie leur fille	8 ans
129.- * Pastre+Court Magdeleine leur fille	5 ans
130.- * Pastre+Court Suzanne leur fille	3 ans
131.- * Pastre+Court Marguerite leur fille	8 mois
132.- Pastre+Court Jaques, frère du précédent	30 ans
133.- Pastre+Gonnet Marguerite veuve de Daniel, née Balset	25 ans
134.- Pastre+Gonnet Anne sa fille	4 ans
135.- Pastre+Gonnet Daniel son fils	3 ans
136.- Pastre+Gonnet Jaques son fils	20 mois
137.- Perrot Suzanne, dont le mari a apostasié, de Fénestrelles	30 ans
138.- Piston Jean, de Marie	22 ans
139.- Pyton Etienne, ffeu Anthoine du Villaret [et de Catherine Clapier, décédée veuve en 1677]	30 ans
140.- Revior Pierre, ancien et diacre de l'Eglise de Roure [du Fayé]	57 ans
141.- Revior Jeanne sa femme née Gautier	45 ans
142.- Revior Pierre leur fils	17 ans
143.- Revior Jean leur fils	12 ans
144.- Revior Thomas leur fils	2 ans
145.- Revior Judith leur fille, indisposée de son corps	20 ans
146.- Revior Magdeleine leur fille	15 ans
147.- Revior Marie leur fille	6 ans
148.- Revior Jeanne leur fille	4 ans
149.- Revior Suzanne leur fille [née le 10.XII.1684]	7 mois
Secouru à Genève avec sa femme et 9 enfants en 1685	
150.- Roux Jean, de Roure, marchand	32 ans
151.- Suzanne Roux sa femme née Martin (âge non indiqué)	

152.- * Roux Pierre, marchand de Roure	40 ans
153.- * Roux Jeanne sa femme née Vinson	36 ans
154.- * Roux Jeanne leur fille	8 ans
Cette fillette deviendra la femme de Guillaume Davin né au Villaret, fils de Jean et de Marie Dalmas; le couple aura 12 enfants et terminera sa vie en Allamagne. C'est d'eux que descendent tous les Davin-Dawin d'Allemagne.	
155.- Ronzil Jean, fils de Siméon, de Chaumont	19 ans
156.- Sallin Marie	12 ans
157.- Seymar Pierre	35 ans.

* précédant un nom signifie que je l'ai repéré en Allemagne, spécialement en Hesse-Cassel, entre 1686 et 1700 en consultant Milbradt. D'autres ont sans doute fini leur vie en Allemagne ou plus loin. Il conviendrait de consulter les actes d'état civil des diverses colonies vaudoises.

Seuls le pasteur Daniel Martin et sa famille, Jean Roux et sa femme, Etienne Jordan et Henry Albertin se fixeront dans le gouvernement d'Aigle. On ne sait où vivait Martin avec sa famille dans le gouvernement d'Aigle, avant de partir pour l'Allemagne au printemps 1687. Les autres vécurent à Bex, où Albertin fit venir sa famille, on ne sait exactement à quelle date, et où Jordan vécut avec frère et soeur.

Les réfugiés pragelans signalés à Bex avant le dénombrement de 1693.

Les actes d'état civil de la paroisse de Bex constituent la source pour tous les réfugiés de cette période, à l'exception de l'indication fournie par A.Pascal au sujet de Jean Roux. Malheureusement, les registres de la paroisse sont lacunaires, puisque les décès n'ont pas été relevés avant 1702, et que les mariages manquent de 1694 à 1701 inclus.

Les actes d'état civil ont été rédigés par le pasteur Pierre Clavel, d'Oulens, d'août 1684 à fin octobre 1691, puis par le pasteur Bernhard Crespin jusqu'en 1701.

Les pragelans sont mentionnés dans l'ordre chronologique de leur inscription au livre de la paroisse de Bex; ceux dont le nom est précédé d'un astérisque ne sont plus cités dans le dénombrement de 1693; on peut penser qu'ils ont quitté la localité.

1.- * Guillelmon **MARTIN** de Mantoules, et sa femme née Catherine **CLAPPIER** baptisent le 22.XI.1685 leur fils Guillaume. Fait remarquable, qui indique que le couple est un des premiers à faire halte à Bex, les parrain et marraine sont des gens de Bex : Matth[ieu] Keller et Jeanne Ravy, veuve d'Hypolite de la Rottaz.

Le couple se trouve vraisemblablement à Geismar dans la Brigade du Pragelaz le 23.XII.1886. (Milbradt, p.15, no 45)

2.- * Marie **JUVENAL** , qualifiée de femme de Pierre Bourgeois, est marraine de Pierre Bernard, fils de Pierre de Fregnières rière Bex, le 21.IX.1686 (le mariage de cette Marie Juvenal n'a pas été repéré, pas plus que le baptême d'enfants qu'elle a pu avoir; Maxime Reymond qui a parlé de ce couple, a sans doute lu *Jouvenal* pour *Jouvenat*, j'ai vérifié. En patois, on disait Jouvenal, et les Jouvenat étaient alors nombreux à Ollon)

3.- * Antoine **GARIN** et Marguerite **JUVENAL** baptisent leur fils Louis le 2.IV.1687; marraine, Catherine Juvenal. Le même couple baptise, le 2.IV.1688, leur fille Thoinaz; le parrain est Pierre Chezeaux, la marraine Thoinaz Ravy, tous deux de Bex.

4.- * Jean **MARTIN** et Jeanne **Blanc**, réfugiés du Pragelaz et habitant Bex, baptisent leur fils Jean le 13.I.1688.

5.- * Pierre **VEILLIER** et Jeanne **CHIOUT**, sa femme, également réfugiés du Pragelaz, sont parrain et marraine de Jean Martin ci-dessus.

6.- Jean **ROOS**, pour **Roux**, signalé par Arturo Pascal au début de l'été 1688 " hanno posto il loro quartier generale sulla piazza di Bex, nella casa de Jean Rooz, refugiato francese." (Arturo Pascal, Notizie intorno al secondo tentativo di rimpatrio del Valdesi del Piemonte (a. 1688) Revue Suisse d'histoire 2e année, no 3, 1923, p.306-350; p.314), Il ne peut s'agir que de Jean Roux parrain de Suzanne Ronchail ci-dessus.

7.- Antoine **Jordan** et Marie **Girard** " tous deux français réfugiés habitants à Bex " sont espousés à Bex le 19.II.1692; leur fille Marie " fille d'Antoine Jordan du Villaret en Pragela et de Marie Girard de Mantoules", est baptisée le 29.XII.1692.

Les pragelans réfugiés à Bex jusqu'en 1693.

8.- Etienne **Jordan**, parrain de la petite Marie ci-dessus avait été enregistré à Vevey le 16.IX.1685 comme " ffeu Jean de la Gleizolle, Roure, 25 ans". Il sera présent avec sa femme Catherine Roux en 1696.

La marraine de la petite est Marie **Jorline**, de Sestrières en Pragela.

9.- * Pierre **VIEILLIER** de Mantoules, en la Vallée de Pragelaz et réfugié à Bex pour la profession de la vérité et Catherine **JULIAN** sa femme, baptisent leur fils Jean le 29.VIII.1689. Le père de Philippe **ALBERTIN**, le parrain absent, représente celui-ci; la marraine est Catherine **ALBERTIN**, femme de Philippe.

10.- Etienne **RONCHAIL** pour **RONCHARD**, et Marie **Martin**, jugaux, tous deux du Pragela, baptisent leur fille Suzanne le 14 juin 1689.

Le parrain est le sieur Jean **Roux** du Pragela, no 6 ci-dessus, et Suzanne **Martin**, sa femme, aussi du Pragela en Dauphiné, et réfugiés à cause de la Religion à Bex.

Etienne **Ronchard** et Marie **Martin** baptisent leur fille Jeanne le 28.III.1692.

11.- Jean **PASTRE-FRIQUET** aussi du Pragela et sa femme Marie **Martin** sont parrain et marraine de Jeanne Ronchard.

12.- * Jean **RAVIOR** du Pragela, et réfugié à Bex, et Anne **GUAY**, jugaux, baptisent leur fils Jean le 22.VII.1689.

13.- Pierre **JUVENAL** et Marie **JUVENAL**, de Pragela en Dauphiné, présentent au baptême leur fille Marguerite. Parrain * Pierre **Juvenal**, marraine * Suzanne **Juvenal**, sa soeur.

Les mêmes présentent au baptême leur fille Marie le 3.XII.1691; parrain, Jean **ROUX**, marraine, Suzanne **MARTIN** sa femme.

14.- Etienne **PARENDIER** de Mantoules en Pragela et sa femme Anne **REVIOL** de Fenestrelles baptisent leur fils Jean, le 1.XII.1692.

15.- * Jean **NAET** de Seau [d'Usseaux] en Pragela est parrain de Jean Parendier, dont la marraine est * Suzanne **Chiout** de Mantoules

16.- Claude **BALCET**, docteur en médecine, et Demoiselle Marie **MALLEIN**, tous deux du Dauphiné, baptisent leur fille Marie Anne, le 2.II.1693.

Parrains, François **Passet**, marchand, réfugié, demeurant présentement à Coire aux Grisons, enregistré à Vevey en septembre 1685, et Paul **CHICOT**, marchand réfugié, demeurant à Vevey

Marraines, Demoiselle Marie **GONET**, femme du dit sieur Passet, et Demoiselle **MALLEIN**, femme du dit Paul **Chicot**. L'enfant est présentée au nom des susdits par Monsieur Balcet, père de l'enfant, et par Demoiselle Anne **GIRAUD**, mère grand de l'enfant du côté maternel.

**Réarrangement par ordre alphabétique des réfugiés dénombrés à Bex
en 1693.**

Le texte dont on donne ci-dessous un remaniement a été publié par Emile Piguet, sous le titre "Les dénombrements généraux des réfugiés huguenots au Pays de Vaud et à Berne à la fin du XVIIe siècle. Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, LXXXIle et LXXXIIle année, 1 vol. 119 p., La Concorde, Lausanne, 1934 . (Piguet I) Bex, no 15, est rapporté aux pages 29 et 30.

Le Sr Albertin, [Henry] sa femme, 5 enfants	7 individus
Mr Balset, sa femme et 3 enfants	5
Mr Barbe [Pierre]	1
Pierre Beolard [pour Bouchard] et sa nièce [Bourset]	2
Thomas Bouquet et 2 enfants	3
Marie Bouquet [veuve Roux] et 2 filles	3
Charles Bourdin, ministre, sa femme, sa belle-mère, deux enfants et Madame de Saintenac	6
Jeanne Chaleron et un fils [Mayet]	2
Le Sr Pierre Chaussal [pour Chausal] sa femme, 4 enfants	6
Catherine Comte	1
Marie et Suzanne Comte	2
Le Sr Declaud et sa femme	2
Le Sr Doulson [Michel] sa femme et 2 enfants	4
Mr Duvignal [Etienne de la Vaur]	1
Le Sr Jean Friquet et sa femme [Marie Martin]	2
Le père, la mère et les domestiques du Commissaire Grevoulet	6
Antoine Jordan, sa femme, [Marie Girard] un enfant	3
Etienne Jordan et sa soeur	2
Anne Juvenal	1
Marie Juvenal et sa fille	2
Mr Pierre Lermet, sa femme et 2 enfants	4
Catherine Lotte et 1 enfant	2
La veuve Martin et 2 enfants (non identifiés)	3
le Sr Etienne Martin, sa femme [Elisabeth Debeaude] 2 nfts	4
le Sr Mejan, sa femme, 1 enfant	3
Paul Nicolas	1
Gabriel Hours [pour Orset] sa femme, sa belle-soeur, [Marie et Fleurie Champel] 3 enfants, un domestique	7
La femme d'Etienne Parendiez [Anne Revior] 2 enfants	3
Marie Parendiez et un enfant (non identifiées)	2
Le Sr [André] Paul	1
Mr Jean Regal, sa femme [Suzanne Sygiane] 2 enfants	4
Le Sr Etienne Ronchard sa femme [Marie Martin] 3 enfants	5
Marie Ronsy [pour Ronzil] sa soeur, deux garçons	4
Le Sr Jean Raux [pour Roux] et sa femme	2
Marie Roux, veuve	1
Pierre Roux, sa femme et deux enfants	4
Suzanne Roux	1
Jean Serre, sa femme et deux enfants	4
Marie Sezanne	1

40 familles et individus isolés donnaient en 1693 un total de 115 réfugiés à Bex. On a soustrait les domestiques du total, parce qu'ils ne sont jamais nommés et n'apparaissent jamais dans d'autres actes officiels.

100 réfugiés venus à Bex avant le recensement s'étaient augmenté par les mariages et les naissances. 11 autres réfugiés apparus à Bex à partir de 1685 avaient disparu au moment du recensement, 5 jeunes couples et une personne isolée; ils sont partis avec 4 enfants nés à Bex. 10 d'entre eux et les 4 enfants étaient du Pragela,

Réfugiés enregistrés par ordre du Souverain à Bex le 1.III.1696.

Volume 6 du répertoire Houriet, p. 1 et 2, Archives communales de Bex.

Lecture inconfortable d'un document en mauvais état, le 8.X.1981.

Du 1er mars 1696.

" suit les réfugiés qui ont comparus ensuite de la publication pd déclarer leur hommage de quele lieu ? ce aux quans ils habitent la Cne d'ordre du souverain,

premierement "

Mons. Pe **GREVOULET** et sa femme Marie sont aagés d'environ 55 ans, du lieu de la Saale en Languedoc. Subsistent de leur vocation aide à la commission de Monsieur le Commissaire leur fils.

Monsr **BOURDIN** ministre, sa femme, aagés d'environ de 40 ans 1..... petit enfant, Jeanne Gabrielle mère. Vivent de leurs argents et rendtes, sont de la Comté de Foy.

Madame de **SINHURT** [pour de **SAINTENAC**] aagée d'environ 60 ans, Mademoiselle **DEPRAT**, aagée d'environ 30 ans, Mademoiselle Constance, aagée d'environ 35 ans. Sont de la Comté de Foy, vivent de leurs argents et rendtes.

Monsieur **MEJAN** le père aagé de 88 ans, Monsieur **Méjan** son fils, régent d'eschole aagé de 32 ans, Mademoiselle sa femme, nommée Françoise **GALLATIN**. Deux enfants, l'un de 13 ans, l'autre d'un an. Sont de Sommière en Languedoc.

Le sieur Gabriel **ORSEL** Mrchd chappelier, sa femme et 4 petits enfants de 10 ans et f (?) ans Sont de l'Arbre en Dauphiné fabriquent de dit vocat. de chappelier.

M. Jean **REGAL** forgeron, sa femme, aagés d'environ 40 ans. 3 fils " chargés à fin et à défaut "

Etienne **MARTIN** marchand, âgé de 52 ans, sa femme, âgée de 50 ans, Pierre leur fils âgé de 23 ans, Suzanne leur fille, âgée de 17 ans. Sont de la Vallée de Pragelle en Dauphiné, subsistent de leur commerce et de leur métier de cordonnier.

Etienne **JORDAN** agé de 45 ans, Marie **LANTELME** sa femme âgée de 27 ans, sont du même pays du Pragella et travaillent.

Marie **CESANNE** âgée de 30 ans, du même pays et travaille.

Pierre **BOUCHARD** âgé de 76 ans, Marguerite **BOURSET** âgée de 27-28 ans, sa nièce, lui du Pragella et pauvre, elle est du même pays et travaille.

Marie **RUZI** veuve âgée de 49 (47 ?) ans est du même pays et travaille.

Boniface **RUZI** tailleur, est du même pays et travaille de son métier.

Ellene **REMOLINE** fille âgée de 32 ans, est du même pays et travaille.

Marie et Suzanne **COMPTE** filles âgées de 25 et 26 ans, sont du même pays et travaillent.

Paul **AUDRAN** agé de 50 ans. Il est de la Comté de Foy et est ouvrier au fond.....

Michel **DOULSAN** agé de 50 ans, sa femme du même âge, une fille de 12 ans et un fils de 7 ans, est du Languedoc, du lieu d'Allès. Ils subsistent du métier de passementier et autre négoce.

Alexandre **ROULAN** forgeron au Clauriel (?) agé de 30 ans, Catherine **TINEMBARD** sa femme Neufechâteloise âgée de 20 ans et un enfant de 2 mois.

Il est de Mente en Dauphiné. Ils travaillent à la forge de la Chautedie (?)

Etienne **CHATELLAIN** agé de 35 ans, Katrine **CHATELLAIN** sa femme de 45 ans, suite illisible.

Enregistrement des réfugiés à Bex le 1er mars 1696

Antoine **PARLIER** tanneur, âgé de 35 ans, Lydie **PARLIER** sa femme âgée de 30 ans. De St André en Gemme. Ils subsistent de leur métier.

Michel **REYMOND** âgé de 34 ans, de Pont de Vau en Bresse. Il subsiste de son métier de tanneur et cordonnier.

Daniel **CASSAGNE** cordonnier âgé de 28 ans. Rose sa femme, âgée de 32-33 ans, une fille de 10 mois. de Saverdun en Foy. Ils subsistent de la vocation de celui-ci.

Jean **PASTRE-FRIQUET** âgé de 45 ans, Marie **Martin** sa femme, âgée de 26 ans, sont marchand et cordonnier. Ils vivent de leur commerce et du métier de cordonnier, sont du pays de Pragella en Dauphiné.

Etienne **RONCHARD** âgé d'environ 40 ans, Marie **Martin** sa femme âgée de 29 ans, 3 filles âgées de 10 ans et en dessous. Sont du même pays et subsistent de leur commerce et du métier de cordonnier.

Henry **ALBERTIN** âgé de 67 ans, marchand, Marie **ANASTAZE** âgée de 57 ans, 3 garçons et une fille âgés de 27 ans et au-dessous, sont de Cézanne en Dauphiné, subsistent de leur commerce.

Pierre **Aughtier** pour **ANGLIEVEL** cordonnier âgé de 30 ans et Katrine **Albertin** sa femme de 30 ans. Sont de Gemmes en Languedoc, vivent du métier de cordonnier.

Etienne **JORDAN** marchand, âgé de 35 ans, Katrine **ROUD** sa femme âgée de 20 ans, Samuel **JORDAN** son frère âgé de 35 ans, Anne **JORDAN** leur soeur, âgée de 32 ans. Sont du Pragella, subsistent de leur commerce et argent.

Thomas **BOUQUET**, âgé de 72 ans, Etienne **BOUQUET** tailleur âgé de 33 ans, Jeanne **VEILLON** sa femme de ce lieu âgée de 25 ans, sont du même pays de Pragella, subsistent de leur bien et de leur métier de tailleur.

Suzanne **BOUQUET** sa soeur âgée de 31 ans. Elle subsiste de sa vocation de tailleuse.

Marie **BOUQUET** leur soeur, âgée de 60 ans, (c'est faux) 3 filles dont la plus âgée a 10 ans. Ils mendient et travaillent ce qu'ils peuvent.

Pierre **JOUVENAL** âgé de 43 ans, Marie **Jouvenal** sa femme, âgée de 40 ans, 3 enfants de 7 ans et au-dessous. Sont du même pays, et travaillent ce qu'ils peuvent, n'ayant autres biens.

Jean **RIVIAN** âgé de 46 ans, il est du même pays, et sert au logis de Lavey. Pierre **ROUD**, âgé de 33 ans, Katrine **Roud** sa femme, âgée de 36 ans, 2 enfants, dont l'une a 13 ans. Sont du même pays et lui travaille aux sources des fondements, et sa femme travaille. Les enfants mandient quelquefois.

Suzanne **ROUX**, âgée de 70 à 75 ans, est du même pays et est fort pauvre.

Jean **BELON**, âgé de 45 ans, Judith **Belon** sa femme, âgée de 35 ans, 1 fillette et deux garçons âgés de 18 ans et au dessous. Il est de la vallée de Kairas en Dauphiné. Ils travaillent et paigne le chanvre.

Anne **JOUVENAL** âgée de 45 ans. Est du Pragella et fort pauvre et impotente.

Anne **GAUTIER** âgée de 60 ans, est du même pays et fort pauvre.

Pierre **LERMET** âgé de 38 ans, Jeanne **RUNELLE** âgée de 38 ans, deux fills âgées de 4 ans et au-dessous. Est du Haut Vivaret. Ils ils subsistent.

Anne **RIVIAN** veuve d'Etienne **PARENDIER**, 1 enfant de 2 ans, Est du Pragella et fort pauvre et impotente.

Jeanne **CHALLERON**, veuve de Jean **MAYET** âgée de 45 ans, Jean **Mayet** son fils âgé de 18 ans, tailleur. Son du Pragella, ils travaillent.

Antoine **LAUTE**, veuve ? âgée d'environ 45 ans, avec un fils de 2 ans et du même pays et fort pauvre.

Katrine **COMPTE**, âgée de 30 ans, encore fille, du même pays et travaille.

Enregistrement des réfugiés à Bex le 1er mars 1696.

Anthoine **JORDAN**, tisserand, âgé de 38 ans, avec Marie **Bérard** sa femme, âgée de 30 ans, une fillette de 3 ans. Sont du même pays et subsistent de leur métier et travail

Jean **ROUD**, âgé de 44 ans, Suzanne **Martin** sa femme, sont du Pragela en Dauphiné. Ils subsistent de leur argent et commerce.

Au total, 117 personnes, dont 56 pragelans, sans compter celles qui ont épousé des suisses, et ont ainsi disparu du rôle des réfugiés. Sur les 56 pragelans, 22 venaient du Villaret.

**Réarrangement par ordre alphabétique des réfugiés enregistrés à Bex
le 1er mars 1696.**

Henry Albertin âgé de 67 ans, marchand, Marie Anastaze âgée de 57 ans, 3 garçons et une fille âgés de 27 ans et au-dessous, sont de Cézanne en Dauphiné, subsistent de leur commerce.

Pierre Aughtier (pour Anglievel) cordonnier âgé de 30 ans et Katrine Albertin sa femme de 30 ans. Sont de Gemmes en Languedoc, vivent du métier de cordonnier.

Paul Audran âgé de 50 ans. Il est de la Comté de Foy et est ouvrier au fond...

Jean Belon âgé de 45 ans. Judith Belon sa femme, âgée de 35 ans, 1 fillette et deux garçons âgés de 18 ans et au-dessous. Il est de la vallée de Kairas en Dauphiné. Ils travaillent et paigne le chanvre.

Pierre Bouchard âgé de 76 ans, Marguerite Bourset âgée de 27-28 ans, sa nièce, lui est du Pragella et pauvre, elle est du même pays et travaille.

Thomas Bouquet, âgé de 72 ans, Etienne Bouquet tailleur âgé de 33 ans, Jeanne Veillon sa femme de ce lieu âgée de 25 ans, sont du même pays de Pragella, subsistent de leur bien et de leur métier de tailleur.

Marie Bouquet leur soeur, âgée de 60 ans (c'est faux) 3 filles dont la plus âgée a 10 ans. Ils mendient et travaillent ce qu'ils peuvent.

Suzanne Bouquet sa soeur âgée de 31 ans. Elle subsiste de sa vocation de tailleur.

Monsr Bourdin ministre, sa femme, aagés d'environ 40 ans 1... petit enfant, Jean Gabrielle mère. Viventde leurs argents et rendtes, sont de la Comté de Foy.

Daniel Cassagne, cordonnier âgé de 28 ans. Rose sa femme, âgée de 32-33 ans, une fille de 10 mois, de Saverdun en Foy. Ils subsistent de la vocation de celui-ci.

Marie Césanne âgée de 30 ans. Du même pays [Pragella] et travaille.

Jeanne Challeron, veuve de Jean Mayet, âgée de 45 ans, Jean Mayet son fils âgé de 18 ans, tailleur. Sont du Pragella, ils travaillent.

Etienne Chatellain âgé de 35 ans, Katrine Chatellain sa femme de 45 ans, suite illisible.

Katrine Compte, âgée de 30 ans, encore fille, du même pays [Pragella] et travaille.

Marie et Suzanne Compte filles âgées de 25 et 26 ans, sont du même pays et travaillent.

Mademoiselle Deprat, aagée d'environ 30 ans, Mademoiselle Constance, aagée d'environ 35 ans. Sont de la Comté de Foy, vivent de leurs argents et rendtes. [à lire avec Mdam de Saintenac]

Michel Doulsan âgé de 50 ans, sa femme du même âge, une fille de 12 ans et une fille de 7 ans, est du Languedoc, du lieu d'Allès. Ils subsistent du métier de passementier et autre négoce.

Jean Pastre-Friquet, âgé de 45 ans, Marie Martin sa femme, âgée de 26 ans, sont marchand et cordonnier, sont du pays de Pragella en Dauphiné.

Anne Gautier âgée de 50 ans, est du même pays, et fort pauvre.

Monsr Pe Grevoulet et sa femme Marie sont aagés d'environ 55 ans, du lieu de la Saale en Languedoc. Subsistent de leur vocation aide à la commission de Monsieur le Commissaire leur fils.

Anthoine Jordan, tisserand, âgé de 38 ans, avec Marie Bérard sa femme, âgée de 30 ans, une fillette de 3 ans. Sont du même pays et subsistent de leur métier et travail.

Etienne **Jordan** âgé de 45 ans, **Marie Lantelme** sa femme âgée de 27 ans, sont du même pays du Pragella et travaillent.

Etienne **Jordan** marchand, âgé de 35 ans, **Katrine Roud** sa femme âgée de 20 ans, **Samuel Jordan** son frère âgé de 35 ans, **Anne Jordan** leur soeur, âgée de 32 ans. Sont du Pragella, subsistent de leur commerce et argent.

Anne Jouvenal âgée de 45 ans. Est du Pragella et fort pauvre et impotente. **Pierre Jouvenal** âgé de 43 ans, **Marie Jouvenal** sa femme, âgée de 40 ans, 3 enfants de 7 ans et au-dessous. Sont du même pays, et travaillent ce qu'ils peuvent, n'ayant autres biens.

Antoine Laute, veuve ? âgée d'environ 45 ans, avec un fils de 2 ans et du même pays et fort pauvre.

Pierre Lermet âgé de 38 ans, **Jeanne Runelle**, âgée de 38 ans, deux fils âgés de 4 ans et au-dessous. Est du Haut Vivarais. Ils..... ils subsistent.

Etienne **Martin** marchand, âgé de 52 ans, sa femme, âgée de 50 ans, **Pierre** leur fils âgé de 23 ans, **Suzanne** leur fille, âgée de 17 ans. Sont de la Vallée de Pragella en Dauphiné, subsistent de leur commerce et de leur métier de cordonnier.

Monsieur Méjan le père aagé de 88 ans, **Monsieur Méjan** son fils, régent d'école aagé de 32 ans, **Mademoiselle** sa femme, nommée **Françoise Gallatin**. Deux enfants, l'un de 13 ans, l'autre d'un an. Sont de Sommière en Languedoc.

Le sieur **Gabriel Orsel** Mrchd chappelier, sa femme et 4 petits enfants de 10 ans et f (?) ans. Sont de l'Arbre en Dauphiné fabriquent de dit vocat. de chappelier.

Antoine Parlier tanneur, âgé de 35 ans, **Lydie Parlier** sa femme âgée de 30 ans. De St André en Gemme. Ils subsistent de leur métier.

M. Jean Regal forgeron, sa femme, aagés d'environ 40 ans. 3 fils....." chargés à fin et à défaut "

Ellene Remoline fille âgée de 32 ans, est du même pays [Pragella] et travaille.

Michel Reymond âgé de 34 ans, de Pont de Vau en Bresse. Il subsiste de son métier de tanneur et cordonnier.

Anne Rivian veuve d'**Etienne Parendier**, 1 enfant de 2 ans, Est du Pragela et fort pauvre et impotente.

Jean Rivian, âgé de 46 ans, il est du même pays, et sert au logis de Lavey.

Etienne Ronchard âgé d'environ 40 ans, **Marie Martin** sa femme, âgée de 29 ans, 3 filles âgées de 10 ans et en dessous. Sont du même pays et subsistent de leur commerce et du métier de cordonnier.

Boniface Ruzi tailleur, est du même pays et travaille de son métier.

Marie Ruzi veuve, âgée de 49 (47 ?) ans est du même pays et travaille.

Alexandre Roulan forgeron au Clauriel (?) âgé de 30 ans, **Catherine Tinembard** sa femme Neufchâteloise âgée de 20 ans et un enfant de 2 mois. Il est de Mente en Dauphiné. Ils travaillent à la forge de la Chautedie (?)

Jean Roud, âgé de 44 ans, **Suzanne Martin** sa femme, sont du Pragela en Dauphiné. Ils subsistent de leur argent et commerce.

Pierre Roud âgé de 33 ans, **Katrine Roud** sa femme, âgée de 36 ans, 2 enfants, dont l'un a 13 ans. Sont du même pays et lui travaille aux sources des fondements, et sa femme travaille. Leurs enfants mandient quelquefois.

Suzanne Roux âgée de 70 à 75 ans, est du même pays et est fort pauvre.

Madame de SINHURT, pour **Saintenac**, âgée d'environ 60 ans, [vit de son argent et de ses rentes]

Réarrangement par ordre alphabétique de la liste des réfugiés dénombrés dans le gouvernement d'Aigle à fin juillet 1698.

La liste est celle qui a été publiée par Emile Piguët en 1942, comme extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, LXXXVe, LXXXVIIe et LXXXVIIIe années, sous le titre: "Les dénombrements généraux des réfugiés huguenots au Pays de Vaud et à Berne à la fin du XVIIe siècle".

Etat des Refugiez françois qui font residence dans le Gouvernement d'Aigle dressé sur la fin de juillet 1698.

- Henry **Albertin**, marchand, de Cézanne en Dauphiné, environ 70 ans, avec un fils nommé Pierre, âgé d'environ 20 ans et une fille nommée Marie d'environ 25 ans.
- Jean **Albertin**, marchand, fils du précédent, âgé d'environ 28 ans, avec Marie **Blanc** sa femme, âgée d'environ 22 ans.
- Jean **Allard**, tanneur du pays de Champsaur en Dauphiné, âgé de 40 ans, et sa femme 28 ans; tailleuse, comme sa soeur de 18 ans qui demeure avec eux.
- Jacob **Anastaze**, contreporteur du Briançonnais âgé d'environ 20 ans.
- Jean **Anastaze**, du Briançonnais en Dauphiné, tailleur d'habits et laboureur âgé d'environ 30 ans et sa femme âgée d'environ 40 ans.
- Noé et Pierre **Anastaze**, contreporteurs de marchandises du bailliage de Briançon, le dit Noé âgé d'environ 20 ans, et ledit Pierre de 18 .
- Pierre **Angliviel**, maître cordonnier, de Sevenses en Languedoc, âgé d'environ 32 ans, avec Catherine **Albertin** sa femme du même âge, et une fille âgée de 18 mois.
- Claude **Balcet**, docteur en médecine, de Traverses en Prajellaz; environ 35 ans; sa femme d'environ 28 ans. Avec 3 enfants de 8 ans et au-dessous. Il a sous ses soins un neveu d'environ 16 ans et une nièce de 18 ans.
n.b. Claude Balcet est un des signataires de la liste primitive.
- Jean **Bellon**, laboureur de la Vallée de Queyras, environ 48 ans, Marie **Cézard** sa femme âgée de 25 ans, avec deux garçons et une fille de sa première femme, de 20 ans et au-dessous.
- Madne **Bellon**, veuve du lieu d'Abriès, vallée de Queyras, âgée d'environ ans, ne pouvant gagner sa vie, ayant la vue extrêmement faible, avec une fille d'environ 13 ans. Venue du Piémont depuis la paix.
- Michel **Blanc**, orphelin de la communauté de Mentoules, âgé d'environ 12 ans, venu du Piémont depuis la paix.
- Marie **Blanc**, de Briançonois, tenant boutique de marchandise, env. 25 ans.
- Claude de **Bonrepos**, de Champsaur en Dauphiné, cordonnier de profession âgé d'environ 28 ans, sa femme d'environ 20 ans, enceinte, ayants un petit garçon d'un an.
- Etienne **Bouquet**, maître tailleur, du Pragellaz, âgé d'environ 35 ans, Jeanne **Veillon** sa femme, de Bex, âgée d'environ 28 ans, avec un enfant d'environ deux ans.
- Catherine **Bouquet**, veuve de Jean **Rivioli**, du Prajellaz, environ 50 ans; avec 3 filles, de 18, 12 et 9 ans.
- Marie **Bouquet**, veuve de Jean **Roux** du Villaret en Prajellaz âgée d'environ 50 ans, detenue de maladie depuis fort longtemps, avec deux filles, d'environ 17 et 13 ans.
- Suzanne **Bouquet**, tailleuse du Prajellaz âgée d'environ 28 ans.
- Monsr Charles **Bourdin**, ministre de la Comté de Foix, d'environ 52 ans, sa

- femme de même âge, 1 fils de 5 ans, 1 fille de 7 ans, 1 fille de 2 ans.
- Marguerite **Bourset**, femme de Jean **Blanc** du Prajellaz, d'environ 30 ans; son mari est encore en France, et ladite Marguerite gagne sa vie par son industrie, outre ce elle est assistée de temps en temps par son mary.
 - Elie **Buttin**, de Dye en Dauphiné, tisserand, âgé d'environ 50 ans, sa femme âgée d'environ 38 ans, enceinte, ayant trois autres enfants, l'ainé âgé d'environ 20 ans, aussi tisserand, un autre garçon d'environ 12 ans, et une fille de 3 ans.
 - Daniel **Cassagnes**, Mre cordonnier de la Comté de Foex, âgé d'environ 30 ans, Rose **Guiraud** sa femme de 35 ans, avec deux enfants, sçavoir une fille de 3 ans et un fils d'un an, avec François **Rey** de Montagnac en Lang. leur compagnon de boutique âgé d'environ 28 ans.
 - Le Sr Louys **Caudesaigues**, de Bézières en Languedoc, âgé d'environ 70 ans, avec le Sr Pierre **Caudesaigues**, son fils, âgé d'environ 25 ans.
 - Madame **Cauzide**, belle-mère du Sr Ministre Bourdin et demeurant avec iceluy âgée d'environ 70 ans.
 - Antoine **Cerf**, chappellier de la Comté de Foex, âgé d'environ 35 ans, et sa femme âgée d'environ 30 ans, ayant avec eux un parent d'environ 30 ans, dernièrement venu des troupes d'Allemagne.
 - Jeanne **Challeron**, veuve de Jean **Mayet**, du Prajellaz, âgée d'environ 48 ans. Elle a un fils nommé Jean qui est tailleur de profession, âgé d'environ 20 ans.
 - Fleurie **Champer**, belle-soeur de Gabriel Ourset, tailleuse, âgée d'environ 35 ans.
 - Le Sieur Pierre **Chausal**, des Sévènes en Languedoc md apothiquaire et chirugien, âgé d'environ 30 ans, sa femme du même âge, avec cinq filles de douze ans et au-dessous.
 - François **Chevallier**, du maz d'asil dans la Comté de Foex, Mre chappellier, âgé de 35 ans, sa femme âgée de 45 ans et un fils aussy chappellier âgé de 15 ans.
 - Pierre **Chiollar**, de la communauté de Sau en Prajellaz, laboureur âgé d'environ 80 ans.
 - Madeleine **Clerc**, orpheline de 9 ans du pays de Gex.
 - La veuve du Sr **Coccard** du Palatinat, âgée d'environ 60 ans, et deux filles, l'une âgée de 30 ans, l'autre de 20 ans, travaillants en broderie et autres travaux de cette nature.
 - Gabrielle **Comenge**, de Revel en Languedoc, boulangère, âgée d'environ 35 ans.
 - Catherine veuve de Jacob **Comte** de Chambon en Prajellaz, âgée d'environ 53 ans, ayant 7 enfants avec elle, sçavoir 3 fils et 4 filles. L'ainé des fils est âgé de 16 ans, est en apprentissage de tailleur, le second de 12, et le 3e de 9 ans. L'ainée des filles a 25 ans, la seconde 23, la 3e 20 et la 4e de 14 ans. -Jeanne **Comte**, veuve d'Anthoine **Roy** de Prajellaz âgée de 30 ans et une fille âgée de 22 ans (?) toutes deux gagnants leur vie en faisant des journées au travail de la terre.
 - Suzanne **Comte**, veuve d'Etienne **Rivioli** de Fenestrelles, âgée d'environ 48 ans, elle a trois enfants avec elle, sçavoir deux filles, l'une âgée d'environ 18 ans, et l'autre de 13 ans; et un fils âgé de 10 ans.
 - Catherine **Conte**, veuve d'Etienne **Guilleaumon** de Chambon en Prajellaz, fort incommodée de la poitrine.
 - Madeleine **Conte**, orpheline de la communauté de Mantoule, âgée de 15 ans.
 - Pierre **Conte**, orphelin du lieu de Chambon en Prajellaz âgé d'environ 15 ans.
 - Thomas **Didier**, de Pauriere en Prajellaz, âgé d'environ 45 ans, laboureur et travaillant au tabac, avec sa femme du même âge, et deux enfants; une fille de 12 ans et un garçon de 3. Venu du Piémont depuis la paix.

- Jaques **Freboul** chirurgien de la Ville de Montpellier, âgé d'environ 48 ans, et sa femme du même âge, avec un garçon de 20 ans de la même profession, venus depuis la paix des troupes d'Allemagne.
- Le Sr Jean **Friquet** marchand et cordonnier du Prajellaz en Dauphiné, âgé d'environ 48 ans, avec sa femme âgée d'environ 28 ans.
- Charles **Garniez**, de Serviez en Dauphiné, laboureur et peigneur de chanvre âgé d'environ 52 ans, sa femme de 38 ans, avec une fille âgée de 6 ans. Venu du Piémont depuis la paix.
- Le Sr **Gasaud** de St Jean en Poitou, regent d'escolle à Ollon, âgé de 70 ans.
- Anne **Gauthier**, veuve de Jean **Juvenal** du Villaret, âgée d'environ 60 ans, fort incommodée de la poitrine. Venue du Piémont depuis la paix.
- Jean **Gay**, du Villaret en Prajellaz, Mre boucher à Bex, âgé d'environ 35 ans, sa femme d'environ 25 ans, et une fille d'une année. Venu du Piémont depuis la paix.
- Pierre **Gay**, boucher à Aigle, âgé d'environ 35 ans, de Prajellaz et sa femme âgée de 30 ans, enceinte, ayants un petit garçon de 5 ans, venus du Piémont depuis la paix.
- Suzanne **Gay**, du Villaret, âgée d'environ 20 ans, elle est borgne. Venue du Piémont depuis la paix.
- Judith **Girard**, veuve de Pierre **Parendier** du Villaret en Prajellaz, âgée d'environ 50 ans, ayant 3 enfants avec elle, sçavoir deux filles, l'une âgée d'environ 16 et l'autre 13 ans, et un fils âgé de 11 ans.
- Paul **Giroin**, Mre tailleur de Dye en Dauphiné, âgé d'environ 40 ans, et sa femme d'environ 28 ans.
- Demlle Constance de **Grenier**, de la Comté de Foex, âgée d'environ 37 ans.
- Le Sr Pierre **Grevoulet**, des Sevenes en Languedoc, âgé d'environ 55 ans, avec sa femme du même âge et Pierre leur fils âgé de 25 ans, demeurants chez le Commissaire Grevoulet leur fils.
- Pierre **Guichard**, de Fenils en Dauphiné, apprentif de Claude de Bonrepos âgé d'environ 20 ans, ayant servi dans les troupes en Piémont, et venu dans ce pays depuis la paix.
- Antoine **Jacquet**, de Prajellaz, âgé d'environ 70 ans, et sa femme âgée de 60 ans, avec leur garçon Mre tanneur, 22 ans, venus du Piémont depuis la paix.
- Anthoine **Jordan**, tisserand, du Villaret en Prajellaz, âgé d'environ 40 ans, sa femme de 35 ans, et deux filles de cinq ans et au-dessous.
- Catherine **Jourdan**, veuve du Sr Jean **Anastaze** du Briançonnais en Dauphiné, âgée d'environ 70 ans, ayant une fille avec elle âgée d'environ 15 ans.
- Catherine **Jourdan**, veuve de Jean **Queyrel** du Villaret en Prajellaz, âgée d'environ 55 ans. Elle a trois de ses enfants avec elle, sçavoir une fille âgée d'environ 18 ans, et deux garçons, l'un âgé d'environ 18 ans qui apprend le métier d'armurier, et l'autre de 14 ans. Venus de Piémont depuis la paix.
- Le Sr Etienne **Jourdan**, marchand, du Prajellaz en Dauphiné, âgé d'environ 38 ans, Catherine **Roux** sa femme âgée de 25 ans, et deux filles, l'une de 2 ans et l'autre de 6 mois.
- Etienne **Jourdan**, laboureur, aussy du Prajellaz, âgé d'environ 48 ans, sa femme Marie **Lantelme**, âgée de 30 ans.
- Samuel **Jourdan**, laboureur du Prajellaz âgé d'environ 40 ans. Sa femme est de Rougemont et du même âge.
- Anne **Juvenal**, du Prajellaz, âgée d'environ 50 ans, paralitique de la moytié de son corps.
- Barthelemy **Juvenal**, du Villaret en Prajellaz, âgé d'environ 80 ans. Il a 4 enfants avec luy, sçavoir un fils et 3 filles, le fils âgé d'environ 35 ans, l'ainée des filles de 26, la seconde de 23, et la plus jeune de 20, ledit

Juvenal avec son fils sont chirurgien de profession. Venu du Piémont depuis la paix.

- Marguerite **Juvenal**, veuve de Daniel **Juvenal**, du Villaret, âgée d'environ 85 ans.

- Marie **Juvenal**, du Villaret en Prajellaz, âgée d'environ 25 ans. Venue du Piémont depuis la paix.

- Pierre **Juvenal**, du Villaret, âgé d'environ 48 ans, Il a sa femme avec luy, du même âge, qui est fort valétudinaire avec trois petits enfants de 8 ans et au-dessous.

- Daniel **Labrune**, de la Comté de Foex, ouvrier aux sauneries de Beviaux âgé d'environ 35 ans.

- Jean **Lantelme**, de Prajellaz, tinturier et peigneur de chanvre, âgé d'environ 30 ans.

- Le Sr Claude **La Pierre**, chirurgien de Florac en Sevennes, âgé d'environ 50 ans, sa femme, qui est de Vevay, de même âge. Venus en dernier lieu des troupes suisses qui servent en France avec un fils d'environ 19 ans, et trois filles; la première âgée de 17, la seconde de 16 et la troisième de 13 ans. Ils sont forts pauvres et dignes de charité. (en note: il est sorti du país.)

- Pierre **Lermet**, Mre serrurier et armurier du Vivares, âgé d'environ 40 ans, sa femme du même âge, avec trois filles de 6 ans et au-dessous.

- Mathieu **Marcel**, neveu d'Elie Buttin, et du même lieu (Aurel) aussy tisserand et laboureur âgé d'environ 30 ans.

- Anne et Jeanne **Martin**, soeurs, du Villaret en Prajellaz; ladite Anne, qui est fort valétudinaire, est âgée d'environ 53 ans, et la dite Jeanne de 40 ans. Venues du Piémont depuis la paix.

- Le Sr Etienne **Martin**, marchand et cordonnier de la Vallée de Prajellaz, âgé d'environ 52 ans, avec sa femme du même âge et Suzanne leur fille âgée d'environ 18 ans.

- Le Sr Pierre **Martin**, fils dud Sr Etienne, aussy marchand, âgé d'environ 25 ans, avec sa femme âgée d'environ 22 ans.

- Le Sr Pierre **Martin**, fils du Capitaine Martin, aussy marchand, âgé d'environ 25 ans, avec sa femme du même âge, et une fille de 3 mois.

- Jean **Mayet**, de Prajellaz, peigneur de chanvre et laboureur âgé de 54 ans et sa femme du même âge.

- Le Sr Pierre **Meyer**, marchand de Queyras en Dauphiné, âgé d'environ 35 ans, et sa femme qui est de Morges, âgée d'environ 30 ans, avec trois garçons; l'ainé âgé d'environ 10 ans, le second de 7 et le 3e de 4, ayant avec eux pour servante une fille Madelaine qui est aussy de Queyras, âgée de 35 ans, plus un valet de boutique aussi de Queyras âgé d'environ 25 ans.

- Monsr Daniel **Narbonne**, de Béziers en Languedoc, âgé d'environ 50 ans et - Demlle Jeanne **Caudesaigues**, sa femme, âgée d'environ 40 ans; vivent de leurs rentes.

- Le Sr Gabriel **Ourset**, de l'Arbre (l'Albenc) en Dauphiné, Mre chappellier âgé d'environ 45 ans, sa femme du même âge, avec quatre petits enfants de 12 ans et au-dessous.

- Suzanne **Papon** et Madne **Lantelme**, tailleuses du Prajellaz en Dauphiné, âgées d'environ 25 ans, venues depuis la paix du Piémont.

- Maître **Pantouflet**, tisserand de la Comté de Foex âgé d'environ 50 ans, et sa femme enceinte qui est âgée de 30 ans.

- Le Sr Anthoine **Parlier**, Mre tanneur des Sevennes en Languedoc, âgé d'environ 38 ans, Marie **Blachère** sa femme, âgée d'environ 25 ans et une fille de 4 mois.

- Etienne **Pastre**, cordonnier et laboureur de Prajellaz en Dauphiné, âgé de 35 ans, ayant servi dans les troupes au Piémont, venu de là depuis la paix.

- Le Sr **Moyse Perron**, de Prajellaz, me chirurgien et regent d'escole pour le latin françois et arithmétique, âgé d'environ 50 ans, avec sa femme de 40, huit enfants, 4 mâles et 4 filles; l'ainé âgé de 22 ans, le second de 15, le troisieme de 13, et l'autre de 8; les filles, l'une âgée de 17 ans, l'autre de 12, l'autre de 7 et l'autre de 5. Venu du Piémont depuis la paix.
- **Marie Queyrelle**, de la communauté de Roure en Prajellaz, âgée d'environ 20 ans.
- Le Sr **Jeremie Reymond**, marchand et Mre tanneur de Pont de Vau en Bresse, âgé d'environ 40 ans, sa femme du même âge, avec trois enfants, une fille d'environ 10 ans, et un fils d'environ 6 ans, et l'autre d'un an et demy; il y a
 - **Michel Reymond** son frère, qui est Mre tanneur, demeuran avec eux, âgé d'environ 20 ans, et un compagnon âgé d'environ 25 ans.
- **Jean Rigau**, orphelin du lieu de Balboret en Prajellaz, âgé d'environ 16 ans.
- **Pierre et Jean Rigot**, freres, de Prajellaz, peigneurs de chanvre, l'ainé d'environ 25 ans, et l'autre de 20 ans.
- **Jean Rivian**, aussy laboureur et travaillant aux sauneries du Beviaux, de Villaret en Prajellaz, âgé d'environ 50 ans, **Anne Jourdan** sa femme âgée de 35 ans. Ils ont une fille âgée d'une année.
- **Anne Rivioli**, veuve d'**Etienne Parendier** de Mantoule et Prajellaz, âgée d'environ 40 ans, ayant un fils avec elle de l'âge de 6 ans presque toujours malade.
- Le St **Etienne Ronchard**, marchand et cordonnier de la Vallée de Prajellaz, âgé d'environ 40 ans, sa femme âgée de 30 ans, avec trois filles de 10 ans et au-dessous.
- **Boniface Ronzil**, laboureur, de Chaumont en Dauphiné (en vallée de Césanne) âgé d'environ 40 ans, **Pierre Ronzil** son frère, mr tailleur, d'environ 30 ans, leur mère, veuve, demeure avec eux, âgée d'environ 50 ans (!) avec **Helene Remoline** leur tante qui est âgée d'environ 40 ans.
- **Alexandre Rouland**, forgeron, de Mendes en Dauphiné, âgé d'environ 35 ans, sa femme qui est de ce lieu âgée d'environ 30 ans, et une fille de 6 mois.
- **Jean Roux**, negotian du Prajellaz en Dauphiné, âgé d'environ 45 ans, avec **Suzanne Martin** sa femme du même âge.
- **Pierre Roux**, du Villaret en Prajellaz, ouvrier aux sauneries du Beviaux, âgé d'environ 35 ans, avec sa femme du même âge, un fils d'environ 9 ou 10 ans, et une fille d'environ 13 ans.
- **Suzanne Roux**, du Villaret en Prajellaz, âgée d'environ 75 ans, et fort affligée de la veue, ayant peine à se conduire.
- Le Sr **Joseph Segond**, de Prov., marchand, âgé de 40 ans, et **Pierre Jordan**, couzain et apprentif dud. Segond, âgé de 15 ans.
- **David Sorbier**, du Vivarès, cordonnier et laboureur, âgé d'environ 45 ans, et sa femme de 35 ans, avec trois garçons et une fille, l'ainé âgé de vingt un ans, aussy cordonnier; l'autre de 15 ans, l'autre de 3 ans, et la fille d'une 12e d'années.
- **Monsr Barthelemy de Tartanac**, de la Comté de Foex, âgé d'environ 70 ans, et sa femme de 42, tous deux fort valétudinaires, ayant trois enfants: une fille d'environ 8 ans, et deux fils, l'un de 6 ans et l'autre d'un an.
- Le Sr **Jean Tisserand**, négociant et manufacturier de Pont de Vau en Bresse, âgé d'environ 55 ans, avec une fille âgée d'environ 25 ans.
- **Madame d'Usson de Bon Repaux**, veuve de **Monsr de Saintenac**, aussy de la comté de Foex, âgée d'environ 65 ans.
- Le Sr **Etienne de la Vaur**, Sr des **Vignals**, de la comté de Foex, âgé d'environ 48 ans.
- **Pierre Vellay**, des Sevennes, mre tanneur, âgé d'environ 44 ans.

La liste originale, publiée par Piguet, se termine par l'inscription suivante:

88 personnes nécessiteux, 198 personnes aisées, total 286.

" Nous les Directeurs des François Refugiez au Gouvernement d'Aigle, En suite de L'ordre qui nous a été donné par Messrs nos tres honnorez freres de la Direction des Refugiez à Berne avons exactement procédé au Denombrement et Etat des Refugiez qui font actuelle Residance dans led. Gouvernement, et ensuite en avons dressé le present Rolle pr y être ajouté foy. Fait au commencement du Mois d'Aoust 1698.

B[ernard] Crespin, M[in]istre à Bex [Charles] Bourdin M[in]istre Ref[ugié]
 Pierre Testaz
 C[laude] Balcet M[édecin] Refugié J[ean] Grevoulet Secretre

Commentaire: le recensement de 1698 porte sur une même liste tous les réfugiés du Gouvernement d'Aigle, sans séparer ceux d'Aigle de ceux de Bex et d'Ollon, comme l'avait fait le précédent dénombrement de 1693.

Les cinq responsables du recensement de 1698 ont précisé le domicile de quelques-uns seulement des 286 personnes enregistrées. Heureusement, la confrontation de la liste de 1698 avec celle de 1696, pour Bex, avec celle de 1693, pour Aigle, éclaire le domicile de quelques autres familles. Enfin, les actes d'état civil et autres documents recueillis pour Bex nous ont aidé à déterminer où vivaient une bonne partie des français réfugiés sur le territoire du Gouvernement d'Aigle. On peut tenir pour certains que 36 des réfugiés vivaient à Aigle, 8 à Ollon, 219 à Bex; les 23 derniers ne peuvent être attribués avec une absolue certitude à l'une ou à l'autre des trois paroisses. Mais on peut penser qu'au moins la moitié d'entre eux – qui n'ont pas laissé de traces dans les actes d'état civil avant les départs de 1699 – étaient venus à Bex pour y retrouver des parents, proches ou moins proches.

La colonie des réfugiés comptait, selon toute vraisemblance, 230 personnes au début de l'été 1698; elle avait doublé depuis le recensement du 1.III.1696. La très grande majorité des nouveaux arrivés étaient " venus du Piémont depuis la paix ". Ils étaient pragelans; nombre d'entre eux avaient des attaches avec le Villaret, patrie des Bouquet, Gauthier, Gay, Jourdan, Juvenal et autres Roux. Contraints pour la plupart d'abjurer sous la menace en automne 1685, ils avaient gagné le Val Pérouse et les vallées latérales du bas Cluson en 1693; promis à la prison ou à la mort par le Duc de Savoie en 1696, ils s'étaient mis en route une nouvelle fois; ils étaient presque tous pauvres, certains étaient malades ou invalides.

Cet afflux d'étrangers, qui vivaient, selon la formule des sociologues modernes, " en-dessous du seuil de pauvreté " a certainement inquiété les gens de Bex : ils ont donc choisi de les renvoyer au printemps 1699, lorsque Berne les a invités à le faire.

Dénombrement des Etrangers qui résident rière la commune de Bex.

Le 16 novembre 1732, la communauté de Bex adresse à LL.EE. une lettre concernant les réfugiés du Pragelaz, expliquant qu'elle ne peut accepter de nouveaux persécutés, étant la commune qui abrite le plus grand nombre d'étrangers. Elle les classe en quatre catégories, dont les trois premières concernent les réfugiés et les prosélytes.

Cette lettre figure aux archives communales de Bex, au volume 29 du répertoire Houriet, et comporte entre autres le tableau suivant :

Vaudois:

Jean Albertin et sa fille	2 personnes
Pierre Albertin	1
Henri Albertin sa femme et deux enfants	4
Noé Albertin sa femme et six enfants	8
La veuve de Pierre Martin et ses deux fils	3
Jean et Jaques Lantelme	2
Boniface et Jean Ronzil	2
La veuve de Jean Friquet	1
Jean Bouquet sa femme, enfant, 2 frères, deux soeurs, sa belle-mère	8
Michel Blanc et sa femme	2
	<hr/>
	total 33 personnes

Français:

Me Grevoulet commissaire, sa femme. 1 fils	3 personnes
Les trois frères Reymond	3
Daniel Cassagne sa femme et un fils	3
Anthoine Orset sa femme et 6 enfants	8
La veufve de Gilles Molles et une fille	2
La veufve de Jérémie Molles et deux enfants	3
La délaissée de David Molles et un enfant	2
La veufve d'Anthoine Parlier	1
Plus Anthoine Parlier sa femme et 6 enfants	8
Jean Pierre Parlier sa femme et quatre enfants	6
Simon Cregut sa femme et trois enfants	5
Isaac Baudran sa femme et deux enfants	4
La veufve Blachin et sa fille	2
Jean Anthoine Blachin sa femme et un enfant	3
Jean Charreau et sa femme	2
La veuve de Pierre Barbe et son fils	2
	<hr/>
	total 57 personnes

Prosélytes:

La veufve de Mathieu Stioul et 2 fils	3
Antoine Boriace sa femme et 5 enfants	7
Daniel Jaquet sa femme et deux enfants	4
Antoine Pastre sa femme et deux enfants	4
Pierre Plat sa femme et un enfant (?)	3
Jean François Chaland, 2 freres, sa femme et 1 enft	5
Jaques Bossonay et sa femme	2
Jean Liset sa femme et un enfant	3
Pierre Courtaz sa femme et 3 enfts	5
Abram Fer sa femme et 4 filles	6
	<hr/>
	total 42 personnes

Ils sont donc au total 132 .

Une quatrième rubrique concerne les autres " étrangers "; elle compte plusieurs centaines de personnes, surtout des confédérés suisses-allemands. La communauté de Bex annonce au total 606 étrangers (c'est à dire 606 non-bourgeois) pour une population totale qu'on peut estimer à un peu moins de 2000 personnes.

Le groupe des Vaudois comprend les anciens habitants du Pragela et des vallées voisines, qui ont perdu leur nationalité française en 1713. Ils sont devenus apatrides. La désignation " vaudois " est commode, elle rappelle l'appartenance de leurs ancêtres à l'hérésie de Vaudès. Dans ce groupe, les chefs de famille sont nés à l'étranger, sauf Henri Albertin, Jean Bouquet et Jean Ronzil, qui sont de la deuxième génération.

Le groupe des Français compte encore 13 à 14 réfugiés de première génération.

Le groupe des Prosélytes est surprenant: les cinq premières familles citées se sont constituées autour de chefs venus célibataires à Bex **après 1698**. Mathieu Stioul était signalé à Bex dès 1711, Antoine Boriace dès 1708, Jean Jaques père de Daniel, peu avant 1704, Antoine Pastre peu avant 1721, Pierre Plat (sive Plan) en 1711. Rien d'étonnant à ce que ces prosélytes ou leurs descendants immédiats soient encore considérés comme des étrangers.

Les 5 dernières familles n'ont jamais été citées dans les recensements antérieurs à 1732. Pourtant, ce sont des prosélytes anciens. On serait tenté, en première analyse, de penser que le secrétaire de la communauté de Bex a reçu l'ordre de les ajouter aux précédents dans le seul but de convaincre LL.EE. que la barque était pleine. En réalité, les familles Bossonay, Chaland, Courtaz, Lizet et Fer avaient un statut d'habitants tolérés, qui les mettait sur le même pied que les réfugiés de première génération ! Cela malgré leur présence déjà ancienne dans la commune: les Bossonay avaient baptisé un enfant au temple de Bex en 1592 déjà, le premier Chaland s'était marié à Bex en 1650, le premier Courtaz en 1637, François Fer avait baptisé un enfant à Bex en 1596. Il sera montré plus loin combien difficile et tardive sera leur intégration après 1732.

Les écrivains du Refuge n'ont guère parlé des prosélytes. Vuilleumier ne retient que ceux du XVI^e siècle et ne s'intéresse qu'aux ecclésiastiques catholiques qui décidaient de passer à la Réforme – parfois seulement pour un temps, avant de retourner dans le giron de l'Eglise Romaine – . Etrange indifférence des auteurs protestants, et de l'Eglise protestante, à l'égard des jeunes hommes qui sacrifiaient leur avenir en France pour tenter de s'implanter dans le Pays Romand; après avoir sollicité la bienveillance de LL.EE., ils suivaient un catéchisme et on les trouvait faire leur première communion avec les adolescents du pays. Pourquoi leurs fils, leur petits-fils, et leurs descendants plus éloignés étaient-ils encore considérés comme des prosélytes ? L'histoire de la famille Bossonay est à peine croyable : elle ne devint vaudoise qu'en 1871 en recevant la bourgeoisie de Sainte-Croix alors que Nicolas Bossonay, venu de Chamonix, avait déjà fait baptiser sa fille Marguerite dans le temple de Bex en 1592, et que dès lors la famille avait vécu sans discontinuer à Bex au moins jusqu'en 1798 !

Il faudra se pencher un jour sur l'incompréhension de LL.EE., de l'Eglise réformée de Berne, des bellerins, à l'égard de ceux qui auraient dû recevoir les honneurs ailleurs réservés aux nouveaux-convertis. Le cas de Bex était-il unique ? Certainement pas. Il suffit de rappeler que la récapitulation générale des incorporés à partager entre Berne, Argovie et Vaud, indiquait parmi eux 284 prosélytes, dont 96 étaient attribués au Canton du Léman (13.II.1802)

Réarrangement par ordre alphabétique et identification des personnes recensées dans le " *dénombrement des Etrangers qui resident rière la paroisse de Bex* " adressé par la communauté de Bex à LL.EE. le 16 novembre 1732 (volume 29 du répertoire Houriet des Archives de la Commune de Bex)

On reprend le texte primitif en **caractères gras**. Les éléments d'identification obtenus à diverses sources (essentiellement aux actes d'état civil) sont en caractères normaux. Les numéros d'ordre se rapportent à la Liste alphabétique et synoptique des réfugiés signalés à Bex dès 1685. (vide infra, p. 45 à 110)

Vaudois.

- **Henri Albertin sa femme et deux enfants**: il est fils de Jean, no 3. Il a épousé le 19.I.1725 *Claudine Barbille Veillon*, leurs enfants sont Salomé Jeanne Marie, b. le 3.IX.1725, et Jean Pierre, b. le 23.XII.1728.

- **Jean Albertin et sa fille**: c'est le no 3, veuf depuis 1715 de Marie Blanc; sa fille n'est pas identifiée.

- **Noé Albertin, sa femme et six enfants**; C'est le no 7, fils du no 1, ayant 27 ans ou au-dessous en 1696, pas nommé en 1698; sa femme est Marie ou Marianne Reymond, fille de Jérémie no 181, née vers 1685 à l'étranger et reçue en 1701, qu'il a épousée avant 1708. Ils ont eu 8 enfants avant 1732, dont deux sont morts; les six vivants sont: Marie, 1711, Marianne, 1713, Modeste Judith, 1716, Rose 1720, Suzanne Marie 1722, Jeanne Marie 1732.

- **Pierre Albertin**, no 4, fils du no 1. Sa femme, Catherine, jamais identifiée, est sans doute décédée sans enfant. Il vivra jusqu'en 1753.

- **Michel Blanc et sa femme**; ce no 24, né vers 1686, orphelin de la communauté de Roure enregistré en 1698, était chirurgien lors de son mariage à Bex le 24.III.1724 avec Suzanne Madeleine Chausal, fille du no 49 . Il mourra le 21.III.1743, elle meurt le 23.III.1755, sans avoir eu d'enfant.

- **Jean Bouquet, sa femme, enfant, 2 frères, 2 soeurs, sa belle-mère**; fils d'Etienne, no 29 , petit fils de Thomas, no 28 ; b. le 29.VIII.1695; sa femme est *Madeleine Delessert*, épousée en 1727; leur fils Jean Jacques a été baptisé le 31.X.1728.- Les deux frères sont Salomon Etienne, b. le 21.X.1703, et Etienne, b. le 2.II.1711.- Les deux soeurs sont Jeanne, b. en 1701, et Françoise, b.le 7.V.1706.- La belle-mère est la veuve de Jaques Delessert, qui fut justicier à Peney dans le bailliage d'Oron.

- **La veuve de Jean Friquet**; C'est Marie Martin, no 135, fille d'Etienne, no 129. Elle était née en 1670, avait épousé Jean (Pasteur-) Friquet no 74, le 27.VI.1689; veuve depuis le 7.X.1728; sa fille unique Suzanne est mariée à Bex depuis 1720.

- **Jean et Jaques Lantelme**; **Jean**, no 12, a 64 ans, il est veuf en secondes noces d'Anne Juvenal, dont on ne sait rien. Il avait eu 5 enfants d'un premier mariage, 3 sont encore vivants; **Jaques**, no 121 dont les textes ne disent rien,

sauf qu'il meurt " réfugié des Vallées " le 2.II.1738.

- **La veuve de Pierre Martin et ses deux fils**; Pierre Martin, no 136, a laissé veuve Judith Bernard le 2.I.1713; les deux fils sont Jean, 24 ans, qui mourra célibataire en 1735, et Etienne, 20 ans, qui continuera la lignée.

- **Boniface et Jean Ronzil**; Boniface, de Chaumont, né vers 1658, no 189, venu à Bex en 1693, y mourra le 15.IV.1741. Jean est fils de Pierre, no 192, frère de Boniface. Né le 24.I.1717, Jean mourra le 29.VI.1733.

Français.

La veuve de Pierre Barbe et son fils; il s'agit d'Anne Charreau, fille du réfugié Jean Charreau ci-dessous. Elle mourra le 17.VII.1744. Le fils est **Pierre Barbe junior**, b. le 15.I.1719, fils légitimé de **Pierre Barbe II**, no 15 . Celui-ci vint sans doute à Bex comme jeune adulte chez son oncle **Pierre Barbe I**, no 14.

Son destin est par ailleurs obscur, son décès n'a pas été relevé à Bex. Pierre Barbe junior deviendra officier au Piémont, et décédera major à Bex, le 23.IV.1789. Comme son père, il légitimera un enfant à Bex, Marie Sara, baptisée à Bex le 26.XII.1743.

- **Isaac Baudran sa femme et deux enfants**; no 18, ce cordonnier, venu du Pont de Veyle en Bresse est signalé pour la première fois lors de son mariage avec *Antoinaz Dupraz* de Blonay, le 21.II.1707 [si l'on se fie à la lecture de Piguet, on a enregistré dans la ville d'Yverdon en 1698, Georges Baudraz, sa femme et une fille, venus de Bresse. Il doit s'agir d'une erreur de lecture pour Baudran; cf Piguet II, p. 43] Ils avaient eu au moins trois enfants: Louise Marie, née en 1708, qui mourra le 30.XI.1738, Jeanne Marie, 1710; Pierre Issac, né en 1715, dont le destin est obscur; Jeanne Marie épousera Etienne Martin en 1734.

- **La veuve Blachin (pour Blachère) et sa fille**, est sans doute la veuve de Paul Blachère, no 22, né vers 1666, de La Salle, signalé à Lausanne en 1698, mort à Lavey en 1719. Sa veuve est Marie Lafosse ou Lafonds, maîtresse d'école à Fenalet; elle avait également été signalée à Lausanne, sans enfant, en 1698. Elle mourra le 11.X.1733. Sa fille est probablement Louise Marie, qui épousera Jean Sicar, no 204 .

- **Jean Antoine Blachin (pour Blachère) sa femme et un enfant**; ce no 23, fils du no 22, né à Lausanne entre 1698 et 1700, tanneur. Sa femme est Suzanne Marie Lantelme, fille du no 12, qu'il a épousée en 1730; l'enfant n'a pas été identifié, alors qu'ils auront plus tard 3 filles et 2 fils.

- **Daniel Cassagne sa femme et un fils**; né vers 1668, ce cordonnier, de Saverdun, no 38, est présent dès 1696; il mourra en 1749, à 84 ans. Sa femme Rose Gueraud, de Nîmes, mourra le 25.II.1734. Le fils est Pierre Samuel, b. le 20.VI.1697, qui mourra le 22.I.1764; une seule de ses 4 soeurs avait atteint l'âge adulte, et se maria à Bex.

- **Jean Charreau et sa femme**; marchand, réfugié à Bex, no 47, signalé dès 1710, décédera à Bex le 2.IV.1751 à 86 ans; en 1710, sa femme est Anne Perronnette (Perronnette est-il son nom de famille, ou porte-t-elle un double prénom ?) Ils ont eu un fils, Jean Abraham, reçu à Pâques 1716, dont le destin est inconnu, et une fille, Anne, cf. supra. Anne Perronnette décède

le 16.XI.1732.

- **Simon Cregut, sa femme et 3 enfants**; on a écrit Cirgut, ou écrira Gregu et Cregu; ce marchand tanneur, no 65, venu de Saint Ambroix dans le Gard, on ne sait quand, avait épousé Suzanne Marie Albertin, fille de Jean, no 3, peu avant 1725, lorsqu'il habitait Vevey. Leurs trois enfants vivants sont: Marie Françoise, 6 ans, Gédéon, 4 ans et demi, et Jeanne Marie, 9 mois.

- **Me Grevoulet commissaire, sa femme, un fils**; c'est probablement Jean François Abraham, b. le 15.VIII.1701, dont la femme n'a pas été identifiée, pas plus que le fils.

- **La délaissée de David Molles et un enfant**: ne peut être que la femme de David Salomon; celui-ci a été baptisé à Bex le 15.I.1703. Elle s'appelle Jeanne Grevoulet, ffeu Jean, juge consistorial; ils s'étaient mariés le 14.XII.1722; l'enfant est Pierre Gédéon, b. le 17.IX.1725.

- **La veuve de Gilles Molles et une fille**; c'est Marie Casse, qui mourra deux ans plus tard. Son âge n'est pas connu, mais elle a au moins 75 ans. Gilles Molles, son mari, no 144, était décédé le 21.V.1728 à 80 ans. La fille est Louise, no 145, qui mourra célibataire à 81 ans, en 1753.

- **La veuve de Jérémie Molles et deux enfants**, s'appelle *Claudine Tétaz*, ffeu Samuel, justicier de Villars; elle avait épousé Jérémie, no 146, en 1709. Né vers 1685, puisque reçu à Bex en 1702, il était mort le 28.VI.1731. Les deux enfants sont Marie, née en 1712, et David Salomon, né en 1720.

- **Antoine Orset, sa femme et six enfants**; c'est Antoine Louis, b en 1702, époux de Claudine Catherine Roland, fille du no 187, qui a 34 ans. Des six enfants, quatre ont été repérés: Marie Fleurie, 1724, Jean Antoine, 1726, Jean Pierre David et Marie Suzanne Madeleine, jumeaux, 1731.

- **La veuve d'Antoine Parlier**: Antoine, no 158, signalé à Bex dès 1696, tanneur, de Saint André en Gemmes, était décédé le 1.II.1731. Elle, c'est Marie née Blachère, probablement soeur du no 23, deuxième femme d'Antoine. Elle mourra le 16.II.1754, à 86 ans.

- **Antoine Parlier, sa femme et six enfants**; fils du deuxième mariage d'Antoine no 23. Il serait né autour de 1701. Elle est *Marie Marguerite Barlet*; les enfants sont: Marie Elisabeth, née en 1720, Jean en 1722, Jeanne Marie en 1724, Madeleine en 1727, Marie Elisabeth Suzanne en 1729, et Marie Marguerite le 10.III.1732.

- **Jean Pierre Parlier, sa femme et 4 enfants**; frère du précédent, né également autour de 1700, sa femme est Jeanne Martin, fille du no 136 Pierre Martin. Ils se sont mariés le 22.IV.1720. Leurs 4 enfants sont à chercher parmi Pierre Antoine, né en 1721, Marianne en 1723, Jeanne Suzanne en 1725, Pierre Etienne en 1728, Jean le 28.I.1732. Ils auront encore 3 enfants après novembre 1732.

- **Les trois frères Reymond**; ils sont les fils de Michel, no 182, décédé en 1721, dont la femme Judith Androt est décédée en 1731. Les trois fils: Paul, baptisé le 16.II.1702, Jean, b. le 14.V.1714, Pierre, b. le 6.VI.1717, vivent certainement ensemble depuis la mort de leur mère, décédée veuve le 8.IV.1731

Prosélytes.

- **Antoine Boriace sa femme et cinq enfants**; on ignore la date de naissance de ce prosélyte venu de Narbonne, no 25, reçu à Noël 1708. Il avait épousé en premières noces, le 11.I.1709, *Françoise Bosset*, qui lui avait donné 5 enfants, dont 4 vivaient avec lui en novembre 1732: Antoine, né en 1709, Judith Rose, née en 1711, Pierre Isaac en 1715, Esther Marie en 1718. Marie Marguerite Cassagne était devenue sa seconde femme le 25.IV.1721. Etaient nées: Marie Marguerite, décédée en 1727 déjà, et Jeanne, née le 26.XII.1723, qui mourra à Genève en 1745.

- **Jaques Bossonay et sa femme**: né vers 1692, fils de Zacharie, Jaques avait épousé le 17.II.1713 *Madeleine Echenard*. Elle avait donné naissance à un enfant mort-né en 1717.

- **Jean François Chaland, 2 frères, sa femme et 1 enfant**; Jean François, fils de François, avait été baptisé le 8.II.1705; ses frères sont François Louis, né en 1710, et Jean David, né en 1721. Sa femme est *Jeanne Ruchet*, fille de Pierre Ruchet. Leur fille Jeanne Elisabeth était née le 19.X.1732.

- **Pierre Courtaz, sa femme et 3 enfants**; fils de Jean Courtaz et de Christine Dunand, Pierre avait été baptisé le 2.V.1679; il avait épousé *Marie Genet* le 28.II.1720. Leurs 3 enfants sont: Jeanne Marie, née en 1723, Jean Pierre, 1726, Jaques, 1728.

- **Abram Fer, sa femme et 4 filles**; Abram était de Saint-Triphon, sa femme *Françoise de Sibenthal* de Bex. Leurs filles sont: Catherine Christine, 1699; Jeanne Elisaberth 1702, Henriette Jeanne 1706, Marie Claudine 1709.

- **Daniel Jaquet, fautivement pour Jaques, sa femme et deux enfants**; fils de Jean Jaques, no 97, prosélyte venu de Narbonne, Daniel avait été baptisé à Bex le 2.IV.1705. Il avait épousé le 24.III.1730, Marie Lantelme, elle même baptisée le 22.VIII.1706. Le seul de leurs enfants nés avant 1732 qu'on ait repéré est François, b. le 23.IV.1731.

- **Jean Liset sa femme et un enfant**; Jean II Liset, fils de Jean et de Jeanne Bosset, avait épousé *Jeanne Mages*. Leur fille Barbille a été b. le 2.IV.1711, et se mariera en 1733.

- **Antoine Pastre sa femme et 2 enfants**; no 159, il est venu du Languedoc peu avant 1721. Il épouse, le 3.I.1721, *Marie Madeleine Bosset*. Leurs enfants sont: Marie Salomé, née en 1725, et Jeanne Marguerite, née en 1728.

- **Pierre PLat, sa femme et un enfant**; Pierre Plat ou Plan d'Anduze, no 166, présent à Bex en 1711 " réfugié sans aucun témoignage " épouse *Suzanne Bernard*, avec l'accord du consistoire de Berne, après la naissance de leur fille Barbille, b. le 3.VIII.1711.

- **La veuve de Mathieu Stioul et 2 fils**; Matthieu Estioule, no 206, qu'on appellera Stioul, nom que ses descendants orthographieront Sthioule, était venu de Bay sur Bay en Vivarais peu avant 1711: il avait épousé le 17.VIII.1711 *Jeanne Ravy*. Il était décédé le 2.XI.1726. Leur fils Jacob était né en 1713, et Matthieu II en 1717.

Liste alphabétique et synoptique des réfugiés signalés à Bex dès 1685

suivie d'indications sur leurs descendants présents à Bex jusqu'en 1798.
La première date correspond au début du Grand Refuge, la seconde à la fin
du régime bernois

On a puisé à toutes les sources disponibles citant les fugitifs pour cause de religion. La synthèse concerne trois catégories d'individus: ceux qui ont été simplement signalés à Bex, ceux qui y ont vécu quelques années, et ceux qui ont passé la fin de leur vie dans la paroisse; parmi ces derniers, ceux qui ont fait souche ont justifié la recherche de leur descendance.

Les prosélytes ont été incorporés à la liste des réfugiés. Leur statut local était très voisin de celui des réfugiés protestants qui accompagnaient leurs pasteurs en 1685, ou qui, plus tard, se présentaient à la frontière avec un certificat pastoral. Les prosélytes étaient examinés par une commission de la Chambre des Prosélytes de Berne; une fois acceptés ils étaient reçus à la Sainte-Cène de la paroisse de leur domicile, en même temps que les adolescents catéchumènes. (au moins au début du XVIIIe siècle) L'arrivée de prosélytes s'est poursuivie jusqu'à la fin du régime bernois. Récapitulant les incorporés à répartir entre Berne, Argovie et Vaud en 1802, Thormann y incluait 284 prosélytes, dont 96 pour Vaud (K VIII a 20) Vuilleumier, dans sa monumentale Histoire de l'Eglise Vaudoise, s'est intéressé uniquement aux prosélytes du XVIe siècle, et encore essentiellement aux ecclésiastiques catholiques plus ou moins décidés à adhérer au protestantisme. Il ne dit pas un mot des prosélytes du XVIIIe siècle.

Les prosélytes étaient accueillis avec méfiance par les autorités locales; la plupart d'entre eux se soumettaient aux exigences ecclésiastiques pour pouvoir épouser une fille du pays

Comme le dénombrement général de 1698 (Piguet II) recense la totalité des réfugiés d'Aigle, Bex, Ollon, Yverne et Gryon, sous une même rubrique, celle du Gouvernement d'Aigle, il se peut que nous ayons écarté de la liste des réfugiés de passage à Bex cette année-là; ils n'auront pas eu le temps de laisser de traces dans les actes d'état civil et autres documents locaux, et nous n'avions pas d'argument pour décider qu'ils avaient élu domicile à Bex. Les réfugiés qui n'ont manifestement ou *probablement* pas séjourné à Bex sont inscrits en italique, sans numéro d'ordre. On a donné un numéro seulement aux réfugiés **nés à l'étranger**, venus se fixer à Bex comme adultes ou comme enfants. Le numéro entre parenthèse qui suit un nom de personne se réfère à la liste elle-même. Les dates 1693, 1696, 1698, 1732, 1798, indiquées sans autre précision se réfèrent aux cinq recensements.

Toutes les données d'état civil comportant jour mois et an, ont été enregistrées à Bex, sauf indication contraire. Les scribes vaudois ont souvent

estropié les noms de famille et les noms de lieu: dans la mesure du possible, on a indiqué les variantes orthographiques des patronymes, et rétabli les noms de lieu. Lorsqu'un doute subsiste à l'égard de ces derniers, l'indication est suivie d'un point d'interrogation.

Les noms des réfugiés sont parfois identiques à ceux d'autochtones de Bex ou du canton de Vaud. Ils sont d'autres fois simplement homonymes. Cette similitude et ces ressemblances sont relevées, à l'intention des lecteurs d'actes d'état civil du canton de Vaud qui ne disposent pas d'un registre des patronymes vaudois.

cjt signifie conjoint; lorsqu'il s'agit d'un réfugié ou d'une réfugiée, d'un enfant de réfugiés, le nom de ce conjoint est écrit en caractères *swiss gras italiques*. La mention reçu ou reçue signifie, pour un jeune homme ou une jeune fille de 15 à 17 ans, qu'il ou elle a été reçu(e) à la communion en fin de catéchisme. Cette même expression s'applique aux prosélytes adultes catéchisés à Bex après leur admission par la Chambre des Prosélytes.

p.m. signifie première mention, d.m. dernière mention, s.m., seule mention.

Sources.

A.- Documents d'archives, manuscrits ou publiés, suivant la chronologie des indications qu'ils ont fournies:

1.- Registres de l'ancienne Eglise évangélique Vaudoise de Mentoules en Val Cluson, de juin 1629 à la Révocations de l'Edit de Nantes, octobre 1685.

Index des personnes mariées, des individus, des professions, métiers, charges, etc.. résultant des dits registres, Bulletin de la Société d'histoire vaudoise no 22, juin 1905, p.51-52;253-292, par Vinay Alexandre, Imprimerie Alpine, Torre Pellice. (ci-dessous " Vinay, registres ") (manque l'année 1674)

2.- Registres de l'Eglise évangélique Vaudoise de Mentoulles en Val Cluson pour l'année 1674, B.V. 133, p. 49-56, juin 1973, par Kiefner Theo (ci-dessous " Kiefner, registres ")

3.- Registres de l'ancienne église évangélique du Villaret (1684-1685) déposés à la cure catholique du Villaret.

4.- Liste des abjurations des 18 et 19 septembre 1685 au Villaret déposée à la cure catholique du Villaret.

5.- Etat des familles et personnes qui se trouvent présentement à Vevey et à Aigle, refugiez de Valcluzon, Vallée d'Oulx, Briançon, Queiras et autres lieux de Dauphiné, StAZ, El 25 11 suivi d'un réarrangement par ordre alphabétique et suppression d'une répétition.

6.- Verzeichnuss der jennigen persohnen, welche von herren und burgeren ohne der oberkeit beschwerd aufgenommen worden, StAZ, FII, 266, 1683-1688, cité par Barbatti Bruno, " Das Refuge in Zürich " Thèse de doctorat à la Faculté de Philosophie I de Zürich, Affoltern a.A. 1957 (ci-dessous " Barbatti ")

7.- Registres d'état-civil de la paroisse réformée de Bex, déposés aux Archives Cantonales Vaudoises (ACV) cote Eb 15, 1 à 10. Les baptêmes et les mariages ont été inscrits dès avant 1685, les décès *seulement à partir de 1702*, l'âge au décès dès 1747. Les réceptions de catéchumènes sont rapportées entre 1701 et 1721, puis de 1770 à 1797, *les mariages manquent de 1694 à 1701 inclus*. Nous avons relevé les baptêmes et les mariages jusqu'à 1798, parfois au-delà, les décès de 1702 à 1798.

- 8.- Les Dénombrements généraux des réfugiés huguenots au Pays de Vaud et à Berne à la fin du XVIIIe siècle. Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, LXXXIIe et LXXXIIIe année, 1 vol., 119 p. par Piguet Emile, La Concorde, Lausanne, 1934. (dénombrement de 1693, ci-dessous " Piguet I ")
- 9.- Même titre, même éditeur, 2e partie Lausanne 1942, 1 vol., extrait de la même revue, LXXXVe, LXXXVIIe et LXXXVIIIe années. (dénombrement de 1698, ci-dessous " Piguet II ")
- 10.- Emigrés protestants dauphinois secourus par la bourse française de Genève de 1680 à 1710, 1 vol., 67 p., par Arnaud E[ugène], Allier, Grenoble, 1885 (ci-dessous " Arnaud").
- 11.- " Suit les réfugiés qui ont comparus ensuite de la publication pr déclarer leur hommage... Archives communales de Bex, vol. 6 du répertoire Houriet, p. 1 et 2 , 1er mars 1696.
- 12.- Verpflegungs- und Unterstützungslisten der Hugenotten in Hessen-Kassel (1686-1700) Geschichtsblätter des Deutschen Hugenottenvereins XV.Zehnt, H 3-4, S 1-37, 1937, bearbeitet von Milbradt Hilmar (ci-dessous " Milbradt ")
- 13.- Registre mortuaire ou catalogue des personnes décédées rière l'Eglise de Laisin, commencé lors de l'établissement du St Ministère... [13.VIII.1702] ACV, Eb 72
- 14.- Dénombrement des étrangers qui résident rière la paroisse de Bex, 16.XI.1732, archives communales de Bex, vol. 19 du répertoire Houriet, 9e pièce avant la fin du volume, sans pagination.
- 15.- Archives d'Etat de Berne (StAB) Landsassen no 26,13/161
 Proselytenmanual der Stadt Bern no 1 (1699-1731) B/3 185
 Proselytenmanual no 2, (1732-1779) B/3 186
- 16.- Divers actes des notaires de Bex, série Da aux ACV et de la Justice de Bex, série Bia Les références exactes sont données dans le texte.
- 17.- Archives de la commune de Vevey, à l'Hôtel de Ville.
- 18.- Rôle des citoyens de la commune de Bex, composée de douze dizains, L'an 1 de la République Helvétique , (mai 1798) Ea 14 (2)
- 19.- Répertoire des incorporés vaudois tenu à jour de 1824 à 1871 déposé aux archives communales de Sainte-Croix. (ci-dessous " répertoire ")

B.- Littérature.

- 20.- Die Waldenser auf ihrem Weg aus dem Val Cluson durch die Schweiz nach Deutschland 1552-1755 Bd 1, 535 S., par Kiefner Theo, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 1980 (ci-dessous " Kiefner, Waldenser I ")
- 21.- Même titre, Bd 2, 489 S., 1985. (ci-dessous " Kiefner, Waldenser II ")
- 22.- Histoire de Bex, Tome II, Le Consistoire, 1 vol., 248 p. par Millioud Alfred, Oppliger éditeur-imprimeur, Bex, 1914. La suite des procès-verbaux du consistoire de Bex se trouve aux ACV, sous cote Bda 2 et 3 .
- 23.- Riforma e Cattolicesimo in Val Pragelato 1555-1685, 1 vol., 373 p., par Pazè Beda Bona et Pazè Piercarlo, Editrice Alzani, Pinerolo, 1975.(ci-dessous " Pazè ")
- 24.- Pragelato, Notizie Storiche, 1 vol., 345 p. par Mensa Michele, Editrice Alzani, Pinerolo, 1975. (ci-dessous " Mensa ")
- 25.- Biographie de Charles de Bourdin, pasteur de Mas d'Azil, réfugié en Suisse à la Révocation de l'Edit de Nantes, d'après des documents originaux et inédits, 1 vol. 211 p. par O. de Grenier-Fajal, pasteur, typographie J.Villadet, rue Bessières 25, Montauban, 1877.
- 26.- Les Réfugiés Français dans le Pays de Vaud et particulièrement à Vevey, 1 vol., 331 p., par Chavannes Jules, Georges Bridel, Lausanne, 1874(ci-dessous " Chavannes ")
- 27.- Histoire des Réfugiés Protestants de France, depuis la Révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours 2 Tomes, 440 et 455 p., par Weiss Charles, Charpentier, Paris, 1853.

28.- Médecine et Santé dans le Pays de Vaud au XVIIIe siècle, 1675-1798. Tome second, 1349 p., par Oliver Eugène, Dr méd., Vol. XXXII de la Bibliothèque Historique Vaudoise, Payot, Lausanne, 1939. Spécialement Appendice I, p. 844-1076 : liste alphabétique des médecins, chirurgiens et apothicaires du Pays de Vaud de 1675 à 1789. (ci-dessous "Olivier" avec mention du numéro de la personne concernée dans l'Appendice, qui compte 1005 noms)

La qualité exceptionnelle du travail accompli par le Dr Olivier nous a dispensé de contrôler ses sources

29.- Bex, du régime bernois à la Révolution vaudoise, 1 vol., 235 p., par René Albert Houriet, imprimerie Bach, Bex, 1957.(ci-dessous " Houriet ")

30.- Livre d'Or des Familles Vaudoises, 1 vol. 436 p., par Delédevant Henri et Hnrioud Marc, Lausanne 1923; réédition Slatkine, Genève 1979 (ci-dessous "L.O.").

Les Albertin.

- 1.- **Albertin** Henry de Fenils ou de Césanne dans la Vallée de Suse.
Né vers 1629. Signalé, seul, à Vevey le 16.IX.1685 (no 58, no 2 de la liste alphabétique) Sur la liste des habitants de Vevey en 1685-1686, comme réfugié. Première mention à Bex, le 29.VIII.1689, au baptême de Jean Veillier (fils du no 211)
1693: avec sa femme et 5 enfants.
1696: marchand, 67 ans, avec sa femme Marie **Anastaze** âgée de 57 ans,d.m., 3 garçons et une fille de 27 ans et au dessous.
1698: environ 70 ans, avec son fils Pierre et sa fille Marie.
meurt entre 1698 et 1700.
- 2.- **Albertin** Catherine, née vers 1664, ∞ peu avant 1696, *Pierre Anglievel*, no 10. Trois filles. † le 21.I.1717.
- 3.- **Albertin** Jean, né vers 1670, † le 6.V.1738. Commerçant et marchand.
Reçu à l'habitat perpétuel avec ses frères en 1701; signe l'acte de fondation de la Bourse Française en 1713. Cjt *Marie Blanc* de Briançon, 22 ans en 1698, † le 14.III.1715.
Ils ont eu au moins 7 enfants:
- Marie Catherine, b. le 1.XII.1698, † le 11.II.1766, ∞ le 1.III.1720, *Jean Bourgeois*.
- Jean Henri, b. le 5.II.1702, † le 15.VI. 1777, syndic de Bex en 1758, ∞ le 19.I.1725, *Claudine Barbille Veillon*.
- Marianne Suzanne, b. le 12.XI.1704, † non repéré. ∞ le 19.I.1725, *Simon Cregut* no 65, dont elle eut 11 enfants. En 2es nocés, ∞ Pierre François Angelin, le 26.VII.1751.
- Marianne ou Anne Marie, b. le 12.V.1710, ∞ le 23.I.1733, *Jean Antoine Loup* bourgeois de Vevey, d.m. 1734.
- Jeanne, b. le 30.X.1711, † le 29.VIII.1716.
- Jean Anthoine, b. et décès non repérés, reçu à Pâques 1719.
- Pierre, b. ?, † le 28.II.1709
- 4.- **Albertin** Pierre, né vers 1677, † le 10.XII.1753, apparemment célibataire, " réfugié en ce lieu depuis plus de 60 ans ". Probablement commerçant. Reçu à l'habitat perpétuel en 1701, avait signé l'acte de création de la Bourse Française en 1713.
- 5.- **Albertin** Marie, née peu après 1677. † le 2.V.1709. ∞ peu après 1698, *Jean Lantelme*, no 122; 5 enfants,
- 6.- **Albertin** Philippe, né vers 1678, conjoint et décès non repérés. une fille, Marie Elisabeth, b. le 12.VII.1720, destin inconnu. Signalé à Lausanne.
- 7.- **Albertin** Noé, né vers 1680, † d'accident dans sa grange le 1.IX.1740, sans indication d'âge. ∞ en 1705, *Marie Reymond*, fille du no 181 née à l'étranger, probablement vers 1685, reçue à Bex en 1701, † le 20.IX.1746.

Un intéressant contrat matrimonial fut instrumenté le 18.VII.1705 par le notaire David Veillon, qu'on peut lire dans Da 79/1, p. 68-71.

Noé était probablement marchand comme ses frères; reçu à l'habitat perpétuel en 1701, il avait signé l'acte de fondation de la Bourse Française en 1713. Leurs enfants:

- Marie, 6.V.1708 - 12.VII.1710
- Marie, b. le 3.XII.1711, † célibataire le 17.IV.1770
- Marianne, 2.XII.1713 - 1.III.1749
- Modeste Judith, b. le 17.XI.1716, † le 10.IX.1773, ∞ le 28.III.1754 *Jaques Gabriel Moreillon*.
- Rose, b. le 1.I.1720, † célibataire le 1.IV.1781
- Suzanne Marie, b. le 23.X.1722, † veuve le 19.XI.1817 ∞ le 27.XII.1757, *Jean Gabriel Testaz*.
- Jaques, b. le 29.VII.1725 † le 6.VIII.1781 (ou est-ce un autre ?)
- Simon, 3-XII.1728 - 24.II.1730.
- Jeanne Marie, b. le 17.VIII.1731, † célibataire le 9.VII.1755

1732: on signale Henri, fils de Jean, sa femme et deux enfants; Jean et sa fille; Noé sa femme et six enfants, Pierre seul.

A partir de 1732, c'est essentiellement la descendance de Jean, no 3, par (Jean) Henri son fils qui assure la transmission du nom à Bex.

- Jean Henri, b, le 5.II.1702, † le 15.VI.1777, ∞ *Claudine Barbille Veillon* le 19.I.1725. Leurs enfants:

Salomé Jeanne Marie, b. le 3.IX.1725, ∞ Rapaz, † le 11.IX.1797

Marie Suzanne, b. le 27.IV.1733 ∞ Angelin, † le 25.I. 1778

Jean Pierre Simon, b. le 9.IX.1738 † le 11.III.1758 " après un an et demi de langueur et deux mois d'alitement ". Jean Pierre Simon s'était marié on ne sait où ni avec qui. Son fils Jean Pierre, né sans doute en dehors de Bex, ∞ le 19.I.1787 à Ormonts-Dessus, Suzanne Marie Richard. Il fait partie avec sa femme et 5 enfants de la Bourse Française le 16.III.1799

Pierre Henri, b. le 8.III. 1743, † le 5.XI.1803, ∞ le 4.XI.1763, *Suzanne Marie Barbey* d'Ollon, qui † à 75 ans le 19.XI.1817. Leur fils Jean Gabriel, né le 8.III.1765, ∞ le 29.IV.1793 *Suzanne Chaland*. Tous quatre font partie de la Bourse Française le 16.III.1799.

1798: on signale au Baviaux: maison no 6, propriété d'Albertin, Pierre Henry Albertin, chef de famille, laboureur, avec sa femme Suzanne Barbey et 5 enfants.

On signale à Villaz: dans la maison appartenant au justicier Henry Albertin, Jean Gabriel Albertin, secrétaire des mines, avec sa femme Souky née *Chaland*, sans enfant.

On signale au Cropt: dans la maison appartenant à G.Testaz, M.S.Albertin. C'est Suzanne Marie Albertin, veuve de Jean Gabriel Testaz.

Une inscription reste difficile à interpréter:

on signale au Baviaux, dans la maison no 7, propriété d'Albertin, **Jean Guillaume Albertin**, et sa femme **Barbe Courte**, avec 5 enfants, **membre de la Corporation, depuis deux ans dans la commune**, tonnelier. Comme les Albertin descendants de Jean étaient tous habitants perpétuels à la suite de leur ancêtre, il doit s'agir de parents venus d'ailleurs en Suisse, ou de l'étranger. Il se peut que ce soit un descendant de Philippe, ou un Albertin sans parenté avec la famille fixée à Bex depuis 1688.

On notait en effet dans StAB B III, p. 59, le 17 septembre 1754, l'acceptation par la Chambre des Prosélytes de **Richard Albertin, Languedocien de Nîmes**. Il se pourrait que Jean Guillaume soit son fils. Ces Albertin ne sont pas mentionnés parmi les incorporés de Bex en 1801, ni plus tard au Registre matricule. Ils ont probablement quitté la canton ou même le pays peu après 1798; Il est très invraisemblable qu'ils soient morts tous les 7 en deux ans.

Le 16.III.1799: sur le rôle des habitants perpétuels sont présents le citoyen Pierre Henry Albertin et sa femme; Jean Gabriel Albertin et sa femme, Jean Pierre Albertin sa femme et cinq enfants.

Le 17.IX.1861: lors de la dissolution de la Bourse française de Bex, dite Confrérie des Pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex, les Albertin, déjà bourgeois de Bex, sont les suivants:

- Jean Henri Albertin, fils de feu Pierre Jean Henri, et sa femme Jeanne Marie née Bovon.
- Marie Louise née Oehrli, veuve de Jean Pierre Louis Albertin (non identifié)
- Jean Gabriel fils de feu Jean Pierre Albertin et sa femme Julie Marie née Moreillon de Bex, et leurs filles mineures: Julie, Marie, Fanny et Elise.
- Louis Gabriel Albertin, fils de défunte Marie Madeleine Albertin de Bex, et sa femme Marguerite Madelaine née Aeschlimann.

On ne signale pas alors de fils mineur; la famille Albertin devait s'éteindre bientôt, selon le L.O. en 1876 déjà. Mais le mystère qui entoure la famille de Jean Guillaume est pour l'instant complet.

La famille Albertin, nombreuse de 1688 à 1798 à Bex, a laissé des traces multiples dans les actes des notaires et des tribunaux de Bex.

8.- Allard Jean, réfugié, maître tanneur, de Champsaur en Dauphiné, (Hautes-Alpes) en 1698, p.m., il a 40 ans, sa femme, pas nommée, 28 ans, est tailleuse avec sa soeur qui vit avec eux. d.m.: sa mort le 15.VIII.1720. Parrain de Marie Reymond d'Ollon le 5.XII.1716.

Anastase Noé, réfugié, habitant Aigle, ffeu Jean Anastaze, du Souce d'Oulx (Sauce d'Oulx) en Dauphiné. Est parrain de Marie Lantelme, fille de Jean (no 122) les 12.XI.1701. Il avait épousé à Aigle le 15.IX.1702 *Elisabeth Filliquet*, ffeu Jaques, bourgeois et conseiller d'Aigle. En secondes noces, à une date non repérée, épouse *Françoise Taverney*, d'Ormons-dessus, habitant Aigle.

9.- Androt Paul, dont la profession manque, p.m. comme parrain de Paul Reymond, fils de Michel; no 182, et de Judith Androt, le 26.II.1702; † le 21.XI.1703.

10.- Anglievel Pierre, né vers 1666, cordonnier, de Gemmes en Languedoc, ou de Sévennes en Languedoc, ou de Languedoc des Sévennes, localité non identifiée. 30 ans, déjà marié, en 1696, avec *Catherine Albertin*, no 2, sans enfant. A 32 ans en 1698, sa femme est du même âge, ils ont une fille de 18 mois. Obtient l'habitat perpétuel en 1701. † le 29.XII.1706. Un des frères Albertin signe l'acte de création de la Bourse Française en 1713 " pour sa soeur Anglievel".

Leurs enfants: Jeanne Marie, b. le 26.IV. 1697, ∞ le 16.IV.1725, *Jacob Anastaze*, de la Vallée d'Oulx, marchand à Aigle, le 26.IV.1725.

Marie Eléonore, 21.IV.1701 – 3.II.1703

Marie Catherine, née avant 1700, reçue en septembre 1715, ∞ à Bex, le 16.VII.1723, **Jean Antoine Gouy**, de et à Lausanne [on trouve à Lausanne, dans Piguet I, en 1693, Jean Gouy tisserand à Lutry, sa femme et 5 enfants] Le couple est venu vivre à Bex, au moins un certain temps, puisque leur fils Jean Pierre a été reçu à Bex à Noël 1740, et Jean Antoine son frère, à Pâques 1740.

Argan Pierre, du Vivarais, est parrain de Pierre Etienne Riou, fils du no 185 le 16.VII.1713.

11– **Arnal Marie**, de Bédarieux (Hérault) femme de Jean Grevoulet, no 93 † à Bex le 13.IX.1713.

12.– **Audran Paul**, du Comté de Foix, ouvrier au Bévieux dès 1694, 50 ans en 1696, " est ouvrier au fond" . Est-ce Paul Audret, décédé le 21.XI.1703 ?

13.– **Balcet** ou **Balset Claude**, docteur en médecine, de Traverses en Pragela, né vers 1663. Il figure sur la liste du 1er juin 1688, énumérant les déserteurs qui ont abandonné leurs biens à Traverses (Mensa, p. 76) En 1693, présent avec sa femme et 3 enfants; non recensé en 1696; en 1698, 35 ans, a 3 enfants de 8 ans et au-dessous.

cjt: **Marie Mallein**, également du Dauphiné.

enfants: Marie Anne, b. le 2.II.1693

Jean Claude, b. le 10.IX.1697.

Eugène Olivier indique ce qui suit dans l' Appendice I, p. 856, BHV vol. XXXII:

Claude Balcet, fils de Jaques et de Anne Girard ∞ à Vevey le 10.VI.1687, Marie Mallein, née vers 1666-1670, fille de Jaques, marchand, de La Grave, en Dauphiné; elle décède à Amsterdam le 21 mai 1700. Trois enfants nés à Vevey, deux à Bex; en 1698, il n'en survit que 3.

A Vevey dès 1687, à Bex dès 1692, dernière mention en 1699; en 1700, toute la famille est à Amsterdam.

Bar de Isaac, du Vivarais, réfugié à Villeneuve, parrain à Bex le 29.XII.1715 de Judith Dauphine Riou, fille du no 185.

14.– **Barbe Pierre I**, du Maz d'Azil, Ariège, présent au Bévieux dès mai 1687 Selon Grenier-Fajal, aurait été le fils d'un pharmacien. Cité en 1693, seul. Pas recensé à Bex en 1696, ni en 1698, il habitait peut-être à Ollon ou à Gryon. Commis au Bévieux, juge consistorial, assesseur gouvernal; parrain de Jeanne Bourdin le 17.V.1696, de Pierre Samuel Cassagne le 20.VI.1697. † le 16.IV.1729.

Il épouse, le 4.X.1697 à Ollon, **Jeanne Deprat**, no 67, de Mazères (Ariège) Elle décède sans avoir eu d'enfant le 27.VII.1726.

L'inscription suivante, de la main du pasteur, figure au registre des décès de la paroisse, en date du 16.IV.1729: "*Pierre Barbe, réfugié à Bex, assesseur gouvernal, juge du consistoire de cette Eglise, et conseiller, étant près du Rhône, pour voir flotter son bois, s'étant trop approché du bord d'un pré qui était un peu cavé, son cheval s'enfonce et roule avec son maître dans le Rhône d'où on l'a tiré sans connaissance. Il n'a vécu que quelques heures, on l'a enseveli le 18 "*

15.- **Barbe Pierre II**, neveu du précédent, né à l'étranger, venu à Bex après 1698, probablement déjà adulte; il est décédé avant 1732, on ne sait où; (à moins qu'il n'ait quitté Bex) il épouse, probablement peu après janvier 1719, on ne sait où, **Anne Charreau**, fille de Jean, no 47. L'inscription suivante figure aux actes d'état civil de la paroisse de Bex:

" Pierre, fils naturel de Anne, fille de Jean Charreau, marchand, réfugié à Bex, a été présenté au St Baptême par le susdit Charreau. Noter que le dit enfant est donné par la mère à Pierre Barbe, neveu de Pierre Barbe, juge consistorial dans cette Eglise. 15 janvier 1719 ".

Le 16 novembre 1732, on enregistre à Bex " la veuve de Pierre Barbe et son fils ".

Barbe Pierre III, b. le 15.I.1719, fils légitimé du précédent, devint officier au service du Roi de Sardaigne, dans un régiment non capitulé. On le signale comme capitaine le 15.II.1770 (Da 78/3, p. 168) Il décède major, à Bex le 23.IV.1789, à 70 ans, non sans avoir, comme son père, engendré hors mariage..On trouve l'inscription suivante au livre des baptêmes de la paroisse de Bex :

" le 26.XII.1743, Marie Sara, fille naturelle d'Anne Marie Madeleine, fille de Jaques Murisier, a été présentée au Saint Baptême par Sara Murisier soeur de la mère de l'enfant et par son ayeule Anne Genet femme du susdit Murisier. N.B. cet enfant est donné par la mère à Pierre Barbe officier au Piémont, dans le temps qu'il était chez son grand-père Jean Charreau, soit par déclaration particulière et consistoriale en cours de travail, ayant été en outre sollicitée à dire la vérité par le juge Monnet secrétaire consistorial et par ? l'assesseur Ruchet agissant tous deux par ordre requis. Le dit Barbe avait (?) confessé (?) d'avoir eu la compagnie de la susdite Murisier, mais avec un M. Defagod de St Maurice, lequel a constamment nié avec les assertions les plus sacrées."

Pierre Barbe III reconnu sans doute la petite Marie Sarah (mais a-t-il épousé sa mère ?) puisque Sarah Barbe fut reçue à Bex à Pentecôte 1759, et qu'elle épousa le 1.XI.1758 **Jean Pierre Martin**, à qui elle donna au moins 11 enfants.

Les Barbe signalés plus tard à Bex faisaient partie d'une famille du Gesseney.

Les Barrier.

Le recueil Landsassen 26 13/161, p. 10 au StAB porte l'inscription suivante :
" **Jean Michel Barrier** 1727. Ein von der Religion wegen und französisch. Er ist ein gut geartet arm und wird betreut. Wohnhaft zu Ollon".

16.- **Barrier Isaac**, garçon chapelier à Bex, de Liboz et Agenais, localité non identifiée, mais probablement Monsempron-Libos en Loth et Garonne, fils ou frère du précédent, ∞ à Bex le 14.I.1724, Jeanne Tiphène Chausal, fille du no 49. Ils vivront à Ollon et auront au moins 3 filles et 3 fils entre 1724 et 1743. Il meurt le 27.I.1752 à Ollon, elle meurt le 21.VI.1772 à Ollon.

On trouve dans Da 72/8, sans pagination, le texte suivant :

" le 13 mars 1724, s'est constitué modte Jeanne Thiffene fille du sr Pierre Chausal Pharmacien demt pntemt à Ollon; Laquelle de son bon gré, agissant sur l'avis et autorité du sr Isac Barrier, compagnon chapelier demt à Bex, son mary, a vendu comme par celles elle vend puremt et perpetuellemt à Jean Pastre

dit Friquet et de son autorité à honnête Marie Martin sa femme, François réfugiés, habitants perpétuels dud Bex, icy pnt pr eux et les leurs accpts, Assav. environ deux seytres de pré et verger riere le terroir dud Bex, lieud. en Cretalles,... 900 florins, y compris les vins honres et les depends. Temoins Jean Henry Albertin et François Cevay, marchd aud Bex ".

Parmi les 6 enfants nés à Ollon, on trouve:

Isaac Barrier II, b. le 19.XI.1736, reçu à Ollon à Pâques 1753, † à Morcles le 17.II.1796. Il avait épousé *Marguerite Murisier*, † à Morcles le 26.III.1813, à 75 ans.

Leurs enfants : Pierre Gédéon, né à Bex le 30.XI.1769, reçu en 1785
 Suzanne Marie, née à Bex le 28.IX.1771, reçue en 1786
 Jean David, né à Morcles le 4.I.1773
 Jean Salomon, né à Morcles le 13.X.1775, reçu en 1791
 Jeanne Marie, 28.I.1778 - 16.VI.1778.

Jean Baptiste Barrier, français, réfugié, † à Bex le 6.VII.1800, à 77 ans. Etait-il fils de Jean Michel ?

En 1824, Jean Michel Barrier est inscrit au registre matricule.

Aucun Barrier n'est reçu bourgeois de Sainte-Croix en 1871
 Le patronyme ne figure ni au L.O., ni au DHBS.

18.- Battifort Pierre, maître tanneur, réfugié d'Anduze en Languedoc

(Gard), venu à Bex peu avant 1704, † le 6.VI.1723. Témoin de notaire le 30.VI.1716 et le 10.VI.1720 (Da 72/5) Reçoit en admodiation de Pierre Chausal, d'Ollon, pour 3 ans, deux vignes à Bex, le 6.III.1721 (Da 72/6)
 ∞ le 28.IV.1704 *Marie Bosset*, † le 24.II.1730.

Leur fille Judith Marie, b. le 27.II.1707, ∞ le 26.IV. 1723, *Jean David Deladoey dit Broyon*, de Lallex, † X. 1741; elle décède, veuve Deladoey le 23.III.1783.

Pierre Battifort et sa femme Marie Bosset demeurant à Bex achète de prudent Jean Grevoulet juge consistorial de Bex, une grange proche de la maison du sieur Pierre Martin, le 2.VIII.1709.

19.- Baudran Isaac, Du Pont de Veyle en Bresse (Ain) venu à Bex peu avant 1707. ∞ à Bex, le 21.II.1707 *Antoinaz Dupraz* de Blonay, † le 29.I.1740. Il décède le 18.IX.1742.

Le contrat matrimonial du 7.I.1707 instrumenté par David Vellon (Da 79/1 p. 112-113) indique qu'il a été compagnon cordonnier chez Daniel Cassagne.

leurs enfants: Louise Marie, b. le 24.II.1708. † le 30.XI.1738, ∞ le 27.II.1736, *David Nicollerat*.

Jeanne Marie, b. le 21.IV.1710, † le 21.XI.1775, femme Martin, ∞ le 8.I.1734, *Etienne Martin*, habitant perpétuel.
Pierre Isaac, b. le 13.X.1715, destin inconnu.

1732: Isaac Baudran est à Bex avec sa femme et deux enfants.

Isaac Baudran, marchand, prête 55 écus petits à Gamaliel Oyon de Bex, le 21.XI.1733 (Da 65/6, ss pag.)

19.- **Bellon Jean**, du Queyras en Dauphiné, peigneur de chanvre, 45 ans en 1696; il a deux garçons et une fille de 20 ans et au-dessous en 1698, de sa première femme, il est laboureur.

Cjts: Judith Bellon en 1696.

Marie Cézard, 25 ans, en 1698.

Pas signalés après 1698.

Bernard: patronyme porté par plusieurs familles autochtones, en particulier à Bex, dès 1400 !

20.- **Bernard Jean Pierre Gamaliel**, ffeu Jean Bernard de Romans en Dauphiné (Romans sur Isère, Drôme) menuisier, pas signalé en 1693, 1696, 1698.

∞ à Bex, le 26.IX.1710 *Jeanne Catherine Veillon* ffeu Antoine de l'Echaud, † le 17.XII.1711

leur fils Jean Pierre Gamaliel, b. le 16.XI.1711. Le destin du père et du fils n'est pas repéré.

Bernard (Bernhard) Madeleine, veuve de M. Bernard, marchand, est marraine de Jean Jaques Ronchard, fils du no 188 à Bex, le 8.IV.1697.

Bernard-Coin Marguerite, femme de Monsieur Bernhard, marchand, demeurant à Yverdon, réfugié, est marraine d'Hélène Marguerite Martin, fille de Pierre Martin, no 137 et de Marie Bernard, à Bex, le 6.VI.1698.

21.- **Bernard Marie**, femme de Pierre Martin no 137 de Besse en Dauphiné, (Besse sur Isole, Var ?)

Les Blachère.

22.- **Blachère Paul**, venu à Bex entre 1698 et 1701; chamoiseur, de La Sale en Cevennes (Lasalle, Gard). Signalé à Lausanne, peut-être en 1693, sûrement en 1698. Né probablement en 1666 † à Lavey le 30.XI.1719.

∞ à l'étranger, avant 1698, *Marie Lafosse (ou Lafonds, ou Lafon)* maîtresse d'école à Fenalet dès 1703 † le 11.X.1733.

" le 16 janvier 1703, Jay présenté et établi la femme du Sr Blacheret (sic) réfugié à Bex, Maitresse d'Ecole a fenalet. Le susdit dizain layant souhaitée et me layant demandée par la nécessité quill y avoit de casser Tonlon Amiguet cy devant Regent.

Le dit dizain a promis entre mes mains de faire exiger par un procureur ce qui luy est deu dans le dizain sans que la ditte Blachère sen mele.

Item de luy fournir une maison commode avec Jardin

Item chaque personne qui a un attelage de luy donner une voiture de bois, soit quils ayent des enfans, soit quils nen ayant point et quils soyent hors d'age daller a LEcole.

Tous ces articles ont été arrêtés par les chefs de familles des dizains [de la main du pasteur]

Leurs enfants: **Jean Antoine, v. infra no 24.**

Marie, b. le 4.XII.1701

Pierre, 31.VIII.1703 – 7.VII.1711

Gilles, 17.VII.1705 – 16.III.1710

deux enfants morts-nés en 1707 et 1709

Louise Marie, b. le 12.IV.1710 ∞ alors qu'elle est maîtresse d'école à Bex, le 6.II.1741, Jean Sicar, no 204. Elle meurt le 10.VI.1747.

Leur contrat matrimonial, du 19.I.1741, en Da 40.

23.- Blachère Jean Antoine, fils du précédent; né entre 1698 et 1700, probablement à Lausanne. Reçu à Bex à Pentecôte 1716. † non repéré, après 1765. Maître tanneur.

∞ à Bex, le 7.VII.1730 *Suzanne Marie Lantelme*, file de Jean, no 122 b. à Bex le 12.IX.1701 † le 1.VI.1752.

Jean Antoine est devenu habitant perpétuel après 1701, sans doute grâce à son alliance avec la famille Lantelme.

Leurs enfants:

Suzanne Marie, b. le 15.I.1734, † le 8.II.1734 " cette pauvre enfant par l'imprudence de sa mère l'ayant laissée en la cuisine voulant faire du feu, le feu prit à ses habits, dont elle est morte ".

Marie Elisabeth, 23.I. 1735 – 26.X.1737.

Jean François, b. le 19.VIII.1736, présent à Lavey en 1798.

Marie, b. le 18.XII.1739, à Lavey en 1798 † à 74 ans le 10.I.1817.

Jean Henri, b. le 8.I.1742, † le 13.I.1766 à 18 ans (!)" après plusieurs années de convulsions ".

1732: on note **La veuve Blachin avec un enfant**: c'est Marie Lafosse avec Marie, encore célibataire.

Jean Antoine Blachin, sa femme et un enfant: sa femme est Suzanne Lantelme, l'enfant n'a pas été identifié.

1798: on note à Lavey Jean François Blachère, propriétaire, seul avec Marie Blachère en pension. il est "membre de la corporation française, depuis 42 ans dans la commune, manent perpétuel ". Il est laboureur.

n.b. David François Blachère, fils naturel d'Anne Marie Blachère, né en 1769, attribué à un français, † le 6.III.1775. Filiation non établie.

Le 16.III.1799, le rôle des habitants perpétuels de Bex cite :

Jean Anthoine Blachère (filiation non établie)

Jean François Blachère

Anne Marie Blachère

Jean François Blachère

Marie Blachère.

Le 25.IV.1845, Jean Gabriel Roux, veuf, épouse en secondes noces Marie Judith Blachère. Elle meurt à Lausanne le 27.III.1890

Le 17.IX.1861: sont reçues à la bourgeoisie de Bex :

Françoise Marie Emilie Blachère, domiciliée à Gryon, fille de feu François

Marie Julie, fille de feu Jean Pierre Blachère, avec sa mère Suzanne Marie Judith Livert.

Il n'y a plus de mâle susceptible de transmettre le nom, qui s'est éteint, selon le L.O., vers 1900.

Un Marcel Blachère habite Genève en 1995. Est-ce un descendant d'un membre émigré de cette famille ?

Blanc François, mercier, provençal, mort en voyageant, le 6.V.1748.

Blanc Gédéon, réfugié à Lausanne, parrain absent de Jean Gédéon Albertin, fils du no 3 (?) le 8.III.1715

Blanc Jean, de Briançon, et sa femme Catherine Blanc, réfugiés à Genève, sont parrain et marraine de Jean Albertin, fils de Jean, no 3, le 3.III.1702

Blanc Jean, un autre, de Briançon et sa femme Marie Blanc, réfugiés à Lausanne (cf Piguët II, p. 53) sont parrain et marraine au même baptême.

24.- **Blanc Michel**, chirurgien, enregistré en 1698 comme " orphelin de la communauté de Mentoules, environ 12 ans, venu du Piémont depuis la paix † le 21.III.1743. ∞ le 24.III.1724, **Suzanne Madeleine Chausal**, fille du no 49 b. le 7.II.1789, † sans enfant le 23.II.1755.

1732: on enregistre **Michel Blanc et sa femme**.

Olivier en parle aux p. 866 et 867 de l'appendice I, en confirmant ce qui est écrit ci-dessus.

Les Boriace.

25.- **Boriace (sive Boriassse)** Antoine (parfois écrit Bauriassse, Borréaz) Maître cordonnier, prosélyte venu de Narbonne; accepté parmi les prosélytes en 1708 (Proselyten Manual der Stadt Bern, StAB III/185, p. 28) Signalé pour la première fois à Bex lors de sa réception à la cène à Noël 1708. Date de naissance inconnue, sans doute antérieure à 1689. † le 15.II.1734. ∞ 1) le 11.I.1709, **Françoise Bosset** du Cropt, décès non repéré, entre 1720 et 1721. Leurs enfants :

Antoine, 22.VII.1709 - 10.XI.1709

Judith Rose, b. le 18.VI.1711, † célibataire le 7.II.1733.

Pierre Isaac, 13.X.1715 – 4.VIII.1716

Esther Marie, b. le 17.IV.1718, † veuve le 26.VI. 1780; ∞ 1)
à une date inconnue, Jean Favre d'Ormonts-dessus, ∞ 2) le 29.IV.1766, Pierre
Anthoine Bocherens.

Françoise, dont le b. n'est pas repéré, † le 4.IX.1720.

Anthoine ∞ 2) le 25.IV.1721, *Marie Marguerite Cassagne*, fille du no 38, b. le
28.IV.1695 à Bex, † veuve le 13.II.1754

Leurs enfants: Pierre Samuel, b. le 8.III.1722, † le 22.I.1754, ∞ le 15.IX.1747,
Elisabeth Minod, † le 12.III.1773 à 53 ans; ils auront Jeanne Suzanne, b. le
13.III.1748, Jeanne Marie en 1749, et Antoine Daniel, b. le 27.X.1751.

Jeanne, b. le 26.XII.1723, † le 4.X.1745 en service à Genève

Marie Marguerite, b. le 11.X.1725

Rose Marie, b. le 5.XII.1727

Marie, † à 23 ans le 28.I.1754

Jaques, b. le 25.I.1734, † le 10.IV.1769, ∞ le 22.II.1762,
Marguerite Matthey; ils auront Jean Isaac, né le 26.XII.1762 et Jean David, né
le 5.X.1764, reçu en 1781. En 1791, Marie Matthey, veuve de Jaques, est à
Genève, membre de la corporation, et demande acte de pauvreté.

– Pierre Antoine, † le 7.IV.1821 à 79 ans, est peut-être un fils d'Anthoine.

En résumé, de ses deux mariages, Antoine Boriace avait eu au moins 11
enfants; du premier mariage, seule une fille s'est mariée, du second, deux fils
se sont mariés.

1732: on signale **Anthoine Boriace, sa femme et cinq enfants.**

1791: on trouve au Landsassen no 26, StAB, B XIII/161

p. 10 1) Boriassse Jean Isaac, 1762. Seine Eltern Jaques Boriassse und
Marie Matthey sind gestorben. Er hat zu Vevey die Uhrmacherprofession erlernt.
Der nachstehende ist sein Bruder. Sein Aufenthalt ist zu Bex, Amt Aelen.

p. 11 2) Jean David, 1764

des obigen Jean Isaac Bruder. Wohnhaft zu Bex.

3) Boriassse Jeanne Marie, 1749. Ihr Vater hiess Samuel und ist
gestorben. Der nachstehende Anthoine ist sein Bruder. Ihr Aufenthalt ist zu
Bex, Amt Aelen.

4) Anthoine, 1752, der obigen Jeanne Marie Bruder. Wohnhaft zu
Bex.

1798: on note la présence au Cropt de J. Boriace, incorporée, sans enfant,
sans profession. Ce ne peut être que Jeanne Suzanne, fille de Pierre Samuel.

– Le 25.XI.1799, a lieu à Bex le mariage de Jean Isaac, fils de feu Jaques
Boriace des incorporés, natif de Bex, domicilié à Coppet, avec *Marie
Marguerite*, fille de feu **Jean Pierre Martin** de la bourse française des
réfugiés.

10.V.1801, sous la rubrique " nouvelle Corporation " on enregistre:

Jeanne Suzanne Boréasse (sic) 56 ans, célibataire, à Bex dès sa naissance,
infirme, incorporée dès l'établissement. De bonnes moeurs et conduite mais
très pauvre et infirme.

Anthoine Boriassse, 52 ans, célibataire, à Bex dès sa naissance, muët et
infirme, incorporé, d'aussi bonne moeurs et conduite qu'un muët peut l'être,
mais très pauvre et très infirme.

1824: au sommaire du registre matricule de Sainte-Croix, le nom de Boriace a été biffé (quand ?) on lisait Jean Isaac, son fils Jean Pierre Isaac, ainsi que Jeanne Marie. Seul subsistait Jean David.

Après 1824, au Registre matricule de Lausanne, on lit:

Jeanne Marie, ffeu Jean Isaac, née le 25.IV.1814 à Commugny

Jean François, ffeu Jean Isaac, né le 7.II.1820 à Genève.

Jean Pierre Isaac, illég. de f.Jean Isaac, né le 7.II.1798 à Corsier, vit à Lyon.

[il était donc né avant le mariage de son père avec Marie Marg. Martin]

sa femme, Marie Antoinette née Porcherne à Mâcon, vit à Lyon; leurs enfants:

Pauline Françoise née le 7.I.1824 à Lyon, vit à Lyon; Charles, né le 5.VIII.1825

à Lyon, vit à Lyon.

Jean François, fils illégitime de Jean David, né le 28 mai 1828 à Lausanne, est charron à Ependes; sa femme s'appelle Marguerite, née Miéville. On ne leur signale pas d'enfant.

Le patronyme n'est dès lors plus signalé. Il ne figure pas au L.O. Il n'y a pas eu de réception de Boriace à la bourgeoisie de Sainte Croix en 1871.

Charles peut avoir eu une descendance à Lyon.

Les Bossonay.

26.- **Bossonay** Nicolas (on écrit parfois Bossoney) de Chamouni, résidant à Bex présente au baptême à Bex le 21.X.1592 sa fille Marguerite, et le 30.VII.1615 son fils Pierre; on signale ensuite Jean Bossonay, qui épouse le 19.I.1652, Elisabeth Lahaume de Boltigen.

Catherine Bossonay, fille de Jean, b. en X. 1652

Eva Bossonay, fille de Mauris et d'Anthoinaz Bacht. b. le

17.XII.1753

Jean, fils de Jehan Bossonay habitant à Bex et de

Louise Cordonnier, b. le 14.II.1658

Catherine, fille de Mauris Bossonay et de Christine

Bacht, b. le 17.II.1660.

Pierre Bossonay, fils de Guillaume, habitant aux Monts à

Bex, † le 2 mars 1703.

Pernon Bossonay, fille de f. Mauris alias Maoinay,

habitant es Monts, † le 29.VIII.1717

Zacharie Bossonay, fils de Maurice Bossonay habitant à Bex, sorti de Na en Valais, épouse, le 15.II.1692, Sarah fille de Jean Berroëz d'Ormons-dessus.

" Zacharie Bossonay des Monts habitant à Bex étant parti de Villeneuve avec la compagnie électionnaire de ce lieu, est mort d'une hémorragie dans leur (l'oeil ?) au dessus de Palézieux. Il n'a été retrouvé que cinq jours après sa mort, on l'a enseveli le 17.VII.1712 au même lieu ". Sarah décède veuve le 15.XII.1717.

Leurs enfants:

Jaques, né vers 1692, reçu à Pâques 1710, † le 23.XII.1753 à 61 ans, " d'une attaque de pleurésie après 8 jours de mal "

Honnête Jaques Bossonai fils de feu Zacharie habitant es Monts riere Bex, assisté de Saraz Berroé veuve dudit Zacharie, promet mariage à Madeleine Echenard fille de feu Pierre. Il a deux frères et une tante Pernon Bossonai, qui donne à l'époux la moitié de ce qu'elle possède.(29 janvier 1713) (Da 81/1 p.22, notaire Gabriel Isac Veillon)

Le 17.II.1713, Jaques épouse Madeleine Echenard, fille de Pierre, d'Ormonts-dessus. On leur enterre un enfant mort-né le 3.IV.1717.

Jaques Bossonay prend en admodiation le 15.VIII.1720, la part et portion des Monts appartenant à Jonas Fontannaz (Da 72/6)

David, b. le 9.II.1697 † en décembre 1723 à Namur.

Pierre, né en août 1700, † le 14.III.1757, fermier aux Desses, ∞ le 3.IV.1740, Esther Chabloz, de Château-d'Oex, qui meurt le 22.III.1769 à 60 ans.

Pierre et Esther ont eu les enfants suivants:

- Marie Madeleine, b. le 18.V.1741
- Pierre Jacob, b. le 25.X.1743, reçu à Pentecôte 1764
- Jean Pierre, b. le 24.IX.1747, vide infra
- Pierre David, 23.III.1749 - 2.VII.1750
- Jeanne Françoise, b. le 23.I.1752, ∞ Louis Bocion de Bournens le 8.XI.1787
- Jaques Antoine, 28.I.1755 - 7.II.1755.

1732: Jaques Bossonay et sa femme, sont enregistrés parmi les prosélytes.

Jean Pierre Bossonay, fils de Pierre et d'Esther Chabloz ∞ en novembre 1781, Suzanne Schwitzguebel; il † à Bex, à 50 ans, le 29.IV.1794.

1798: Suzanne Schwitzguebel, veuve de Pierre Bossonay, est dans la maison de Samuel Veillon au dizain de Villaz, avec deux enfants; elle est indiquée comme native de Bex, ouvrière et incorporée.

10.V.1801: parmi les " ressortissants de la nouvelle corporation " on note la veuve de Jean Pierre Bossonay (son nom de jeune fille n'est pas indiqué) elle est revendeuse, incorporée dès l'établissement. Elle est de bonnes moeurs et conduite, mais ne possède presque rien. Son fils Jean David, 17 ans, est célibataire.

On note encore Madeleine Bossonay, 60 ans, célibataire, à Bex dès sa naissance, tisserande; de bonnes moeurs et conduite, ne possédant qu'à peu près rien.

Jean David ∞ le 2.VI.1814, Marie Françoise Lyvert de Bornuit.

1824 au registre matricule de Sainte-Croix, on cite Jean Pierre et son fils Jean David. Le registre matricule de Lausanne ne comporte pas d'annotations concernant la famille.

1871: la famille est reçue à la bourgeoisie de Sainte-Croix

En 1995, la famille Bossonay est toujours présente au Canton de Vaud.

27.- **Bouchard Pierre**, signalé en 1693 avec sa nièce: en 1696, il a 76 ans, sa nièce Marguerite Boursset en a 27-28, ils sont du Pragella et pauvres; elle travaille. d.m. 1696

Les Bouquet.

Le patronyme Bouquet est représenté par plusieurs familles autochtones, en particulier à Rougemont depuis 1340, à Rolle avant 1700, à Yverdon, venant de Château-d'Oex, dès 1711. Certains Bouquet présents à Bex au XVIIe siècle appartenaient à la souche de Rougemont.

28.– **Bouquet** Thomas, d'une famille originaire du Villaret en Pragelaz; né vers 1624 au Villaret; c'est probablement lui qui figure aux no 2018, 2068, 2431, 2545-46 des Registres Vinay. Sa femme. **Marie Revior**, était morte au Villaret le 20.XI.1684, à 60 ans. Signalé à Bex dès 1693, avec deux enfants adultes; en 1696, il a 72 ans. Il n'est plus là en 1698, sans doute décédé entre temps.

En sa qualité d'ancien de l'Eglise du Villaret, il fut co-inculpé de David Clément, pasteur du Villaret, dans le procès intenté par Simon Roude, qui les accusait d'avoir admis au culte le relaps Jean Barral. C'était en janvier 1685, David Clément dut s'enfuir à Genève, et le temple du Villaret fut fermé (Kiefner, die Waldenser au ihrem Weg... I, p. 375, Pazè et Pazè, p. 316)

Thomas Bouquet, enregistré à Bex en 1693, avec deux enfants adultes non nommés, n'a pas participé aux abjurations collectives du Villaret les 18 et 19 septembre 1685; il n'était pas à Vevey en septembre 1685, il ne fut pas secouru à Genève entre 1685 et 1693; on ignore ce qu'il fit entre 1685 et 1693; peut-être avait-il fui aux Vallées en 1685 déjà. Il est l'ancêtre de tous les Bouquet présents à Bex de 1693 à 1798, et de tous les Bouquet bourgeois de Sainte-Croix présents au Pays de Vaud en 1995.

Sa profession n'est nulle part précisée.

29.– **Bouquet** Etienne, fils du précédent, présent à Bex dès 1693. Né au Villaret vers 1661, † à Bex le 21.III.1727. Tailleur; ∞ , avant 1695, *Jeanne Veillon*, née vers 1670, † le 24.XII.1730.

Etienne Bouquet sollicite d'être reçu habitant perpétuel de Bex le 16 mars 1701; il est refusé; plus, il figure sur une liste produite au Conseil de Bex le 11.VIII.1715, " des gens non nécessaires, lesquels on prie le vertueux conseil de faire vider les lieux ".

Leurs enfants: Jean, b.le 29.VIII.1695, † le 3.V.1748, ∞ à Bex le 4.VIII.1727, *Madeleine Delessert*, descendance vide infra.

Suzanne Marie, 6.X.1697 – 4.IX.1719, célibataire.

Jeanne, b. en 1701, † célibataire, à 45 ans, le 31.XII.1746.

Salomon Etienne, b. le 21.X.1703, † le 21.X.1785, ∞ 1) à Bex, le 22.XI.1734, *Marie Bolat*, veuve de Jean François Bosset de Bornuit; elle meurt le 29.V.1753; descendance vide infra; Salomon Etienne ∞ 2) le 7.II.1755, Suzanne Joly de Villeneuve, † à 58 ans le 27.IX.1782.

Françoise, b. le 7.V.1706 ∞ le 3.XII.1736, Pierre Etienne Cherix.

Etienne, b. le 2.II.1711, † le 11.IX.1784, ∞ 1) le 28.III.1837,

Claudine Veillon dit Meyer, † le 26.V.1753; Etienne ∞ 2) à Aigle, le 3.XII.1754, Elisabeth ffeu Pierre Bocherens.

Descendance vide infra.

Le 28 mai 1731, l'hoirie d'Etienne Bouquet François réfugié demeurant à Bex et de Jeanne Veillon sa femme " se soit trouvé un nombre de debtes, assés considerable, à proportions des fonds et autres avantages " les 3 fils Jean, Salomon et Etienne, les deux filles Jeanne et Françoise, font un premier partage, où les filles renoncent à leurs parts de maisonnements contre paiement de leurs parts de dettes par leurs frères; puis les 3 frères règlent ce qui leur reste à partager. Le partage des meubles est très intéressant. Le tout remplit 12 pages d'un petit minutaire format in 8o ou in 12, dans Da 72/13, ss pag.

1732: On recense **Jean Bouquet**, sa femme et un enfant, deux frères, deux soeurs, sa belle-mère; c'est la veuve de Jaques Delessert, justicier de Peney.

A partir de 1732, les trois frères Bouquet sont à l'origine de trois branches distinctes:

I.- Branche de Jean et de Madeleine Delessert:

- 1) Jean Jaques, b. le 31.XII.1728 † le 21.III.1763, ∞ en XI.1752, Suzanne Louise Monod, † le 29.II.1776 à 62 ans; ils auront: Jean Pierre, né le 25.VIII.1753, que l'on signale dans StAB BII 1417 dans le rôle du régiment de Tscharnier au service du Roi de Sardaigne, dans la compagnie Jaquin d'Hauteville depuis le 1.IX.1772, pour 4 ans (no 101) Le 10.XI.1785, il épouse Françoise Forney, fille de Jean François du Châtelard; ils eurent encore Suzanne Marie, née en 1756, reçue en 1771, et Marie ∞ Jean Paul Cornioley.
- 2) Jean, b. le 12.IV.1737, † le 10.IX.1753.
- 3) Marianne Suzanne, b. le 30.VI.1743, destin inconnu.

II.-Branche de Salomon et de Marie Bolat:

- 1) David Salomon, b.le 11.IV.1735 † le 16.IV.1810, ∞ à Vevey, le 15.VI.1759, Marie Suzette Chablaix, fille de Jean François d'Ormonts-dessus, demeurant à Villeneuve, † à 68 ans le 17.VIII. 1804.

Leurs enfants: Jeanne Marie, née en 1859, reçue en 1775

Abram François, né le 13.I.1761, ∞ le 4.XI.1784, alors qu'il et communier de Lavey, Jeanne Aimée Perrier d'Ollon, dont naîtront: David Jean Isaac Louis, le 15.VII.1888, Charles François Louis le 10.XII.1790, Jacob Gabriel le 21.VI.1792

Abram François Bouquet avait signé la requête présentée à la Régie de Bex, en 1799 probablement, par un groupe de " quelques habitants natifs de la commune, mais sans bourgeoisie ".

Esther Marie, née en 1762, reçue en 1777

Jean David François, 27.V.1765 – 1.VI.1769

Anne Marie, née le 5.II.1771, reçue en 1786

Suzanne Claudine, née le 19.II.1774, reçue en 1789, citée le 20.II.1811 comme femme de Georges Roquet

- 2) Jean Pierre, b. le 3.V.1740, † le 28.I.1812, ∞ en 1762, Louise dite Lisette Favarger † le 27.IX.1782 à 58 ans

Leurs enfants: Isaac Henri, 18.I.1765 – 2.V.1766.

Charlotte, née le 29.VI.1766, reçue en 1782

Pierre François, né le 18.III.1769, reçu en 1785

David Jacob, né le 9.VII.1771

Jean Samuel, né le 18.IX.1773

Jeann Louise, née le 15.III.1775

Suzanne, née le 2.I.1780. Elle signe un contrat de mariage avec Jean Lubac de Milliau dans l'Avéron (France) maître gantier, domicilié à Lausanne, le 2.VIII.1801 (Da 82/17)

III A.- Branche d'Etienne et de Claudine Veillon dit Meyer.

- 1) Jaques Antoine Salomon, b. le 10.VII.1738

2) Jean Jacob, b. le 22.XII.1740, ∞ le 24.II.1785, Suzanne Marie Favre de feu David, d'Ormonts-dessus (incorporé sous le prénom Jean Jaques)

3) Rose Suzanne, b. le 15.II.1743, ∞ le 10.XI.1785, Jean Jaques Veillon dit Meyer.

4) François Gabriel, b. le 18.III.1746, incorporé, † le 8.I.1807 à 60 ans.

5) Jean Jaques, b. le 31.I.1749

Il y a un Jean Pierre, né en 1742, frère de François Gabriel et de Jean Jaques. On le retrouve à Aigle en 1801.

III B.- Branche d'Etienne et d'Elisabeth Bocherens.

1) Jeanne Marie, 12.V.1755 - 23.V.1755.

1798: Les Bouquet sont nombreux à Bex, tous au dizain de Villaz:

- Rose Bouquet, femme de Jacob Meyer, laboureur, avec un enfant, dans la maison des hoirs de Dd Jacob Meyer.

- David Salomon, cordonnier, propriétaire et chef de famille, avec sa femme Suzanne Chablaix et un enfant non identifié.

- Jacob, cordonnier artisan, propriétaire et chef de famille, avec sa femme Suzanne Favroz d'Ormonts-dessus, 2 personnes.

- Abram, propriétaire et chef de famille, avec sa femme Aimée Perrier de Lavey et un enfant non identifié.

- Jean Pierre, propriétaire et chef de famille, laboureur, avec sa femme Louise Favre, et 3 enfants non identifiés.

- Charlotte Bouquet est avec son mari Jean Charbon, bourgeois de Payerne, menuisier, chez Jean Pierre Bouquet.

n.b. Jean Pierre fils de Jean Jaques et sa femme Françoise Forney ne sont plus à Bex en 1798.

Le 10 mai 1801, parmi " les ressortissans de la nouvelle corporation ", on trouve: (H 388 A)

- Jean Jacob Bouquet, 54 ans, marié, deux enfants, à Bex dès sa naissance, pauvre savetier, membre de la corporation dès son établissement. De bonne conduite et moeurs, mais ne possédant que peu de biens; sa femme, Suzanne Marie Favre, 50 ans, ses enfants: Jean François 12 ans et Suzanne Marie 10 ans.

- François Gabriel Bouquet, 51 ans, célibataire, à Bex depuis sa naissance, imbécile, de bonne moeurs, mais très pauvre.

A cette même date, on trouve à Aigle:

- Jean Pierre Bouquet, 48 ans, domicilié à Aigle depuis 1775, natif de Bex, vendeur de ferraille, incorporé le 28.II.1789 " recevait dernièrement 16 par année, en a trois d'arriéré ". sa femme, Catherine Fornay, 40 ans.

leurs enfants, dont les âges ne sont pas indiqués: Suzanne Marie, Jean Pierre, Françoise Catherine, Jaques Louis.

Pendant l'Ancien Régime, ont trouve de nombreuses mentions des Bouquet aux actes des notaires et des tribunaux. Il serait très surprenant que le Jean Pierre Bouquet, syndic de Bex en 1770, soit le fils de Salomon de la page précédente. Cela signifierait qu'il aurait acquis la bourgeoisie de Bex.

1824: Jaques Louis fils de Jean Pierre (celui d'Aigle) ainsi que Jean Jaques, François Gabriel et Jean Pierre frères, sont inscrits au registre matricule de Sainte-Croix.

Qui est Jacob Bouquet décédé à Bex à 78 ans le 25.I.1815 ?

1871: quelques Bouquet acquièrent la bourgeoisie de Sainte-Croix avec les Roux, Receveur, Sicar, Bossonay et autre Briol. Parmi eux une lignée qui avait quitté Bex, et dont voici la succession par les mâles :

Etienne Bouquet et Jeanne Veillon eurent leur fils Jean en 1695; celui-ci épousa Madeleine Delessert en 1727; elle lui donna, entre autres enfants, Jean Jaques qui fut baptisé le 31.X.1728; du mariage de Jean Jaques avec Suzanne Louise Monod, naquit Jean Pierre, le 25.VIII.1753; il épousa en 1785, Françoise Forney, après son retour du Piémont, où il servit dans le régiment de Tascharner au service du roi de Sardaigne. A partir de 1775, il fut marchand ferratier à Aigle; en 1801, Jean Pierre Bouquet, qui avait été secouru par la Corporation bernoise, se trouvait à Aigle avec sa femme et trois enfants: le dernier d'entre eux, Jaques Louis naquit à Aigle le 16 ou 6.XII.1798. Il apparaît sur le registre matricule de Lausanne avec sa famille: les indications qui suivent sont empruntées à la fois au registre matricule de Lausanne et à un tableau généalogique établi par la famille Bouquet de Lausanne avant 1980. Le registre matricule donne pour adresse Faoug, le tableau familial Charmey soit Galmiz, avant le mariage, puis Faoug; la profession indiquée par le registre est celle de charron, la famille écrit charpentier. Jaques Louis est mort, selon ses descendants, à Faoug le 21 juillet 1884. Le mariage avec Marie Elisabeth Boulaz, de Galmiz, eut lieu à Faoug le 20 juin 1822. La jeune épouse était née le 2.III.1801, fille de feu Jaques et de Marie Gutknecht. Elle mourut à Faoug le 18 février 1876

Le registre matricule de Lausanne indique deux fils à Jaques Louis:

– Jacob, né à Faoug le 16.IV.1827, domicilié à Faoug avec sa femme Anna née Muller, bernoise, née le 13 XII.1825 à Schwanden, et leur fille Jeanne Elisa, née à Faoug le 6,XI.1859.

– Jean Daniel, né le (2)9.IX.1834 à Faoug, agriculteur à Faoug; il avait épousé Anna Barbara Bongni pour la famille, Bongne pour le registre matricule, née à Galmiz le 30 ou 31.X.1831. Selon la famille, il serait mort à Sainte-Croix, à une date non précisée, et sa femme serait décédée à Prilly le 12.X.1899. Jean Daniel et Anna Barbara eurent un fils Emile Henri Louis, né à Faoug le 16.III.1863, † à Faoug le 21.I.1870, une fille Elise Madeleine née à Faoug le 18.XII.1870, et surtout un second fils,

Adolphe Louis Bouquet, ancêtre d'une importante lignée de Bouquet présente dans le canton de Vaud en 1995. Il fut instituteur à Avenches.

Né à Faoug le 25 mars 1867, membre de la corporation vaudoise dès sa naissance, il fut reçu à la bourgeoisie de Sainte-Croix avec ses parents. Il se maria deux fois : ∞ 1) Marie Louise Raymond de Donatyre, née à Avenches le 17.II.1866, fille de Jaques Daniel et de Suzette Marianne Bornand, qui mourut à Donatyre le 30.V.1894. 2 fils naquirent de cette union, en janvier et novembre 1892. Adolphe Louis ∞ 2) à Bottens, le 8.X.1897, Mery Emma Bolomey, de Lutry et Villette, institutrice, née à Goumoëns-la-Ville le 28 juillet 1874, fille d'Emmanuel et de Fanny Favre. 6 enfants, 3 fils et 3 filles, naquirent de cette union; les 3 fils ont eu des enfants, qui perpétuent le nom en 1994.

30.– Bouquet Marie, soeur du no 29, présente avec deux filles en 1693; en 1696, on indique qu'elle a 60 ans, ce qui ne peut être vrai, et qu'elle a 3 filles dont la plus âgée a 10 ans. "ils mendient et travaillent ce qu'ils peuvent." d.m en 1696.

31.– Bouquet Marie, veuve de **Jean Roux** du Villaret en Pragela. Présente en 1693, avec 2 filles; en 1698, elle a environ 50 ans, et avec deux filles de 17 et 13 ans environ, "détenue de maladie depuis fort longtemps "

Ce Jean Roux, dont le décès n'a pas été repéré, ne peut être, pour des raisons d'âge, que le fils de Pierre et d'Anne Don, cité par Vinay, registres, no 1559 anno 1673.

Il s'agit de Jean Roux, ancien au Villaret en 1684-1685, et de Marie Bouquet de la Gleisole, qui baptisent le 17.IX.1684, leur fille Madeleine, née le 7 septembre. Le parrain est Jean Revior du Serre, la marraine Anne Juvenal du Villaret d'Amont (registre de la paroisse réformée du Villaret) Madeleine est la fille de 13 ans qui est chez sa mère en 1698.

Jean Roux est un des co-inculpés dans l'affaire du relaps Barral en janvier 1685. d.m. en 1698.

32.- Bouquet Suzanne, soeur du no 29, fille du no 28, présente en 1693, elle a 35 ans en 1698. Tailleuse. † le 4.IX.1719, célibataire.

- Le 13.IV.1724, meurt *Anne Brunner*, femme de Pierre Bouquet. Ce Pierre, dont c'est la seule mention, est plus probablement un autochtone qu'un frère de la précédente.

33.- Bourdin (de), Charles, né à Mas d'Azil (Ariège) le 15.IX.1646, décédé à Leysin le 16.III.1707, enseveli le jour suivant dans le temple de Leysin. Fils d'André Bourdin, pasteur, né à Figeac vers 1600, et de Marguerite Ducasse de Larbont ou d'Amboix. Pasteur à Mas d'Azil avec son père, puis lui succédant de 1679 à 1685. réfugié au gouvernement d'Aigle dès mai 1686; quitte Huémoz pour Bex entre décembre 1690 et juin 1692. Admis à l'habitat perpétuel à Bex avec sa famille en 1701. Nommé pasteur à Leysin par LL.EE. lorsqu'elles acquiescèrent au désir des habitants d'être détachés de la paroisse voisine. En place à Leysin dès le 13 août 1702, il y resta jusqu'à son décès. Jean Pierre Marguet, son successeur, inscrit au registre paroissial " Charles Bourdin, vivant ministre du St Evangile et pasteur de l'Eglise de Laisin, décédé le 16e mars [1707] fut enseveli dans le temple le jour suivant". Il épouse à Ollon, le 3.III.1690, *Marguerite de Gauzide (sive Cauzide)* de Mazères (Ariège) vide infra no 81. Leurs enfants:

Charles, b. à Ollon le 14.XII.1690, † l'âge de deux ans.

Marguerite, b. à Bex le 8.VI.1692, présente en 1698, décédée avant 1702.

Charles, b. à Bex le 7.IX. 1693, séjourne à Vevey de 1709 à 1713; enseigne au régiment de Portes dès 1713 ou 1714, signalé pour la dernière fois à Lausanne en 1726. On ignore s'il s'est marié, et l'on ne sait quand et où il est mort. Pourrait être retourné en France

Jeanne, b. à Bex le 17.VI.1696, ∞ à Gryon, le 27.II.1722, *Georges Baptiste Secrétan*, bourgeois de Lausanne, commissaire de LL. EE. Né en 1678, mort à Lausanne en 1760. On ne leur a pas trouvé d'enfant; d.m. de Jeanne en 1726, dans une lettre de son frère.

Jean André, b. à Bex le 28.IV.1697, sans doute décédé à l'âge d'un an ou avant.

Marie, b. à Bex le 28.IV.1699, promet mariage à Lausanne en 1750 à Jean Félix Soudan de Ballens. Décès probable de Marie en 1756, décès de Jean Félix en 1783. Pas d'enfant.

34.- Boursset Marguerite, femme de Jean Blanc du Pragela. En 1698,

est seule, a 30 ans, " son mari est encore en France, et la dite Marguerite gagne sa vie par son industrie, outre ce elle est assistée de temps en temps par son mari" (Piguet II, p.35.) s.m.

Boussol Salomon, marchand réfugié à Genève, et sa femme née Colomby, sont parrain et marraine de David Salomon Molles, fils de Gilles, le 15.I.1703.

Boyer Pierre Jaques, baptisé à Bex le 11.XII.1785, né le 28.XI.1785, fils de Pierre Boyer de Clermont en Languedoc, demeurant à Monthey, et de Jeanne Marie Moreillon sa femme.

Brassier ou Bramier Judith, du Dauphiné, réfugiée à Vevey, est marraine de Pierre Riou (fils du no 185) le 16.VII.1713

Les Briol.

35.- **Briol Jean**, alias **Bridioz**, est signalé la première fois dans le Proselytenmanual der Stadt Bern no 2, StAB B III/186, p. 132-133:

" *Jean Briol von Montifet paroisse de Servon dans le Nivernois, province de France, so sich auf dem Amt Aelen aufhaltet, begehrt sich..... in unserer Religion angenommen zu werden* ". On indique aux autorités d'Aigle qu'il pourrait être admis. Il est admis le 17.III.1770.

Le L.O indique, en reprenant F.Isabel, qu'un prosélyte de ce nom, originaire du Nivernais, vécut à Panex sur Ollon vers 1732. Ce peut être le père du Jean ci-dessus; il peut aussi s'agir d'une erreur de date, on voit mal que le fils d'un prosélyte ait été obligé de refaire une demande d'admission personnelle à la Chambre des Prosélytes après l'admission de son père.

Jean Briol, habitant alors à Bex, et **Marie Charles**, sa femme, dont l'arrivée dans la commune n'est pas précisée, annoncent à Bex la naissance de 4 enfants:

Suzanne Marie, née le 16.I.1777, † 27.VII.1783

Jeanne Louise, née le 9.VII.1780, † 9.III.1784 de la petite vérole

Jean Pierre, né le 2.IV.1783

Suzanne Marie, née le 4.IX.1785, ∞ à Bex, le 23.I.1806, David François Ravi, de Bex et Lavey. Jean Briol le père, français prosélyte, qui avait habité Lavey, est alors décédé.

1798 on note à Bex, à Villaz, dans une maison appartenant à l'hoirie de Pierre Bourgeois, David Pichard, d'Ormonts-dessus, allié Briol.

En 1801, on ne note aucun Briol à Bex parmi les " ressortissants de la nouvelle corporation ".

Le registre matricule de Sainte-Croix indique: Jean, Jean-Baptiste son fils et Elie Frédéric fils de Jean Baptiste. Le Jean en question est très certainement notre no 35 ci-dessus; Jean-Baptiste est né hors de Bex, à une date non repérée.

Le registre matricule de Lausanne recense une importante colonie de Briol, à Ollon, Bex, Montreux et Aigle:

- Elie Frédéric, ffeu Jean Baptiste, né le 22.X.1803 à Ormonts-dessous, fabricant de paniers, habite Ollon; sa 2e femme, Suzanne Marie Genillard, lui a donné 7 enfants, tous nés à Aigle: Elise Lydie, née le 24.X.1844

Marie Philippine, née le 2.V.1848

Jean, né le 17.XII.1853

Elie Auguste, né le 11.VII.1856
 Amélie Célestine, née le 21.IV.1861
 Jenny Sylvie, née le 8.V.1864
 Marc Eugène, né le 6.II.1866

- Jean Alexandre, ffeu Jean Baptiste, né le 29.VII.1810 à Villeneuve, fabricant de paniers, domicilié à Ollon, sa femme Rose Esther Borloz, née le 19.XII.1814, lui a donné: Alexandre Emile, né le 15.VII.1838 à Yvorne
 Louis Auguste, né le 37.IV.1843 à Ollon
 William Edouard, né le 5.XII.1845 à Ollon
 Pierre Philippe, né le 12.X.1852 à Ollon
- David Frédéric, ffeu Jean Baptiste, né le 22.XII.1822 à Ormonts-dessous, domicilié à Bex ; sa femme Louise Fanchette Veillon, lui a donné :
 Edouard Frédéric, né le 24.IV.1845 à Bex
 François, né le ?.X.1848 à Aigle
 Louis François, né le 24.IX.1849 à Aigle
 Jean Louis, né le 23.III.1851 à Aigle
 Théodore, né le 18.XIII.1855 à Aigle
 Fanny Lucie, née le 16.IX.1858 à Aigle
 Henriette, née le 21.VIII.1861 à Aigle
- David Henri ffeu Jean David de Jean Baptiste, né le 11.IV.1831 à Aigle, tailleur, successivement à Montreux, Ollon, Aigle; sa femme Marie Marguerite Cathélaz, née le 16 février 1827 au Châtelard. Leurs 4 enfants :
 Emma, née le 21.XII.1855 à Bex
 Aloys Vincent, né le 2.II.1861 à Aigle
 Marie Elisa, née le 10.XI.1863 à Aigle
 Oscar Jean David, né le 30.IX.1866 à Aigle.

La famille est reçue bourgeoise de Sainte Croix en 1871; elle est encore fortement représentée dans la canton de Vaud en 1995

36.- Buis de Celan Benoît, d'Amberieu(x) en Bugey, gouvernement de Bresse, reçu en septembre 1716. s.m. Benoît Celan, de Bresse, chirurgien à Bex, † à Bex le 20.VI.1721.

37.- Callard Jean Baptiste, de Montsarin (?) prosélyte français, demeurant à Bex, ∞ le 21.VI.1721, *Marguerite Lermet*, fille du no 124 s.m.

38.- Cassagne Daniel, cordonnier, de Saverdun, Ariège, 28 ans en 1696, avec sa femme et une fille de 10 mois; 30 ans en 1698; † le 12.V.1749 à 84 ans.

Cjt, *Rose Guiraud ou Gueraud*, de Nîmes, 32 ans en 1696, 35 ans en 1698. Elle meurt le 25.II.1734.

Leurs enfants: Marie Marguerite, b. le 28.IV.1695, ∞ à Bex le 25.IV.1721, *Antoine Boriace* de Narbonne, no 25.

Veuve, elle vend à Mre Pierre Cassagne son frère, une pièce de terre avec jardin et chenevier, avec l'autorisation de son fils Pierre Samuel, le 4.I.1746 (Da 72/21).

Elle meurt le 12.II.1754

Pierre Samuel, b. le 20.VI.1697, présent en 1732, † le 22.I.1764.

Charles, b. en 1699, † le 24.V.1709

Claudine, b. le 26.V.1702, † le 17.XII.1703

Marguerite Anne, b. le 15.V.1705, † le 6.VI.1707

Daniel Cassagne est reçu à l'habitat perpétuel en 1701, et signe l'acte de création de la Bourse Française en 1713. Présent en 1732.

Famille éteinte à la mort de Pierre Samuel en 1764.

39.- **Caudesaigues** Louis, de Béziers (Hérault) p.m. 1698, 70 ans, rentier, avec son fils ci-dessous. † le 13.II.1703.

40.- **Caudesaigues** Marguerite, † le 15.VII.1725, s.m.

41.- **Caudesaigues** Pierre, fils du no 39, 25 ans en 1698. mentionné avec sa soeur Jeanne, femme de Daniel Narbonne, en 1708. (Da 72/1f. 43.44.) Indiqué comme réfugié vivant à Bex le 26.V.1711 (Bis 119/7) d.m.

42.- **Cesanne** ou **Sézanne** Marie, présente en 1693; en 1696, a 30 ans, travaille, est du Pragela. Pas mentionnée sous son nom au delà de 1696; il pourrait s'agir de la seconde femme de *Jean Bellon*, no 19, d.m. 1698.

43.- **Chabrol** Gaspard, du Languedoc, garçon cordonnier, neveu de Daniel Cassagne no 38, reçu à Pâques 1717, s.m.

44.- **Chaland (Challand, Chalans)** Claude, de Lide en Valley, habitant à Bex, ∞ le 14.IX (?).1650, *Marie Bossonay*, fille de Nicola.

Leurs enfants: Jeanne, b. le 12.IV.1652

Claude, b. le 15.II.1655, vide infra

En secondes noces, Claude, fils de Chinen (?) Chaland de Lyde en pays du Valey, habitant à Bex, ∞ le 7.VII.1656, *Jaquaz Tinambart*, fille de Maitre Claude Tinambart demeurant à Bex

leurs enfants: Catherine, b. le 30.IV.1657

Pernette, b. le 26.VI.1659

Sarah, b. le 3.XII.1668

Michel, b. le 25.V.1671

- Claude fils de Claude et de Marie Bossonay, tisserand, résidant à Bex ∞ le 8.XII.1676, *Marie Fromentin*, d'Ormonts-dessus, fille de Daniel.

Ils baptisent leur fils François le 28.VI.1677 vide infra

- François Chaland, fils de Claude et de Marie Fromentin, ∞, peu avant 1702, *Judith Bernard*, fille de feu Hyppolite du Crétel.

leurs enfants: Marie, b. le 28.XII.1702

Jean François, b. le 8.II.1705, vide infra

Catherine Madeleine, b. le 24.III. 1707

François Louis, b. le 27.VII.1710, vide infra

Jeanne Marie, b.le 20.XI.1718

Jean David, b. le 29.VI.1721.

Hypolyte, dont le baptême manque, est né vers 1704.

- Jean François fils de François et de Judith Bernard, marchand ferratier, demeurant à Bex, ∞ *Jeanne Ruchet*, fille de Pierre, de Fenalet.

leurs enfants: Jeanne Elisabeth, b. le 19.X.1732

Jean David, b. le 1.V.1735

Jean François, b. le 20.VII.1738, ∞ Jeanne Marie Nicollerat

Jean Pierre, b.le 17.IX.1747

- François Louis, fils de François et de Judith Bernard, ∞ Catherine Claudine Michaud.

leurs enfants: Jean Samuel, b. le 11.VIII.1742

Marie Marguerite, b. le 24 (?) VII.1746

Jean Louis, b.le 28.I.1751.

1732: on note, parmi les prosélytes: **Jean François Chaland, 2 frères** [François Louis et Jean David] **sa femme** [Jeanne Ruchet] **1 enfant** [Jne Elisabeth]

1798: J. Fs Chaland habite sa maison au Cropt avec sa femme Testaz, Elisabeth Chaland est la femme de Pierre François Veillon à Villaz
Anne Judith est la femme de Jn Pre Nicolerat à Villaz

Selon le L.O., les Chaland seraient venus du Val d'Aoste puis de Liddes en Valais, et auraient été bourgeois de Bex depuis 1756.

45.- Challeron Jeanne, du Pragela, présente dès 1693. En 1696, elle est veuve de **Jean Mayet**, a 45 ans, elle travaille. Elle a un fils **Jean Mayet**, no 140 qui a 18 ans, est tailleur. Signalée en 1698, d.m. En 1698, la veuve de Jean Mayet allant en Suisse, est secourue à Genève. Est-ce elle ? (Arnaud, p. 31)

46.- Champel ou Champer Fleurie, p.m 1698, comme belle-soeur de **Gabriel Ourset**, no 152, tailleuse, d'environ 35 ans. Elle signe l'acte de création de la Bourse Française en 1713, pour sa soeur veuve, d.m., décès non repéré.

47.- Charreau Jean, réfugié, marchand, est témoin chez un notaire le 1er mai 1710 (Da 72/2) Sa femme, prénommée Anne Perronnette (à moins que ce ne soit son nom de famille) décède à Bex le 30.XII.1732. Il décède le 2.IV.1751 à 86 ans. Ils ont eu au moins une fille, Anne, femme de **Pierre Barbe II**, no 15 q.v., et un fils Jean Abraham, reçu à Pâques 1716, s.m.
1732, **Jean Charreau et sa femme** sont signalés parmi les français.

Une Anne, fille légitimée de Gilles Charreau de Bretagne, garçon cordonnier travaillant à Bex et de Jeanne Boinard, est morte à Genève le 29.XI.1744.

48.- Chatellain Etienne, en 1696, s.m. 35 ans est avec sa femme Katrine, 45 ans, suite illisible, qui concerne sans doute leurs enfants.

Etienne Chatelain et Catherine Jouvenal sa femme, Pierre, Jean et Catherine leurs enfants, avaient abjuré au Villaret le 19 septembre 1685.

49.- Chausal (Chauzal, Chaussal, Chosal) Pierre, de Saint

Privat en Vallongue en Cévennes (?) Olivier indique Saint-Privat d'Allier en Haute Loire, signalé dès 1687, enregistré en 1693, pas en 1696 (était peut-être à Ollon); en 1698 est " apothicaire et chirurgien, a 30 ans, sa femme du même âge, et 5 filles de douze ans et au-dessous "

Cjt **Judith Defy**, fille de Jaques, habitant à Bex. Millioud rapporte leur comparution devant le consistoire de l'Eglise de Bex le 9 juillet 1687: " la susnommée Judith Deffy, étant derechef comparue avec le Sieur Chausal, chirurgien français, qui aurait porté à M. le Ministre les annonces de mariage, et ce pour leur faire demander pardon à Dieu d'avoir commencé leur mariage par la chair, étant la dite Judith enceinte de lui, à quoi ils ont satisfait "

Leurs enfants: Jeanne, b. le 28.IX.1687 † le 4.XII.1712

Suzanne Madeleine, b. le 28.IX.1687 † le 23.II.1755 ∞ le 24.III.1724
Michel Blanc, no 24, chirurgien, réfugié.

Barbille, b. le 19.II.1692, † 20.X.1750, ∞ le 20.XI.1716, *Jean Marc Bourgeois*, fils de Pierre, assesseur consistorial.

Judith Chausal-Defy est décédée avant 1696.

En secondes noces, Pierre Chausal épouse **Modeste Jeanne Grevoulet**, no 95, probablement fille du no 92, † le 3.X.1710

Leurs enfants: Marie, b. le 11.IV.1696, † probablement avant 1699

Jeanne Tiphène, b. le 16.VII.1697, ∞ à Bex, le 14.I.1724, **Isaac Barrié**, de Libeau en Agenois (probablement Monsempron-Libos en Loth et Garonne) garçon chapelier à Bex, no 16 . Elle meurt le 21.VI.1772

Judith, † le 6.IX.1719

Claude, 18.IX.1701 – 20.I.1703

Pierre Gilles, 28.XII.1703 – 24.VIII.1704

Marie, b. le 20.IV.1699, † le 3.IX.1740, ∞ à Bex, le 29.IV.1723,
Jean Jaques Matthey, fils de Philippe, cloutier habitant à Bex.

Jean Pierre, b. le 8.V.1707, destin inconnu.

Pernette Marie, b. le 16.XII.1708, † le 29.I.1730.

Pierre Paul, † le 22.V.1707.

Pierre Chausal avait été reçu à l'habitat perpétuel en 1701, et avait signé l'acte de création de la Bourse Française en 1713.

En 3es noces, Pierre Chausal épouse Marie Magdeleine Paillard, le 16.III.1720 à Ollon, † le 1.VIII.1741.

Leurs deux filles:- Marie Madeleine, née à Ollon le 30.V.1721, est la fiancée de Pierre Samuel Amiguet le 22.I.1741;- Modeste Jeanne Marie, née le 18.VII.1723, ∞ le 17.III.1741 à Ollon, le justicier Pierre Samuel Chambovey. Elle meurt le 20.I.1775

Il n'y a pas de Chausal parmi les étrangers à Bex en 1732, il vit à Ollon, où il meurt le 2.IX.1740.

Selon Olivier, App. I, p. 883-884, " dans les premières années, alors qu'il n'est que chirurgien, il vendait du vin à pinte ".

50.- **Chiollar Pierre**, laboureur, de la communauté de Sau (Usseaux) en Pragela, 80 ans en 1698, s.m.

Chiout Suzanne, de Mentoules, marraine à Bex, le 1.XII.1692 de Jean Parendier, fils du no 157.

Clerc: patronyme ancien du Canton de Vaud, par exemple à Bofflens dès le XV^e siècle, à Crissier et Orbe dès 1500 et 1600.

51.- **Clerc Madeleine**, orpheline du Pays de Gex, âgée de 9 ans en 1698, s.m.

52.- **Coin Bernard**, réfugié à Vevey, décédé dans une grange à Bex le 24.V.1713. Plusieurs familles de réfugiés du nom de Coin à Vevey en 1693.

53.- **Commengue Gabrielle**, de Revel en Languedoc (Haute Garonne), p.m. au baptême de son filleul Antoine Regal, fils du no 172, le 31.I.1697. En 1698, environ 35 ans. Elle décède veuve le 22.IV.1720. Entre 1698 et 1702, avait épousé **Daniel La Brune**, no 114 pas de descendance repérée.

54.- **Consul** Anthoine, fils de Jean Consul de fenil [Fenils] vallée de Cezane, neveu de Jean Albertin, no 3, est reçu à Noël 1707. s.m.

Conte: patronyme fréquent et ancien dans le Canton de Vaud, à Payerne dès 1444, à Treycovagnes dès 1555.

55.- **Conte (Comte)** Catherine, du Pragela, seule en 1693. En 1696, est encore fille, travaille, a 30 ans. d.m.

56.- **Conte** Catherine, veuve de **Jacob Conte** de Chambons en Pragela. En 1698, s.m., elle a 53 ans, elle a avec elle 7 enfants: 1 fils de 16 ans, apprenti tailleur; 1 fils de 12 ans, un autre de 9; 1 fille de 25 ans, une autre de 23, une autre de 20, la dernière de 14 ans.- Le fils de 9 ans avait été baptisé à Ollon le 6.III.1689, du vivant de son père.

Il s'agit très vraisemblablement de Jacob Conte, des Chambons, matinier, et de Catherine sa femme, dont 7 naissances sont inscrites aux registres de Mentoules (Vinay, Registres) aux dates et numéros suivants:

Catherine, no 1405, 25.XII.1671
 Jeanne, no 1578, 13.XII.1673
 Suzanne, no 1709, 2.VII. 1676
 Anne, no 1926, 1.I.1678
 Jean, no 2153, 5.III.1681
 Judith, no 2357, 1.VII.1683
 Jacob, no 2572, 29.VIII.1885.

57.- **Conte** Catherine, veuve d'Etienne Guillaumon des Chambons. Elle a 50 ans en 1698, s.m., " fort incommodée de la poitrine ". Elle est seule à Bex.

Le couple s'était marié à Mentoules le 30.VI.1669, c'était le second mariage d'Etienne. (Vinay, registres, no 1258) Ils avaient baptisé une fille à Mentoules le 4.IX.1674 (Kiefner, registres, no 39) Dans Vinay, on trouve par ailleurs :

Catherine, no 1288, naissance du 13.VII.1670
 Judith, no 1477, du 3.IX.1672
 Anne, no 1838, du 5.II.1678
 Marie, no 2228, du 13.II. 1682
 Catherine, no 2536, du 10.IV.1685

58.- **Conte** Jeanne, fille d'Abraham, veuve d'Antoine Roy des Chambons, en 1698, s.m., âgée d'environ 30 ans, avec une fille [c'est une servante] de 22 ans, pas nommée; " toutes deux gagnent leur vie en faisant des journées au travail de la terre ".

On trouve dans les registres de Mentoules (Vinay) l'acte suivant les concernant: le 23.V.1680, (no 2077) mariage au temple de Chambons d'Antoine Rey fils de Michel des Chambons et de Jeanne Conte fille de Me Abraham Conte; lui a 36 ans, elle en a 20.

- On trouve un **Jean Conte** témoin au consistoire de Bex le 5.III.1688. Qui est-ce ?

59.- **Conte** Madeleine, orpheline de la communauté de Mentoules, 15 ans, en 1698, s.m.

60.- **Conte Marie**, fille de feu **Abraham**, en 1693, vit avec Suzanne Conte no 62; en 1696, travaille, a 26 ans, est soeur de Jeanne no 58. ∞ le 14.III.1703, *Pierre Cheseaux*, justicier à Lavey. En secondes noces, en 1706, elle épouse *Pierre Roud* de Bersier.

61.- **Conte Pierre**, orphelin des Chambons, 15 ans en 1698, s.m. Peut-être fils de Jean et de Suzanne Conte, né le 14.IX.1682 ? (Vinay, Registres, no 2274, anno 1682.

62.- **Conte Suzanne**, de Chambon, avec Marie Conte en 1693, encore avec elle en 1696, 26 ans, du Pragela, travaille. ∞ à Ollon, le 4.XI.1709, **Georges Grenier ou Gressier**, de Die en Dauphiné, cordonnier à Bex, dont elle est la femme lorsqu'elle meurt le 14.IX.1712.

63.- **Conte Suzanne**, veuve d'Etienne Riviol de Fénestrelles. En 1698, s.m. 48 ans, avec deux filles de 18 et 13 ans, un fils de 10 ans.

Les Courtaz.

64.- **Courtaz Jean**, fils d'André, de la Chapelle d'Abondance (Haute Savoie) avait épousé avant 1637, **Finettaz Rey**, sans doute étrangère à la région de Bex; (un Antoine Rey de l'Abbaye d'Abondance avait épousé à Bex, le 3.II.1631, Nicolade Morat, Finettaz pouvait être sa soeur.)

Leurs enfants: Françoise, b. à Bex le 14.V.1637

Claude, b. à Bex le 18.XI.1639

Le 9.XII.1643, " *Jean fils d'André Courtaz de la Chappelle d'Abondance en Savoye, subiect de L.E. de Berne et residant a Lalex de Bex, et Jeanne fille de Louys Blanc de l'Abbaye dudit Abondance ont esté espousés le meme jour. La dite Jehanne a promis de se faire instruire en la vraye religion, renonçans au papisme et pour assurance et bon ordre, comme aussy pour certifier qu'elle n'est point engagée enfuyan (?) pr mariage elle a donné pour fiance hon. François Martin de Lalex de Bex "*

De ce mariage est né François, b. le 10.X.1644.

Jeanne Blanc est sans doute morte peu après cette naissance, puisque le 24.III.1645, " *Jehan Courtaz de la Chappelle d'Abondance en Savoye demeurant en Lalex espouse Amelie Veillon, ffçu hon. Pierre Veillon, veuve de feu Ege Jaques Grangier "*.

On n'a pas repéré d'enfant né de ce troisième mariage.

Jean Courtaz fils d'André avait sans doute eu un premier fils prénommé Jean, dont le baptême n'a pas été inscrit à Bex. On note en effet à Bex, le mariage de *Jehan fils de Jehan Courtaz, à Bex, le 29.XI.1655, avec Christine, fille de Claude Dunant habitant à Bex.*

Leurs enfants: Jean, b. le 12.IX.1663

François, b. le 4.III.1669, vide infra

Suzanne, b. le 2.XI.1673

Pierre, b. le 2.V.1679, vide infra

- François Courtaz, fils de Jean et de Christine Dunant, ∞ avant 1697, *Barbille Amiguet* de Fenalet.

Le 16.IV.1711, François et sa femme Barbille décident de fixer par contrat, à la demande de l'épouse, une séparation de fait qui dure depuis 12 ans; Barbille dédommage son époux en lui donnant deux morcels de pré, une vache, un louis d'or. (Da 79/1, p. 262-263)

De ce mariage malheureux était né Jean François, b. le 29.I.1697.

- Pierre Courtaz, fils de Jean et de Christine Dunant, demeurant à Bex, est témoin du notaire J.Fs Testaz le 4.II.1709 (Da 72/1) il l'est encore le 23.V.1709 et le 15.VIII.1720. Le 28 mai 1716, Pierre Chausal vend à Pierre Courtaz, " habitant aussy audit Bex, et ensuite de la permission qu'il assure avoir obtenue de l'honble Conseil de ce lieu, deux seytorées de forêt à chataignes situé au Montet damont, lieu dit " En L' Arbaray ". (Da 27/5)
Pierre Courtaz de Lalex ∞ 1) le 28.II.1720, *Jeanne Marie Genet*, ffeu Jean Genet de la Raisse; elle meurt peu après;

Pierre ∞ 2) le 16.VI.1722 à Gryon, *Jeanne Marie Berrausaz*
Leurs enfants: Jeanne Marie, b. le 27.II.1723 ∞ *Pierre Isaac Carraz* le 31.XII.1742.

Jean Pierre, b. le 17.III.1726, vide infra

Jaques, b. le 12.IX.1728, vide infra.

1732: on signale parmi les prosélytes demeurant à Bex : **Pierre Courtaz, sa femme et 3 enfants.**

- Jean Pierre Courtaz, né en 1726, ∞ le 19.IV.1748, *Suzanne Judith Muller*, fille d'Adam. Les deux époux sont qualifiés d' "habitants à Bex ". Ils eurent trois filles: Marie Suzanne, b. le 28.IX.1749, Suzanne Marguerite, b. le 17.VI.1757, ∞ *Antoine Oyex*, de Bex, ffeu Jean Antoine, le 11.III.1779; Marie Française, née le 21.VII.1761.

- Jaques Courtaz, né en 1728, de Lalex, ∞ le 6.XII.1754, *Jeanne Marie Cherix*, ffeu Pierre. Il est qualifié de " issu de réfugiés de Savoye "

Leurs enfants: Jean Jaques, vide infra

Jean Pierre, né le 8.VII.1758

Jean David, né le 9.IX.1759, vide infra

Jean Jaques, né ? **communier à Bex**, ∞ à Bex, le 6.III.1783, *Suzanne Broyon*, fille de Pierre Broyon communier de Bex et de Gryon, et de Catherine Michaud. Leur fils Jean Pierre ∞ Marie Française Bourgeois.

Jean David, 1759, ∞ à Ollon le 10.XII.1790, *Jeanne Marie Caraz*.

1798: J. Jaques Courtaz et sa femme Suzanne Broyon vivent à Lalex-dessus.

On lit au L.O. : première mention à Bex en 1636, bourgeois en 1756, famille éteinte en 1900, origine: Chapelle d'Abondance.

La famille vécut 120 ans à Bex avant d'acquérir la bourgeoisie du lieu.65.-

Cregu(t) Simon, dont la date de naissance n'est pas connue, originaire de Saint-Ambroix (Gard), marchand, maître tanneur, vient apparemment habiter Bex après son mariage. † le 11.III.1748.

∞ à Bex, le 19.I.1725, *Suzanne Marie Albertin*, née en 1704, fille de Jean, no 3, dont le décès n'a pas été repéré. (elle épousera en secondes noces, le 26.VII.1751 à Ollon, Pierre François Angellin, de Vevey, habitant Bex.)

Leurs enfants: Pierre Henri, 30.IX.1725 - 30.IX.1725

Marie Française, b. le 21.XII.1726, ∞ le 19.III.1745, *Jaques Louis Guay*, fils de Pierre, habitant à Aigle.

Jeanne Marie, b. le 4 ou 10.II.1732, ∞ *Jean Antoine Bolat*, maître chapelier à Bex, le 13.VIII.1756 † le 4.IV.1738

Jean Gédéon, b. le 30.IV.1728, destin inconnu

Jean Henri, 17.IX.1730 – 24.I.1731

1732: sont recensés parmi les français: **Simon Cregut, sa femme et 3 enfants.**

Anne Judith, b. le 1.VII.1735, présentée par **Antoine Cregut**, frère du père. † le 4.IV.1738

Madeleine, b. 21.III.1738

Antoine Simon, b. le 26.V.1740, † le 21.XII.1745

Jean Pierre, b. le 30.XI.1742, † le 13.II.1750

Jaques Louis, 25.X.1745 – 10.III.1746

Suzanne, b. le 2.X.1747, ∞ le 16.II.1769, *Jean Jaques Valet*, communier de Bex.

Lors de cette 11e naissance, Marie Suzanne Cregu-Albertin est âgée de 43 ans.

Simon Cregu est signalé comme acheteur le 4.VI.1746

1798: on recense à Bex, à Villaz, Jaques Valet, avec sa femme Suzanne Cregu et cinq enfants.

En 1815, dans Da 82/14, p. 86–87, Jeanne Marie Crept, veuve d'Antoine Chamorel d'Ollon, qui vivait à Yvorne, domiciliée présentement à Bex, doit à modeste Madeleine Cregut domiciliée à Bex, une rente annuelle de 10 francs.

Le Registre matricule ne compte aucun Cregu, le L.O. ne cite pas le patronyme.

66.– Declaud le sieur, et sa femme, 1693, s.m. pas d'autre identification.

67.– Deprat ou De Prat Jeanne de Mazères (Ariège) soeur du Capitaine de Prat; en 1696, elle a 30 ans elle est avec Mademoiselle de Saintenac no 201 et Melle Constance (de Grenier) no 91 " elles sont de la Comté de Foix, vivent de leurs argents et rentes " En 1697, elle épouse **Pierre Barbe I**, no 14.

68.– Desjean Jaques, connu par l'acte ci-dessous, instrumenté par le notaire David Veillon, curial de Bex: (Da 79/1, p. 143–144)

" Contrat matrimonial entre Monsieur Jaques Desjean françois réfugié et Demoiselle Madeleine Chapuis aussi françoise réfugiée; du 24.X.1707.

Jaques Désjean asserant de bonne foy être fils né en loyal mariage de Monsr Jaques Désjean Lieutenant du bourg de la force de la province de Perigord en Royaume de France et de Jovanisse Pellet sa femme d'une part, Et Demoiselle Madeleine Chapuis aussi née en loyal mariage de feu Monsieur Odet Chapuis et de Demoiselle Elisabeth Esreignard du lieu d'anger en la province d'Anion (sic) Icelle assistée de demoiselle Elisabeth Chapuis sa soeur, lesquelles asserent aussi de bonne foy, ledit mr Odet Chapuis être natif bourgeois de Genève. Lesquels nouveaux jugaux ont déclaré, depuis quelque temps s'être promis reciproquement la foy de mariage qu'ils n'ont pû faire effectuer publiquement devant l'Eglise chretienne et reformée de laquelle ils font profession; pendant qu'ils étoient géhnés dans le dit Royaume de France par le contraire de religion, C'est pourquoy pntent qu'ils sont en liberté, ils ont promis de faire benir leur mariage devant une Eglise du Canton de Berne ou soit a Genève et rendre gloire et actions de grace a Dieu de leur delivrance et liberté. Quand aux conditions sous lesquelles eux et leur posterité se doivent conformer par rapport aux accroits et decroits, qu'ils feront pendant leur communion et aussi pr la succession et ce qui se doit jouir et

heriter en ppiété l'un sur l'autre, ils se soumettent aux loix et usances des 4 mandements d'Aigle. Ainsi publiquement passé et prononcé audit Bex sous les cls et formalités requises ici tenues pour duemt exprimées, En pnce de Mr Louys Lafon et du Sr Jean Gay tous deux du nombre des Refugies de france a cause de religion, pntemt residant aud. Bex temoins pr ce requis; En foy de quoy ay expedié les pntes pour leur servir en tems et lieux requis ",

Les Didier.

69.- **Didier** François, de Senones en Lorraine.

Le 5.IV.1759, un enfant mâle du nommé François Didier, lorrain et catholique, né le 5, avec un autre, lequel doit être baptisé Silvie, celui-ci est mort le 8. (registre paroissial de Bex)

Dans le registre du consistoire, Bda 2, on trouve, en date du 24 avril 1763, aux p. 462-463, le texte suivant:

" François Didié, de Senond en Lorraine, déserteur français, marié depuis quelques années avec *Madeleine Girod* d'Ormon.

Il se présente au consistoire, on lui demande qui lui a permis de séjourner en ce lieu. Sur quoy il a répondu que Messieurs du Conseil de Bex lui notifièrent de sortir de ce lieu avec sa femme et ses enfants (ici manquent quelques mots écrits en petit au-dessus du texte, illisibles) ne pouvant y estre souffert comme se trouvant dans le cas defendu par LLEE mais que là-dessus s'étant mis en devoir de s'informer et chercher a se procurer une communauté, afin de pouvoir ensuite se faire instruire dans notre Religion et faire abjuration a la sienne, si le bon vouloir de LLEE était tel; dans cette attente on a eu la charité de le tolerer soit pour avoir le tems de se menager un communage, ou de se faire paier de ce qui lui est deu en ce lieu, etant actuellement en marché avec la communauté de Prilly, continuant encore à se recommander a la protection et au suport des supérieurs pour avoir le tems de finir son entreprise, et qu'alors il ferait les demandes convenables pour obtenir la permission de se faire instruire desirant sincerement d'embrasser notre Ste Religion, frequentant autant regulierement qu'il luy est possible, les saintes assemblées de cette Eglise.

La Chambre remarquant que ledit Didié s'est conduit jusques ici d'une manière assez regulière autant que la chose luy a pû venir à connaissance, passant dans le public pour un homme laborieux et bien réglé, a crû pouvoir luy accorder encore terme jusques à la fin du mois de may prochain moyennant l'aprobation de sa Noble et Magnifique Seigneurie Gouvle, pendant quel tems il devra faire diligence a se procurer une commune; C'est de quoy a été délibéré de dresser le present verbal pour le faire parvenir au Noble, Magnifique et très honoré Seigneur Gouverneur pour en ordonner selon sa prudence et lumière distinguées"

Le 6 juin 1763: Didié se représente, on lui donne le contenu des lettres de LLces du Suprême [consistoire] et l'enjoint de s'y conformer. Le consist. suprême accorde au catholique romain Didié le droit de rester jusqu'à fin mai.

1766: François Didier et Magdeleine Girod sa femme habitant à Bex acquièrent de Jean Pierre Ruffenach demeurant à Bornuit environ une quarte de champ en fin de Champagne, lieudit en La Croix pour le prix capital de 160 florins.

1772 Henri Didier. fils de François Didier prosélyte, est reçu.

1775, réception d'Abraham son frère.

1798: Henri Didier, cordonnier, originaire de Sichem (sic) et sa femme *Suzanne Ansermet*, habitent leur maison au Cretel.

1799: Henri Didier signe la requête des habitants sans commune.

Les Didier ne sont pas sur la liste des inscrits à la nouvelle corporation en

1801, ne figurent pas au registre matricule, et ne seront pas admis à la bourgeoisie de Sainte-Croix en 1871.

Sont-ils partis ? Sont-ils morts sans enfants ?

70.- **Doulson Michel**, d'Alès en Languedoc (Gard) en 1693; en 1696, 50 ans, passementier; sa femme. non nommée, du même âge. " Ils subsistent du métier de passementier et autre négoce ". 1 fille de 12 ans, 1 fils de 7 ans. Ne sont plus là en 1698.

71.- **Durand Anne**, nièce de Daniel Narbonne, no 147, deux fois marraine, de Marguerite Anne, fille du no 38 Daniel Cassagne le 15.V.1705, et de Guillaume Parlier, fils du no 158, le 13.II.1704. Suit son oncle à La Tour de Peilz et hérite de lui 2000 livres en 1711, pour ses bons services.

72.- **Fer François**, de La Plagne dans le Val d'Abondance, fait baptiser son fils Antoine à Bex le 2.XII.1596.- Abraham, de Saint-Triphon, ∞ avant 1699, Françoise de Sibenthal.

Leurs enfants: Catherine Christine, b. le 24.IX.1699, reçue à Pâques 1715
 Jeanne Elisabeth, b. le 13.IV.1702, reçue en septembre 1718
 Henriette Jeanne, b. le 11.IV.1706, reçue à Paques 1722, ∞ le 23.IV.1736, **Pierre Marion**
 Marie Claudine, b. le 7.VII.1709, reçue à Pâques 1725
 Jean Jaques David, b. le 27.V.1714, † le 16.IV.1716.

1732: on note parmi les prosélytes: **Abraham Fer, sa femme et 4 filles.**

d.m.: le 13 mars 1745, en personne se sont constituées Catherine et Marie ffeu Abram Fer, demeurant à Bex, lesquelles de gré, etant autorisées d'honnête Pierre Marion leur beau-frère, et agissant tant à leur nom que de leurs soeurs Jeanne et Jeanne Henriette, confessent devoir à l'hoirie de Michel von Sibenthal, habitant aussi audit Bex, 150 florins. Témoins: hypolyte Challand de Bex et Pierre fils de Jaques Piece dud Bex.

(Da 72/21)

Abraham Fer, habitant, était encore présent en 1739.

Les Fer agrégés à la bourgeoisie de Sainte-Croix en 1871, étaient domiciliés sans doute à Ollon, où une série d'actes de naissances les concerne entre 1700 et 1740.

73.- **Fontany Jaques**, garçon tanneur, de Barre en Languedoc (Barre des Clévennes) qui travaillait avant 1711 chez Antoine Parlier. On ne connaît rien de sa vie, en dehors du fait qu'il fut le père naturel du Jaques ci-dessous.

1711: " le 26 juin 1711, Jaques, fils naturel de Gabrielle fille de *Jean Bocherens* du Clarey, a été présenté au St Baptême par Claudine Cherix veuve d'Adam fils de feu François Thomas; c'est le second bâtard de cette malheureuse. Elle le donne à un garçon tanneur qui travaillait chez Anthoine Parleri ou elle étoit servante nommé **Jaques Fontany**, de Barre en Languedoc (Barre des Cévennes)"

Jaques Fontani (y), † avant 1787 ∞ *Jeanne Françoise Veillon*;

Leurs enfants: Jean Pierre David, b. le 15.II.1740, † le 29.VIII.1753

Jaques, b. le 8.III.1741, † le 24.X.1760 après une attaque aiguë de coliques

Jean François, b. le 5.XI.1747, reçu à Pâques 1765, ∞ à Ollon, le 24.II.1769, Jeanne Marie Pousaz, d'Ollon.

Jean Pierre et Jean Jaques, jumeaux, b. le 9.IV.1751, reçus à Pâques 1768

Pierre François, b. le 23.XI.1753, † le 23.I.1754.

Jeanne, b. le 22.IX.1756

Jacob Gabriel, né le 26.II.1760, décédé le 11.XII.1818, habitant perpétuel de Bex, à 57 ans, d'hydropisie; ∞ 1) à Ormonts-dessus, le 14.XII.1787, *Marie Richard*, fille de Jean, communier d'Ormonts-dessus et de Esther Marleta.

Jacob Gabriel ∞ 2) *Anne Marie Chenaux*, fille de Jean Jaques, communier d'Ollon.

1798: on trouve à Villaz, chez Pierre Samuel Reymond, Gabriel Fontany, habitant perpétuel, et sa femme Anne Marie Chenaux.

A Villaz également, Jean François Fontany vit chez lui avec sa femme Jeanne Marie Pousaz.

1824: au registre matricule de Sainte-Croix, est inscrit Jaques Fontany fils de Jaques, dont le nom est biffé.

Le L.O. ne cite pas le patronyme.

Aucun Fontany n'est agrégé à la bourgeoisie de Sainte-Croix en 1871.

La famille s'est probablement éteinte avec Gabriel et Jean François.

Friquet Jaques, du Pragela, marchand à Vevey, est parrain de Jean Jaques Ronchard, fils du no 188, le 8.IV.1697. Se trouvait déjà à Vevey en 1693, avec sa femme, sa mère, et un petit enfant.

74.- (Pastre-) Friquet Jean, du Pragela, né vers 1650, marchand, † le 7.X.1728, ∞ à Bex, le 27.VI.1689, *Marie Martin*, no 135, fille d'Etienne Martin no 129.

Enfants: Suzanne Judith, b.le 2.VII.1703, ∞ à Bex, le 25.XI.1720, *Jean Jaques Nicollerat*. Elle meurt veuve Nicollerat à 75 ans le 19.II.1778.

Jean Friquet est avec sa femme en 1693; en 1696, il est âgé de 45 ans, marchand et cordonnier, avec sa femme de 26 ans; en 1698, il est marchand et cordonnier, âgé d'environ 48 ans, avec sa femme. âgée d'environ 28 ans.

1732: on signale la **veuve de Jean Friquet**, seule.

Gabé, du, Françoise, marraine de Jean André Bourdin, fils du no 33, le 2.XII.1697." femme de Me Martial, Dr Méd. réfugié à Vevey ".

Selon Olivier, App.I, no 639, p. 988, il exerce à Vevey dès avant 1693; en octobre, il s'y trouve seul. Avant mars 1696, il s'est marié, ou sa femme l'a rejoint. Toujours à Vevey en décembre 1697, et en septembre 1698; à cette dernière date, ils sont assistés, et lui " fort incommodé, 66 ans, de Montpellier" Les documents de vevey le disent tantôt de Montpellier, tantôt des Cévennes.

75.- Garais Esaïe, ancien réfugié, demeurant à Bex.

Peu avant 1753, Pierre Gédéon Molles, fils de David Salomon, b. le 17.IX.1725, avait épousé *Elisabeth Garais*, fille d'Esaïe. Elle décède veuve à 80 ans, le 4.VI.1800. Le 27.VII.1753: " Pierre Isaac François Cevey, fils de François, de Chesaux, bailliage de Lausanne, habitant à Bex ∞ *Sarah Judith* fille de feu Esaïe Garais, ancien réfugié demeurant à Bex, le 23 juillet. Extrait du registre des mariages de la Ville de Vevay, signé aud. Vevay audt jour, Jean Louis Moret, past ". Elle décède épouse Cevey à 80 ans le 20.III.1805.

On ne sait rien d'autre sur Esaïe Garais.

76.- **Garin** Antoine et sa femme *Marie Juvenal* baptisent leur fils Louis à Bex le 2.IV.1687 et leur fille Toinaz le 2.IV.1688, d.m.

77.- **Garnier** Charles, né vers 1644, de Serviers (Cervières ?) près Briançon en Dauphiné, également indiqué comme venant de Briançon, laboureur, peigneur de chanvre, 52 ans en 1698, sa femme 38 ans, une fille de 6 ans " venus du Piémont depuis la paix ".

Cjt *Catherine Friquet*, de Traverses en Pragela.

Enfant: Etienne, b. le 2.X.1698, d.m.

Catherine Friquet fait partie des religionnaires émigrés dont les biens sont abandonnés à Traverses le 1.VI.1688 (*Mensa*, p. 76)

Pas mentionnés après la naissance d'Etienne.

Gautier ou Gauthier: famille autochtone à Cuarnens dès 1300.

78.- **Gautier** Anne, veuve de *Jean Juvenal* du Villaret, 60 ans en 1698, " venue du Piémont depuis la paix, fort incommodée de la poitrine " s.m.

79.- **Gautier** Jean, ffeu Jaques, de Vars en Dauphiné, tailleur réfugié à Aigle. † à Bex le 23.V.1723. ∞ à Bex, le 27.IV.1711, *Constance Orset*, no 155, b. et décès non repérés.

Enfants: Marie Elisabeth, † à Bex, orpheline, le 27.XII.1723.

Jean Pierre, b. à Aigle le 27.II.1712

80.- **Gauzide**, de, Françoise, veuve, née Escatch, de Mazère, native du Mas d'Azil (Ariège) mère de Marguerite, no 81. Elle vit chez sa fille et son gendre **Charles Bourdin**, no 33, à Huémoz, probablement dès le mariage de celui-ci. Recensée en 1693, en 1698 elle a environ 70 ans; elle a suivi son gendre et sa fille à Leysin avant de revenir à Bex; † à Bex, à 89 ans, le 10.VII.1714.

Cession est faite à la Bourse Française par les porteurs de l'ensevelissement de Mme la veuve de Gauzide des émoluments qui leur revenaient pour cette fonction (*Chavannes*, p.314)

81.- **Gauzide**, de, Marguerite, fille de la précédente, femme de **Charles Bourdin**, no 33. Après la mort de son mari à Leysin le 16.III.1707, se fixe à Bex avec ses enfants, chez MM. Barbe, no 14, et des Vignals, no 213.

Elle signe l'acte de fondation de la Bourse Française en 1713.

† à Bex, le 5.VII.1725.

Gay: patronyme ancien du Canton de Vaud, par exemple à Eysins dès 1558 et à Mies dès 1446.

82.- **Gay** Jean, du Villaret en Pragela, né vers 1663, fils d'Abraham et de Catherine Blanc; Il avait abjuré avec eux et cinq frères et soeurs du Villaret le

19 septembre 1685. En 1698, " venu du Piémont depuis la paix ", il a 35 ans, est maître boucher à Bex, est recensé avec sa femme âgée de 25 ans, et une fille d'une année. † le 26.IX.1720. Avait obtenu l'habitat perpétuel en 1701, et signé l'acte de fondation de la Bourse Française en 1713.

Cjt **Marie Blanc**, † le 29.I.1730.

Leurs enfants: Judith Marie, b. le 28.I.1697, † le 19.I.1730 ∞ à Bex, le 13.XII.1717, *Abraham Tissot*, de La Sagne NE, boucher à Bex.

Jeanne Marie, née ? ∞ 1) à Bex, le 1.III.1727, *Louis Robin*, citoyen de Lausanne, qui meurt le 20.XII.1728,

∞ 2) le 11.VII.1730, *Denis Mayor* d'Echallens, boucher à Saint.- Maurice.

Pierre Samuel, b. le 22.III.1703.

Le 9.VI.1724, après avoir partagé avec ses sœurs les biens paternels, Pierre Samuel renonce à sa part, et reprend à son seul compte la boucherie qu'il avait tenue avec sa soeur Jeanne Marie à Saint-Maurice, Monthey et Aigle. (Da 72/8, notaire Testaz)

Anne Judith, b. le 30.VIII.1705, † le 1.IV.1730. Elle promet mariage le 11.IV.1724 à Jean Wuanault de Monfaucon, province de Champagne, chapelier, prosélyte, reçu à Pâques 1724, no 215. Elle est sa femme le 1.VI.1724, il habitent alors à Aigle (Da 72/8) Le 19.II.1730, elle avait perdu Anne, une fille naturelle.

Gay Pierre, frère du no 82, boucher à Aigle, parrain de Judith Marie sa nièce ci-dessus, le 28.I.1697. En 1698, enregistré à Aigle, " venus du Piémont depuis la paix " Il a 35 ans, a un fils de 5 ans; sa femme, dont les actes d'Aigle indiquent qu'elle se nomme *Judith Mondonne*, avait 30 ans et était enceinte. Il avait abjuré au Villaret en septembre 1685.

83.- **Gay Suzanne**, du Villaret, soeur des deux précédents, 20 ans en 1698.

" est venue du Piémont depuis la paix, elle est borgne ". Elle avait abjuré, encore mineure, au Villaret en septembre 1685. Destin inconnu.

84.- **Geliot Louis**, alias Bourguigonon, de Marigni en Franche-Comté, prosélyte, chapelier, reçu en septembre 1714, s.m.

Girard Pierre, serrurier, du Dauphiné, réfugié, demeurant à Saint-Maurice, est mort le 16.V.1738, chez la veuve du boiteux Catelani.

85.- **Girouin Paul**, tailleur, de Die en Dauphiné, né vers 1658, signalé pour la première fois en 1698, avec sa femme, de 28 ans. Elle s'appelle *Jeanne Reboul* ; demande l'habitat perpétuel en 1701, est refusé. Sont parrain et marraine de Jeanne Martin, fille de Pierre, no 136 le 2.IV.1702. Elle est veuve le 22.III.1703, lorsqu'elle est marraine de Pierre Samuel Gay. Le couple Girouin-Reboul semble ne pas avoir eu d'enfant. Elle épouse à Ollon, en secondes noces, le 23.IV.1703, Samuel Klunk, de La Neuveville.

86.- **Gleize (Glaize) Jean Anthoine**, originaire d'Alais en Bas Languedoc, communier de Noville, établi ici en qualité d'apothicaire, âgé de 34 ans, décédé le 15 à midi, après six jours de maladie, enseveli le 16.VI.1753. Il avait ∞ Suzanne ffeu David Ravy, le 6.II.1751

Jean Louis, ffeu Jean Glayse habitant en ce lieu, âgé de 13 mois, mort le 21.V.1754, dans les convulsions, enseveli le 22.

Suzanne Ravi, veuve de Jean Anthoine Gleyze épouse en secondes noces *Jean François Bron*, de Bex, le 15.XII.1766.

François Glaize, 66 ans, de Noville, décède à Bex le 20.VI.1818.

87.– Gliret François, de Salanches en Savoye, prosélyte, est reçu par LL. EE. à Pentecôte 1714, s.m.

88.– Godin Yves, de Rennes, maître tailleur d'habits, demeurant à Bex, ∞ à Bex, le 24.VII.1739, Suzanne Barbille, fille de Benoît Rieder, maître tonnelier, demeurant à Bex.

Leurs enfants: Jean Samuel Simon, b. le 30.XI.1740, † le 27.X.1741.

Suzanne Marie, b. le 4.VIII.1741, † le 25.XII.1741

Yves est présent en 1744, lorsque Jeanne Grevoulet, la délaissée de David Molles, lui remet en location un chenevier pour 3 ans (Da 72/21)

Le décès d'Yves n'a pas été repéré. Barbille Suzanne meurt à 74 ans le 17.II.1776.

89.– Goëneau Jean Jaques, des environs de Rennes en Bretagne, ∞ le 24.IV.1739, Antoinaz ffeu Louis Puttet. Il décède le 13.VI.1741, d.m.

90.– Goyran Jean, fils d'André Goyran de Nîmes, baptisé (à Nîmes ?) le 10.X.1688 (mil six cent huitante huit) † à Bex le 4.XII.1766. Sa veuve , *Marie Madeleine*, née Guéret, † le 20.XII.1782.

91.– Grenier, de, Constance, signalée en 1696 " Mademoiselle Constance " en même temps que Mme de Saintenac no 201 " vit de son argent et rentes" Elle avait été marraine de Marie Marguerite Cassagne, fille du no 38, le 28.IV.1695; marraine également d'Antoine Regal, fils du no 172 le 21.I.1697. Elle aurait eu 37 ans en 1698. Présente encore en 1709, son décès n'est pas rapporté à Bex. Peut-être décédée à Vevey.

92.– Grevoulet Pierre, de La Salle en Languedoc (Gard) présent en 1693, 55 ans en 1696, sa femme du même âge.

Cjt *Marie Blachère*, de La Salle, † le 20.V.1705. " Ils subsistent de leur vocation d'aide à la commission de M. le commissaire leur fils ". En 1698, " environ 55 ans, avec sa femme du même âge, et Pierre leur fils de 25 ans, demeurant chez le Commissaire Grevoulet leur fils."

Leurs enfants: Jean, no 93

Pierre, no 94

Modeste Jeanne no 95

93.– Grevoulet Jean, fils du no 92, bourgeois de Belmont sur Lausanne, syndic de Bex en 1707, commissaire pour LL. EE. de Berne, juge du consistoire et conseiller de Bex. † le 14.XI.1710.

∞ à Bex, le 3.II.1694, *Marie Arnal* de Bédarieux, no 11, qui décède le 13.XI.1713.

Leurs enfants: Marie Judith ou Judith Marie, b. à Bex le 29.X.1693, ∞ à Bex,

le 11.VII.1710, *Jacob Genet*, fils de Jacob. Elle meurt en couches le 22.XI.1717.

Jeanne, b. le 4.VII.1698 ∞ à Bex le 14.XII.1722, *David Salomon Molles*, fils du no 146. Elle meurt le 14.II.1771.

Pierre, 30.X.1699 – 13.XI.1699

Jean François Abraham, b. le 15.VII.1701, conseiller en 1745, † le 30.VII.1772.

Jeanne Marie, b. le 28.VII. 1702, ∞ avant 1724, *Antoine Aviollat*, chirurgien. Ils habitent à Bex en date du 20.IV.1724 (Da 72/7, actes du notaire Testaz) En secondes noces, Jeanne Marie épouse *Jean Gabriel Bourgeois*. Elle meurt le 21.V.1761.

Charlotte Henriette, 29.I.1705 – 11.III.1705

Jeanne Françoise, b. le 15.IV.1708 ∞ avant le 14.II.1732, le Sr Jean Jaques Doz bourgeois de Vevey. (Da 72/14)

94.- Grevoulet Pierre, fils du no 92, 25 ans en 1698, vit alors chez le commissaire son frère.

Cjt *Marie Violat ou Violet*.

Enfant: Jean, b. le 15.XII.1707

Le destin de la famille est à rechercher à Aigle, où ils habitaient le 12.I.1709 lors du baptême de leur fille Jeanne Marie; le père est alors indiqué comme commissaire.

95.- Grevoulet Modeste Jeanne, probablement fille du no 92, femme de Pierre Chausal, no 49. Elle meurt le 3.X.1710.

Grolliet Joseph. " J'ai rendu les annonces, le 23.XI.1753, à Joseph Grolliet, du Vivarais, habitant à Chénex Rière Genève et épousant *Jeanne Françoise*, fille de feu Jean Pierre *Ecot* de ce lieu ".

Guy Abraham, marchand de Bédarieux, réfugié à Genève, est parrain de Jean François Abraham Grevoulet, fils de Jean, no 93, le 15.VII.1701.

Jaquet: ancien patronyme du Canton de Vaud, en particulier à Vallorbe dès 1523.

96.- Jacquet Antoine, du Pragela (Villecloze ?) 1698, " venus du Piémont depuis la paix " 70 ans, avec sa femme, pas nommée, 60 ans, et un fils, pas nommé, de 22 ans, **Me tanneur**; s.m.

Il s'agit vraisemblablement du couple Antoine Jaquet x Catherine Orcelet et de leur fils Pierre, né le 17.II.1678 (Vinay, registres, no 1841, anno 1678)

Jaime Marie, réfugiée à Genève, marraine de Suzanne Albertin, fille de Jean, no 3, le 12.XI.1704.

Jaques: patronyme du Canton de Vaud, à Sainte-Croix dès 1397, à Villette dès 1576.

97.- Jaques Jean, prosélyte de Narbonne (Aude) cordonnier, est reçu à Bex le 3.IX.1704. ∞, le 15.IX.1704, *Madeleine Genet dite Gobet*, dont c'était

le deuxième mariage; elle décède le 12.I.1731.

Leurs enfants: Antoine Daniel, 1705–1752, vide infra

Marie Elisabeth, b. le 29.III. 1706

Marie, b. le 3.II.1708, ∞ le 10.V.1743, *Jaques Jacob Thomas* de

Lallex.

Jean Jaques est sans doute décédé avant 1732, puisqu'il n'est pas recensé.

Antoine Daniel, faiseur de bas, fils de Jean, b. le 2.IV.1705, † le 10.II.1752.

∞ le 24.III.1730 *Marie Lantelme*, fille de Jean, no 122 b. le 22.VIII.1706, † le 20.XI.1782.

Leurs enfants: François, b. le 23.IV.1731

Marie Elisabeth, 22.XII. 1732 – 8.X.1733

Madeleine, b. le 30.IV.1734

Judith Barbille, b. le 18.XII.1735

Jeanne Suzanne, b. le 1.I.1738

Marie, 27.IX.1739 – 28.IV.1741

Pierre Etienne, b. le 10.IX.1741

Marie Sarah, b. le 9.III.1744

Rose, b.le 6.II.1747.

1732: on recense parmi les prosélytes: **Daniel Jaquet** (fautivement pour Jaques) **sa femme et deux enfants.**

1798: on inscrit au Cropt, dans la maison de J.A.G. Veillon, Marie Jaques, tailleuse, seule, de la Bourse Française,(ce qui est manifestement faux) présente depuis 23 ans, et dans la même maison, seule, incorporée, depuis 25 ans à Bex, Judi Jaques.

Que sont devenus François, Madeleine, Jeanne Suzanne, Pierre Etienne et Rose ? La famille a sans doute quitté Bex, peut-être après la mort de Daniel. C'est ainsi que Marie et Judith seraient revenues à Bex en 1773 et 1775, et que le reste de la famille a trouvé son destin ailleurs. Mais où ?

Les Jaques que l'on trouve à Bex après 1798 sont probablement membres d'une famille autochtone.

Ni la liste des "incorporés " de 1801, ni les deux Registres Matricules, ne contiennent des Jaques.

98.– Jordan Anne, du Villaret en Pragela, en 1693, elle est, non nommée, recensée avec son frère Etienne. Avec son frère Etienne en 1696, elle a 32 ans. Elle n'est plus avec son frère en 1698, elle a probablement épousé en 1696, *Jean Revior*, no 178; pas mentionnée après 1698.

99.– Jordan Antoine, et *Marie Girard*, " tous deux français réfugiés habitants à Bex " sont espousés à Bex le 19.II.1692. Leur fille Marie " fille d'Anthoine Jordan du Villaret en Pragela et de Marie Girard de Mantoules "est baptisée le 29.XII.1692. (et non en 1689 comme l'indique Maxime Reymond) En 1693 avec sa femme et un enfant. En 1696, il est tisserand, a 38 ans; sa femme *Marie Bérard*, (erreur pour Girard) a 30 ans; ils ont une fillette de 3 ans. Sont du Pragela, vivent de leur métier et travail. En 1698, il est tisserand, du Villaret en Pragelaz, a environ 40 ans, sa femme, non nommée, en a 35, leurs deux filles 5 ans et au-dessous.

Leurs enfants: Marie, b.le 29.XII.1692 à Bex: parrain, Etienne Jordan, du

Villaret, marraine, Marie Jorline, de Sestrières.
Catherine, b. le 3.X.1697.
d.m. en 1698.

100.- Jordan Catherine, veuve de **Jean Queyrel** du Villaret, âgée de 55 ans, signalée en 1698, s.m. " Elle a trois enfants avec elle, 1 fille de 18 ans, 2 fils, un de 18 ans environ qui apprend le métier d'armurier, et l'autre de 14 ans. Sont venus du Piémont depuis la paix "
Sont secourus à Genève: 1) la veuve de Jean Queyrel et son fils, de Pragela, en 1697 (Arnaud, émigrés protestants, p. 35) 2) Jean et Samuel Queyrel, du Villaret, allant rejoindre leur mère à Bex, en 1698 (ibidem p. 35)

Catherine Jordan avait abjuré, déjà veuve, au Villaret le 18.IX.1685, avec cinq enfants mineurs: Catherine, Jean, Marguerite, Pierre, Samuel.

101.- Jordan Etienne, du Villaret, fils de feu Jean de la Gleizolle, 25 ans à Vevey le 16.IX.1685 (no 11 de la liste primitive, no 85 du réarrangement par ordre alphabétique). Signalé avec sa soeur en 1693; en 1696, il est marchand a 35 ans, sa femme **Catherine Roux**, a 20 ans, ils vivent avec leur frère et beau-frère **Samuel Jordan**, 35 ans, et leur soeur et belle-soeur **Anne Jordan**, âgée de 32 ans. Ils sont du Pragelaz et subsistent de leur commerce et argent. En 1698, d.m., il a 38 ans, vit avec sa femme Catherine Roux, âgée de 25 ans, et deux filles, l'une de 2 ans et l'autre de 6 mois.

Les deux frères et la soeur avaient abjuré au Villaret le 19.IX.1685; Etienne avait rejoint, en cours de route, la troupe avec laquelle il fut enregistré à Vevey quelques jours plus tard, le 16/26 septembre 1685.

cjt **Catherine Roux**, mariage non repéré.

Leurs enfants: Suzanne, b. à Bex le 21.VI.1696

Marie, b. le 16.VI.1698

Aucun membre de la famille n'est signalé après le recensement de 1698.

102.- Jordan Etienne, du Pragela, 45 ans en 1696, p.m., **Marie Lantelme** sa femme, 27 ans; sont du Pragelaz, et travaillent. En 1698, d.m., on parle de Etienne **Jourdan**, orthographe correspondant à la prononciation patoise du patronyme, laboureur, du Prajallaz, âgé d'environ 48 ans, et de sa femme **Marie Lantelme**, âgée de 30 ans. Sans enfants.

103.- Jordan Jean, fils de Michel du Villaret (non repéré) réfugié à Bex, non signalé à Bex jusqu'à son mariage:

∞ à Bex, le 4.X.1706, **Judith Ronzil**, de Chaumont, fille de François, no 190.

Il décède à Bex, dit " le Gros Jean " le 31.I.1717.

elle décède le 25.VII.1719.

Le 28 juillet suivant, Boniface et Pierre Ronzil, no 189 et 192, se présentent chez le notaire. Elle est morte chez eux; ils ne sont pas ses parents, mais elle les a désignés comme héritiers sub periculo mortis (Da 79/1, p. 402-404)

104.- Jordan Pierre, dit Cordier, du Villaret, signalé à sa mort, le 4.XI.1712, sa femme, **Marie Don**, décède le 3.XII.1712.

105.- **Jordan** Pierre, cousin et apprenti chez Joseph Segond, 15 ans en 1698; peut-être à Ollon et non à Bex.

106.- **Jordan** Samuel, frère des no 98 et 101. En 1696, est chez son frère, a 35 ans. En 1698, est laboureur, a 40 ans. † le 22.IX.1705.
 ∞ *Elisabeth Bride*, de Rougemeont, du même âge. Elle se remarie le 6.II.1711 avec *Samuel Michaud*, dont elle est veuve lorsqu'elle meurt le 1.III.1713.

Samuel avait sollicité l'habitat perpétuel le 16.III.1701, mais ne l'avait pas obtenu.

Jorline Marie, marraine, probablement in abstentia, de Marie Jordan fille du no 99, le 29.XII.1692; est de Sestrières.

107.- **Julian** Catherine, femme de *Pierre Veillier*, no 21, de Mentoules, lorsqu'ils baptisent, le 29.VII.1689, leur fils Jean.

Cave: une famille JOUVENAT est bourgeoise d'Ollon depuis 1345. Une confusion est donc possible et facile avec le patronyme suivant, lorsqu'on l'écrit JOUVENAL, prononciation dialectale.

108.- **Juvenal** Anne, du Pragela. Seule en 1693, 45 ans en 1696, " fort pauvre et impotente". En 1698, d.m., " paralytique de la moitié de son corps "

109.- **Juvenal** Barthélémy, du Villaret en Pragela, 80 ans en 1698, venu du Piémont depuis la paix. 1 fils de 35 ans, 3 filles de 26, 23, 20 ans, " ledit Juvenal avec son fils sont chirurgiens de profession "

N'avait pas abjuré au Villaret en septembre 1685; il avait sans doute quitté le Pragela au printemps 1685, après le procès intenté par Simon Roude à David Clément et consorts à cause du relaps Barral; Il était ancien de l'Eglise du Villaret en janvier 1685.

Les chirurgiens Juvenal ont sans doute quitté la Suisse en 1699; Olivier ne les cite pas.

Cf. Vinay, registres : no 889/anno 1661; no 1118/anno 1670; no 1958/anno 1679; no 2020/anno 1680.

Juvenal Jeanne Marie, est considérée par Maxime Reymond comme la première réfugiée pragelane qui aurait épousé un bellerin. En sa qualité de femme de Pierre Bourgeois, elle est citée comme marraine de Pierre Bernard, fils de Pierre, de Fregnières, en 1686, puis comme marraine de Pierre François Guex le 26.I.1688. Il s'agit sans aucun doute d'une erreur de lecture; Reymond a confondu Jouvenal avec Jouvenat, j'ai relu les actes.

110.- **Juvenal** Marguerite, veuve de **Daniel Juvenal**, du Villaret a 85 ans en 1698, s.m.

111.- **Juvenal** Marie, et sa fille, en 1693; peut être la femme de Pierre

Juvenal, no 113, qui aurait été absent en 1693. Mais il avait déjà deux filles à cette époque.

113.- Juvenal Pierre, du Villaret; présent à Bex dès 1689 au plus tard. Avec sa femme et deux enfants en 1693, il a 43 ans en 1696, avec sa femme **Marie Juvenal**, 40 ans, et 3 enfants de 7 ans et au-dessous. " ils travaillent ce qu'ils peuvent, n'ayant autres biens ". En 1698, il a 48 ans " sa femme du même âge, qui est fort valétudinaire avec trois petits enfants de 8 ans et au-dessous ".

Cjt **Marie Juvenal**, 48 ans 1698.

Leurs enfants: Marguerite, b. à Bex le 26.II.1689, parrain Pierre Juvenal et Suzanne Juvenal sa soeur

Marie, b. à Bex le 3.XII.1691, parrain Jean Roux du Pragela et Suzanne Martin sa femme.

Jean, b. le 28.VII.1695

Catherine, b. le 23.IX.1698, d.m.

114.- La Brune Daniel, du Comté de Foix, ouvrier aux sauneries de Beviaux dont le nom a souvent été estropié par les scribes de Bex; on a écrit Brune, Brut, Bru; lors de la demande présentée par 18 chefs de famille le 61.III.1701, tendant à obtenir le statut d'habitant perpétuel, le prénom Daniel est suivi d'un blanc. On lui donne le nom de Bru dans l'acte de création de la Bourse Française en 1713. Présent déjà en 1689, il comparaît au consistoire de Bex le 8 novembre contre Jean Chrétien Cottier (Millioud, p 236, soit p. 633 du registre du consistoire) Non recensé en 1693; il est parrain de Daniel Regal, fils de Jean, no 172, le 31.I.1697. Recensé en 1698, sous son nom correctement écrit, il a 35 ans, est seul, ouvrier aux sauneries.

Entre 1698 et 1702, ∞ **Gabrielle Commenge**, no 53. Pas d'enfants repérés.

Il meurt avant elle, à une date inconnue, elle décède veuve le 22.IV.1720.

Daniel La Brune avait obtenu le statut d'habitant perpétuel en 1701 et signé l'acte de création de la Bourse Française en 1713.

115.- Lafon Antoine, de la Comté de Foix, ouvrier au Baviaux, est reçu à Pâques 1718; un autre Antoine Lafon, peut-être fils de ce dernier, **neveu de feu Labrune**, est reçu à Pâques 1721. Ces deux Lafon ne sont pas signalés d'autre part, mais **Louis Lafont**, à qui nous attribuerons provisoirement le no 116, demeurant à Bex, est témoin le 1.V.1710 déjà pour un notaire (Da 72/2.) En 1703, **Marie Lafosse ou Lafond**, est la femme de Paul Blachère.

Une nouvelle lecture des actes de Bex permettrait peut-être de mieux connaître la tribu Lafon. **Louis Lafon**, " du nombre des réfugiés de France ", est témoin du contrat Desjan, no 68, le 24.X.1707

117.- Lage Marie, fille du sieur Lage (peut-être faudrait-il lire Lagier ou Laget) maître serrurier, réfugié habitant Genève, est morte chez **Guillaume Parleri (Parlier)** le 30 avril 1710, peu avant minuit.

118.- Lamonte ou Lamorte Claude, de Bussy dans le Duché de Bourgogne, réfugié à Bex, est apprenti chez **Jérémie Reymond**, no 180 . Il est reçu en septembre 1718, s.m.

Landry: patronyme autochtone qu'on trouve à Bex dès 1517 et à Aigle dès 1640.

119.- **Landry Gabriel**, du duché de Bourgogne, réfugié, maître maçon, travaillant à Bex, et sa femme *Suzanne Porte*, baptisent leur fils Jaques Antoine, le 14.XII.1710, s.m.

120.- **Langlade (L'Anglade) Jean Isaac**, (de Daubey ?) du Languedoc, prosélyte demeurant à Bex, ∞ à Ollon, le 17.III.1713, *Isabeau Guillard*, de Nîmes, veuve de **Jérémie Noguier**, no 150.
leur fils Antoine Isaac, b. le 4.VIII.1713, d..m.

121.- **Lantelme Jaques**, réfugié des Vallées, avec **Jean Lantelme no 122**, en 1732. † le 2.II.1738, c'est tout ce qu'on écrit de lui.

122.- **Lantelme Jean**, p.m. 1698, de Traverses en Pragela, teinturier et peigneur de chanvre, 30 ans † le 10.I.1748, à 83 ans. Le 1.VI.1688, on avait enregistré parmi les religionnaires émigrés dont les biens étaient confisqués, à Traverses: Lantelme Jean, Jaques, Marie et Madeleine, frères et soeurs.

(Mensa, p. 76) On ignore ce qu'a fait Jean entre 1688 et 1698. Il a probablement rejoint sa soeur Marie, femme d'Etienne Jordan, no 102.

Jean ∞ 1) peu après 1698, *Marie Albertin*, fille d'Henry, no 1, † 2.V.1709. Leurs enfants: Suzanne Marie, b. le 12.IX.1701, † 1.VI.1752, ∞ à Bex, le 7.VIII.1730, *Jean Antoine Blachère*, no 23.

Jean Henri, † le 1.III.1721 " pendant la battue au loup ".

Jean Etienne, b. le 19.IV.1703, destin inconnu.

Marie, b. le 19.IV.1706, † le 10.XI.1782, ∞ le 24.III.1730, *Daniel*

Jaques, fils du no 97.

Judith, b. le 22.XII.1708, † 17.XII.1717.

Jean ∞ 2) le 17.XII.1710, *Anne Juvenal*, du Pragela, peut-être fille de Pierre cf. no 111. † le 30.XII.1717

Jean Lantelme, reçu à l'habitat perpétuel en 1701, avait signé l'acte de création de la Bourse Française en 1713.

1732: on signale **Jean et Jaques Lantelme**, seuls, parmi les vaudois.

La famille s'est probablement éteinte en 1748.

123.- **La Pierre (Lapire) Claude**, de Veulson en Cévennes (?) réfugié, † à Bex le 22.V.1708. Signalé en 1698: chirurgien, de Florac en Cévennes, âgé de 50 ans, sa femme, de Vevey, est du même âge. Ils ont alors 3 filles, de 17 ans, 16 ans, et 13 ans. " ils sont fort pauvres, et dignes de charité ". On ajoute en note " il est sorti du pays ".

Olivier indique, au no 266, p. 906 de l'appendice I : Delapierre (Lapierre) Claude, chirurgien, réfugié, de Florac en Cévennes, né vers 1648, épouse en 1680 une veveysanne, probablement une Desoches. Exerce ensuite en Languedoc, où un neveu de sa femme, Pierre Abram Cuénat, veut aller apprendre la chirurgie auprès de lui. Il repart à Vevey en décembre 1687, puis passe à Aigle (faux, pour Bex) en été 1698 (état des réfugiés) avec femme et quatre enfants de 19 à 13 ans.

124.- **Lermet Pierre**, armurier et maître serrurier, indiqué comme du Velay en Auvergne ou du Haut Vivarais. Lui-même indique, le 13.XI.1710, être de Chambon de Vellay (Chambon-sur-Lignon) Avec sa femme et deux enfants en 1693; en 1696, 38 ans, est avec sa femme *Jeanne Runelle*, du même âge, et deux filles de 4 ans et au-dessous. En 1698, a 3 filles de 6 ans et au dessous. † le 10.VII.1727

Cjt *Jeanne Ruël*, de Saint-Agrève en Vivaret, encore présente en 1710.

Leurs enfants: Barbille, reçue à Pâques 1708, née vers 1692.

Marguerite, b. le 16.IX.1691, ∞ 1) en 1710, *Jean Jouve*, réfugié de France, maître cordonnier habitant Vevey. Ce mariage n'a pas été relevé à Bex.

Un contrat de mariage instrumenté et signé le 13.XI.1710 à Bex (Da 79/1, p. 241-242) prévoyait que le père Lermet livrerait à sa fille 200 francs en livres de France.

Marguerite ∞ 2) à Bex, le 2.VI.1721, **Jean Baptiste Callard**, no 37.

Jean Pierre, b. le 4.V.1697, destin inconnu.

Pierre Lermet avait sollicité l'habitat perpétuel en 1701, n'avait pas été accepté. Le nom s'est éteint, à Bex tout au moins, en 1727.

Les Lizet.

L'origine de cette famille n'a pas pu être établie par les documents trouvés à Bex.

125.- **Lizet (Liset) Jean**, et sa femme *Jeanne Bosset*, baptisent à Bex.:

Antoine, le 30.XII.1677

Jean, le 16.III.1679, vide infra

Claude, le 26.II.1682

Catherine, le 4.X.1685

Jacob, le 26.IX.1688

D'un second mariage, avec *Pernon Fontannaz*, est né

Pierre, b. le 15.XII.1690

- Jean Lizet II, fils de Jean, est habitant à Bex en 1710: Claude Passet lui doit 22 écus petits, le 7.VIII.1710 (Da 72/2, ss pag.).- Le 12.II.1726, Catherine Roland, femme d'Anthoine Orset, cède à Jean Lizet, habitant, une boutique située au-dessus du poêle à la dite Orset (Da 72/9)

La femme de Jean Lizet est *Jeanne Mages*.

Leurs enfants: Barbille, b. le 2.IV.1711, reçue à Pâques 1726, † veuve Gueret le 7.III.1770. Elle ∞ le 27.II.1733, *Gabriel Gueret*, fils de Jean Henri.

Suzanne Barbille Lizet, femme du Sr Sergent Gabriel Gueret, maître teinturier, de ce lieu, vend trois seyteurs de pré à Pierre Antoine Ouly, le 30.XII. 1741.

Marie Madeleine, ∞ à Bex, le 22.XII.1724 *Pierre Bouquet, du village d'Agy paroisse de Ge* (non identifiés)

Jacqueline, ∞ avant 1724 (?) *François Chapuis*, genevois habitant Bex.

1732: On cite parmi les prosélytes **Jean Lizet, sa femme et un enfant.**

On n'a pas repéré de fils à Jean II Lizet. Famille éteinte dès 1741 ?

126.- **Lotte** Catherine, " et un enfant " en 1693; en 1696, " Antoine Laute, veuve, âgée d'environ 45 ans, avec un fils de 2 ans, vient du Pragela, est fort pauvre ". Il n'est pas certain que ces deux inscriptions concernent la même personne, dont il n'est plus question au delà de 1698.

127.- **Loustalet** Pierre, reçu à Noël 1739, "sorti nouvellement de France ", s.m.

Mallein ? femme du marchand Paul Chicot, réfugié à Vevey (Piguët II. p.32) marraine de Marie Anne Balcet, fille de no 13, le 2.II.1693.

Martin: ce patronyme existe dans le Canton de Vaud dès le 15e siècle. On trouve des bourgeois de ce nom dans de nombreuses communes; voici les plus anciennes; Avenches dès 1653, Château d'Oex, dès 1436, Essertines sur Rolle, dès 1680, Etagnières, avant 1588, Froideville dès 1308, Grandson dès 1595, Moncherand 1484, Gryon, avant 1634, Noville dès 1403, Pully dès 1368, Rennaz dès 1403, Rossinière avant 1490, Sainte-Croix, dès 1588, Valeyres-sous-Montagny, avant 1580.(selon L.O.)

On voit que les réfugiés de ce nom ont trouvé sur leur route de nombreux homonymes, particulièrement ceux de Gryon, Château-d'Oex, Rennaz et Noville. Il y avait des Demartin à Ollon !

Les Martin.

128.- **Martin** Anne, avec sa soeur Jeanne, no 133, en 1698. Anne, qui est fort valétudinaire, est âgée de 53 ans. Elles sont venues du Piémont depuis la paix, s.m.

129.- **Martin** Etienne, né vers 1646, du Balbouté en Pragelaz, marchand et cordonnier à Bex. p.m. en 1693, (mais sa fille Marie s'est mariée à Bex en 1689) avec sa femme et deux enfants après avoir été signalé en Allemagne en 1687. Fils du Capitaine Pierre Martin du Balbouté, frère du pasteur Daniel Martin, présent au mariage de celui-ci à Mentoules le 13 juillet 1673 (Vinay, registres, no 1545, anno 1673) Frère de **Suzanne Martin**, no 138, femme de Jean Roux, no 195, frère également de **Jean**, no 132. Obtient l'habitat perpétuel en 1701. En 1696, il est qualifié de marchand, de 52 ans, de la Vallée de Pragela, il est avec sa femme, âgée de 50 ans, leur fils Pierre (no 135) et leur fille Suzanne, no 138, " ils subsistent de leur commerce et de leur métier de cordonnier ". En 1698, on lui donne 52 ans, on donne le même âge à sa femme, et 18 ans à leur fille qui vit toujours avec ses parents. En 1701, il accède à l'habitat perpétuel pour lui et ses descendants, mais en 1713, c'est la veuve de son fils Pierre, no 136, Judith Bernard, qui signe l'acte de fondation de la Bourse Française. Etienne Martin décède le 5.XII.1713. Cjt: **Elisabeth Debeaude**, née vers 1648, épousée à une date inconnue en Pragela. Jamais nommée dans les recensements, son nom apparaît au baptême de sa petite fille Suzanne Elisabeth Bourgeois, le 11.IX.1716, et à son décès le 28.IX.1728.

Leurs enfants: **Marie**, no 135, **Pierre**, no 136, **Suzanne**, no 138

130.– **Martin** Guillelmon, de Mentoules, et sa femme *Catherine Clapier*, baptisent à Bex, le 22.XI.1685, leur fils Guillelmon, s.m. *C'est la première naissance d'un pragelan à Bex.*

Leur mariage à Mentoules, le 12.IV.1682, dans Vinay, registres, no 2245.

Ils sont à Geismar, dans la brigade du Pragela, le 23.XII.1686 (Milbradt, p. 15).

Martin Hélène, fille de **Jean** no 132, marraine à Bex d'Hélène Elisabeth Ronchard, fille du no 188 le 22.XI.1693, puis d'une nouvelle Hélène Elisabeth Ronchard le 12.XI.1694, d.m. Il se pourrait qu'elle ait été marraine *in absentia*.

131.– **Martin Jean**, de Mentoules, maréchal, et *Jeanne Blanc* sa femme, réfugiés et habitant Bex, baptisent leur fils Jean le 13.I.1688. Lui n'est plus là en 1693; Jeanne Blanc, signalée avec deux enfants cette année-là, d.m., est peut-être sa veuve.

cf. Vinay, registres, no 2566, du 2.VII.1685: hntste Jean Martin, maréchal, et Jeanne Blanc sa femme, présentent au baptême Jean Vinson, fils de Jean de la Ville vieille.

132.– **Martin Jean**, capitaine, du Balbouté en Pragela, frère de **Daniel le pasteur**, d'Etienne no 129, de **Suzanne femme de Jean Roux**, no 139, est parrain d'Hélène Marguerite, fille de Pierre Martin, son neveu, no 136, le 6.VI.1698; il est également parrain de Jean Jacques Ronchard, son neveu, enfant d'Etienne Ronchard et de Marie Martin le 8.IV.1697. Secouru à Genève en 1697 (Arnaud, p. 31.) On ne connaît rien de sa vie familiale. Il apparaît dans un acte de 1733 (Da 81/2)

133.– **Martin Jeanne**, avec sa soeur **Anne**, no 128, venue du Piémont depuis la paix, en 1698, 40 ans, s.m.

134.– **Martin Marie**, femme d'Etienne Ronchard, no 188, p.m. au baptême de sa fille Suzanne le 14.VI.1689.

135.– **Martin Marie**, fille du no 129, ∞ à Bex, le 27.VI.1689, *Jean Pastre-Friquet*, no 74. † veuve le 17.IV.1740.

136.– **Martin Pierre**, fils d'Etienne, no 129; né vers 1673, venu à Bex avec ses parents, habitant perpétuel à Bex dès 1701, † à Bex le 2.I.1713.

∞ à une date non repérée, mais avant 1694, *Judith Bernard*, qui n'aurait eu que 22 ans en 1698. Elle signe l'acte de création de la Bourse Française; elle meurt d'hydropisie à 76 ans le 25.VII.1753 (elle serait donc née en 1677, et aurait été mère à 17 ans déjà)

Leurs enfants: Elisabeth Marguerite, b. le 16.IV.1694, † le 1.X.1719.

Jeanne, b. le 2.IV.1702 ∞ le 22.IV.1720, *Jean Pierre Parlier*, fils d'Antoine no 158

Pierre Etienne, 1.IV.1704 – 5.II.1706

Jean, b. le 12.II.1708, † le 28.XI.1735, célibataire

Etienne, b. le 7.VII.1710, vide infra

Anne-Marie, b. le 7.VII.1712, † le 25.X.1717.

Jean Pierre, † le 8.XI.1717.

1732: on signale la veuve de Pierre Martin et ses deux fils.

La mort de Jean à 27 ans a fait que toute la descendance mâle de Pierre passe par Etienne II

- Etienne II, fils de Pierre Martin, b. le 7.VI.1710, dont le décès n'a pas été repéré, ∞ le 8.II.1734, **Jeanne Marie Baudran**, fille du no 18, b. le 21.IV.1710 † le 21.XI.1775, femme Martin.

Etienne Martin, marchand, prête à Jean David Roux 300 florins le 5.V.1740 (Da 65/8, ss pag.)

Leurs enfants: Isaac, b. le 4.IX.1734 - † le 9.VII.1756.

Jean Pierre, b. le 9.IV.1736, † le 7.I.1789, ∞ le 1.XI.1768, **Sarah Barbe**, b. le 26.XII.1743. descendance vide infra.

Suzanne Marie, b. le 23.VI.1738, † le 15.VII.1781.

Louise, b. le 20.I.1741, † le 22.XI.1792

Antoine Simon, b. le 15.VIII.1745, † le 22.XII.1818.

- Jean Pierre Martin, fils d'Etienne II, b. le 9.IV.1736, † le 7.I.1789, ∞ le 1.XI.1768, Sarah Barbe, b. le 26.XII.1743, présente en 1799.

Leurs enfants: Jeanne Marie, présente à Bex en 1798, a un fils naturel François, le 9.V.1803

Jean Pierre, né le 22.XII.1770, mort avant 1781.

Etienne, né en 1771, reçu en 1787, † le 22.II.1797 à 26 ans

Jean David, né le 15.III.1773, reçu en 1790, absent en 1798.

Jean Isaac, né le 15.II.1775, maître cordonnier, à Bex en 1799,

∞ Marie Françoise Barlet, dont il eut Marie Françoise le 21.IV.1799, et Jean Pierre le 27.VII.1800.

un autre Jean Pierre, né le 27.VII.1781. reçu en 1797, ∞ Marie

Sarah Chenin de Gléresse; leur fils Jean Frédéric né le 12.I.1806, est baptisé à Saint-Blaise.

Marguerite, absente en 1798 ∞ le 25.XI.1799, Isaac Boriace.

Marie Alexandrine, née en mars 1775, reçue en 1790

Françoise, née le 27. IX.1778, reçue en 1793 † le 10.I.1795

A propos de Jean Pierre, on note qu'en 1787 " la Bourse française de Vevey donne un secours à Jean Pierre Martin, compagnon chapelier, ayant femme et 8 enfants à sa charge, il est petit-fils d'un français réfugié, domicilié à Bex, et ressortissant de la Bourse Française dudit Bex ". (Chavannes, p. 319)

Etienne .II Martin avait eu un fils Jean Pierre, dont 6 enfants partagent l'héritage de leur grand-père Etienne Martin le 1.XII.1798. La masse comporte 3 forêts et une vigne, le tout estimé 4778 fr., plus 828 francs de créances. Ils s'appelaient : Pierre François, domicilié à Morges, Jean David, absent, Jean Isaac, maître cordonnier, Jean Pierre, Marguerite Martin absente, Jeanne Marie Martin. Jean Isaac Martin, domicilié à Bex, acquiert de sa soeur, épouse de Jean Isaac Boriace, natif de Bex, domicilié à Coppet, une joux pour 200 fr. (Da 82/17, p. 35-36, 19.XI.1799)

1798: Le seul Martin présent à Bex est Simon, chapelier au Cropt

Le 16 mars 1799: sur le rôle des habitants perpétuels faisant partie de la Bourse des pauvres réfugiés, on trouve:

Antoine Simon Martin,

Pierre François Martin sa femme et trois enfants

La veuve de Jean Pierre Martin [Sarah Barbe]

Jean David, Jean Isaac, Jean Pierre, Marguerite, Jeanne Marguerite.

Le 17.IX.1861: on accorde la bourgeoisie de Bex à :

Jean François Martin, négociant à Lyon,

sa femme née Angélique Niess , leurs deux fils majeurs Marc Henri et François aussi à Lyon.

François Martin fils de feu Jean Pierre, boulanger à Lucens, sa femme née Rose Henriette Jaccard et leur fille majeure Marie Sophie Martin.

Jean François Henri Martin, aux Plans s/Bex, sa femme Anne Françoise née Rosset, leurs filles mineures Anne Louise et Marie Elise Julie.

Jean Pierre feu Isaac Martin à Bex, sa femme née Lisette Maulaz.

Jeanne Françoise fille de feu Jean Marc Simon Martin et d'Albertine née Menetrey, à Lausanne.

Jeanne Françoise fille de feu Pierre François Martin et de Jeanne Suzanne Failletaz, à Lausanne.

n.b.. Un David Martin, décédé le 31.V.1797 à 64 ans, n'a pas pu être placé sur les tableaux ci-dessus; un David est décédé le 22.XI.1806 sans indication d'âge. Daniel est mort à 15 jours le 29.IX.1796; Marianne, un an, est décédée le 29.VII.1803; Marie veuve Lude décède le 12.VIII.1781, à 78 ans; Rose Marie décède à 9 ans le 1.II.1799.

Les descendants d'Etienne I Martin, du Balbouté en Pragela, arrivé à Bex vers 1688, achevaient leur intégration 173 ans après l'arrivée de leur ancêtre dans le Gouvernement d'Aigle.

137.- Martin Pierre, fils de **Jean**, capitaine, no 132, parrain de Jean Jaques Ronchard, fils du no 188, le 8.IV.1697. En 1698, " marchand, de 25 ans, avec sa femme du même âge, et une fille de 3 mois ".

cjt *Marie Bernard*, de Besse en Dauphiné (Besse-sur-Issole Var ?)

Enfant: Hélène Marguerite, b. le 6.VI.1698, d.m.

138.- Martin Suzanne fille d'Etienne no 129, née vers 1680, † le 26.II.1758 à 79 ans. Venue avec ses parents vers 1688.

∞ après le 2.III.1708 et avant le 2.IV.1711- ce mariage n'a pas été rapporté dans les registres de la paroisse de Bex - *Pierre Bourgeois*, fils de Maurice Bourgeois et d' Ursule Mange, assesseur consistorial et régent de l'école de plaine, b. le 20.IX.1670, † le 8.III.1725. Il était veuf de Barbille Isoz, dont il avait eu 4 enfants entre 1691 et 1705.

Le couple Bourgeois-Martin eut 4 enfants: Charlotte, 3.X.1712 - 20.VIII.1718; Marie Judith, b. le 29.III.1717; Suzanne Elisabeth, 11.IX.1716 - 14.XI.1717; Pierre Frédéric, b. le 1.IV.1718; enfin **Jacob**, b. le 4.XII.1719, ∞ Marie Baud de Lalex. *Leur fille Jeanne Marie, b. le 26.XII.1752, ∞ à Bex, le 3.III.1775 Michel François Roux, et sera l'arrière-grand-mère du Docteur César Roux.*

139.- Martin Suzanne, fille du capitaine Pierre Martin du Balbouté, soeur du pasteur **Daniel Martin**, d'Etienne no 129, de Jean, no 132. Née vers 1652, † à Bex le 18.IX.1710, sans avoir eu d'enfant.

∞ à Mentoules, le 15.III.1674 (Kiefner, registres) **Jean Roux**, no 195 fils de Pierre, du Villaret en Pragelaz.

Mayet: patronyme connu dans le Canton de Vaud dès 1556, à Saint-Cergues.

140.- **Mayet Jean**, tailleur, se trouve, non nommé, avec sa mère, *Jeanne Challeron*, no 45, en 1693. Le 23.IX.1698, Jean Mayet, tailleur du Seau (d'Usseaux), est parrain de Suzanne Catherine Juvenal, fille de Pierre, du Villaret, no 113. d.m.

Mayet Jean, fils de Pierre, du Pragela, peigneur de chanvre et laboureur de terre. ∞ à Ollon, le 24.XI.1690, *Suzanne Chioux*, de la même vallée. Il a 54 ans en 1698. Sa femme meurt veuve à Ollon le 30.XII.1713, elle avait dicté son testament, le 24.XII.1713; elle y parlait d'un Pierre, frère de son mari défunt. Elle n'avait pas d'enfant.

Le 15.X.1689, Marie Preyverard avit été marraine à Ollon de Marie, fille de Jean Mayet de Fenestrelles et de Suzanne Revieul . Jean Mayet s'était donc marié deux fois.

141.- **Mazoël Alexandre**, de Florac en Languedoc, garçon chapelier chez Cevey, est reçu à Pâques 1719.

142.- **Mejean (Méjan) Pierre**, de Sommières en Languedoc (Gard) avec femme et enfant en 1693; il est maître chirurgien et régent d'école; en 1696, est régent d'école, a 32 ans, sa femme est de Vevey; son père, de 88 ans, dont on ne donne pas le prénom, est avec lui; il a 2 enfants, de 3 ans et 1 an. En 1698, est régent d'école à Bex, sa femme et lui ont 35 ans, le père n'est plus mentionné.

1er cjt: *Jeanne Françoise Gallatin*, de Genève et Vevey.

Leurs enfants: Anne Suzanne Salomé, b. le 14.IV.1693

Jean Pierre, b. le 10.II.1694

Pierre Salomon, b. le 18.V.1695

Suzanne Marguerite, née avant juin 1698

Judith Claudine, b. le 6.XII.1699

2e cjt: *Suzanne Dumoulin*.

Leurs enfants: Jeanne Rose Henriette, b. le 21.IX.1702.

En 1701, Pierre Mejean sollicite le statut d'habitant perpétuel, qui lui est refusé. Il obtient peu après la bourgeoisie de Vevey. Il y achetait une maison le 7.XI.1702 (Ds 75, not. Pierre Morier, p. 414-515)

Olivier, dans l'appendice I, no 668, p. 996, donne les précisions suivantes: Méjean (Montméjan, Merméjan) Pierre, réfugié de Sommières en Languedoc (Gard) bourgeois de Vevey le 18 septembre 1702. Né vers 1663, † entre novembre 1704 et août 1705. Ep. I, Jeanne Françoise Gallatin († vers 1695) fille d'Abram, de Genève, et de Suzanne Chouet. Ep. II, Suzanne Dumoulin (b. le 24.XI.1681) fille d'Abram de Vevey, et de Marie Dupont. De I, deux fils, 1693, 1695, de II, trois filles, 1698-1702. (cette répartition est manifestement erronée, comme l'est le séjour à Bex ci-dessous)

il serait à Granges, bailliage de Moudon, en 1690. Il est déjà sûrement à Lausanne le 18 juin 1687; de 1692 à 1699 à Bex, où il est à la fois chirurgien et régent d'école; enfin à Vevey. Pourquoi il se trouve à Turin en nov. 1704, nous ne savons; peut-être comme chirurgien de troupe ? On lui envoie un passeport pour lui permettre de rentrer; peu de mois après il est mort.

Olivier ne donne aucune indication sur le destin des enfants des deux lits.

143.- **Meyer Pierre**, marchand, de Queiras, 35 ans en 1698. Sa femme, non nommée, est de Morges; ils ont 3 fils, de 10, 7 et 4 ans; ils ont une servante, Madeleine, et un valet du Queiras. s.m.

Les Molles

144.- **Molles Gilles**, de Sauve (Gard) né vers 1648, † à Bex le 21.V.1728. Signalé à Vevey en 1696 et 1698. Il était fils de **Jérémie**, qui put amener quatre fils à Genève avant d'être appréhendé pour cause de religion et de mourir dans les prisons de Nîmes. En 1714 et 1717, Gilles Molles est fermier de la maison forte de la Sallaz

Cjt: **Marie Casse**, † le 15.II.1734.

Leurs enfants: **Louise**, vide infra no 145.

Jérémie vide infra no 146

Suzanne Marie, † le 29.I.1703

David Salomon, b.le 15.I.1703, vide infra

Jeanne Charlotte, 5.IX.1706 – 22.IV.1708.

Gilles Molles fut le premier français du Grand Refuge à devenir habitant perpétuel à Bex, le 16.III.1701. C'est probablement lui qui signa, au nom de la famille, l'acte de fondation de la Bourse Française en 1713.

145.- **Molles Louise**, fille de Gilles, née vers 1672, décédée célibataire le 22.I.1753 à 81 ans.

146.- **Molles Jérémie**, fils de Gilles, né vers 1687, reçu à Bex le 5.VI.1702, † le 28.VI.1731.

Le registre des décès de la paroisse de Bex contient l'inscription suivante: " *dans la nuit Jérémie Molles réfugié habitant à Bex est mort et enseveli le 30. N.B. cet homme dont la vie est connue de toute cette église s'est tué étant tombé le mardi précédant sa mort de dessus ses terrasses sur des bois qui étoient au pié de sa maison il n'a jamais eu sa connoissance; le même jour de sa chute, il l'avoit passé en batteries en geresses (?) et en querelles avec sa femme, et ainsi il est mort d'une manière infiniment triste.*

Jérémie ∞ le 26.VIII.1709 **Claudine Tétaz**, née vers 1685, † le 10.IX.1774 à 89 ans.

Leurs enfants: Claude Jérémie: 1710–1710

Marie, b. le 15.IX.1712, ∞ le 1.II.1743, **Gabriel Bosset**. Elle meurt veuve le 2.X.1805.

Jérémie, b. le 6.XI.1716, † le 30.IV.1731.

David Salomon, b. le 16.IX.1720, décès non repéré.

Jeanne Marie, b. le 8.VI.1725, ∞ le 16.III.1753, **Gabriel**

Bocherens.

– David Salomon, fils de Gilles, b. à Bex le 15.I.1703, reçu à Pâques 1718, ∞ le 14.XII.1722, **Jeanne Grevoulet**, b. le 4.VII.1698, fille de Jean, no 93. Il délaisse sa femme, son décès n'a pas été relevé. Elle décède le 14.II.1771.

Leurs enfants: deux enfants morts-nés en 1724

Pierre Gédéon, b. le 17.IX.1725, vide infra.

1732: on recense la veuve de Gilles Molles [Marie Casse] avec une fille [Louise]

la délaissée de David Molles [Jeanne Grevoulet] et un enfant [Pierre Gédéon]

la veuve de Jérémie Molles [Claudine Tétaz] et deux enfants [Marie et Jeanne Marie]

- Pierre Gédéon Molles, fils de David , b. le 17.IX.1725 † le 26.II.1782. Justicier, notaire et cabaretier.

∞ peu avant 1753, en dehors de Bex, *Elisabeth Gavais*, présente en 1799, † à 80 ans le 4.VI.1800.

Leurs enfants: Louise Jeanne Charlotte, née le 11.IV.1753

Catherine Sibylle, 24.I.1755 - 4.X.1758

Frédérich, né le 30.III.1759, vide infra

Louise (Lisette) Marie Elisabeth , née le 20.VII.1762, reçue en 1778, absente en 1799.

- Frédéric Molles, fils de Pierre Gédéon, né le 30.III. 1759, † à Vevey le 28.IV.1847; inscrit à l'académie de Lausanne en août 1773, à 14 ans, étudie la théologie (Livre du Recteur no 6826) L'extrait des registres de mariages des sections des Ponts de la commune de Nantes et Niort, transcrit en 1819 aux registres de la paroisse de Bex, indiquent que Frédéric ∞ Marie Jeanne Boucher, sans état, 19 ans, le 10 vendémiaire an 7 (1.X.1798) Elle meurt de la fièvre jaune à la Trinité, en 1818 probablement.

Leurs enfants: Celina Renée Eliza, née à Nantes, où son père est pasteur, le 20.XI.1804.

Daniel Théophile, né à Niort le 22.IV. 1806 vide infra

Marie Clésie, née à Niort le 23.X.1807

De 1820 à 1839, Frédéric Molles est pasteur à Vevey, comme dernier sous-diacre de la Fondation Montlune. Il rédige en 1842, à 83 ans, un extrait de la chronique de sa famille (ACV, PP. Molles)

1798: on signale au Devens, Gabriel Bocherens et sa femme J.Mr Molles. Il n'y a plus de mâles Molles à Bex.

16 mars 1799: sur le " Rolle des François réfugiés, connus sous le nom d'habitants perpétuels de Bex qui ont part à la caisse charitable établie pour l'entretien de leurs pauvres en 1713 " on trouve:

- Louis Molles et sa femme; il ne peut s'agir que de Louis David Salomon Molles, *dont je n'ai pas pu établir l'ascendance directe*, dont on signale le mariage et la naissance d'un enfant de la manière suivante aux registres de la paroisse de Bex:

Louis David Salomon Molles de Bex, habitant Genève, ∞ à Genève, le 24.IV.1780, Melle Henriette Garais native de Neuchâtel.

Sigismond Bernard, fils de Louis David Salomon Molles, communier de Bex, habitant Genève, et de Henriette Garais sa femme, est né le 28.IX.1782, baptisé dans le Temple de la Madeleine.

Louis Molles et sa femme sont signalés absents de Bex en 1799, leur fils est probablement décédé.

- La veuve de feu le notaire Molles, présente; c'est la veuve de Pierre Gédéon, Elisabeth née Garais

- Charlotte et Lisette: elles sont les filles de Pierre Gédéon.

Daniel Théophile Molles, fils de Frédéric, né à Niort le 22.IV.1806 avait suivi ses parents en Amérique, vu mourir sa mère en 1818, et était venu avec son père veuf à Vevey. Il y était devenu menuisier.

Daniel Théophile ∞ à Vevey, Marguerite Louise Brun, qui a 28 ans et demi. à la naissance de son premier fils.

Leurs enfants, tous nés à Vevey:

Henri Frédéric, 14.I.1831 - 18.II.1831

Auguste François Frédéric, né le 6.V.1833

Charles Daniel Marc, né le 12.IX.1834.

Le dernier est sans doute mort enfant, il n'apparaît pas en 1861.

Marius Eugène, né le 8.II.1836

Marie Louise, née le 21.IX.1837
 Clélie Jacqueline Adrienne, née le 21.IV.1839
 Jenny, née le 19.XII.1846.

Tous les Molles cités dans l'acte de dissolution de 1861 de la Bourse Française, sont les descendants de Frédéric Molles le pasteur de Vevey.

Il ressort de la chronique familiale écrite par Frédéric Molles, que l'on peut lire aux ACV sous cote PP.Molles, que la famille vint habiter à Sauve, à deux lieues de Nîmes, sous le règne de Henri IV. Jérémie, mort pour cause de religion dans les prisons de Nîmes, avait pu amener à Genève 4 de ses nombreux fils: Gilles, un des fondateurs de la corporation française de Bex, Jean Molles, établi à Bienne, le 3e, de prénom inconnu, établi à Genève, et le quatrième à Lausanne.

On peut lire dans la Revue Historique du Mandement de Bex, no 11, 1968, p.3-9, sous la plume de R.A.Houriet, un article intitulé " La vie agitée du pasteur F.Molles de Bex ".

Extrait de Bda 15/2, registre du consistoire de Bex, p.159:
 Suzanne Minod veut partir avec François Molles, de Montpellier, catholique romain, quelques temps ici comme compagnon menuisier. Elle est enceinte. Elle accouche le 13 avril; le 5 mai une lettre souveraine déclare que l'enfant portera le nom de la mère, qui aura à subir 8 jours de prison.

Mondon (Mondonne) Judith, de Bobi en Piemont, marraine de Judith Marie, fille de Jean Gay, no 82, le 28.I.1697, est la femme de Pierre Gay, boucher à Aigle, frère de Jean.

Mommecan (Mommeran ?) Marie, marraine de Pierre Noguier, fils de Jérémie, no 150, le 25.X.1705. Il s'agit probablement de la femme de Michel Moméjan, du Languedoc, avec sa femme et deux enfants à Vevey en 1698.

Naët Jean, du Seau (d'Usseaux) en Pragela, est parrain de Jean Parendier, fils d'Etienne, no 157, le 1.XII.1692.

147.- **Narbonne Daniel**, de Bézier en Languedoc (Hérault) p.m. en 1698, 50 ans, lui et sa femme vivent de leurs rentes. Sa soeur, épouse d'un Girard d'Alès, est à Genève en 1711
 cjt. **Jeanne Caudesaigues**, 40 ans.

Leurs enfants : Marie † avant 1710

Il est serviteur de Madame de Saintenac, no 201 avec laquelle il est venu en Suisse. Il est à La Tour de Peilz en 1709, apparemment sa femme a regagné la France. Il † peu après le 23.V.1711 à La Tour de Peilz, testament..

148.- **Nicolas Paul**, signalé au recensement de 1693, sans autre détail, s.m.

149.- **Noguier Antoine**, du Languedoc, réfugié à Bex, reçu à Pâques 1705, s.m.

150.- **Noguier Jérémie**, fils de Jérémie Noguier de Quissac en Languedoc, (Gard) tailleur, réfugié à Bex, p.m., ∞ le 27.VIII.1702, **Elisabeth Gaillard**, de Nîmes, dite Isabeau; sa belle-mère, **Jeanne Laporte veuve Gaillarde**, décède à Bex le 15.III.1704, avait fait un testament en faveur de sa fille (Da 79/1, notaire D.Veillon, p. 66-68, 5.III.1704. (peut-être faut-il lire **Guillard**)

Leurs enfants: Gilles Jérémie, b. le 17.VI.1703

Pierre, b. le 25.X.1705.

Le destin de cette fratrie n'a pas été élucidé. En secondes noces, Elisabeth leur mère épouse Jean Isaac Langlade, no 120.

151.- **Olivier Isaac**, de Champagne, réfugié à Bex, reçu à Noël 1704. s.m.

Jeanne, fille naturelle d'un nommé Olivier, réfugié français, natif à Rolle, et de Jeanne, feu Jean François Fontannaz, présentée au baptême le 31.VIII.1720.

Le destin de ces Olivier n'est pas connu, mais des Olivier ont été reçus bourgeois de Sainte-Croix en 1871. Devraient être mieux identifiés.

152.- **Orset (Orcel, Ourset, Hours)** Gabriel, de l'Arbre en Dauphiné, venu à Bex au plus tard en 1691, né vers 1653, décédé avant 1713, à une date non repérée. En 1693, il est recensé avec sa femme [Marie Champel] sa belle-soeur [Fleurie Champel, no 46] 3 enfants et un domestique non nommé. Ces 3 enfants sont nés avant l'arrivée de leurs parents à Bex. En 1696, Gabriel est marchand chapelier, avec sa femme et 4 enfants de 10 ans et au-dessous. En 1698, il est âgé d'environ 45 ans, sa femme est du même âge, avec quatre petits enfants de 12 ans et au-dessous. Le décès de *Marie Orset-Champel*, présente en 1713, n'a pas été retrouvé. Gabriel Orset n'avait pas sollicité d'être reçu habitant perpétuel en 1701, mais sa belle-soeur Fleurie Champel signa l'acte de création de la Bourse Française en 1713, au nom de sa soeur veuve.

Les enfants nés avant l'arrivée de la famille à Bex sont probablement nés dans l'ordre suivant: **Pernon**, no 153, **François Louis**, no 154, **Constance**, no 155. Les enfants nés à Bex : Catherine, b. le 28.X.1691, reçue à Pâques 1708, destin inconnu.

Pierre Salomon, b. le 18.V.1694, pas reçu à la Sainte-Cène, pas présent en 1732, est mort avant 1696 déjà.

Antoine Louis, b. le 30.VII.1702, vide infra.

153.- **Orset Pernon**, fille de Gabriel no 152, reçue à Pâques 1705, † le 11.V.1727.

154.- **Orset François Louis**, fils de Gabriel, no 152, né probablement en 1689, de passage à Vevey en 1769, vide infra.

155.- **Orset Constance**, née avant 1691, ∞ le 27.IV.1711, **Jean Gautier**, no 79.

- Antoine Louis Orset, fils de Gabriel, b. le 30.VII.1702, ∞ à une date non repérée, *Claudine Catherine Roland*, fille du deuxième mariage d'Alexandre Roland, no 187, b. le 16.IV.1698, décédée peu avant 1736.

Leurs enfants: Marie Fleurie, b. le 11.VI.1724, présente en 1757, fiancée de Jean Mesmer, vide infra

Jean Antoine, 13.IV.1726 - 9.III.1727

Jean Pierre David, 11.III.1731 - 22.III.1733

Marie Suzanne Madeleine, sa jumelle, 11.III.1731-17.IX.1733

1732: on recense parmi les français Antoine Orset, sa femme et six enfants.

4 d'entre eux seulement ont été identifiés.

Claudine Catherine Orset-Roland est probablement décédée peu avant 1736. Le 5.X.1736, naissait Antoine Louis, fils naturel d'Antoine Louis Orset et de Marie Madeleine Michaud, fille de Samuel, présenté par son père.

Cet Antoine Louis Orset, légitimé, ∞ le 11.II.1777, *Jeanne Bourgeois*, fille de Jaques Bourgeois de Bex et de Marie Albertin. Le registre du consistoire indique qu'il y eut bientôt séparation des époux. Il serait brutal, elle serait paresseuse. On les exhorte à se remettre ensemble. (p. 329, 19.I.1778) Le consistoire réitère ses demandes, restées sans effet, le 16.III.1778, (p. 336) Le 7.IX.1778 (p. 345) comme le conflit dure, on décide de s'adresser au Consistoire Suprême; on admet la séparation(351) le Consistoire Suprême prononce le divorce absolu entre Anthoine Louis Orset et la Bourgeois sa femme (p. 590-591, 11.XI.1790)

1798: Louis Orset, sa femme Suzanne Gaud et leurs trois enfants, originaire de France, né à Bex, laboureur, vit dans une maison appartenant à Michel François Roux. Il s'agit probablement du fils naturel d'Antoine Louis. Un Antoine Louis Orset meurt à 84 ans le 29.VI.1816, ce doit être celui-ci, malgré l'erreur sur l'âge.

La famille s'est éteinte au début du XIXe siècle.

Le L.O. ne mentionne pas le patronyme.

Le 19.IX. 1757, Marie Fleurie Orset, fiancée de Jean Uldrich Mesmer de Mullibach paroisse de Sumery en Thurgau, et Suzanne sa soeur habitante perpétuelle à Bex, avec l'approbation de Modte Marie Rolland leur tante, Suzanne étant assistée de Dt Paul Reymond, moderne recteur de la Bourse desd. habitants perpétuels, vendent à Suzanne Martin, veuve de feu l'assesseur consistorial Pierre Bourgeois, sous l'autorité de son fils Pierre Frédéric et de Jean Bettens son gendre, vendent l'appartement d'en bas d'une maison située au dizain du Glarey,etc... (Da 57/4)

"... délibération de la direction de Vevey, en date du 29 juillet 1769, au sujet d'un nommé *François Louis Orset*, en faveur duquel on lui demande des secours. " Une Bourse, est-il dit au Manual, établie à Bex depuis nombre d'années par une société de quelques particuliers, assiste de quinze batz par mois ce pauvre vieillard de quatre-vingts ans, natif de l'Arbre en Dauphiné, réfugié à Bex depuis environ 60 ans. Cette Bourse est dans l'impossibilité de faire davantage " La direction de Vevey, tout en refusant de recevoir Orcet comme ressortissant, lui accorda, à titre d'extra, une subvention mensuelle de 30 batz". (Chavannes, p. 318-319)

156.- Pantouflet Louis, en 1698, à Bex ou à Aigle, " Maître Pantouflet, tisserand, de la Comté de Foex, âgé d'environ 50 ans, et sa femme enceinte qui est âgée de 30 ans."

"Louis Pantouflet (ou Pantourier) réfugié Cévénol à Bex, est mort le 22 janvier 1727 " Est-ce le même ?

157.- Parendier Etienne, de Mentoules (Serre-l'Ours) tailleur, et *Anne Revior (Reviol, Riviol)* de Fenestrelle, no 175 baptisent à Bex leur fils Jean, le 1.XII.1692. En 1693, on signale la femme d'Etienne Parendiez et deux enfants. En 1696, *Anne Rivian*, veuve d'Etienne Parendier est seule avec son fils de deux ans. En 1698, *Anne Riviol*, veuve d'Etienne Parendier, âgée d'environ 40 ans, ayant avec elle un fils de 6 ans, presque toujours malade.

d.m. en 1698

Le couple avait baptisé et enterré 3 enfants à Mentoules (Vinay, registres, no 1995, 2126 et 2172) entre 1679 et 1683.

Les Parlier.

158.- **Parlier (Parleri)** Antoine, né vers 1660, de Saint-André en Gemmes (?) tanneur, † le 1.XI.1731. Un Antoine Parlier du Languedoc se trouve à Vevey en 1693, avec sa femme, sans enfant (Piguët I, p. 36.) Il doit s'agir du couple **Antoine et Lydie Parlier**, recensé à Bex en 1696, p.m. Il a alors 35 ans, sa femme, dont on ignore le patronyme, a 30 ans. Il est tanneur, ils subsistent de leur métier. Lydie décède peu après, sans enfant. En 1698, le Sr Anthoine Parlier, Mre tanneur des Sevens en Languedoc, âgé d'environ 38 ans, est recensé avec sa femme **Marie Blachère**, âgée d'environ 25 ans, et une fille de 4 mois. Cette seconde épouse, probablement soeur du no 22, † le 16.II.1764 à 86 ans.

Leurs enfants: Marie, b. le 3.VI.1698 - † le 22.I.1707.

Jean Pierre, né vers 1700, descendance vide infra

(Pierre) Antoine, né vers 1700, descendance vide infra

Pierre, b. le 20.II.1701, destin inconnu.

Guillaume, 13.II.1704 - 27.VIII.1704

Marie Marguerite, b. le 21.XI.1705, † le 2.IV. 1710.

Antoine acquit l'habitat perpétuel après 1701, on ne sait quand. Il signa l'acte de création de la Bourse Française en 1713.

- Jean Pierre Parlier, fils d'Antoine, né vers 1700, reçu à Pâques 1716, † le 21.XII.1740, ∞ le 22.IV.1720, **Jeanne Martin**, fille de Pierre no 136, b. le 2.IV.1702, † le 1.XII.1741.

Leurs enfants: Pierre Antoine, b. le 14.III.1721, descendance vide infra

Marianne, b. le 4.X.1723, † à 74 ans le 15.II.1797 ∞ *Pierre*

Antoine Cherix le 12.VII.1754

Jeanne Suzanne, b. le 12.XI.1725, † le 7.X.1732

Pierre Etienne, b. le 13.V.1728, descendance vide infra

Isaac, b. le 28.I.1732, † le 24.VII.1734.

Jean Pierre, b. le 20.IX.1734, descendance vide infra

Frédérich, b. le 26.XI.1736, † le 16.III.1750

François, b. le 23.II.1739

David, posthume, b. le 10.IX.1741

Le couple Parlier-Martin avait perdu, le 12.X.1730, Louis Maximilien, dont la naissance a échappé; ils avaient eu 10 enfants.

- (Pierre) Antoine, né vers 1700, reçu à Pâques 1716 en même temps que son frère; (dont il était peut-être le jumeau) son décès n'a pas été repéré; il avait épousé le 8.IX.1729 *Marie Marguerite Barlet*.

Leurs enfants: Jeanne, b. le 26.I.1722

Jeanne Marie, b. le 25.VIII.1724

Madeleine, 1727-1729

Marie Elisabeth Suzanne, b. le 5.XII.1729

Marie Marguerite, b. le 10.III.1732

Marie Madeleine, b. le 3.VI.1736

1732: on signale parmi les français, la **veuve d'Antoine Parlier** [Marie Blachère], **Antoine Parlier**, sa femme [M.Marg. Barlet] et **six enfants** [il nous en manque deux], **Jean Pierre Parlier**, sa femme [Jeanne Martin] et **quatre enfants**.

1.- Descendance de Jean Pierre Parlier et de Jeanne Martin par Pierre Antoine; Pierre Antoine, b. le 14.II.1721, ∞ le 18.III.1748, *Marie Madeleine Ruchet* d'Ollon. Ils vivaient à Ollon. Leur descendance n'a pas été analysée. D'eux descendait probablement Gédéon, signalé à Ollon avec sa femme en 1798.

2.- Descendance de Jean Pierre Parlier et de Jeanne Martin par Pierre Etienne; Pierre Etienne, b. le 13.V.1728 ∞ en 1753 à Ollon, *Marie Marguerite Bergolter*, d'Ollon et Gessenay. Ont eu deux enfants à Ollon avant 1798.

3.- Descendance de Jean Pierre Parlier et de Jeanne Martin par Jean Pierre II; Jean Pierre II Parlier, b. le 20.IX.1734, † le 12.VI.1808, ∞ le 28.IV. 1764, *Jeanne Girardet* de Boussens et Penthalaz † à Bex à 54 ans, le 3.I.1791.

Leurs enfants: Jeanne Suzanne, née le 19.II.1766, ∞ le 18.XI.1802, *Antoine Gabriel Bourgeois*.

Jean François, b. le 11.VI.1770, ∞ le 28.I.1813, *Madeleine Zollinger*, veuve. Leur fils Jean David, 3.VI.1813 – 17.IV.1814.

Pierre Gédéon, né le 4.I.1775, ∞ le 28.I.1802, *Marie Marguerite Bourgeois*, dont naîtront Jean Pierre le 30.III.1802 et Marie Françoise le 3.I.1804. Il manque le 4e enfant, signalé en 1798 avec son père.

1798: un seul Parlier adulte vit à Bex : Jean Pierre, propriétaire et chef de famille, armurier, avec 4 enfants.

On trouve à cette date à Ollon:

Pierre Etienne Parlier, français, tonnelier, sa femme Marguerite Bergolter et deux enfants

et Gédéon Parlier, laboureur, avec sa femme Marguerite Devaud et 3 enfants

Le 16.III.1799: au Rôle des membres de la Bourse Française de Bex, sont enregistrés: Pierre Antoine Parlier père

Pierre Antoine Parlier fils, sa femme et 5 enfants

Gédéon Parlier sa femme et cinq enfants

Jean Pierre Parlier père et quatre enfants

Pierre Etienne Parlier sa femme et deux enfants

Henry Parlier absent

Suzanne Parlier absente.

Le 17.IX.1861, dans l'acte de dissolution de la Bourse Française de Bex, on trouve:

Marianne, née Buffat, veuve de David Gédéon Parlier d'Ollon, domiciliée à Ollon.

David François Guillaume Parlier, et sa femme, née Jeanne Rose Paris d'Ollon à Ollon, et ses enfants mineurs: Henri Samuel Félix, Marie Alexandrine, Elisa Henriette, Aline Fanny, Emile François et François Philippe.

David Samuel Guillaume Parlier et sa femme née Bernard d'Ollon, et son fils mineur Charles Samuel Félix.

Tous les Parlier ci-dessus sont alors bourgeois d'Ollon.

Les Parlier ci-dessous deviennent à cette date bourgeois de Bex :

Pierre Jacob Parlier et sa femme Suzanne Françoise née Dupertuis dit Neveu, domiciliés à Bex et leurs six enfants mineurs: Jules François, Henri Louis, Charles, David Louis, Fanny Louise et Louise.

La famille Parlier est toujours présente au Pays de Vaud en 1995

Passet François, marchand, de Pragela, à Vevey avec sa femme le 16.IX.1685. (no 39) Parrain, in abstentia, de Marie Anne Balcet, fille du no 13, le 2.II.1693; Marie Pastre-Gonet, sa femme, marraine, est présente.

159.- Pastre Antoine, maître chapelier, prosélyte, du Languedoc, † le 8.V.1735, ∞ le 3.I.1721, *Marie Madeleine Bossset*, fille de Thonny, de La Rua, † à 64 ans le 22.II.1747.

Leurs enfants: Jean Pierre, 20.IX.1722 – 9.VII.1723

Marie Salomé, b. le 28.I.1725, † à 60 ans (!) le 21..VII.1781.

Elle se constitue au nom de sa mère en 1742.(Da 65/9)

Jeanne Marguerite, b. le 11.VII.1728, dont les annonces de mariage avec Pierre Abraham Hugony de Carrouge au bailliage de Moudon sont publiées les 19 février, 26 février et 4 mars 1769. ∞ à Bex le 26.III.1674
Leur fille Marie Claudine naît à Bex, où vivent ses parents, le 9.X.1769.

1732: on recense parmi les prosélytes, **Antoine Pastre, sa femme et deux enfants.**

160.- Pastre Etienne, cordonnier et laboureur, de Pragela en Dauphiné, 35 ans en 1698, s.m. " ayant servi dans le temps au Piémont, est venu dans le pays depuis la paix ".

161.- Pastre-Friquet Estienne, ancien galérien, fait un legs d'un louis d'or d'Espagne à la Bourse Française de Bex en 1725. Il avait sans doute été libéré en 1713 des galères où il était arrivé le 2 janvier 1690. Arrêté à Traverses en Pragela en octobre 1689, accusé d'avoir été dans les Vallées, cet Etienne Pechu (Pastre) dit Friquet, de Pragela en Dauphiné, âgé de 31 ans, fut condamné à Grenoble aux galères à vie, pour port d'armes. (Gaston Tournier, Les galères de France et les galériens protestants des XVIIe et XVIIIe siècles, publications du musée du Désert, 3 volumes, 1943-1949, vol. 3, p.392, et Chavannes, p.315)

162.- Paul André, maître tailleur; en 1693, p.m., indiqué simplement comme le Sr Paul. Pas signalé aux recensements de 1696 et 1698. Parrain de Jean Pierre Lermet, fils du no 124, le 4.V.1697. † le 21.XI.1703.

163.- Perron Moyse, de Pragela, maître chirurgien et "régent d'école pour le latin, le français et l'arithmétique ". Signalé pour la première et dernière fois en 1698, au recensement. Il est âgé d'environ 50 ans, sa femme en a 40, ils ont huit enfants, dont 4 fils. L'ainé a 22 ans, le deuxième 15, le troisième 13, le dernier 8. Les filles sont âgées de 17 ans, 12 ans, 7 ans et 5 ans. Ils sont venus du Piémont depuis la paix. Ils sont parmi les plus nécessiteux
Il se trouvait à Zürich pendant l'hiver 1685-1686 " by dem Rappen" (Barbatti, 1957)

Secouru à Genève en 1696 " Moïse Perron, avec femme et huit enfants, chirurgien, allant à Bex ". (Arnaud, p. 34)

Olivier, appendice I, p. 1021, no 779, indique " un maître d'école Moyse Perron est en 1716 l'un des principaux de l'Eglise réformée d'Offenbach près de Francfort sur la Main; Il se peut que ce soit le nôtre "

164.- Petit-Laurent François, prosélyte de Vésigneux en Bourgogne (Franche-Comté), reçu en septembre 1706. d.m. en XII.1718
∞ à une date non repérée *Pernon Cherix* de Lalex.

Leurs enfants: Suzanne, b. le 26.VI.1707, † le 16.XII.1718

Jean Pierre, b. le 9.VIII.1708 † le 9.XII.1718

165.- **Piou (Prou) Jean**, fils de René, de Saumur, royaume de France, habitant au Petit-Mont, village au-dessus de Lausanne, est mort chez la veuve de Pierre Antoine Ruchet, née Testaz, le 1.II.1716.

166.- **Plan Pierre**, d'Anduze, habitant à Bex, p.m. à son mariage:

" Espousés le 30 .XI. 1711.

Pierre Plan d'Anduze se disant réfugié quoique sans aucun témoignage, et *Suzanne fille de feu Pierre Bernard* du Cretel. Il faut noter que ce mariage a été benit sans publications et annonces et après l'accouchement de la mère et cela par arrêt souverain en date du 2.XI.1711. Lequel est aux mains de Pierre Barbe, juge consistorial"

1732: enregistré parmi les prosélytes avec sa femme et un enfant.

Pierre Plan d'Anduze, demeurant à Bex, † le 16.IX.1743.

Suzanne Bernard, sa femme † le 19.II.1742.

Barbille Plan, b. le 3.VIII.1711, ∞ Jean Jaques Annez dit Chenaux, habitant à Bex, le 4.I.1751. Elle † le 8.II.1774 à 63 ans, apparemment dernier membre de la famille Plan.

167.- **Portales (Pourtalès) Louis**, de La Salle en Languedoc (Gard) parent de Gilles Molles, no 144, est reçu à Noël 1710.

Il avait à peu près 16 ans, c'est peut-être lui qui reçut quelques années plus tard la bourgeoisie de Genève.

168.- **Queyrel Marie**, de la Communauté de Roure en Pragela, 20 ans en 1698, s.m. Pas de parenté certaine avec Catherine Jordan-Queyrelle, no 100.

169.- **Reboul Jean**, dit " La Grandeur " à la naissance de son fils Jean le 19.II.1712. De Montpellier, qualifié parfois de maître tailleur, parfois de cordonnier. Est parrain de Jean Pierre Lermet, fils du no 14, le 4.V.1697. N'habite pas à Bex avant son mariage, puisqu'il n'est pas signalé en 1693, 1696 et 1698. Il travaille chez Pierre Anglievel, no 10.

Cjt *Marie Pierot, ou Pievot, ou Prevet, ou Prevel*, d'Amiens en Picardie. le mariage a sans doute eut lieu à l'étranger.

Leurs enfants: Pierre Antoine, 23.I.1705 - 15.III.1706

Marguerite Judith, b. le 24.X.1706

Jean, b. le 19.II.1712, d.m.

La famille a sans doute quitté la localité, peut-être pour Morges, où des Reboul sont signalés par L.O. dès 1769.

Les Receveur .

170.- **Receveur Etienne**, d'Héricourt, comté de Montbéliard, né vers 1695, prosélyte, venu à Bex, sans doute marié (peut-être veuf) et déjà père, peu avant 1742. On ne connaît rien de sa femme. Il achète une maison au Cropt en décembre 1742 (Da 65/11) † le 12.I.1768 à Bex. On lui connaît un seul enfant.

171.- **Receveur Victor Moyse**, fils du précédent, né probablement à Héricourt, en 1733, † à Bex le 6.I.1793 à 60 ans. Inscrit en p. 241 du registre de la Landsassencorporation de Berne : " Er ist ursprünglich von Héricourt, Principauté de Monbeillard. Ein armer zu Bex wohnhafter, schumacher, der betreut wird ".

Victor était devenu cordonnier après un apprentissage effectué chez Paul Reymond, fils du no 182. Etienne son père, en vendant sa maison du Cropt en 1746 à ce maître cordonnier réfugié, avait obtenu une place d'apprenti pour son fils.

En 1788, le Conseil de Bex demandait à la Mairie d'Héricourt un secours pour Victor Receveur; Héricourt répondit le 5.VIII.1788 qu'il n'était point coutume d'assister des émigrés au pays où ils ont choisi d'aller vivre ! (Bia 84)

Victor Receveur ∞ le 26.X.1769 *Marie Marguerite Barlet*, † à 62 ans le 24.III.1803.

Leurs enfants: Jeanne Suzanne, née le 15.II.1770, † le 6.VII.1815, ∞ le 5.I.1804, François Joseph Longmas du Pas de Calais. Leur fille Jeanne Marie naît le 13.II.1804, leur fils Jean David le 3.VIII.1807.

Pierre Etienne, né le 1.IV.1771, incorporé, † le 19.IX.1802, apparemment célibataire.

Suzanne Claudine ou Jeanne Claudine, née le 20.IV.1772, † le 17.I.1803, *François Louis Testaz*.

François, né le 30.VIII.1773, descendance vide infra.

Jean François, 16.IX.1778 – 22.III.1779

Jeanne Marie, 10.XI.1780 – 15.II.1782.

– François Receveur, fils de Victor, ∞ le 3.VIII.1798, Marie Morerod.

Leurs enfants: Rose Suzanne Louise, née le 28.IV. 1799

Marie Marguerite, née le 7.V.1800

Jean François Gabriel, né le 9.VIII.1802

Jean Pierre Frédéric, né le 2.IV.1803.

1798: La veuve de Victor Receveur, née à Bex, est dans sa maison, au Cropt, avec trois enfants.

Le 10 mai 1801, (H. 388 A) sur le " Tableau des ressortissants de la nouvelle corporation demeurant dans la commune de Bex ", on trouve:

– la veuve de Victor Receveur, 58 ans, 3 enfants, née dans la commune, journalière, incorporée depuis l'établissement [de la corporation en 1780] de bonne conduite tant elle que ses enfants, mais pauvres, ayant à sa charge un de ses enfants qui est d'une très grande imbecillité.

Enfants: Jeanne, 29 ans, célibataire; Pierre, 28 ans, célibataire; Suzanne Claudine, 27 ans, célibataire. (on n'indique pas lequel des enfants est imbécile)

– François Receveur, 27 ans, marié, à Bex depuis sa naissance, cordonnier, incorporé dès sa naissance; de bonnes moeurs et conduite, tant lui que sa femme, mais pauvres.

Sa femme Marie Morerod, 26 ans, leur fille Marianne, 2 ans.

Le 22.VI.1804, Charles Francis Rappaz acquiert de l'hoirie de feu Victor Receveur, constituée de François Receveur, citoyen; Jeanne Receveur femme du citoyen François Longmas; Suzanne Receveur, femme du citoyen Louis Testaz, un appartement de maison au village de Bex et un jardin jouxtant la maison, pour 1200 frs suisses (Da 82/19, p. 96)

Au Registre Matricule de la Corporation Vaudoise de Lausanne (1824 et au-delà, K VIII a 54) on a recensé:

– Jean François Gabriel ffeu François, né le 9.VIII.1802 à Bex, cordonnier

– Marie Marguerite, ffeu François, née le 7.V.1805 à Bex,

– Jean Louis Isaac, ffeu François, né le 8 mai 1822 [date fantaisiste]

– Rose Suzanne Louise [ffeu François]

et sa fille illégitime, Henriette, née à Saint-Maurice le 27.VI.1830, vivant à Bex

- Marie Julie, ffeu Jean Louis, née le 8.XII.1838 à Lavey
 - Alfred Louis, ffeu Jean Louis, né le 6.II.1840 à Lavey
 sa femme Elisa née Amiguet, née le 9.I.1846 à Ollon.
 enfants: néant.

Au registre Matricule de Sainte-Croix sont inscrits Victor Moïse et son fils François.

Les Receveur ont été reçus à la bourgeoisie de Sainte-Croix en 1871, 130 ans au moins après l'arrivée de leur ancêtre à Bex.

172.- **Regal Jean**, forgeron, de Barres en Cévennes (Barre-des-Cévennes, Lozère) p.m. 1693, avec femme et deux enfants; en 1696, 40 ans, sa femme, 40 ans, 3 fils..., chargés à fin et à défaut."

Cjt: *Suzanne Sydinni ou Sygiane*, du même lieu et de même âge.

Leurs enfants: le nom de l'ainé n'apparaît nulle part

Jean François, b. le ? IV.1694

Antoine Daniel, b. le 31.I.1697.

La famille disparaît avant le recensement de 1698.

173.- **Remoline Hélène**, 1696, p.m. du Pragela, célibataire, a 32 ans, travaille; en 1698, d.m. vit avec ses neveux Pierre et Boniface Ronzil, no 194 et 191. Elle est de Chaumont, dans la vallée de Césanne.

174.- **Remoline Marie**, veuve de **Samuel Ronzil**, de Chaumont en Dauphiné. Présente en 1693 avec sa soeur et deux garçons, elle est veuve et travaille en 1696; en 1698, a 50 ans, elle vit chez ses fils Boniface et Pierre, no 189 et 192. † le 5.II.1714.

175.- **Revior (Ravior, Raviol, Reviol, Rivian) Anne**, de Fenestrelle, femme puis veuve d'Etienne Parendier, no 157, q.v., d.m. 1698.

176.- **Revior Catherine**, née Bouquet, veuve de **Jaques Revior** du Pragela, en 1698, s.m., a 50 ans, trois filles de 18, 12 et 9 ans.

177.- **Revior Jean**, de Pragela, réfugié à Bex, et sa femme **Jeanne Guay**, baptisent leur fils Jean le 22.VII.1689, s.m. Parrain **Jean Roux** , no 19, et marraine, sa femme **Suzanne Martin**, no 139.

Il était peut-être en Allemagne, dans la Brigade de Pragela, avec Guillaume Davin le Jeune, en 1687.

(Milbradt, passim)

Peut-être aussi Jean Reviol, de Fenestrelles, reçu bourgeois de Begnins le 13.V.1699 ? (PP Reviol, ACV)

178.- **Revior Jean**, laboureur, du Villaret en Pragela, seul en 1696, travaille au logis de Lavey (Jean Rivian). En 1698, a 50 ans, travaille aux sauneries de Bévieux, a entre-temps épousé **Anne Jordan**, probablement no 98.

Ils baptisent leur fille Marie le 7.II.1697.

Pas signalés au-delà de 1698.

Reymond: patronyme très répandu dans tout le Canton de Vaud, à point de départ de la Vallée de Joux, au Lieu dès 1370, à Vaulion avant 1540, à L'Abbaye dès 1634, au Chenit dès le XVIIe siècle, à Rolle dès 1652. Le L.O. indique une bourgeoisie à Ollon vers 1761, en affirmant une résidence antérieure à La Vallée de Joux. Tout porte à croire que les Reymond d'Ollon tirent leur origine d'une famille venue de Château d'Oex ou même de la famille ci-dessous.

Les Reymond.

179.- **Reymond Jean**, neveu de Jérémie no 180, décédé chez celui-ci le 31.VII.1710, et enseveli le 1.VIII.1710, s.m.

180.- **Reymond Jérémie**, marchand et tanneur, du Pont de Vaux en Bresse (Ain), né vers 1658, † le 9.XI.1714. p.m. en 1698, environ 40 ans, sa femme de même âge, avec 3 enfants, une fille de 10 ans, un fils d'environ 6 ans, 1 fils d'un an et demi. Deux de ces enfants ont été identifiés: **Marie**, no 181, et **Moïse**, no 183, vide infra. Le conjoint, **Judith Mottet**, décède veuve le 19.VI.1718.

Jérémie sollicite et obtient l'habitat perpétuel en 1701, et signe l'acte de création de la Bourse Française en 1713.

Il n'est pas certain qu'un fils du couple ait atteint l'âge adulte, sauf si le nommé **Abraham Raimond** d'Ollon, tanneur, qui, le 12.X.1711, épouse Jeanne Marie fille de Jaques Bornand, maître tanneur habitant Bex, était le fils de Jérémie, non nommé en 1698, qui avait alors 6 ans.

181.- **Reymond Marie**, fille de Jérémie, no 180. Née à l'étranger vers 1685, elle est reçue à Bex le 13.VIII.1701. ∞ en 1705, **Noé Albertin**, no 7, à qui elle donna au moins 9 enfants. † le 20.IX.1746.

182.- **Reymond Michel**, tanneur et cordonnier, du Pont de Vaux en Bresse, (Ain) né vers 1663. Recensé en 1696, p.m., il est seul, a 33 ans; en 1698, il est chez son frère Jérémie, no 180. † le 2.IV.1721.

∞ , peu après 1798, **Judith Androt**, du Comté de Foix, † le 8.IV.1731.

Leurs enfants: Paul, b. le 16.II.1702, vide infra

Marie, † le 6.III.1729

Jean Pierre, b. le 27.IV.1704, vide infra

Guillaume, † le 10.IX.1715

Jean, b. le 14.V.1714, vide infra

Pierre, b. le 6.VI.1717

En octobre 1715, le registre de la paroisse de Bex rapporte: " l'ainé des fils de Michel Reymond (dont le prénom n'est pas indiqué) est mort dans ce mois à Berne à l'hôpital français"

Le 6.IV.1731, Judith Androt la mère fait un testament en faveur de Jean et de Pierre.

Michel Reymond avait été reçu à l'habitat perpétuel en 1701, et avait signé l'acte de création de la Bourse Française en 1713.

1732: on recense parmi les français: les trois frères Reymond. Paul, Jean et Pierre vivent ensemble, après la mort de leur mère.

Souche de Paul Reymond: Paul, b. le 16.II.1702, cordonnier, † le 1.II.1770.
 ∞ 1), avant 1735, Elisabeth Milliau (origine ?) celle-ci décède tragiquement:
"décès à Bex le 2 mars [1735] de Elisabeth Milliau, femme de Paul Reimon, cordonnier réfugié à Bex, morte en couches; on a été obligé de lui enlever l'enfant qui étoit mort, il a été enseveli avec sa mère le 3. "
 ∞ 2) peu après Marie Marguerite Bron, † à 62 ans le 7.VII.1772.
 Leurs enfants: Marie Marguerite, née en 1737, ∞ le 18.I.1781, Pierre Aspacher, (Aeschbacher) de Seedorf. Elle † veuve, à 67 ans, le 26.II.1805.
 Rose Judith, 4.XII.1739 – 19.XI.1741
 Jean David, b. le 20.II.1744, † le 11.III.1768, d'étiisie.
 Etienne Victor, 20.II.1744 – 29.II.1748
 Jeanne, b. le 23.I.1753

Paul achète à Bex une maison d'Etienne Receveur en 1748 (Da 65/11)

Paul est recteur de la Bourse Française en 1757.

Cette branche s'éteint avec Marie Marguerite.

Souche de Jean Reymond: Jean, b. le 14.V.1714, habitant perpétuel à Bex, mais domicilié à Ollon, présent en 1747, ∞ le 13.II.1738 *Jeanne Marie Chambovey.*

Leur fille, Suzanne, b. à Bex le 9.VIII.1737, ∞ le 23.XI.1761 Jean Pierre Livert. Elle † le 25.XI.1782.

Le 12.VIII.1739, hon. Jean Reymond feu Mtre Michel Reymond d'Ollon, habitant perpétuel de Bex, se faisant fort pour Jeanne Marie Chambovey sa femme, etc... vend sous la réserve de l'approbation du vertueux conseil d'Ollon, à Mte Jean Isaac Duquartier, habitant à Aigle, envlron un seytheur de mairais au Resen rière Ollon pour 230 florins ; un des témoins est Mtre Jean Paul Sorbler, habitant perpétuel d'Aigle.

La lecture des actes d'état civil d'Ollon n'a pas permis d'établir s'il existe en 1798 une descendance de Michel Reymond à Ollon ou à Bex.

La souche de Jean Pierre, s'il en existe une, est à rechercher à Ollon

1798: on note à Villaz Pierre Samuel Reymond, originaire de Provance, sans enfant. Ce doit être un homonyme sans rapport avec les Reymond du Pont de Vaux en Bresse. On note encore Emmanuel Hespact (!) de Seedorf, propriétaire et chef de famille au Cropt, horloger, présent depuis 15 ans, avec sa femme, Jeanne Marie Reymond, sans enfant.

Dans la maison suivante, de même propriétaire, vit M.Mle Raimon, lingère.

Plusieurs familles Reymond sont enregistrées à la même date à Ollon.

Le 16.III.1799, le " Rolle des François réfugiés, connus sous le nom d'habitants perpétuels de Bex " ne comporte aucun Reymond. C'est dire que les Reymond vivant à cette époque sont soit des femmes mariées à des autochtones, soit des familles dont les chefs sont devenus bourgeois d'Ollon.

183.- Reymond Moïse, fils de Jérémie no 180, décède à Bex le 7.XII.1705, sans indication d'âge. Il avait peut-être 13 ans, mais plus probablement 9 ans.

Richard Anne, de Nîmes, marraine de Pierre Samuel Cassagne, fils du no 38, le 20.VI.1697.

Richard Marguerite, fille de Mr Richard de Nîmes, habitant à Vevey, assiste

avec celui-ci au baptême de Marie Marguerite Cassagne, fille du no 38, le 29.IV.1695. Est-ce Paul ou Humbert ? (cf. Piguët I, p. 32 et 34)

184.- Rigau Jean, orphelin de Balboret (Balbouté ?) en Pragela, 16 ans, 1698; Le 20.III.1708. b. à Aigle d'Elisabeth Madeleine, fille de Jean Rigaud et d'Anne Veillard sa femme.

185.- Riou Jaques, du Vivarais, réfugié à Bex, neveu de Pierre Lermet no 124, reçu à Pâques 1709, armurier.

∞, à une date inconnue, *Dauphine Vilar*, dont on ne sait rien.

Leurs enfants: Pierre Etienne, b. le 16.VII.1713

Judith Dauphine, b. le 29.XII.1715

Jean Pierre Josué, b. le 7.II.1718, d.m. de la famille.

Le destin de cette famille n'a pas été établi, tout porte à croire qu'ils ont quitté la localité.

186.- Robert Simon, fils de Pierre Robert, réfugié de Die en Dauphiné, demeurant à Bex, ∞ le 28.VIII.1741, *Jeanne Marie Rieder*, fille de Benoît Rieder habitant à Bex. Il † à Ollon le 17.X.1757. Elle épouse en secondes noces le 26.IV.1759, Jean Jaques Pièce de ce lieu . Elle avait eu de Simon Robert un fils mort enfant et deux filles.

Est-ce la même famille, et peut-être la même personne ? Le 10.XII.1774 a été béni à Aigle le mariage de David François Clément avec Jeanne Marie Robert, habitante à Bex.

La recherche de cette famille devrait être reprise dans les actes d'état civil du gouvernement d'Aigle.

Roland: patronyme vaudois, à Payerne dès 1468, Vuiteboeuf dès 1463, Ollon 1487, Mauraz (refuge) dès 1767.

Les Roland.

187.- Roland (Rouland, Roulaud) Alexandre, de Mens en Dauphiné, (Isère) maître cloutier, né vers 1664, p.m. en 1696: forgeron au Clauriel, 30 ans, avec sa femme *Catherine Tinembard*, neufchâteloise, de 20 ans, et un enfant de 2 mois. Ils travaillent à la forge de la Chautedie ? En 1698, il est forgeron, âgé d'environ 35 ans; avec sa femme de ce lieu, environ 30 ans, et une fille de 6 mois. † " subitement, près de sa charbonnière " le 15.VI.1717.

Reçu habitant perpétuel après 1701, à une date non repérée, il avait signé l'acte de création de la Bourse Française.

1er conjoint: *Catherine Tinembart*, du comté de Neufchâtel, habitant Bex, 20 ans en 1696. Elle décède en 1696 ou 1697, comme son enfant Pierre, baptisé le 12.I.1696.

2e conjoint: épousée fin 1697 ou début 1698, *Jaqueline Bosset*, ffeu Pierre, 30 ans. † le 10.II.1703 déjà.

Leurs enfants: Claudine, b. le 16.IV.1698, reçue à Pâques 1714, ∞ à une date non repérée, *Antoine Louis Orset*, fils du no 152. † peu avant 1736.

Jean Pierre, 25.VIII.1700 - 25.II.1704

Jeanne Marie, 2.II.1703 - 7.II.1703

3e conjoint: épousée le 25.VII.1704, *Pernette Mages*, de feu Jaques de Gryon; veuve d'Alexandre Roland dès 1717, elle épousera le 18.IV.1724, *Jean Etienne Genaine*, maître teinturier à Château-d'Oex.

Les enfants d'Alexandre Roland et de Pernette Mages:

Marie, b. le 22.IV.1705, présente à Bex le 4.XII.1752, † le 20.II.1761.

Pierre Alexandre, b. le 15.X.1706, destin non établi

Jeanne Marie, 31.I.1712 – 21.IV.1716

Jean Jaques, b. le 2.VI.1715, † le 17.VI.1749 à 33 ans. ∞ le 15.III.1743, à Bex, *Marie Claire Bourgeois*. Leur fils Frédéric Alexandre, b. le 20.I.1744, † le 3.IV.1808, " de la Bourse Française", probablement dernier du nom à Bex, peut-être le muet de 1799.

1732 il n'y a pas de Roland enregistré à Bex. Les enfants du 3e lit d'Alexandre avaient suivi leur mère chez son nouveau mari à Château d'Oex. Certains sont revenus plus tard à Bex.

Un Jean Pierre Roland, habitant Bex, est décédé le 25.VII.1746. Est-ce un membre de cette famille ?

Le 16 mars 1799, un seul Roland, dit **le muet Roland**, figure sur le rôle des habitants perpétuels de Bex membres de la confrérie des pauvres réfugiés.

188.- Ronchard (Ronchail) Etienne, né vers 1658, commerçant et cordonnier, et sa femme *Marie Martin*, no 134, née vers 1670, baptisent leur fille Suzanne le 14.VI.1689, leur fille Jeanne le 28 mars 1692, leur fille Hélène Elisabeth le 22.XI.1693. Le Sr Etienne Ronchard, sa femme et 3 enfants sont signalés en 1693; en 1696, on parle de Etienne Ronchard, âgé d'environ 40 ans, Marie Martin, sa femme, âgée de 29 ans, 3 filles de 10 ans et au-dessous. Sont du Pragela et subsistent de leur commerce et du métier de cordonnier. Même inscription en 1698, d.m. Leur fils Jean Jaques, b. le 8.IV.1697, est sans doute décédé avant l'été 1698.

189.- Ronzil (Rouzi, Ruzi, Ronzi) Boniface, de Chaumont, vallée de Césanne, tailleur ou laboureur, né vers 1658, † le 15.IV.1741. Présent à Bex dès 1693 ou 1694, enregistré pour la première fois en 1696: Boniface Ruzi tailleur, du Pragela, travaille de son métier. En 1698, il a environ 40 ans, est avec son frère no 192, sa mère no 174 et sa tante Remoline no 173.

Il est signalé dans Bla 78, ss.pag., le 14.III.1737; il indique alors qu'il était à Bex en 1693 ou 1694 déjà. On enregistre dans Bla 79, ss pag. le 18.IV.1741, le testament qu'il avait dicté le 9.IV.1741

1732 Enregistrés parmi les vaudois: **Boniface et Jean Ronzil** .

190.- Ronzil François, de Chaumont, qualifié de réfugié à Bex lors du mariage de sa fille **Judith** avec **Jean Jordan**, no 103, le 4.X.1706, s.m.

191.- Ronzil Marie, veuve, mère des no 189 et 192; en 1696, elle travaille. Elle n'aurait eu que 50 ans en 1698; ce chiffre est manifestement trop bas si elle était la mère et non la soeur des 189 et 192. d.m. 1698.

192.- Ronzil Pierre, frère du no 189, maître tailleur. 30 ans en 1698, p.m., (il a donc rejoint sa mère et son frère entre 1696 et 1698) † le 23.IX.1723. ∞ à Bex, le 3.VII.1716, *Madeleine Besson*, d'Ormonts-Dessus, fille de Pierre. Leurs enfants: Suzanne
Jeanne Marie ?

Jean, 24.I.1717 - 29.VI.1733, enregistré avec son oncle en 1732.

193.- **Ronzil Suzanne**, ∞ à une date inconnue, *Pierre Fontannaz*, décédé avant le 12.III.1697, date du baptême de leur fille Jeanne Marie. Celle-ci est reçue à Pâques 1713. Pas d'autre mention de Suzanne Ronzil, vraisemblablement soeur de Bonficae et de Pierre, no 189 et 192.

194.- **Rosseloti Jacob**, de la Comté de Foix, garçon maréchal chez Vallotton, reçu à Pâques 1719, s.m.

Roux: patronyme souvent porté par des autochtones dans le Canton de Vaud: à Bremblens dès 1372, Rossens 1474, mais aussi par plusieurs familles du Refuge à Lausanne, Morges, Vevey, Yverdon, Moudon et Bex, entre autres. On écrit parfois fautivement Roud au XVIIe siècle, ce qui peut entraîner une confusion avec les Roud dits Habiten, vieille famille bourgeoise d'Ollon depuis 1437; les scribes écrivent d'ailleurs également Roux pour Roud ! Au XVIIe siècle, il y avait une concentration particulière de Roux au Villaret (communauté de Roure).

Les Roux.

195.- **Roux (Roos, Rous) Jean**, du Villaret en Prigelaz, négociant, fils de Pierre et de Jeanne Bayle, né vers 1652, † le 6.II.1719 ∞ 1) à Mentoulles, le 15.II.1674 (Kiefner, Registres, no 59, p. 53, lecture fautive de *Jean Pons*, au lieu de Jean Roos) **Suzanne Martin**, no 139, qui décède le 18.IX.1710, sans enfant.

Sont à Vevey le 16.IX.1685 (no 8, no 150 et 151 de la liste alphabétique)
Le 14.VI.1689, Jean Roux est parrain de Suzanne Ronchard, fille du no 188.
Le couple Roux-Martin est recensé en 1693, 1696, 1698, " subsistants de leur argent et commerce ".

Jean Roux ∞ 2), à Bex, le 28.XI.1710, *Pernon (Pernette) Fontannaz*, fille de feu David Fontannaz et de feu Sarah Testaz, b. à Bex le 28.XII.1691, † à Bex le 2.III.1738.

Leurs enfants: Jean David, b. le 26.II.1713, descendance vide infra
Jeanne, b. à Bex le 19.III.1717, † le 23.XI.1768, ∞ le 6.VII.1739, *Jean François Fontannaz*.

Jean Roux avait sollicité l'habitat perpétuel en mars 1701. Il lui avait été refusé; de ce fait il ne participa pas à la création de la Bourse Française en 1713

- Jean David Roux , fils de Jean et de Pernon Fontannaz, b. le 26.II.1713, † d'accident de tir le 15.I.1753, ∞ le 11.XII.1741, *Rose Catherine Bourgeois*, fille de Jean Bourgeois et de Catherine Nicollerat, b. le 7.VII.1711, † le 13.IX.1805.

Leurs enfants: Jean Pierre, 5.VIII.1742 - 2.V.1743
Michel François, b. le 10.IX.1743, descendance vide infra
Jeanne Marie, 24.IX.1745 - 10.II.1748
Jeanne Française, b. le 12.X.1749, ∞ le 1.XII.1768,

Clément Antoine Ravy.

Judith Claudine, 10.II.1752 – 16.1.1754

1732 : Jean David Roux n'est pas recensé parmi les étrangers " vaudois " vivant dans la commune de Bex. Il était peut-être momentanément absent; on peut aussi l'avoir oublié, parce que mineur, vivant avec sa mère et son beau-père, tous deux bellerins.

– Michel François Roux, fils de Jean David, b. le 10.IX.1743, † le 8.VI.1821, ∞ le 30.III.1775, *Jeanne Marie Bourgeois*, fille de Jacob et de Marie Baud, b. le 26.XII.1752, † le 3.III.1798.

Leurs enfants: Pierre François, né le 21.IX.1775, † le 17.IV.1844, bourgeois de Bex dès 1834. Descendance nombreuse.

Jean David, né le 25.XII.1776, † le 8.II.1853, ∞ le 13.II.1803 ,

Jeanne Marie Cherix. Pas de descendance

Jean Pierre, né le 10.XII.1778, † le 14.III.1832, descendance nombreuse.

Anne Suzanne, dite Nanette, née le 12.IV. 1782. ∞ à une date non repérée, Joseph Bernhart de Bienne.

Daniel, né le 18.III.1784, † le 7.XII.1836, descendance nombreuse

Jeanne Marie, née le 11.VI.1786, † noyée le 5.VIII.1788

Anne Eléonore, née le 11.XII.1788, ∞ en 1818, *François Bernard*

Pierre Jacob, né le 15.XI.1790, émigré en Guadeloupe dès 1821.

Charles Louis Frédéric, dit Fritz, né le 9.VII.1793, † le 9.X.1839

∞ le 5.I.1826, *Jeanne Françoise Bernard*, 1 fils mort-né.

Michel François Roux, serrurier, fut inscrit à la Landsassencorporation dès 1780 probablement, puis à la corporation vaudoise de 1811 à sa mort. En 1799, il avait signé la requête des " habitants sans bourgeoisie " au Conseil de Bex. Il avait été recteur de la Bourse Française en 1806, alors qu'il ne faisait pas partie de la Confrérie !

1798: (Ea 14 (2)) Parmi les 28 chefs de famille du Glarey, dizain où sont inscrits 31 épouses et 78 enfants, on trouve:

Michel François Roux, logé dans la maison dont il est propriétaire. Il est avec 6 enfants, est né dans la commune, fait partie de la corporation, est veuf, serrurier. Sa maison accueille deux autres familles: celle de Pierre Zingre-Sibethal, et celle Louis Orset-Gaud.

Le 10 mai 1801, le " Tableau des ressortissants de la nouvelle corporation " comporte l'inscription suivante:

" Michel François Roux, 58 ans, veuf, natif de Bex, serrurier, dès son établissement membre de la corporation bernoise, tous de bonne moeurs et conduite, ne possédant que peu de biens et son industrie pour l'entretien de sa famille.

Enfants: Jean David, 24 ans, célibataire, laboureur

Jean Pierre, 22 ans, célibataire, Anne Suzanne 19 ans, célibataire,

Daniel 17 ans, Anne Eléonore 13 ans, Jacob 12 ans, Charles Frédéric 8 ans.

Pierre François Roux, fils de Michel François, 26 ans, marié, à Bex dès sa naissance, serrurier aux salines, aussi de bonnes moeurs et conduite, mais n'ayant que son industrie pour l'entretien de sa famille.

sa femme, Jeanne Marguerite Bourgeois, 28 ans.

leurs enfants: David François 3 ans, Jean Gabriel 1 an "

Sur le registre matricule de Sainte-Croix et sur celui de Lausanne, les nombreux membres de la descendance de Michel François ont été inscrits dès 1824, avec passablement d'erreurs dans les filiations et d'oublis au cours du



Le Dr. César Roux, descendant de
prosélytes à l'Université de Berne
vers 1876. (Cliché Archives
cantonales vaudoises, P Dr. Roux.
Cliché Rémy Gindroz, Lausanne)

temps. On renvoie à la généalogie générale des Roux de 1713 à 1900, qui figure aux pages 197 à 237 de l'histoire de la famille, pour y trouver les indications précises concernant les individus qui vivaient en 1871.

En janvier 1871, 27 Roux étaient reçus à la bourgeoisie de Sainte-Croix, plus de **185 ans après l'enregistrement de leur ancêtre Jean Roux à Vevey**. En leur compagnie, se trouvaient 6 à 10 Bouquet, plus de 20 Briol, de nombreux Bossonay, quelques Receveur, des Siccard et des Olivier, autrefois à Bex.

196.- ROUX Marie, veuve, signalée en 1693, sans autre indication. Peut-être est-elle la marraine de Suzanne Marie, fille d'Etienne Bouquet, no 29, le 7 ou 9.X.1697 ? Ou est-ce une autre Marie Roux, par exemple la soeur de Jean Roux ci-dessus, qui serait veuve de Guillaume Davin ?

197.- ROUX Pierre, du Villaret, né vers 1663, signalé avec sa femme et deux enfants en 1693, on le cite en 1696 " Pierre Roud, âgé de 33 ans, Katrine Roud sa femme, âgée de 36 ans, 2 enfants, dont l'un a 13 ans. Il travaille aux sources des fondements, et sa femme travaille. Les enfants mandient quelquefois ". En 1698 " Pierre Roux, du Villaret en Prajellaz, ouvrier aux sauneries du Beviaux, âgé d'environ 35 ans, avec sa femme du même âge, un fils d'environ 9 à 10 ans, et une fille d'environ 13 ans ". Le 29.XII.1698, d.m., ils baptisent leur fils Etienne.

198.- ROUX Suzanne, mentionnée sans autre précision en 1693, a 70-75 ans en 1696, est du Pragela et fort pauvre. En 1698, indiquée comme venant du Villaret, a 75 ans " est fort affligée de la vue, ayant peine à se conduire ".d.m. en 1698. On imagine mal qu'on l'ait renvoyée l'année suivante. Elle est probablement morte entre 1698 et 1702.

199.- Roy Jean Louis, fils de Jean Roy de Montauban, garçon boulanger à Bex, âgé de 18 ans, reçu à Pâques 1771, s.m.

200.- Rubert René de Slongesai (?) duché de Bourgogne, prosélyte, tisserand, ∞ le 16.VI.1724, *Barbille Ravy*, fille de feu François Ravy de Villars. Elle se présente le 17.XI.1725, d.m. (Da 72/9)

201.- Saintenac, de, Bernardine, née Usson de Bon Repos vers 1630, " veuve " de Falentin de Saintenac, de Mas d'Azil, converti au catholicisme; † à Vevey en 1710. En 1693, elle vit chez le pasteur Bourdin, no 33. Agée de 60 ans en 1696, elle vit avec Melle Deprat, no 67, et Melle Constance de Grenier, no 91. Elle a 65 ans en 1698. (cf " le Mas d'Azil ", par Napoléon Peyrat, dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. Tome XXVII, deuxième série, treizième année, Paris 1878, p. 385-392)

202.- Serre Jean, signalé avec sa femme et deux enfants en 1693, p.m. Fait un legs à la Bourse des Pauvres en 1725, d.m.

203.- Sibiol Louis, Languedocien, reçu à Noël 1739 " sorti nouvellement de France ", s.m.

204.- **Sic(c)ar(d)** Jean, compagnon tanneur chez Simon Cregu no 65, puis maître tanneur, probablement réfugié et non prosélyte, dont l'arrivée à Bex n'est pas relevée. Indiqué comme originaire du Languedoc, on "natif de St-Sever en Rouergue ", où il est né vers 1697. † à Bex le 3.X.1765 à 68 ans. Le 19 janvier 1741, il signe un contrat matrimonial chez le notaire Jacob Genet (Da 40, p. 33-34, 3e registre) dont on donne ci-dessous le texte, comme exemple d'un type de contrat établi par plusieurs notaires de Bex de l'époque pour des réfugiés français:

" *Contrat matrimonial entre
Honnête Jean Sicard compagnon tanneur de Sr Sever en Rouergue d'une part
et
Louise Marie Blachère Réfugiée en ce lieu d'autre part.*

Au nom de Dieu amen, l'an mille sept cent quarant un, et le dixneuvième jour du mois de janvier, pardevant moy notaire public soussigné et les temoins en bas nommés, Promesses de mariage ont été faites dans l'esperance d'un heureux accomplissement, entre honnête Jean Sicard de St Sever en Rouergue, compagnon chez le sieur Simon Cregu marchand tanneur habitant en ce lieu, et Louise Marie Blachère, réfugiée, maitresse d'école en ce lieu, assistée et en ce fait autorisée d'honnête Jean Anthoine Blachère tanneur demeurant à Bex, d'autre part, et c'est pour les conditions suivantes EN PREMIER, de se prendre et de se faire epouser à la première requisition de l'undeux les formalités en l'Eglise du lieu prealablement observées. ITEM ledit Sicard futur époux promet d'habiller, et de donner les bijoux à sa dite future epouse selon leur etat; et pour (p.34) l'encourager à faire bon ménage, et marque d'amitié qu'il a pour elle; Il luy donne de bienvenue la somme de cent francs, soit deux cent cinquante florins, qui sera reversible aux enfans dont Dieu les voudra benir par ensemble; mais n'en ayant point sera un bien aquis pour elle et les siens; de plus promet ledit epoux, de recevoir par benefice d'inventaire, tout ce qu'il recevra de laditte epouse, pour etre trouvé en faveur de qui de droit, le cas de retitut.arrivant. Quant aux autres condit. qui ne sont pas icj expliquées, les dits jugaux veulent se regler à la pratique des quatre mandem. d'Aigle; ainsj fait et passé sous l'obligat. de leurs biens, et des requises à Cotter dans la maison dud.Cregu en sa pnce et de celle d'honn. Paul Pélaz aussi son compagnon réfugié, pris pour temoins, lesquels ont signé ma minutte avec les dits epoux et epouse et son assistant foy de quoi. Expedié sous le seau et seing de Genet "

Jean Siccard ∞ 1) le 6.II.1741, *Louise Marie Blachère*, fille de Jean Antoine, b. le 12.IV.1710, maîtresse d'école † le 10.VI.1747.

Leurs enfans: Jeanne Marie † le 30.I.1742

Marie Françoise, 21.IX.1744 – 9.XI.1744

Jean Siccard ∞ 2) le 30.XI.1759, *Jeanne Fontannaz*, née vers 1726, † le 31.I.1796, à 70 ans. Jean avait plus de 60 ans. On doit se demander s'il s'agit bien de lui ou d'un fils portant le même prénom, dont le baptême aurait échappé à la lecture. Mais il n'aurait pas pu avoir plus de 18 ans à ce mariage; la reprise attentive des actes laisse à penser que c'est bien du premier Siccard de Bex qu'il s'agit.

Leurs enfans: Judith Françoise, née le 10.VII.1760, reçue en 1777, † le 29.XI.1799, à 39 ans, célibataire.

Pierre Isaac, né le 16.X.1761, reçu en 1777, signalé en 1791 au Landsassen Register à Berne, dont on ne parle plus à Bex après 1777.

Esther Claudine, jumelle, née le 27.VII.1763, reçue en 1779, ∞ le 14.IV.1788, Jean Antoine Moreillon.

Jeanne Esther (ou Esther Marie), jumelle, née le 27.VII.1763, reçue en 1777 déjà, parce que " allant en service à Lyon" signalée au Landsassenregister en 1791 :

Dans Landsassen no 26, XIII/161, p. 139, au StAB, on peut lire:

" *Siccard Jeanne, née Fontannaz 1726, veuve de f. François. Eine arme und sehr gebruchliche Wittwe die bestreut wird, wohnt zu Bex, amt Aelen.*

Kinder: Pierre Isaac, 1761, der obigen Wittwe Sohn abbetreut

Judith Françoise, 1760, Tochter von no 1, Schwester von no 2

Jeanne Esther, 1763, idem, wohnt zu Bex."

Jean Pierre, 19.III.1765 – 24.V.1766.

1798: on trouve au Cretel, Esther Sicard, femme de J.Ant. Moreillon, et 3 enfants. Il est laboureur, natif de Bex.

1824: on enregistre au registre matricule de Sainte-Croix François Sicard et son fils Pierre Isaac. Ils descendent probablement de Pierre Isaac, dont on ne parle plus à Bex après 1777, qui aura quitté la localité comme jeune adulte.

En janvier 1871, des Siccard sont reçus à la bourgeoisie de Sainte-Croix..

Sorbier David, du Vivarais, cordonnier et laboureur, âgé d'environ 45 ans et sa femme, avec trois garçons et une fille; l'aîné de 20 ans, aussi cordonnier. L'autre de 15 ans, l'autre de 3 ans, et la fille d'une douzaine d'années.

(Piguët II. 1698, s.m.) Devenu habitant perpétuel à Aigle en 1701 C'est sans doute un de leurs fils, né vers 1683 ou plutôt vers 1695 que l'on trouve plus tard:

205.– **Sorbier Jean Paul**, cordonnier, de Bais sur Bais en Vivarais, habitant perpétuel à Aigle, demeurant à Bex, ∞ à Bex, le 14.VI.1720, *Catherine Matthey*, fille de Pilippe, cloutier à Bex.

Leurs enfants: Suzanne Marie, b. le 20.IV.1721

Jeanne Catherine, b. le ?.VIII.1723, reçue à Pâques 1739.

Le destin de cette famille n'a pas été élucidé.

Les Sthioul.

206.– **Sthioul Matthieu**, enregistré sous le nom de ESTIOULE, mais dont les descendants s'appelleront STIOUL puis STHIOUL, maître tisserand, fils de feu Louis Estioule, de Bay sur Bay en Vivarais (?), dont l'arrivée à Bex n'est pas documentée, † le 2.XI.1726, sans indication d'âge.

∞ le 17.VIII.1711, *Jeanne Ravy*, ffeu Clément, de Fregnières, † le 22.XI.1752 à 82 ans.

Leurs enfants: Jacob, b. le 23.XI.1713, vide infra

Matthieu, b. le 28.XI.1717, † le 23.II.1734.

Jeanne Marguerite, reçue en 1737 .

1732: parmi les prosélytes, on enregistre **La veuve de Mathieu Stioule et 2 fils.** Où donc se trouvait sa fille ?

- Jacob Sthioul, fils de Matthieu, né le 23.XI.1713, † le 24.III.1765, qualifié alors de **communier de Bex**, ∞ le 17.X.1735, *Claudine Bron*, † le 13.XI.1781 à 67 ans.

Leurs enfants: Jean Jaques, 25.VIII.1736 - 31.VIII.1738

Jean Jaques, b. le 31.1739, vide infra

Sebastien **Jacob**, b. le 21.VIII.1741, † le 13.II.1813

- Jean Jaques Sthioul, fils de Jacob, b. le 31.I.1739, † le 2.I.1795. ∞ le 6.XII.1762, *Anne Marie Previker*, fille de feu Michel, en son vivant à Morcles; elle meurt le 20.II.1800 à 64 ans.

Leurs enfants: Pierre Jacob, né le 19.VIII.1764, présenté au baptême par son grand-père Jacob Sthioul, vide infra

Jean Jaques, né le 19.III.1768, reçu en 1784.

Samuel, 23.II.1772 - 10.X.1777

Louis Antoine Luc, 19.I.1777 - 18.X.1777

Pierre Samuel, né le 2.V.1779, vide infra

On note encore le décès de Marie Madeleine, 4 ans, le 19.VIII.1770, et de Marie Marguerite, 5 ans, le 9.X.1777

1798: on signale au dizain de Villaz, dans une maison appartenant à Abram Fromentin, Jacob Sthioul, laboureur, seul.

- Pierre Jacob, fils de Jean Jaques, ∞ *Françoise Cherix*, de qui naîtront Louis Clément le 25.VII.1805 et Françoise Henriette le 6.IX.1808

- Pierre Samuel, fils de Jean Jaques, ∞ *Marianne Dubiez*, ils auront Marie Fanchette le 4.X.1807, Jean David Edouard le 24.IV.1810 et Jean Gabriel le 4.VII.1814. En 1810, Pierre Samuel est marchand ferratier à Bex (Da 82/22, 20.VII.1810)

C'est sans doute Jacob I Sthioul qui devint bourgeois de Bex en 1762, pour 1300 florins (L.O., p. XCII)

La famille Sthioul est toujours présente au canton de Vaud en 1995

Surdel Jean, réfugié, bourgeois d'Aigle, et sa femme Rose Dufour ou Dufont présentent au baptême Jean Gédéon Albertin, fils du no 3, le 8.III.1715.

207.- **Tanière Jean Pierre**, de Mas d'Azil dans le Comté de Foix, en séjour chez Pierre Barbe, no 14, reçu en septembre 1718, s.m.

Tapernou Judith, réfugiée à Vevey, présente au baptême Judith Dauphine Riou, fille du no 185, le 29.XII.1715.

208.- **Tartanac (Tartenac)** de, Barthélémy, de Mazères au Comté de Foix, né vers 1628, et sa femme, née vers 1656, baptisent à Bex leur fils Gaspard Isaac le 19.VII.1697; ils baptisent leur fille Jeanne Louise à Ollon le 23.III.1690, leur fils Charles le 21.IX.1692; le 2.XII.1697, demeurant à Ollon, il présente au baptême Jean André Bourdin, fils du no 33. En 1698, , il a 70 ans, sa femme en a 42, " tous deux fort valétudinaires, ayant une fille de 8 ans et un fils de 6 ans, un fils de un an ". Selon Peyrac, op.cit., elle était une **Dusson**.

Charles, fils de Barthélémy et sa soeur Maire Anne, sont parrain et marraine à Ollon le 6.I.1704. Barthélémy, pensionné par LL.EE., habite La Tour de Peilz en 1711 (Bis 119/7) Son décès n' pas été repéré.

209.- **Thiolayre(s) (Tiolaire)** André, de Lyon, prosélyte, menuisier, habitant Bex de 1735 à 1744 en tous cas ∞ à Bex, le 15.VIII.1735, *Marie Françoise Fontaine*. Vide infra l'esquisse de sa biographie.

210.- **Veillier Pierre**, réfugié du Pragela, parrain à Bex, le 13.I.1688, de Jean Martin, fils du no 131; sa femme, *Jeanne Chiout*, est marraine. s.m.

211.- **Veillier Pierre**, de Mentoules en la Vallée de Pragela, et *Catherine Julian* sa femme, no 107, " réfugiés à Bex pour la profession de la vérité ", baptisent à Bex, le 19.VII.1690, leur fils Jean. s.m.

Vernhes Charles, ministre ci-devant de Vielmade (?) près Montauban, parrain de Charles Bourdin, fils du no 33, le 7.IX.1693 (cf Piguët I, Lausanne, p. 50)

212.- **Vialat Jean**, réfugié de Narbonne, dont la veuve *Anne Jalaguier* décède le 28.II.1731. **David Vialat**, réfugié, habitant Bex, décède le 18.III.1751 à 70 ans. C'est tout ce qu'on sait.

213.- **Vignals, des, Etienne**, sieur de la Vaur, du Comté de Foix; Monsieur Duvignal en 1693, seul; 48 ans en 1698. Rentier et célibataire. Reçu à l'habitat perpétuel en 1701, signe l'acte de fondation de la Bourse Française en 1713. Décès non repéré. Il est retourné au Mas-d'Azil en 1718 (G.F. p.209) Il n'en est peut-être pas revenu. Ami intime de Charles Bourdin.

214.- **Vincent Jean**, garçon chapelier, du Dauphiné, reçu à Pâques 1725, s.m.

Vincent Jeanne, réfugiée, habitant Vevey, marraine in absentia de Mathieu Stioul, fils du no 206, le 28.XI.1717.

215.- **Wanault ou Vualnaut**, Chevalier sive Jean, de Montfaucon province de Champagne, (Meuse) garçon chapelier, prosélyte qui a longtemps travaillé chez le Sr Cevey, est reçu à Pâques 1724.

On trouve dans les actes du notaire Testaz, dans Da 72/8, une promesse de mariage tout à fait classique dans son contenu, dont le préambule est ainsi conçu:

" Du 11e avril [1724] se sont en personnes constitués Sr Jean feu Claude Wanault de Monfaucon, Province de Champagne, chapelier de son métier, prosélyte, à pnt demrt à Aigle, agissant comme personne libre, d'une part, Et Anne Judith fille du Sr Jean Gay [no 82] vivant marchand habitant perpétuel de Bex et d'honrée Marie Blanc sa veuve; assistée et avisée, tant de ladte Blanc sa mère, du Sr Michel Blanc son oncle, du sieur Pierre Gay son frère, de Me Abram Tissot son beau frère, que du sieur ancien curial Veillon son parrain d'autre part.

Le destin de cette famille serait à rechercher à Aigle.

On devrait peut-être également retrouver **Joseph Violat**, inscrit au Proselyten Manual des Stadt Bern, no 1, (1699-1731) p. 65, le 7 juillet 1717. Il venait de Chateunay en Dauphiné. Marie Violat est la femme de Pierre Grevoulet, no 94. Il conviendrait aussi de rechercher des traces de **Paul Pélaz**, qualifié de compagnon réfugié de Simon Cregu.(cf. p. 107)

L'établissement à Bex entre 1576 et 1635, de protestants et de prosélytes
valaisans et savoyards.

Les registres de baptêmes de Bex ont été conservés dès 1566, avec une lacune entre 1615 et 1629; une première lecture, très ardue, des actes de la période 1566–1635 fait ressortir trois catégories d'immigrés qui font baptiser leurs enfants: ceux du Valais urbain (Sion, Martigny, St–Maurice), ceux du Chablais, ceux de la Savoie voisine. Les premiers fuyaient les restrictions à la liberté religieuse qui précédèrent l'interdiction du protestantisme en Valais, les seconds étaient des enfants de protestants fuyant la recatholicisation du Chablais après le traité de Lausanne et la croisade de François de Sales, les derniers des immigrés isolés, souvent des prosélytes, dont la venue au gouvernement d'Aigle répondait à des motifs divers.

On a pu repérer les baptêmes d'enfants dont les parents étaient de Fribourg: des Bleus, 3 enfants de deux pères différents; 15 enfants portaient 9 patronymes différents issus de Sion; les pasteurs de Bex, ignorant la langue germanique, les ont transcrits de façon très approximative : Anlich, Cois, Sinfresins, Waldin, In Albon, Wis, Reymatex, Gynprisz, de Chablais. Martigny fournit des Alleman et des Salteri, Saint–Maurice un Berodi; de Val d'Illiez venaient des Bernard, des Ecoffey ou Escofier et des Bovard , de Bagne venaient le curé du Perrey, des Sarazzin et des Rosso; de Samoens sont venus des de Vallon et des de Coustaz; les Georges étaient de Champanges dans la paroisse d'Evian; les Saugin ou Sanyon venaient du Val d'Aulx (?) les Folguet et les Bossonay de Chamonix, les Loye d'Abondance, les Bourin et les Fer de la Plagne en Abondance, les Deprez ou Depraz venaient sans autre précision de Savoie.

Quatre mariages concernaient des immigrants qui se fixèrent à Bex:

Laurent Olivier, d'Allinge au bailliage de Thonon, épouse à Bex, le 28.I.1596, Clauda Simonin; la descendance de cette famille Olivier à Bex devrait être complétée; elle est différente de celle du no 151 de la Liste Synoptique.

Laurent de Lésius, de Samoens, épouse à Bex, le 2.III.1599 Loyse Bosset de Fregnières.

Christophe du Perrey, jadis curé de Bagne, résidant à Bex, épouse à Bex le 21.IX.1603, Pernette Bruchet, fille d'un bourgeois de Lausanne.

François Monnet, de Viuz en Sallaz, sur le Foron, à 18 km de Bonneville, en Haute Savoie, reçu sujet de LL.EE., épouse à Bex, le 9.XI.1635, Judith Cex, fille d'un notaire du Val d'Illiez, " promettant de vivre selon la Réformation évangélique ". Leurs descendants sont reçus bourgeois à Bex, où la famille s'éteindra en 1919 (L.O.)

Les limites fixées à notre étude dès son commencement nous ont retenu de pousser plus loin la recherche. Il conviendrait que quelqu'un s'intéresse au destin de tous les enfants issus des immigrés baptisés à Bex avant 1685. De par sa situation, Bex a été l'étape ou pour certains le refuge d'un nombre non négligeable de protestants menacés de persécution ou de prosélytes, vivant dans les contrées limitrophes du gouvernement d'Aigle.

n.b. les patronymes soulignés sont ceux des familles dont on est sûr qu'elles se sont fixées durablement à Bex, et qui sont signalées en 1685 et au-delà.

Evolution de la colonie de réfugiés français à Bex

dès l'automne 1685; destinée des réfugiés et de leurs descendants à Bex

jusqu'en 1798.

Remarques liminaires: les Bähler, Barbatti, Chavannes, Combe, Imer, Mörkofer et Weiss, pour ne citer qu'eux, ont écrit des pages fort instructives sur le Grand Refuge protestant. Il me semble qu'ils ont trop souvent privilégié la réussite de quelques individus et de quelques familles dont la présence flattait les autochtones, et négligé le sort des réfugiés les plus simples et les plus pauvres. Protestants, et pour certains pasteurs de formation, ces auteurs aimaient à penser et à écrire que le protestantisme bernois et vaudois, comme celui d'Allemagne et des Pays-Bas, avait retiré un grand bénéfice de l'arrivée des coréligionnaires français, qui pour leur part avaient été généreusement accueillis par la population. Vuilleumier, dans son " Histoire de l'Eglise Réformée au Pays de Vaud sous le régime bernois ", a repris leurs conclusions, dont il s'est largement inspiré pour rédiger le chapitre concernant le Refuge.

Récemment, Quadroni et Ducommun, puis Küng, ont traité de la période de 1685 à 1720 d'un point de vue plus objectif; mais en survolant cette courte période, les premières se sont autorisé des statistiques trompeuses; à partir de recensements généraux, données instantanées qui concernent aussi bien les étrangers de passage que les résidents durables, elles ont risqué des évaluations chiffrées et des généralisations souvent erronées; le second, conduit par des préjugés qu'il nomme hypothèses, maintient celles-ci malgré les lacunes avouées de sa lecture des actes " par sondages ". Henri Meylan, lui aussi, dans l'Encyclopédie du Pays de Vaud, après avoir admis que l'on ne savait pas grand chose de l'intégration des familles réfugiées, n'en avait pas moins conclu: " que le refuge de la fin du XVIIe siècle a été une véritable transfusion de sang, non seulement au point de vue physiologique, mais aussi sur le plan spirituel " (Encyclopédie du Pays de Vaud, tome 4, p. 148, reprise de son article paru en 1969 dans le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, p.511-540)

Si l'on veut un jour comprendre l'intégration des réfugiés protestants dans la population vaudoise et en écrire l'histoire, il faut commencer par une réflexion critique sur les méthodes d'examen et de travail utilisées jusqu'ici. On devra retenir deux évidences: la première est qu'il n'y a pas eu un refuge protestant au Pays de Vaud, mais des refuges; chaque localité a pris à l'égard des réfugiés que le hasard ou le gouvernement bernois lui imposait, des décisions qui lui étaient propres, et qui dépendaient de l'importance de sa population, de sa situation géographique et économique, de ses capacités financières. Berne avait ouvert ses frontières, non sans générosité (n'en déplaise à Küng) à des milliers de coréligionnaires persécutés. Dès l'arrivée de ceux-ci, Leurs Excellences se sont heurtées à une réalité de fait extrêmement contraignante qui se révéla incontournable à partir de 1700: les compétences des communes en matière de bourgeoisies. Les communes ne pouvaient s'opposer à l'établissement sur leur territoire des réfugiés que Berne voulait y placer; mais elles purent résister, certaines mollement, d'autres violemment et durablement, aux injonctions venues d'en haut, lorsqu'il s'est agi d'accorder la bourgeoisie ou l'habitat perpétuel aux français réfugiés. Au long de sa domination antérieure sur le peuple vaudois, Berne avait fait reposer sur les communes et sur les Bourses des Pauvres, toute la charge de l'assistance aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. L'occupant poursuivit dans la même voie jusqu'à la fin de sa présence au Pays de Vaud. Cette politique eut pour seul correctif, bien tardif, la création de la Landsassencorporation en 1780. La gestion des Bourses des Pauvres était exclusivement

de la responsabilité des communes. Les baillis, les gouverneurs, n'avaient aucun droit de regard sur les comptes et sur l'administration de ces Bourses. Ce n'est pas les quelques aumônes en nature et en espèce qu'ils distribuaient chichement qui auraient pu leur en donner le droit. La volonté et la capacité qu'ont démontrées certaines communes du Pays de Vaud de rejeter tout ou partie des pressions venues de Berne, expliquent en grande partie pourquoi le sort des réfugiés de telle localité a été très différent de celui des réfugiés établis dans des localités voisines.

Il était très difficile à des réfugiés non-bourgeois, simples habitants d'une commune, de changer de domicile légal. La plupart des fils et petits-fils de réfugiés sont restés dans la commune où leur ancêtre avait été dirigé à son arrivée sur terre bernoise. De ce fait, jusqu'à 1780 en tous cas, l'intégration de la grande majorité des familles s'est jouée dans le vase clos de leur commune de domicile. Seuls les réfugiés aisés ont pu obtenir une bourgeoisie en dehors de la commune où ils vivaient.

Il reste à savoir pourquoi certaines communes, telles Prilly au XVIII^e siècle, se sont singularisées en admettant à la bourgeoisie plusieurs familles de réfugiés pragelans qui n'habitaient pas la commune, et qui n'étaient pas particulièrement riches.

Deuxième évidence: les réfugiés d'une localité ne formaient pas un groupe homogène dont tous les membres auraient parcouru en même temps les étapes de l'intégration: chaque famille vécut un destin particulier, chaque génération a dû chercher son propre chemin vers l'indépendance économique et vers l'assimilation.

A l'égard de l'intégration des réfugiés protestants, le Pays de Vaud bernois doit être considéré comme un ensemble inhomogène, formé de nombreuses cellules particulières qui communiquaient très peu les unes avec les autres. On doit analyser l'évolution de chaque cellule communale séparément, avant toute tentative de synthèse; plus, à l'intérieur d'un foyer cellulaire communal, il convient d'analyser le destin des réfugiés, dans le long terme, souche par souche. Il ne s'agit pas de compter des êtres anonymes, mais des personnes, que l'on doit correctement identifier avant de suivre leur descendance sur des dizaines d'années, et pour certaines sur plus d'un siècle.

Une vision diachronique de l'intégration dans chaque lignée est une condition nécessaire à la compréhension des mécanismes qui ont modelé la vie des familles. On devra puiser à toutes les sources disponibles pour retrouver l'enchaînement des générations issues des hommes et des femmes qui sont venus chez nous au moment du refuge et après; il faudra non seulement tenir compte des recensements, mais exploiter les actes d'état civil et ecclésiastiques, les décisions des gouvernants, les archives des communes et des familles, les actes des tribunaux et des notaires, les archives des Bourses Françaises, les enregistrements personnels à Berne, etc...

La liste alphabétique et synoptique des réfugiés signalés à Bex dès 1685 que nous avons établie tente de répondre aux critères retenus ci-dessus. Elle permettrait à ceux qui voudront écrire l'histoire du refuge et des réfugiés à Bex, de trouver l'élément de base essentiel à leur étude: l'identité des personnes concernées.

L'intégration des réfugiés de Bex a été particulièrement difficile. Nous avons pu suivre la succession des générations de certaines familles jusqu'à la fin du régime bernois et constater qu'elles n'avaient pas encore obtenu leur droit de bourgeoisie. Les décisions prises par les autorités bernoises jusqu'en 1798 à l'égard de ceux de leurs sujets qui vivaient dans la commune de Bex comme habitants ou comme habitants perpétuels, puis les attermolements du gouvernement vaudois entre 1803 et 1870, ont obligé certaines familles à vivre sans posséder de bourgeoisie communale jusqu'en 1861, et même, pour les plus défavorisées d'entre elles, jusqu'en 1871 !

On est bien loin des récits bucoliques véhiculés par la littérature protestante.

Il est indéniable qu'il y a eu de belles réussites personnelles et familiales parmi les réfugiés dans les villes vaudoises, à Lausanne en particulier. Mais à l'autre extrême

des familles ont traversé tout le XVIIIe et les deux premiers tiers du XIXe siècle sans que leurs générations successives acquièrent un plein indigénat; elle étaient, pour leur malheur, soit trop chargées d'enfants, soit trop pauvres, pour acquitter le prix très élevé d'une bourgeoisie. Certes, les destins écrasés de cette catégorie, restée anonyme, des réfugiés pour la foi, ne sont pas plus représentatifs du sort de la majorité des réfugiés que ne l'est le brillant destin des membres de la première. Mais il est bon qu'ils ne soient pas occultés. Lorsque l'on aura fait surgir de l'oubli les destinées des plus humbles – les moyens pour le faire existent – il sera temps de se pencher sur les trajectoires familiales de la majorité des réfugiés pour la foi venus de France au Pays de Vaud pendant le régime bernois.

René Albert Houriet, l'historien de Bex, a su rapporter les conflits survenus entre réfugiés et autorités communales pendant la période de 1700 à 1712. Il attribuait aux réfugiés une influence bénéfique sur le développement commercial de la localité. Cette influence a peut-être existé. Houriet a sans doute surestimé l'importance des Salines comme donneur d'emplois aux fugitifs. Houriet voyait dans la présence des réfugiés un moteur culturel et un stimulant du renouveau de la foi des autochtones. Ces considérations sont proches de celles que Weiss avait développées.

Houriet n'est pas allé au-delà de ces appréciations générales et n'a pas abordé les difficultés qu'ont rencontrées les Bouquet, les Bossonay, les Fer, les Martin, les Parlier ou les Roux, qu'il croisait dans les rues de Bex ou dont il lisait les noms dans les archives communales qu'il connaissait si bien.

La très récente monographie sur Bex, (ouvrage collectif, 1 vol., 132 p., Editions Favre S.A., Lausanne, 1995) consacre 7 lignes aux réfugiés (p. 15) et indique: " la plupart de ceux-ci étaient artisans et contribuèrent, par leur labeur, à développer la localité et à la préparer aux transformations qui suivirent ". On ne saurait imaginer remarque plus insipide.

Chavannes, quant à lui, voulait démontrer combien l'arrivée à Bex de certains français à la fin du XVIIe siècle avait enrichi la société bourgeoise du Gouvernement d'Aigle. Citant " quelques uns " des réfugiés recensés en 1698, il nomme presque exclusivement les membres de la petite noblesse qui gravitait autour du pasteur Bourdin. Le seul pragelan dont il retienne le nom est Moïse Perron, mais il est vrai qu'il était chirurgien et régent d'école...

(op.cit., p.313, note 1)

Les prosélytes d'avant 1685.

Le Grand Refuge a commencé en 1685, l'année de la Révocation de l'Edit de Nantes. Mais des français protestants isolés ou des couples se sont installés bien avant au Pays de Vaud: des Bernard à Vevey, des Bertholomez à Orbe, des Boisot, Chapuis, Constant, Mennet et de Saussure à Lausanne, des Chavannes à Vevey, du Gard à Cossonay, Le Coultre au Chenit, de Grenus à Morges, pour indiquer les principaux. Il se peut que des familles protestantes françaises se soient fixées à Bex au XVIe siècle, pour s'éteindre déjà au XVIIIe. On a noté les premiers baptêmes à Bex en 1566 déjà. On donne en p. 111/348 un aperçu de l'immigration de 1576 à 1635, qui en établit l'existence sans pouvoir en faire un tableau exact.

Le recensement des " étrangers " de 1732 retient cinq familles de prosélytes installés avant 1685: les Bossonay, Chaland, Courtaz, Fer et Lizet.

Les Bossonay ont été signalés la première fois en 1592, les Chaland en 1650, les Courtaz en 1637, les Fer en 1596, les Lizet en 1677. Cette façon de désigner comme prosélytes les fils, petit-fils et plus lointains descendants d'étrangers convertis au protestantisme après leur arrivée dans les terres bernoises, est surprenante. Au sens de l'Eglise, le fils d'un converti, lorsqu'il est baptisé, est un protestant à part entière. Cette dénomination doit être

comprise, nous semble-t-il, comme l'expression d'une double méfiance des autochtones à l'égard de ces familles: dans l'esprit des gens de Bex – y compris des pasteurs dans leur fonction d'officier d'état civil – la descendance d'un converti était suspecte d'être "mal " réformée, et cela d'autant plus que les membres de la famille, n'ayant pu accéder à la bourgeoisie, restaient de simples habitants. Le destin des Bossonay est sans doute la démonstration la plus frappante de cette méfiance: Nicolas Bossonay, venu de Chamonix, faisait baptiser au temple de Bex sa fille Marguerite le 21.X.1592 et son fils Nicolas le 30.VII.1615. Ses descendants furent simples habitants de Bex, avant d'être membres de la corporation bernoise, puis d'appartenir à la corporation vaudoise dès 1811. Des générations de fils Bossonay nés à Bex avaient épousé des filles protestantes du pays, de Bex en particulier. On ne peut imaginer meilleure assimilation ! Pourtant, les Bossonay durent attendre 1871 pour recevoir une bourgeoisie vaudoise, celle de Sainte-Croix, 256 ans après le baptême à Bex de leur ancêtre Pierre, 279 ans après celui de Marguerite, fille de Nicolas. A l'instar de la Ville de Berne, le bourg de Bex admettait difficilement de nouveaux bourgeois, au XVIIe siècle déjà.

Le Grand Refuge.

Le colonie de réfugiés dont Jean Roux a fait partie s'est constituée entre 1685 et 1698. Les fugitifs sont arrivés par groupes familiaux entiers, ou rarement les uns après les autres. A partir de 1699, ce sont de jeunes hommes célibataires qui vinrent de France habiter Bex, pour y travailler comme artisans, ouvriers ou compagnons: la majorité d'entre eux se déclaraient prosélytes lorsqu'ils décidaient d'épouser une fille du pays. D'autres sont mentionnés uniquement lorsqu'ils sont reçus à la Sainte-Cène; acceptaient-ils ce passage au protestantisme uniquement pour être autorisés à séjourner à Bex et à poursuivre une activité de quelques mois ou de quelques années ? Etaient-ils au contraire venus de France chez des parents, dans l'intention de trouver ainsi l'occasion de renouer avec la foi de leurs ancêtres ? Il est impossible de le déterminer pour bon nombre d'entre eux.

Chronologie des arrivées et des départs de 1685 à 1699.

Ce n'est pas par hasard que les premiers fugitifs arrivèrent dans le Gouvernement d'Aigle avant la Révocation d'octobre 1685. Ils étaient venus du Val Pragela et des vallées voisines d'Oulx et de Bardonnèche. Le 7 mai 1685, un arrêt de Louis XIV avait interdit à perpétuité l'exercice de la Religion prétendue Réformée (R.p.R.) dans le Val Pragela. Quelques jours plus tard une même interdiction frappait les vallées voisines, également " vaudoises " Le 23 juillet suivant, le Parlement de Grenoble (Tribunal du Dauphiné) enregistrait l'arrêt royal, ce qui déclencha les dragonnades et les conversions forcées au Val Pragela. Les indications que Daniel Martin a fournies dans ses lettres et le recensement de 156 réfugiés à Vevey le 16 (26) septembre 1685, prouvent que les premiers réfugiés pragelans sont arrivés à Bex dès septembre 1685. Les historiens du Pays de Vaud, tout comme Vuilleumier, ont ignoré l'existence de l'arrêt du 7 mai 1685; tous, y compris Ducommun et Quadroni ici ou là, ont confondu les vaudois du Piémont et les pragelans, ce qui est regrettable. Il a fallu attendre les travaux de Kiefner, pour qu'on reconnaisse l'importance numérique des Pragelans dans le Refuge au Pays de Vaud.

Les Pragelans furent suivis, dès avant la fin de l'année 1685, par des réfugiés français venus d'autres provinces; un groupe particulier se forma autour du pasteur Charles Bourdin, venu du Mas d'Azil dans le Comté de Foix.

On ne sait pourquoi celui-ci fut dirigé ou se dirigea sur Bex, mais l'on sait qu'il a prêché à Huémoz en mai 1686 déjà. L'Edit de Fontainebleau d'octobre 1685, à son article IV, contenait l'injonction faite par Louis XIV aux ministres " de sortir de notre royaume et terres de notre obéissance 15 jours après publication de notre présent Edit, sans y pouvoir faire aucun prêcher, exhortation, ni aucune fonction à peine de galères..." A fin octobre 1685, Charles Bourdin avait déjà quitté sa paroisse du Mas d'Azil. (Grenier-Fajal, 1877)

Comme le rapporte la D[eu]tsche M[issive] no 27.774 du 5.XII.1685, il y avait déjà 174 réfugiés fixés dans le Gouvernement d'Aigle à fin 1685 (Küng, note 61, p. 126) Si l'on tient compte de la répartition numérique des réfugiés entre les communes du Gouvernement d'Aigle lors des recensements de 1693 et 1698, on peut penser que la majorité des 174 avaient élu domicile à Bex.

Dès 1685 et pendant treize ans, plus de 200 réfugiés sont passés par la localité. Le séjour de certains ne fut qu'un épisode dans une longue errance qui les mena dans divers pays ou les ramena dans leur pays natal. Pour d'autres, ce qu'ils avaient espéré devenir un enracinement cessa brutalement après quelques années, renvoyés qu'ils furent par LL. EE. en 1699. D'autres encore semblent avoir quitté la commune, pour la plupart de leur plein gré, avant ou après 1698, pour une destination que nous n'avons pu établir. D'autres fugitifs enfin, en nombre, écoulerent le reste de leur vie à Bex. La liste synoptique que nous avons établie donne la possibilité de délimiter à quelques années près la date des arrivées et des départs, et de circonscrire le groupe des installés définitifs. Cette liste nominale doit être quasi complète. Mais comme les prénoms des enfants venus mineurs avec leurs parents ne figurent pas sur les dénombremens de 1693, 1696 et 1698, certains ont pu quitter Bex sans avoir laissé de traces dans les actes d'état civil; ils manquent sur la liste synoptique. Mais ces enfants sont pris en compte, anonymement, dans le total des réfugiés. Enfin, certains décès et certaines naissances peuvent manquer, les registres d'état civil n'ont pas toujours été correctement tenus par les pasteurs.

Les recensements successifs délimitent les périodes suivantes: la première va de 1685 à 1693, date du premier recensement général ordonné par Berne. La deuxième période s'étend de 1693 à 1698, date du dernier recensement général; la troisième commence en 1698 et se termine en automne 1732 par le recensement local des étrangers; la dernière période couvre les années 1733 à 1798, an 1 de la République Helvétique, où l'on enregistra, en mai, commune par commune, toutes les familles du nouveau canton de Vaud; on peut admettre que la situation en mai est représentative de janvier, à la fin du régime bernois.

L'émigration des Pragelans suivit les aléas de la situation politique dans leur vallée. La frontière franco-suisse et franco-genevoise fut fermée par la France en 1686, sauf pour les vaudois piémontais, au bénéfice desquels elle fut entrouverte. L'histoire de ces exilés provisoires ne concerne pas Bex. En 1687, la frontière s'ouvrit à nouveau et des Pragelans vinrent grossir le groupe de ceux qui avaient accompagné le pasteur Daniel Martin en été 1685. En 1693, l'occupation temporaire du haut Cluson par la Savoie fut l'occasion pour de nombreux Pragelans qui avaient subi les conversions forcées de 1685, non pas de partir pour la Suisse, mais d'émigrer dans le Val Pérouse pour y retrouver la liberté du culte réformé. C'est ainsi que 400 habitants de la Communauté de Roure et 100 du Méan émigrèrent dans la basse vallée du Cluson.

Mais le 20 juin 1696, un accord secret entre la France et la Savoie obligeait

celle-ci à ne tolérer aucun protestant français dans le Val Pérouse et Pignerol, qui lui revenaient. Français d'origine, de nombreux Pragelans quittèrent peu après le Val Pérouse où ils vivaient depuis 1693. Beaucoup vinrent en Suisse, puisque le recensement de juillet 1698 compte environ 400 d'entre eux sur le territoire du futur canton de Vaud (moins le district d'Oron). Ceux qui vinrent à Bex sont signalés avec la mention " venus du Piémont depuis la paix ". Ils étaient partis sans attendre l'édit que prit Victor Amédée II de Savoie le 10 juillet 1698, ordonnant à tous les vaudois français de quitter la Savoie dans les deux mois. 2800 d'entre eux se mirent en marche en automne 1698 pour rejoindre Genève par dessus le Mont-Cenis, guidés par leurs pasteurs. Le ministre Jaques Papon fils a fait le récit de ce difficile voyage, qui coûta la vie à plus d'un, dans une lettre à M.H., Pasteur et Professeur à Leyden (cf. Brandes D., dans *Geschichtsblätter des Deutschen Hugenotten-Vereins*, Zehnt XI, Heft 10, Magdeburg, 1902)
Ils passèrent l'hiver à Genève et partirent l'année suivante en Allemagne. Aucun ne s'arrêta à Bex.

Les malheurs des Pragelans restés dans leur Vallée n'étaient pas terminés après l'exode de 1696 à 1698; en 1708, le Duc de Savoie s'empara du Pragela; il promit un édit de tolérance, facilita le retour des émigrés et leur promit qu'ils pourraient récupérer leurs biens. Certains revinrent d'Allemagne. Mais la liberté pour les protestants resta limitée, puisqu'ils n'eurent pas le droit d'avoir des pasteurs. Dès 1711, les curés avaient repris le dessus. En 1713, la paix d'Utrecht interdit le culte protestant au Pragela. L'Eglise protestante, isolée et sans ministres, se maintint jusqu'en 1730, malgré les persécutions. Dès le mois de mai 1730, une nouvelle émigration des protestants pragelans commençait. Des fugitifs passèrent en Suisse; ce printemps-là 400 séjournaient à Genève, puis furent répartis entre Nyon, Morges, Lausanne, Aubonne et Bonmont. Ils étaient environ 364 au Pays de Vaud en juin 1732, 391 en mars 1733. C'est pour justifier son refus d'en héberger certains, que la commune de Bex rédigea à l'intention de LL.EE, le *dénombrement des étrangers qui résident rière la paroisse de Bex* du 16 novembre 1732. LL.EE. dispensèrent les gens de Bex d'accueillir de nouveaux pragelans. Ils partirent bientôt pour les Pays-Bas.

Les réfugiés dont les noms figurent sur la liste synoptique.

Nous avons repéré **318 personnes** nées en France qui ont été signalées à Bex entre 1615 et 1798, au titre de réfugiés, prosélytes ou catéchumènes reçus à la Sainte-Cène. Ce nombre ne concerne que les personnes effectivement signalées. Certaines femmes de prosélytes n'ont pas été citées dans les sources auxquelles nous avons eu accès, en particulier celles du XVI^e siècle, dont le nom n'accompagnait pas celui du père de leurs enfants sur le registre des baptêmes. 5 réfugiés avaient séjourné quelque temps ailleurs dans le Pays de Vaud avant de se fixer à Bex. Les pères de famille, les enfants seuls et les veuves portaient 136 patronymes différents. Outre ces 136 noms de famille, on en compte 20 autres que les épouses d'origine française ont portés avant leur mariage; le nom de jeune fille de plusieurs femmes mariées qui n'ont pas terminé leur vie à Bex nous reste inconnu.

Les réfugiés et réfugiées nés en France, ceux que nous appellerons la première génération du refuge, ont eu à Bex 238 enfants.

- 100 réfugiés, adultes et enfants, sont venus à Bex avant 1693; 11 d'entre eux sont partis avant 1693 (cinq jeunes couples et un enfant) mais grâce aux mariages et aux naissances survenues entre 1685 et 1693, les réfugiés recensés en 1793 étaient au nombre de 115.

- En 1696, il y avait à Bex 114 réfugiés, dont 63 vaudois; sur les 35 foyers identifiés, 26 étaient vaudois. 11 foyers nouveaux étaient apparus depuis 1693; en même temps, 11 foyers anciens n'étaient plus recensés; mais il semble que trois familles aient été oubliées par les recenseurs.

- En 1698, au moins 230 parmi les 286 réfugiés du Gouvernement d'Aigle habitaient à Bex. Houriet parle d'une population de 2500 habitants à Bex au début du XVIIIe siècle. Ce chiffre est très probablement excessif, si l'on se réfère à un recensement local de quelques uns des dizains, datant de 1699, figurant aux AcBex. (dénombrement des habitants qui font residence au Mandement de Bex, sans y comprendre les françois refugiez, dressé en 11.1699, reg. no 6, ss pag.) Le premier recensement ordonné par LL.EE. est celui de 1764 (Ea 2/1) On comptait alors 2267 personnes dans la paroisse. Il est très improbable que la population ait diminué entre 1698 et 1764, il est au contraire vraisemblable qu'elle ait augmenté. On est en mesure de certifier qu'au début de l'été 1698 les réfugiés représentaient plus de 10% de la population de Bex.

Pressés par des nécessités économiques et politiques, LL.EE. décidèrent en automne 1698 de faire sortir de leur Etat tous les réfugiés qui s'y trouvaient domiciliés. Le 2 février 1699, le conseil de Bex entendit lecture du mandat du 24 janvier, ordonnant à tous les réfugiés de quitter les terres bernoises au printemps. Puis les villes du Pays Romand bernois obtinrent la permission de garder ceux des réfugiés qu'elles estimaient capables de subvenir sans assistance à leurs propres besoins, ou qu'elles pensaient utiles à l'économie locale. Elles adressèrent à LL.EE. la liste de tous ceux qu'elles voulaient garder. Celle de Bex n'a pas été conservée.

Ducommun et Quadroni écrivent (op. cit. p. 232) " entre avril et juin [1699] de nombreux réfugiés quittent donc la Suisse. Il n'existe à notre connaissance aucun relevé, aucune liste qui nous donnerait ne serait-ce qu'une indication grossière concernnt leur nombre. Mais selon nos calculs, la moitié d'entre eux seraient partis ". Les deux auteurs ne semblent pas avoir été frappés par la nature contradictoire de leurs deux propositions. Puisqu'il n'existe aucune liste des partants, seul l'examen des recensements de 1698 et la recherche des décès survenus après 1698 dans toutes les paroisses vaudoises, complétés par une recherche des listes d'émigrants en Allemagne, aux Pays- Bas, au Danemark et en Angleterre, permettra d'identifier les partants avec certitude avant d'en établir le nombre.

L'examen de notre liste synoptique permet de constater qu'une certaine d'anciens pragelans (entre 97 et 100) et 9 français d'autres régions ne sont plus signalés après 1698. Deux ou trois vieillards sont probablement décédés entre 1698 et 1702, période pendant laquelle les décès n'ont pas été relevés par les pasteurs de Bex.

On peut affirmer sans risque d'erreur, que 97 réfugiés de Bex originaires du Pragela, au minimum, ont quitté la Suisse en 1699; on ne peut envisager qu'en ce printemps 1699, si dangereux pour eux, des réfugiés de Bex aient réussi à se fixer ailleurs dans le Pays de Vaud. On ne peut exclure que les partants aient été plus nombreux. Entre juillet, date de recensement, et fin décembre 1698, en effet, de nouveaux fugitifs ont très bien pu venir à Bex, sans s'être obligatoirement joints aux groupes qui atteignirent Genève. Ils n'auront laissé aucune trace à Bex s'ils ont fait partie de ceux qu'on a chassés en 1699.

Ces malheureux 97 pragelans firent partie, avec les " renvoyés " du reste du pays et avec les survivants des piémontais arrivés à Genève l'automne précédent, des 3585 vaudois qui ont quitté la Suisse pour diverses colonies en Allemagne au printemps 1699.

Les gens de Bex n'avaient aucune envie de garder parmi eux les pragelans en question, dont la lecture de la liste synoptique démontre qu'ils étaient tous

gens pauvres et pour la plupart sans qualifications professionnelles.

33 Pragelans restèrent à Bex après " l'épuration " de 1699. 30 d'entre eux appartenaient aux familles Bouquet, Gay, Jordan, Lantelme, Martin et Roux.

Aucun nouveau réfugié du Val Cluson ne vint habiter Bex après 1698, à l'exception du galérien Friquet et de Jean Jordan, dit " le gros Jean ". Tous deux moururent à Bex sans laisser de descendance.

- En 1700, la colonie de réfugiés de Bex comptait 135 personnes environ, adultes et enfants, première et deuxième générations confondues. Au cours du XVIIIe siècle, plusieurs familles disparurent, mais la colonie s'augmenta de nouveaux arrivants. Très peu d'entre eux sont qualifiés par les sources locales et bernoises de réfugiés. La quasi-totalité étaient de jeunes hommes célibataires qui prenaient pied à Bex comme ouvriers-artisans; la majorité étaient sans doute issus de familles protestantes; venus pour travailler chez un artisan français réfugié de leur parenté ou de leur région installé à Bex, ou chez un patron suisse, ils trouvaient l'occasion de devenir ouvertement protestants. Quelques-uns étaient de simples compagnons-artisans qui n'avaient pas de préférence confessionnelle, mais qui se trouvaient contraints par les lois du pays bernois, de suivre un catéchisme s'ils voulaient séjourner dans les terres bernoises. Une fois sur place, tous ces jeunes hommes entraient en contact avec leurs contemporaines autochtones, et beaucoup décidaient d'épouser une bellerine. Avant de pouvoir se marier, ils devaient être acceptés à Berne par la chambre des prosélytes et inscrits au registre de la Proselytenkammer. Le mariage ne leur était pas possible avant qu'ils aient accepté d'être catéchisés et reçus à la Sainte-Cène avec les adolescents de la paroisse de leur domicile provisoire. Leur mariage pouvait alors être béni au temple; il n'y avait pas de mariage civil; quelques fois, la naissance d'un enfant précipitait l'acceptation par le Consistoire Suprême du mariage, avant que le père de l'enfant n'ait été reçu à la Sainte-Cène.

Vuilleumier n'a pas dit un mot de ces prosélytes du XVIIIe siècle, alors qu'il a parlé longuement des ecclésiastiques venus comme prosélytes au siècle précédent.

Les prosélytes d'avant et d'après 1700 n'ont pas bénéficié, comme l'ont fait les protestants du Grand Refuge, du poids du nombre et des pressions qu'exerçait Berne pour faciliter et hâter les réceptions à la bourgeoisie ou l'admission à l'habitat perpétuel. Au contraire, dès les années 1730, Berne a mis en garde ses sujets vaudois contre toute forme de facilités accordées imprudemment à des candidats pérosélytes, si grande était la crainte de LL.EE. de voir tomber ces étrangers à la charge de l'assistance. La grande majorité des prosélytes d'après 1700 domiciliés à Bex et de leurs descendants sont restés en marge de la vie communale jusqu'à fin du régime bernois; n'étant pas en mesure de revendiquer le statut d'habitants perpétuels, ils n'ont pu cotiser à la Bourse Française. A l'exception des Sthioul, qui achetèrent la bourgeoisie de Bex en 1762, les prosélytes du XVIIIe siècle vécurent pauvrement jusqu'en 1798 et même au-delà. Plusieurs familles furent inscrites à la Landsassencorporation; ainsi les Barrier, Boriace, Cregu, Jaques, Receveur et Siccard. Malgré leurs mariages avec des filles de Bex, leurs enfants ne furent pas des bellerins à part entière, tant étaient strictes les règles qui transmettaient le droit de bourgeoisie exclusivement des pères aux enfants. La situation précaire des prosélytes de Bex leur interdit, au moins jusqu'à la création de la Landsassencorporation en 1780, d'envisager d'aller vivre en dehors des limites du Gouvernement d'Aigle.

Le 16 novembre 1732, nous l'avons dit, la communauté de Bex adressait à

Leurs Excellences de Berne une liste des "étrangers" résidant dans la paroisse; Les recenseurs avaient compté 33 vaudois, 57 français et 42 prosélytes, soit 132 personnes. Ils étaient 133 si l'on compte Jean David Roux, que l'on a omis (peut-être était-il absent de Bex à cette date.)

Entre 1732 et 1798, le nombre de ceux qui continuaient à porter le nom de français venus à Bex comme réfugiés diminua progressivement. En mai 1798, le gouvernement du canton du Léman fit établir le "rôle des citoyens de la commune de Bex formé de douze dizains " (Ea 14 (2)) Ce rôle est représentatif de la situation qui régnait en janvier, à la fin du régime bernois.

Henri Meylan écrivait dans l'Encyclopédie du Pays de Vaud (tome 4, p.148) en parlant de l'assimilation des réfugiés: " mais là encore, des enquêtes locales sont nécessaires, il faudrait dépouiller très soigneusement les registres de baptêmes et de mariages tenus par les pasteurs, pour se faire une idée précise du processus ". Ducommun et Quadroni pour leur part, indiquent en p, 275 " Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est difficile de mieux connaître et expliquer l'effort d'intégration particulier à Vevey. Mais ces résultats laissent bien voir que des études complémentaires seraient nécessaires pour approfondir ces quelques observations. Un étude poussée de l'état civil, par exemple, devrait vérifier la rapidité d'intégration des Français réfugiés à la communauté locale à travers le taux précocement élevé de mariages ou de parrainages mixtes ".

Dès qu'on aura établi pour les autres paroisses vaudoises une liste synoptique analogue à celle de Bex, on pourra tenter de répondre aux questions que se posaient les auteurs ci-dessus. Mais il sera difficile de conclure si l'on ne rapporte pas en même temps les particularités de la politique d'aggrégation pratiquée par telle ou telle commune; l'élément déterminant de l'assimilation politique, c'était l'octroi, plus ou moins généreux, du droit d'habitation perpétuelle ou de bourgeoisie. Si l'on s'en tenait aux taux de parrainages mixtes et de mariages mixtes précoces comme indicateurs d'intégration, on ne pourrait expliquer les retards d'intégration politique des réfugiés de Bex que nous allons rapporter dans notre dernier chapitre.

Nous donnons ci-dessous un tableau des mariages contractés par les réfugiés et prosélytes de Bex pendant les deux premières générations; y fait suite le nom des familles qui ont accueilli pendant la même période un fils de réfugié par son mariage avec une de leurs filles, sans pouvoir pour autant offrir à ce gendre les moyens d'une participation à la vie communale.

Notre liste synoptique permettra, à qui le voudra, de suivre jusqu'en 1798 et au-delà, l'évolution des alliances matrimoniales entre descendants de réfugiés et autochtones.

Mariages contractés par les réfugiés, par les prosélytes du XVIII^e siècle et par la première génération de leurs descendants:

Les réfugiés hommes ont contracté 59 mariages ou remariages: ils ont épousé 32 fois une réfugiée, 19 fois une bourgeoise de Bex, 8 fois une "habitante " non bourgeoise. Leurs fils ont contracté 28 mariages: 17 avec une bourgeoise de Bex, 1 avec une "habitante " non bourgeoise, 10 avec une réfugiée ou fille de réfugié.

Les réfugiées ont épousé 32 fois un réfugié, 4 fois un homme du pays. Les filles de réfugiés ont contracté 34 mariages avec des hommes du pays, dont 16 avec des bourgeois de Bex, 12 avec des habitants non bourgeois, et 6 avec des vaudois ou réfugiés de l'extérieur; enfin, 10 fois elles ont épousé un réfugié ou fils de réfugié vivant à Bex.

n.b. la grande discordance entre le nombre de mariages de réfugiés hommes avec des femmes du pays (27) et le nombre de mariages contractés par des réfugiées avec des hommes du pays (4) s'explique, entre autres, par le fait que les prosélytes venaient à Bex célibataires, et épousaient quasi obligatoirement des filles du pays.

Patronymes portés par les 45 femmes de Bex, bourgeoises ou habitantes, qui ont épousé un réfugié ou un fils de réfugié :

Ansermet, Barlet, Bernard, Besson, Bocherens, Bolat, Bosset, Bourgeois, Bride, Bron, Chambovey, Chenaux, Cherix, Defy, Delessert, Dumoulin, Fontaine, Fontannaz, Genet, Girod, Matthey, Minod, Murisier, Pute, Richard, Rieder, de Siebenthal, Testaz, Tinembart, Veillon, Veillon dit Meyer.

Les dernières phases de l'intégration.

A.- La situation des descendants de réfugiés et de prosélytes à la fin du régime bernois.

Lorsque cesse la domination bernoise en janvier 1798, de nombreuses familles issues de réfugiés ou de prosélytes ont cessé d'exister à Bex:

1.- Tout d'abord celles, les plus nombreuses, qui ont quitté la localité avant 1700, après quelques mois ou quelques années de présence; voici la liste des chefs de famille ou des rares individus isolés qui appartiennent à cette catégorie: Claude Balcet, Jean Bellon, Pierre Bouchard, Marguerite Boursset, Jeanne Challeron, Etienne Chatellain, Madeleine Clerc, Catherine Conte, Jeanne Conte, Madeleine Conte, Pierre Conte, le sieur Declaud, Michel Doullon, Antoine Garin, Charles Garnier, Anne Gautier, Antoine Jacquet, Catherine Jordan, Etienne Jordan, Anne Juvenal, Barthélémy Juvenal, Marie Juvenal, une autre Marie Juvenal, Marguerite Juvenal, Pierre Juvenal, Catherine Lotte, Anne et Jeanne Martin, Guillaume Martin, Hélène Martin, Jean Martin, Jean Mayet, un autre Jean Mayet, Paul Nicolas, la veuve d'Etienne Parendier, Etienne Pastre, Moïse Perron, Marie Queyrel, Jean Regal, Jean Revior, Jean Rivian, Etienne Ronchard, Marie Roux, Pierre Roux, Suzanne Roux, Pierre Veillier, un autre Pierre Veillier.

2.- Ensuite les quelques familles qui ont quitté Bex entre 1700 et 1798: Charles Bourdin, Pierre Méjean, Daniel Narbonne, Bernardine de Saintenac, André Thiolyres (?) Etienne de la Vaur (?)

3.- Ensuite les familles tombées en quenouille: on indique la dernière mention d'un fils: Anglievel (1723) Barbe (1789) Battifort (1723) Charreau (1732) Chausal (1741) Friquet (1728) Girouin (1703) Grevoulet (après 1710) Godin (1776) Lantelme (1748) Pastre (1769) Ronzil (1741)

4.- Celles encore dont le destin du dernier fils n'a pas pu être précisé: on donne la date de cette dernière naissance: Pierre Isaac Baudran (b. le 13.X.1715) Pierre Samuel Gay (b. le 22.III.1703) Jean Pierre Lermet (b. le 4.V.1697) Jean Jaques Goeneau, Jean Reboul (b. le 19.II.1712) Pierre Noguier (b. le 25.X.1715)

5.- Enfin les rares familles qui n'ont plus de représentant mâle à Bex en 1798, mais en ont ailleurs: c'est le cas pour les Boriace, Jaques, Molles, Receveur, Siccard.

Les descendants de réfugiés ou de prosélytes toujours présents à Bex en 1798 formaient trois groupes: ceux qui étaient devenus bourgeois de Bex, ceux qui avaient gardé le statut d'habitants perpétuels, ceux qui, appartenant ou non à la Corporation, étaient toujours et encore de simples habitants.

Les archives de la commune de Bex sont si incommodes à consulter que l'on a dû renoncer à chercher le moment et les conditions auxquels certains ont obtenu la bourgeoisie et le prix qu'ils ont dû payer. Mais il est certain que les Albertin et les Molles, parmi les réfugiés du XVIIe siècle, les Chalard, les Courtaz et les Sthioul parmi les prosélytes, étaient devenus bourgeois de Bex avant 1798. Les Reymond et certains Parlier ont acquis la bourgeoisie d'Ollon

avant le départ des Bernois.

Les réfugiés du XVII^e siècle qui suivent avaient conservé le statut d'habitants perpétuels acquis par un de leurs ancêtres: les Blachère, les Martin, certains Parlier, les Orset, les Roland.

Enfin, étaient restés simples habitants; les Roux et les Bouquet, parmi les réfugiés du XVII^e siècle; les Barrier, Boriace, Bossonay, Briol, Cregu, Jaques, Receveur, Siccard, descendants de prosélytes.

La lecture ciblée du " rôle des citoyens de la commune de Bex, composée de douze dizains " (Ea 14 (2)) montre qu'au printemps 1798, quelques mois après la fin du régime bernois, 84 personnes, adultes et enfants, portaient le nom d'anciens réfugiés ou prosélytes de Bex: 16 Albertin, 1 Boriace, 2 Bossonay, 18 Bouquet, 2 Chaland, 2 Courtaz, 2 Didié, 10 Fontany, 2 Jaques, 2 Martin, 5 Orset, 5 Parlier, 4 Receveur, 2 Reymond, 8 Roux, 3 Sthioul; 8 femmes mariées avaient porté, comme jeunes filles, un patronyme de même catégorie: Suzanne Valet-Cregu, Jeanne Marie Bocherens-Molles, Judith Nicollerat-Chaland, la femme de Jean David Richard, née Briol, Elisabeth Veillon-Chaland, Pauline Chelouber-Marion, Esther Moreillon-Siccard, Françoise Clément-Roux.

Ces 92 personnes, sur 2315, soit 4 % de la population totale de la commune, descendaient directement d'un réfugié ou d'un prosélyte, le nom qu'elles portaient ou avaient porté étant le marqueur indubitable de cette filiation. Elles représentaient probablement moins de la moitié de tous les descendants de réfugiés ou de réfugiées vivant dans la commune; l'autre moitié était formée de leurs contemporains bourgeois de Bex dont un ou plusieurs ancêtres avait épousé une fille de réfugié ou de prosélyte.

Nous allons suivre les laissés pour compte sur les chemins difficiles qu'ils durent emprunter pour devenir des vaudois à part entière. Quelques familles protestantes originaires d'Allemagne ou de Suisse-Allemande, fixées librement à Bex au cours du XVIII^e siècle avaient négligé de maintenir leur bourgeoisie originelle; elle durent se plier aux mêmes décisions que les descendants de réfugiés ou de prosélytes d'origine française. Mais elles ne font pas partie du groupe dont nous esquissons l'histoire, nous n'en parlerons pas. Il y eut également au moins un prosélyte tyrolien employé aux salines de Bex.

B.- Sous la République Helvétique.

L'établissement de la République Helvétique apporta aux simples habitants comme aux habitants perpétuels et aux membres de la Corporation, incertitude et inquiétude. Le titre III de la constitution du 12 avril 1798 prévoyait que :

" tous ceux qui sont actuellement bourgeois effectifs soit d'une ville municipale ou dominante, soit d'un village sujet ou non sujet, deviennent par la constitution citoyens suisses. Il en est de même de ceux qui avaient droit de manence perpétuelle et de manents nés en Suisse". Il semblait donc que tous les descendants de réfugiés nés à Bex allaient devenir citoyens à part entière. D'autant que le même titre ajoutait: " l'étranger devient citoyen suisse lorsqu'il a résidé en Suisse pendant vingt années consécutives, qu'il s'y est rendu utile, et qu'il produit des titres favorables sur sa conduite et ses moeurs ". (Tillier, République Helvétique, tome 1er, p.32)

Les généreux principes de la constitution n'entrèrent pas dans les faits. Comme l'indique Tillier (ibidem, p. 99-100) " La grande masse du peuple se préoccupait moins des bases philosophiques de l'état nouveau que d'apprécier, suivant ses besoins matériels, des parties isolées et des stipulations

spéciales. On sentait, par exemple, l'impossibilité de détruire les droits de bourgeoisie locale, fondement de toute organisation politique en Suisse. Et la commission établie pour l'examen de ce point par le Grand Conseil crut devoir tranquilliser le peuple, en proclamant le principe que les membres des communes qui avaient possédé jusqu'alors, par achat, don ou héritage, un droit sur les biens des communautés ou des pauvres, les conserveraient à perpétuité. Quant aux villes précédemment souveraines, les biens appartenant à l'Etat et adjugés à ce titre à la République Helvétique devaient être distraits de ceux qu'on reconnaissait pour propriété de ces villes en qualité de communes. Mais la séparation présenta d'autant plus de difficulté que cette distinction avait été inconnue à l'époque des acquisitions. On avait le projet d'imposer la charge des pauvres (Armenunterhaltung) et des tutelles (die Bevormundung) à l'association à laquelle le bien communal serait attribué. Tous autres privilèges et prérogatives liés précédemment à la notion de bourgeoisie étaient supprimés. Chaque citoyen Helvétique pouvait s'établir dans toute l'Helvétie et, après cinq ans de séjour dans une commune, il y acquérait l'exercice des droits politiques. On devait fixer d'avance le prix d'achat moyennant lequel tout citoyen Helvétique participerait au bien communal et au bien des pauvres du lieu de son établissement; ce prix serait en rapport avec la valeur des dits biens dans chaque commune. Ces propositions de la commission furent admises par la loi du 13 février 1799, et elles formèrent dès lors la base des rapports de bourgeoisie ".

Les simples habitants et les habitants perpétuels pouvaient craindre, à Bex comme ailleurs, que leur statut de citoyen de deuxième classe, instauré par la nouvelle loi, ne signifie une discrimination plus forte entre bourgeois et habitants, que celle qu'ils avaient vécue sous le régime bernois. Les habitants non bourgeois pouvaient être renvoyés sans délai de la commune où leur famille vivait depuis plusieurs générations, s'ils se révélaient incapables d'acheter la bourgeoisie ou de payer une taxe d'habitation. Quant à ceux d'entre eux qui étaient membres de l'ancienne Corporation bernoise, ils observaient que l'éclatement de l'ancien Canton de Berne mettait sûrement en veilleuse, et au pire pourrait faire disparaître, la Landsassen Kammer, qui depuis sa création 20 ans plus tôt assurait l'assistance de leurs pauvres ou de leurs survivants. Théoriquement, les anciens incorporés seraient secourus directement par l'Etat central; les données concernant les secours attribués aux incorporés de Bex sous la République Helvétique sont très fragmentaires, et figurent, éparses, dans K VIII a 20 aux ACV. Elles nous apprennent qu'à la fin de la République Helvétique, l'Etat central avait un retard de plusieurs années dans le paiement des pensions.

Les confédérés établis à Bex au cours du XVIIIe siècle étaient également très inquiets; une vingtaine de chefs de famille appartenant aux anciens incorporés et aux confédérés présentèrent une supplique à la municipalité de Bex, en 1799 probablement. Le texte, non daté, a été conservé aux AcBex dans le registre factice no 6. On y reconnaît les noms de confédérés suisses-allemands, de vaudois d'autres communes, d'anciens réfugiés ou prosélytes, (Roux, Bouquet, Didier) La rédaction malhabile fait penser que le texte a été rédigé par un germanophone. Nous avons reproduit ce texte à la page 138, à laquelle nous renvoyons.

La commune de Bex était très soucieuse, en cette période difficile, de réduire autant que possible les secours qu'elle distribuait. Se rappelant que les habitants perpétuels de 1713 avaient constitué une confrérie destinée à assister ses membres dans le besoin, elle fit établir le rôle de ceux des descendants des membres créateurs qui continuaient à cotiser. Cette liste

Cela faisait 54 personnes de plus que la commune n'aurait pas charge d'assister !

Il semble que dès 1801, le gouvernement (du canton du Léman ou le gouvernement central ?) ait envisagé de créer une nouvelle corporation. On trouve en effet (H 388 A) un " Tableau des ressortissants de la nouvelle corporation demeurans dans la commune de Bex, district d'Aigle, canton du Léman à la date du 10 mai 1801 " On y trouve des Bossonmay, Boriace, Bouquet, Receveur et autres Roux. Les inscriptions ont été reprises dans la liste synoptique pour chacune des familles concernées.

C.- Les décisions prises par le Canton de Vaud dès sa création et jusqu'à l'année 1871.

1.- Décisions concernant les membres de la Confrérie des pauvres réfugiés de Bex.

Les secours que la Confrérie pouvait distribuer – parcimonieusement – étaient essentiels pour ceux de ses membres restés habitants perpétuels; pour ceux qui avaient acquis la bourgeoisie de Bex ou d'Ollon, la bourse pouvait compléter l'aide de la commune. L'organisation de charité collective qu'était la Confrérie, déchargeait à la fois la commune et l'Etat cantonal. On n'entreprit rien, ni à Bex ni à Lausanne, pour dissoudre la Confrérie avant 1850.

Tout changea à partir de fin 1850: la loi fédérale du 3.XII.1850 sur les heimatloses fit obligation aux Autorités Fédérales de procurer aux heimatloses un droit de bourgeoisie cantonal, et aux autorités cantonales que cela concernait, un droit de bourgeoisie communale. L'article 2 de cette loi définissait ainsi les heimatloses :

" les heimatloses actuels se divisent en deux classes:

- 1° Les "tolérés ", c'est à dire qui ont été reconnus jusqu'à présent en cette qualité par un canton, qu'ils aient été départis ou non à des communes.*
- 2° Les individus sans domicile fixe (vagabonds)"*

Le canton de Vaud mit presque 9 ans à fixer dans une loi cantonale l'application de la loi fédérale. Le Grand Conseil l'adopta le 21 mai 1859. L'article premier précisait le but de la loi:

" Les communes qui ont à leur charge, soit des personnes qu'elles ont tolérées sans qu'elles fussent munies de papiers de légitimation et qui ont perdu leur droit de cité, soit des habitants perpétuels, à l'égard desquels il n'existe de la part de l'état aucun engagement, sont tenues de les admettre gratuitement au nombre de leurs bourgeois ".

L'article 2 ajoutait :

" L'Etat procurera une bourgeoisie 1° aux enfants trouvés 2° aux individus qui sont à la charge de l'Etat ".

On avait proposé au Grand Conseil un article 5 ainsi libellé:

" L'incorporation dans une commune des personnes à la charge de l'Etat aura lieu par tirage au sort. On placera autant que possible tous les membres d'une même famille dans la même commune ".

La proposition d'un tirage au sort déclencha une levée de boucliers; de nombreux députés y voyaient une atteinte à l'autonomie et aux prérogatives des communes; le député M. Simond, entre autres, s'exprima avec véhémence: "il y a plus, disait-il, et c'est là une nouvelle spoliation à l'égard des communes, c'est que les incorporés deviendront copropriétaires des biens communaux; les communes seront forcées de partager leurs biens avec ces gens-là; soyez-en sûrs, les communes feront les plus grands sacrifices plutôt

que de partager leurs terres et leurs forêts avec les incorporés ".
 L'article 5 balayé, l'Etat dut négocier la bourgeoisie de 44 heimatloses *sensu stricto*, qu'il avait voulu imposer aux communes par tirage au sort.
 La loi, adoptée sans l'article 5, faisait obligation à la commune de Bex de recevoir dans sa bourgeoisie les derniers habitants perpétuels qui vivaient sur son territoire. Les simples habitants, en particulier les familles autrefois membres de la corporation bernoise, avaient été prises en charge par l'Etat, nous le verrons plus loin.

Liquidation de la Bourse Française de Bex.

Une convention provisoire entre la Commune de Bex et la Confrérie des Pauvres Réfugiés habitants perpétuels de Bex fut passée le 8.XI.1860 et ratifiée par un décret du Grand Conseil le 18.I.1861; la convention définitive fut instrumentée par le notaire Jacob Bourgeois le 17.IX.1861. Nous en donnons le texte aux pages suivantes.

En cette année 1861, 16 Martin devenaient enfin bourgeois de Bex; leur ancêtre Etienne, le cordonnier, et sa femme Elisabeth Debeaude, s'étaient fixés à Bex peu avant 1693; le processus d'intégration avait mis au moins 168 ans pour aboutir. De même, 8 Parlier accédaient à la bourgeoisie de Bex; Antoine, le tanneur, leur ancêtre, et sa femme Lydie, avaient été signalés à Bex à partir de 1696; leur intégration s'achevait après 165 de présence de la famille à Bex. Enfin, 3 femmes Blachère devinrent bourgeoises de Bex peu avant la disparition du patronyme; leur ancêtre Paul Blachère, chamoiseur, était arrivé à Bex entre 1698 et 1701, après avoir été signalé à Lausanne en 1698; l'intégration des Blachère trouvait son terme après 163 ans de présence de la famille en territoire bernois puis vaudois.

Registre des copies d'actes du notaire Jacob Bourgeois de Bex, no 1-312, instrumentés du 29 septembre 1859 au 10 mars 1864. Lecture et copie à la main du 12.IX.1995 et du 14.IX.1995 aux ACV.

Acte no 98, dès la page 92, du 17 septembre 1861

" Acte de Bourgeoisie et règlement d'intérêts.

Par devant Jacob Bourgeois, notaire pour le district d'Aigle, domicilié à Bex, se présentent: - D'une part:- les représentants de la Commune de Bex, agissant au nom de celle-ci, savoir: Son Syndic et Député à la Constituante et au Grand Conseil Isaac François fils de Pierre François Cherix et le vice président de la Municipalité Isaac François Benjamin fils de feu Abram Gédéon Dürr, tous les deux de Bex y domiciliés, (p. 93) Ils procèdent ensuite d'autorisation du Conseil Communal de Bex, en date du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante et de Procuration de la Municipalité de dite Commune du vingt-cinq août dernier.- D'autre part;- Les membres ou représentants d'iceux qui composent la Corporation connue sous le nom de **Bourse française de Bex, dite Confrérie des Pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex**, savoir 1° Jean Henri, fils de feu Pierre Jean Henri Albertin et sa femme Jeanne Marie née Bovon, bourgeois de Bex y domiciliés- La femme Albertin est autorisée par son dit mari et à défaut de parents dans le Canton, par la Justice de Paix du Cercle de Bex, selon son délibéré en date du vingt et un mars mil huit cent soixante et un.

2° Marie Louise née Oehrli, veuve de Jean Pierre Louis Albertin, de Bex y domiciliée, autorisée par son Conseil Judiciaire Louis Mages allié Courtaz, maître fondeur, aussi de Bex où il demeure, ici présent, et de plus par son parent au cinquième degré Jean Louis Ravy, domicilié rière Bex, et par son neveu Félix Masson demeurant à Martigny; ceux-ci en vertu de souscrit duement légalisé.

3° Jean Gabriel fils de feu Jean Pierre Albertin et sa femme Julie Marie françoise née Moreillon de Bex y domiciliés. Celle-ci autorisée par son père Jean David Moreillon et par son frère Gabriel Moreillon, les deux de Bex y demeurant, ici présents.

Jean Gabriel Albertin agit de plus au nom et en sa qualité de tuteur naturel de ses enfants mineurs qui sont: Julie, Marie, Fanny et Elise Albertin, en vertu d'autorisation de la Justice du Cercle de Bex en date du vingt et un mars dernier.

4° Le dit Jean Gabriel Albertin, agissant au nom et comme mandataire de Louis Gabriel Albertin, fils de défunte Marie Madeleine Albertin, de Bex, domicilié à Lausanne et de sa femme Marguerite Madelaine née Aeschlimann, des mêmes lieu et domicile, en vertu de procuration du vingt deux mai mil huit cent soixante et un. La femme Albertin née Aeschlimann est autorisée par son dit mari, par son père Abram Aeschlimann et par son frère Abram dit Auguste Aeschlimann, ces deux derniers de Sumiswald, canton de Berne, selon souscrit prèdit du vingt-deuxième mai.

5° Marius Eugène Molles, fils de Daniel Théophile Molles, aussi de Bex, demeurant à Vevey, agissant tant en son nom personnel que comme mandataire :

a) de son père susdit, le nommé Daniel Théophile Molles, aussi de Bex, demeurant à Vevey.- Celui-ci procédant pour lui et en sa qualité de tuteur naturel de ses enfants mineurs Clélie Jacqueline Adrienne Molles et Jenny Molles, en vertu d'autorisation de la Justice de Paix du Cercle de Vevey en

date du vingt-quatre mai de la présente année.

b) de sa mère Marie Jacqueline née Brun, femme du prénommé Daniel Théophile Molles. Elle est autorisée aux présentes par son dit mari et par ses deux fils le comparant Marius Eugène Molles et son frère Auguste François Frédéric Molles, résidant également à Vevey.

c) de son frère prédit Auguste François Frédéric Molles, résidant également à Vevey.

d) de sa soeur Marie Louise Molles, demeurant au dit Vevey. Celle-ci est autorisée par son père, son Conseil Judiciaire et par ses deux frères prénommés.- Les pouvoirs de Marius Eugène Molles résultent d'une procuration collective, à lui délivrée par ses mandants, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante et un, dans laquelle sont mentionnées les autorisations de la mère Molles née Brun et de sa fille Marie Louise Molles.

6° Pierre Gessenay aubergiste à Vevey, agissant au nom et comme mandataire de Marie Clélie Molles fille de feu Daniel Théophile [ce ne peut être qu'une erreur, on devrait dire de feu Frédéric, Marie Clésie étant née à Niort le 22.IV.1807, fille de Frédéric Molles et de Marie Jeanne Boucher sa femme] Molles de Bex, domiciliée à Bauchwitz, Royaume de Saxe en vertu de procuration dûment légalisée. Elle est autorisée par son mandataire qui [est] en même temps son Conseil Judiciaire, par son neveu Marius Eugène Molles et par son frère Daniel Théophile Molles, selon souscrit du vingt quatre mai, déjà mentionné plus haut.

7° Marianne née Buffat veuve de David Gédéon Parlier, d'Ollon, domiciliée à Salaz rière Ollon, à ces présentes autorisée par son Conseil Judiciaire Samuel Buffat, d'Ollon y domicilié, d'après son écrit en date du vingt un mars dernier et par ses neveux Charles Buffat allié Thomas, et Henri Buffat allié Pièce, aussi d'Ollon, domiciliés à Bex, en vertu de leur souscrit dûment légalisé. -

8° François Bordon, d'Ollon, domicilié à Antagnes, agissant au nom de Pierre Antoine fils de feu Pierre Antoine Parlier, d'Ollon y domicilié, en vertu de procuration en date du quatrième août écoulé, celui-ci procédant tant pour lui personnellement que comme héritier (p.94) pour un quart de sa défunte femme Suzanne née Reuteler et de sa soeur Louise née Reuteler femme de Jean Louis Guereth, héritiers pour chacun trois huitièmes de la prénommée Susanne née Reuteler, femme de Pierre Antoine Parlier, décédée à Ollon le vingt-huit février mil huit cent soixante et un.- Les pouvoirs de François Bordon sont contenus dans la procuration prédite en date du quatrième août.

9° David François Guillaume Parlier allié Paris, d'Ollon, demeurant à Sallaz rière Ollon, agissant pour lui-même et de plus au nom de ses enfants mineurs Henri Samuel Félix, Marie Alexandrine, Elise Henriette, Aline Fanny, Emile François et François Philippe Parlier, en vertu d'autorisation de la Justice de Paix du Cercle d'Ollon sous date du dix-neuf mars mil huit cent soixante et un. - Le père Parlier agit de plus au nom de sa femme qu'il autorise Jeanne Rose née Paris, selon son souscrit du douze mars dernier, dans lequel est intervenue l'autorisation de deux de ses parents au sixième degré, Emmanuel Voutaz et Lucien Delacrétaz d'Aigle y domiciliés.

10° David Samuel Guillaume Parlier et sa femme née Bernard, d'Ollon, y domiciliés. Cette dernière autorisée par son dit mari et par son frère Pierre Bernard et son neveu David Bernard allié Ravy, de Bex, demeurant rière cette commune selon leur souscrit en date du vingt et un mars dernier.- David Samuel Guillaume Parlier agit en outre au nom et comme tuteur naturel de son enfant mineur Charles Samuel Félix Parlier en vertu d'autorisation de la Justice de Paix du Cercle d'Ollon, du dix-neuvième mars dit.

11° David Samuel, fils de feu Jean Pierre Emmanuel Minod, d'Yvorne, domicilié à Aigle, agissant au nom et comme mandataire de Marie née Reichenbach veuve de Jean Pierre Blachère, demeurant aussi à Aigle, dont

il est Conseil Judiciaire et qu'il autorise en cette qualité. Ses pouvoirs sont renfermés dans une procuration en date du dix-neuf mars mil huit cent soixante et un, dans laquelle la veuve Blachère est autorisée par son cousin germain Jean Louis Chaffrey, agriculteur, d'Aigle y domicilié et par son parent au cinquième degré Jean Pierre Schwendy, de Gessenay au Canton de Berne demeurant rière Ollon.

12° Pierre David Pittier de Bex, domicilié à la Posse-dessous, agissant au nom et en sa qualité de tuteur de Françoise Marie Emilie Blachère, domiciliée à Gryon, fille de feu François Blachère, ensuite d'autorisation de la Justice de Paix du Cercle de Bex, en date du quatre avril dernier.

13° Jeanne Suzanne Marie Judith née Livert veuve de Jean Pierre Blachère, domiciliée à Gryon, autorisée aux présentes par son Conseil Judiciaire le prénommé Pière David Pittier et à défaut de parenté dans le canton par la Justice de Paix de Bex selon son délibéré du quatrième avril de la présente année.

14° Philippe Chamorel d'Ollon, domicilié à Palueyres rière le dit lieu, agissant au nom et comme tuteur de Marie Julie fille de feu Jean Pierre Blachère, en vertu d'autorisation de la Justice de Paix de Bex, sous date du sus-dit jour quatrième avril.

15° Gabriel Moreillon allié Martin de Bex y domicilié, agissant en sa qualité de mandataire de Jean François Martin, négociant, domicilié à Lyon, ainsi que de sa femme Angélique née Niess et de leurs fils majeurs Marc Henri et François Martin, aussi domiciliés à Lyon, cela en vertu de procuration collective, duement légalisée, en date du dix-neuf juin dernier, dans laquelle la femme Martin née Niess est autorisée par son mari et par ses deux fils prénommés.

16° Pierre Jacob Parlier allié Dupertuis-Neveu, maître cordonnier, domicilié à Bex, agissant au nom et comme chargé de pouvoirs:

a) de François Martin, boulanger, domicilié à Lucens, en vertu de procuration datée du dixième juin.- Le dit François Martin procède tant en son nom personnel, que comme tuteur naturel de son fils mineur Henri Louis Martin, avec l'autorisation de la Justice de Paix du cercle de Lucens, sous date du premier juin.

b) de Rose Henriette née Jaccard femme du prédit François Martin, autorisée par son mari et par ses parents de sang Samuel Jaccard et Ulysse Jaccard de Sainte-Croix y domiciliés selon pièce écrite, renfermant les pouvoirs du mandataire et les autorisations, portant la date du dixième juin mil huit cent soixante et un.

c) de Marie Sophie Martin, fille majeure du prédit François Martin, autorisée par son père (p. 95), son Conseil Judiciaire, cela en vertu de la pièce immédiatement sus-indiquée. Elle est de plus autorisée par ses parents Henri Jean François Martin et Jean Pierre Martin sousnommés.

17° Jean François Henri Martin et sa femme Anne Françoise née Rosset domiciliés aux Plans, rière Bex. Celle-ci autorisée par son dit mari et par ses cousins germains Frédéric et Samuel Baud de Bex y domiciliés, ici présents. Le père Martin agit de plus au nom et comme tuteur naturel de ses filles mineures Anne Louise et Marie Elise Julie Martin, en vertu d'autorisation de la Justice de Paix du Cercle de Bex, en date du vingt et un mars dernier.

18° Jean Pierre fils de feu Isaac Martin et sa femme Jeanne Louise dite Lisette Maulaz, domiciliés à Bex. Cette dernière autorisée par son dit mari et à défaut de parents par la Justice de Paix du Cercle de Bex en vertu de délibéré en date du vingt et unième mars.

19° Le prédit Jean Pierre Martin, agissant au nom et comme mandataire de Jeanne Françoise fille de feu Jean Marc Siméon Martin et de Jeanne Françoise fille de feu Pierre François Martin domiciliés à Lausanne, par procuration en date du deuxième juillet écoulé, dans laquelle les fils Martin ont été

spécialement autorisées par leurs Conseils Judiciaires respectifs Jean Marion et Marc Gély et par leurs parents de sang Louis et François Jailletaz (?) père et fils, tous domiciliés à Lausanne.

20° Pierre Jacob Parlier et sa femme Suzanne Françoise née Dupertuis-Neveu, domiciliés à Bex. Celle-ci autorisée par son dit mari, et par Samuel et Louis Dupertuis-Neveu, ses frères, tous les deux d'Ormonts-dessous, domiciliés rière Bex, ici personnellement présents.

Pierre Jacob Parlier agit de plus au nom et comme tuteur naturel de ses six enfants mineurs, qui sont: Jules François, Henri Louis, Charles David Louis, Fanny Louise et Louise Parlier, ensuite d'autorisation de la Justice de Paix du Cercle de Bex, en date du quatre avril mil huit cent soixante et un.- Les pièces ci-devant mentionnées sont produites pour être annexées à la présente minute et régulièrement transcrites sur le Régistre et sur la Grosse ou sur les autres expéditions du présent acte.- Toutes les personnes ci-dessus nommées, présentes ou duement représentées, au nombre de soixante et une, forment entr'elles la corporation dite **Confrérie des Pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex**, établie par acte du treize août mil sept cent treize et reconnue par leurs Excellences, les Souverains Seigneurs de la Ville et République de Berne.- Les représentants de la Commune de Bex, au nom de celle-ci, d'une part, et les membres de la Bourse Française de Bex, d'autre part: en exécution de la convention provisoire passée sous seing privé, le huit novembre mil huit cent soixante, ratifiée par décret du Grand Conseil du Canton de Vaud, du dix huit janvier mil huit cent soixante et un, pièces produites pour demeurer annexées à cette minute, déclarent arrêter les conventions définitives ci-après:

Article 1° La Corporation, dite **Confrérie des pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex**, créée par acte du treize août dix sept cent treize est dissoute, à dater du premier janvier mil-huit-cent-soixante-et-un. Ses biens passent à la Commune de Bex, pour être répartis suivant détail ci-après, article quatre.

Article 2° La Commune de Bex reçoit et admet en qualité de Bourgeois, avec tous les droits et avantages qui y sont attachés, toutes les personnes nominativement désignées ci-après, faisant partie de la dite Corporation et qui ne possédaient pas encore de Bourgeoisie dans le canton, savoir

Blachère Françoise Marie Emilie, fille de défunts Jean François Blachère et de Marie Madeleine née Moulin sa femme.

Blachère veuve de Jean Pierre, née Marie Reichenbach.

Blachère veuve de Jean Pierre, née Jeanne Susanne Marie Judith Livert et sa fille Marie Julie Blachère.

Martin Jean François fils de feu Jeanne Marie Martin et sa femme Angélique née Niess, fille de défunts Frédéric Niess et de françoise Marguerite Chapuis, avec leurs deux enfants.

Martin Marc Henri

Martin et François

Martin François feu Jean Pierre et sa femme

Martin Rose Henriette née Jaccard, fille de défunt Jaques Jaccard avec leurs deux enfants

Martin Marie Sophie et (p. 96)

Martin Henri Louis

Martin Jean François Henri fils de feu Jean Frédéric Martin et sa femme

Martin Anne Françoise née Rosset, fille de Henri François Rosset et leurs deux enfants

Martin Anne Louise et

Martin Marie Elise Julie

- Martin** Jean Pierre feu Jean Isaac Martin et sa femme.
Martin Jeanne Louise dite Lisette née Maulaz, fille naturelle de défunts Jean Emmanuel Maulaz et Antoinette Cavin.
Martin Jeanne Françoise fille de feu Pierre François Martin et de sa défunte femme Jeanne Susanne née Failletaz # en marge : **Martin** Jeanne Françoise fille de défunt Jean Marc Siméon Martin et Albertine Marie, née Menetrey sa femme.
Parlier Pierre Jacob fils de feu Gédéon Parlier et sa femme Suzanne Françoise née Dupertuis-Neveu ainsi que leurs six enfants
Parlier Jules François
Parlier Henri Louis
Parlier Charles
Parlier David Louis
Parlier Fanny Louise
Parlier Louise.

En tout vingt-huit personnes, qui sont incorporées à la Commune de Bex. En conséquence, elles jouiront sans aucune exception, des mêmes droits et avantages que tout autre bourgeois de la Commune de Bex, sous l'obligation de supporter les charges et de remplir les devoirs auxquels ces mêmes bourgeois sont tenus. Cette aggrégation s'étend, non seulement aux personnes actuellement existantes et ci-devant nommées, mais aussi à tous leurs enfants et descendants quelconques.

Article 3e La Commune de Bex recevra aussi au nombre de ses bourgeois, tous les membres de la Confrérie des pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex ainsi que leurs descendants, dont le domicile est actuellement ignoré, et qui pourraient se représenter plus tard, après toutefois qu'ils auront clairement démontré leurs droits à la ci-devant Confrérie.

Article 4e Les représentants de la Commune de Bex déclarent que celle-ci a été mise en possession de toute la fortune de la Bourse française, s'élevant d'après le dernier compte arrêté au trente et un décembre mil huit cent soixante et reconnu par les membres de la Confrérie, à la somme de sept mille-trois-cent vingt francs, valeurs que les chargés de pouvoir de la Commune de Bex, au nom qu'ils agissent, en donnant ici quittance complète et définitive. Cette somme de sept-mille trois cent vingt francs se compose comme suit:

A En créances diverses	Capitaux	
	Fr.	Cts.
Débiteurs		
Pittier Pierre soit Ruchet Jean David	115	94
Oyon Jean Samuel	217	39
Rapaz Jean François	115	94
Mathey François	144	93
Roux, veuve de Jean Pierre	115	94
Parlier Pierre Antoine	188	41
Tauxe David Jacob	185	51
Mathey François	231	88
Oyon Jean Samuel	869	57
Genet Jean Pierre soit sa femme née Pittier	231	88
Parlier David Gédéon	101	45
Sibenthaler (sic)	239	42
Testaz César	200	
Thaulaz Frédéric	300	
Seever Jean Pierre	125	
Pittier Jean Pierre	150	
à reporter	4258	26

report d'autre part	4256 28
Bernard Clément	320
Pittier Jean Pierre	200
Dreyer François	200
Parlier Pierre Jacob	435
Roux Jean Gabriel	250
Brédaz née Michaud	100
Cherix-Courtaz François	250
Parlier Pierre Jacob	400
Wiéland Jean Gabriel	200
Genet Jean François	144 93
Au total six mille-sept cent-cinquante huit francs dix-neuf centimes	6758 19

B Intérêts à percevoir

Intérêts non payés en main du caissier de la Bourse Française, quoique échus et dûs, portés sur le compte arrêté au trente et un Décembre 1860, à la somme de deux cent-quatre-vingt neuf francs soixante et dix-neuf centimes

289 79

C Prorata d'intérêts

Les prorata d'intérêts de chacune des créances ci-devant dénommées dont la Commune de Bex devient créancière, à partir de l'échéance du dernier intérêt, jusqu'au premier janvier mil huit cent soixante et un, se montant à la somme de cent-septante-quatre francs trente sept centimes, suivant détail porté sur le compte prredit, ci

174 37

D En espèces d'argent

La somme de quatre vingt dix-sept francs soixante dix centimes

97 65

valeur égale

sept mille trois cent-vingt francs

7320

Cette somme répartie entre les soixante et un membres de la Confrérie et par tête, donne pour chacun d'eux le montant de cent et vingt francs.

Les parts des trente six membres de cette confrérie qui ne sont pas incorporés à la Commune de Bex, sont actuellement payé[e]s en espèces, soit à eux, soit à leurs représentants au présent acte, lesquels donnent de ce paiement bonne et due quittance.

Ce paiement effectué au nom de la Commune de Bex, se monte ainsi au chiffre de trois mille neuf cent soixante francs, ci

3960

reste donc

Trois mille-trois cent-soixante francs

3360

Valeur qui forme les parts des vingt-huit membres de la Confrérie qui sont reçus bourgeois de Bex et qui est par conséquent la somme réelle que cette Commune reçoit de la Bourse Française.

Les représentants de la Commune de Bex, déclarent en outre que l'Etat de Vaud a payé à celle-ci, comme subvention pour la réception des vingt-huit nouveaux bourgeois, la somme de six mille francs

6000

En sorte que la commune reçoit au total

9360

Neuf mille trois cent –soixante francs, tant de la Bourse Française que de l'Etat de Vaud pour l'agrégation de vingt-huit personnes, faisant partie de la Corporation, dite Confrérie des pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex. De cette somme de neuf mille trois cent-soixante francs, six mille francs en créances ou en espèces seront versés dans la Bourse Communale et le surplus soit trois mille-troiscent-soixante (p. 98) francs dans la Bourse des Pauvres de la Commune de Bex. – Les créances sont munies d'une déclaration du Notaire soussigné, attestant leur transfert soit à la Bourse Communale soit à la Bourse des Pauvres.

Article 5e Tous les biens meubles ou immeubles, qui, dès le trente et un décembre mil-huit cent soixante pourraient échoir par legs, successions ou donations ou parvenir d'une manière quelconque à la Confrérie des pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex, seront la propriété exclusive de la Commune de Bex.

Article 6e Il sera expédié par moi notaire soussigné, à chaque chef des dix familles reçues bourgeoises de la Commune de Bex, par extrait des présentes, acte de leur réception. Les autres lettres de Bourgeoisie soit actes d'origine, seront délivrées par l'autorité Communale de Bex, d'après l'usage et suivant les prescriptions des lois relatives à cet objet.

Article 7e Les Régistres et papiers de la Bourse Française, sont remis entre les mains des représentants de la Commune de Bex, pour être déposés dans les archives de cette commune, notamment

1° L'acte constitutif de la Confrérie des pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex en date du treize août mil sept cent-treize.[une copie moderne figure aux AcBex en 1995]

2° Le Régistre des délibérations et comptes de cette Corporation [manquent au AcBex en 1995]

3° Le registre rentier des créances de la Bourse [une copie moderne figure aux AcBex en 1995]

Dont acte prononcé en présence de Louis fils de Emmanuel Burnier, d'Ormonts dessous, gendarme et François Auguste Gabriel fils de Jean Emmanuel Vurlod aussi d'Ormonts-dessous, horloger, tous les deux domiciliés à Bex témoins requis, lesquels ont signé avec les parties, leurs représentants et moi notaire

A Bex, le dix-sept septembre mil-huit cent-soixante et un .

(ont signé à la minute) F.Cherix syndic – B.Dürr – Jean Henri Albertin – Marianne Bovon – Louis Albertin – Ls Mages-Courtaz – Jean Gabriel Albertin – Julie Albertin – Jean David Moreillon – Marius Molles – Pierre Gessenay – Marianne Buffat – François Parlier – François Bordon – Samuel Parlier – la femme de David Samuel Guillaume Parlier, née Marianne Bernard, déclare ne pouvoir signer ne sachant pas écrire. – Minod SI – Pierre David Pittier – – Jeanne Livert – Philippe Chamorel – Gabriel Moreillon – Henri Martin – Nanette Martin – Baud Frédéric fils – Baud Henri – Jn Pierre Martin – Louise Maulaz – Pre Jacob Parlier – Françoise Parlier – Samuel Dupertuis – Louis Dupertuis – – Louis Burnier gendarme – Auguste Vurlod – Jb Bourgeois Notre avec paraphe.

note: les pièces annexes expliquent les décisions des différents groupes et parmi elles celles de Marie Clélie fille de Théophile Molles demeurant à Bauchwitz en Saxe depuis deux ans, dont on dit dans le texte de l'acte qu'elle est fille de feu Théophile. Elle est en réalité la fille de Frédéric, on a vérifié aux actes d'état civil de Vevey.

L'acte se termine en p. 107 par le texte du décret du Grand Conseil du Canton de Vaud qui entrerait en vigueur le 1er janvier 1861. Son contenu est conforme aux actes signés à Bex ce jour-là. Pas trouvé ce décret dans les compte-rendus des Séances du Grand Conseil aux ACV.

L'Etat et la commune de Bex avaient pu " liquider " la Bourse Française à bon compte, parce qu'elle concernait peu de personnes, et parce qu'elle possédait un capital. La normalisation du statut des simples habitants descendants de réfugiés et de prosélytes sera plus difficile.

Après l'acte de médiation, l'ancien Canton de Berne et ceux d'Argovie et de Vaud qui s'en étaient séparés, tentèrent un partage des anciens incorporés vivant sur leurs territoires respectifs. Plusieurs conventions successives aboutirent à un partage des incorporés, qui ne fut définitif qu'en 1824.

Entre temps, le canton de Vaud avait mis sur pied sa propre corporation.

2.- Décisions concernant la Corporation du canton de Vaud.

Le Canton de Vaud nouvellement créé crut pouvoir secourir lui-même à peu de frais ses anciens incorporés bernois. Mais les secours allèrent croissant au cours des années 1803 à 1810. Le chef du Département des Finances du Petit Conseil fit passer la note suivante à ses collègues:

" Finances.

Séance [du Petit Conseil] du 5 février 1811

A l'occasion des comptes des Incorporés, le Département croit devoir mettre sous les yeux du Petit Conseil l'état suivant des dépenses de ce service depuis 1803

<i>année</i>	<i>1803</i>	<i>on a payé</i>	<i>fr</i>	<i>547.2</i>
	<i>1804</i>		<i>fr</i>	<i>981</i>
	<i>1805</i>		<i>fr</i>	<i>1943.4.8</i>
	<i>1806</i>		<i>fr</i>	<i>2903.1.4</i>
	<i>1807</i>		<i>fr</i>	<i>4714.2.5</i>
	<i>1808</i>		<i>fr</i>	<i>6346.5.8</i>
	<i>1810</i>		<i>fr</i>	<i>6540.1.1.</i>

On voit par cet état, que la dépense des Incorporés, qui n'avait coûté en 1803 que 547 26., a augmenté chaque année au point de s'élever à 1810 à la somme de 6540.1.1.

Le Département pense qu'il serait urgent de s'occuper des moyens de diminuer cette charge pour la caisse de l'Etat, soit en exigeant la contribution annuelle que payaient précédemment les incorporés, soit en réduisant (si la chose est possible) le montant des assistances, dont quelques unes paraissent un peu considérables.

Un projet de loi ayant été présenté l'année dernière au Grand Conseil, il conviendrait peut-être de le revoir, afin qu'il pût être présenté de nouveau à la prochaine session ". (non signé)

Le Grand Conseil ne tarda pas à voter une loi sur les incorporés. Elle est du 14 mai 1811, et figure au Recueil des Loix et Décrets du Grand Conseil, p. 99 à 102, ZAO 7, 1811. Elle a été rapportée au cours de la biographie de Michel François Roux, aux p. 141 et 142 de la présente étude. La loi donnait au gouvernement vaudois les moyens de secourir les nouveaux incorporés; cette solution satisfaisait les communes, puisqu'elle confirmait la responsabilité exclusive de l'Etat à l'égard des incorporés dans le besoin. On maintenait, ou plutôt on créait une classe de citoyens particulière, tout comme les décisions prises à Berne en 1780 avaient créé une classe particulière de sujets.

La loi du 21 mai 1859 ne concernait pas les membres de la corporation du Canton de Vaud. C'est pourquoi le système aurait pu se maintenir pendant

un siècle, si la loi fédérale de 1850 n'avait fait obligation aux cantons de régulariser la situation des individus sans bourgeoisie. En 1859, le Conseil d'Etat vaudois avait pris la mesure de l'opposition très violente des députés à une distribution autoritaire par l'Etat aux communes de 44 heimatloses ! Le compte-rendu de l'administration pour 1859 constatait " qu'il [ne] restait [que] quatre familles dont jusqu'ici aucune commune n'a voulu se charger ". Et le rapport de poursuivre (ZAO a 3 -V, p.590-591) :

" Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui fournir un moyen, autre qu'une transaction de gré à gré, pour que la loi reçoive sa pleine et entière exécution, puisque aucune transaction ne peut aboutir. Il nous paraît en effet que la loi du 21 mai 1851 est insuffisante et qu'elle ne peut pas aboutir au résultat voulu, c'est à dire de fournir par voie de transactions des bourgeoisies à ceux qui n'en ont point. En effet, outre les quatre familles dont il s'agit, il existe encore plus de quatorze cents incorporés dont le rapport ne dit mot, mais auxquels il faudra forcément procurer des bourgeoisies en exécution de la loi du 3 décembre 1850 sur le heimatlosat. Les conseils de la confédération ont déjà rappelé plusieurs fois au canton de Vaud ses obligations à cet égard, et il ne nous est pas possible d'atermoyer davantage une solution, sans nous exposer à de justes reproches et peut-être à des mesures d'exécution de la part de l'autorité fédérale. Il faut donc rechercher le moyen le plus propre à sortir de cette position, et la loi de 1859 semble déjà l'indiquer à l'art. 6, en statuant que la somme à payer par l'état pour l'incorporation sera fixée conformément à la loi de 1836 sur les estimations juridiques " si elle ne peut être convenue de gré à gré ".

Nous proposons donc que " vu l'impossibilité où se trouve le conseil d'état de traiter de gré à gré pour l'incorporation aux communes des heimatloses et des incorporés, il soit invité à présenter un projet de décret organisant une répartition forcée ".

Le gouvernement vaudois dut imaginer une autre méthode pour dissoudre la corporation; cette recherche prit du temps, et ce n'est qu'en fin de session d'automne 1870, c'est à dire en janvier 1871, qu'une décision fut enfin prise par le Grand Conseil. Le temps pressait. Le Conseil Fédéral avait adressé un ultimatum au gouvernement vaudois, exigeant que le problème des incorporés fût résolu avant le printemps 1871 !

Les différentes démarches entreprises par le Conseil d'Etat sont résumées dans l'exposé des motifs du projet de loi concernant la répartition des incorporés vaudois (de janvier 1871) (ACV, Ea 29, 14 p., imprimerie Borgeaud, Lausanne) On y rappelle l'historique de la Landsassen Corporation créée en 1779-1780, et la mise sur pied de la corporation vaudoise en 1811.

Puis le rapport chiffre le nombre des incorporés, par familles et classes d'âge, et indique que malgré l'accroissement progressif à 240645 fr. du fonds capital de la corporation, d'une valeur primitive de 40000 fr., l'Etat doit ajouter environ 10000 fr. par an pour assurer les secours aux incorporés; on examine ensuite les solutions possibles envisagées dès 1835-1837, puis après 1859:

" Pour parvenir à la dissolution et à la liquidation de la corporation vaudoise, plusieurs moyens se présentaient.

Le premier était de répartir les membres et le fonds de la corporation entre les communes à raison de leur population et de leurs ressources, comme cela a eu lieu dans d'autres cantons.

Un second moyen eût été de créer une commune, en détachant un hameau d'une des communes existantes ou une propriété de l'Etat, d'attribuer le fonds capital de la corporation à la communauté ainsi formée, en le

maintenant sous régie, et délivrer aux membres de la corporation, dont l'assistance en cas de besoin restait à la charge de l'Etat, des actes d'origine de la nouvelle commune.

On aurait pu aussi attribuer la corporation à l'une des communes dont les pauvres sont depuis de longues années à la charge de l'Etat, en lui donnant pour bourse des pauvres le fonds de la corporation, qui serait maintenu sous régie, l'Etat continuant à pourvoir à l'assistance des incorporés comme à celle des autres pauvres de la commune.

Enfin, un dernier moyen était de traiter avec une commune pour qu'elle consentît volontairement, moyennant indemnité, à recevoir les incorporés au nombre de ses bourgeois.

La répugnance manifestée par le Grand Conseil pour le premier moyen, lors de la discussion de la loi sur le heimatlosat, en 1859, a dû engager le Conseil d'Etat à en ajourner l'exécution, et à essayer d'abord d'autres moyens de solution.

En écartant du projet de loi les dispositions qui avaient trait à la répartition entre les communes, le Grand Conseil avait invité, en effet, le Conseil d'Etat à tenter au préalable des négociations avec des communes et à ne recourir à ce remède héroïque que si décidément on ne pouvait arriver autrement au but.

Après un examen approfondi des diverses faces de la question, le Conseil d'Etat crut devoir écarter le second et le troisième moyens que l'on vient d'indiquer.

Par la création d'une nouvelle commune, ou la fusion des incorporés dans une des communes existantes, déjà obérée, avec le maintien en régie du fonds de la corporation, la question aurait été sans doute résolue dans la forme et en ce sens qu'il aurait été satisfait aux dispositions de la loi fédérale. Mais elle n'aurait pas été résolue au fond, puisque les incorporés, bien qu'ayant une bourgeoisie communale, seraient demeurés à la charge de l'Etat. Il a été reconnu que, puisqu'il faut modifier ce qui existe, mieux vaut en profiter pour liquider une fois pour toute la corporation vaudoise qui forme une espèce d'anomalie dans notre droit public cantonal.

Il restait donc à tenter de nouveau des négociations avec les communes".

Enfin, l'on expose les démarches entreprises avec quatre communes: Lausanne, Lutry, Bex et enfin Sainte-Croix. Lausanne réclamait un capital de 695000 fr. en contrepartie des 1338 incorporés qu'elle recevrait dans sa bourgeoisie; l'Etat estima ces conditions trop onéreuses et s'adressa à Lutry; le conseil communal de cette commune refusa le projet mis au point par la municipalité, qui acceptait les incorporés moyennant un capital de 425000 fr. Deux autres communes demandèrent alors au Conseil d'Etat d'entrer en négociation: la municipalité de Bex se disait prête à accepter les incorporés moyennant 1° la cession du domaine des Devens, 2° une rente perpétuelle de 18000 fr, amortissable par l'Etat, moyennant certaines conditions, au taux de 4 et demi pour cent. L'ensemble de l'indemnité payée par l'Etat s'élevait en capital à 525000 fr., si l'on estimait la valeur des Devens à 25000 fr. Là comme à Lutry, le conseil communal fit barrage au projet, demandant une indemnité en capital de 625000 fr. Les propositions de la municipalité de Sainte-Croix, dernière commune en lice, ascendaient à 550000 fr. en capital. Mais le conseil communal, considérant que Sainte-Croix était en concurrence avec la commune de Bex, réduisit la somme exigée à 525000 fr., sous réserve d'acceptation par les bourgeois habitant la commune. Le 27.X.1870, l'assemblée des bourgeois déclara n'accepter l'admission des incorporés " que sous la condition de recevoir de l'Etat une somme de 550000 fr, et qu'en

outre l'Etat soit chargé des frais qu'occasionnera la régularisation de la bourgeoisie des incorporés ".

" Le Conseil d'Etat appelé à délibérer sur les modifications apportées par l'assemblée des bourgeois à la convention ratifiée par le conseil communal, a jugé après un sérieux examen de la question, que les nouvelles conditions faites par la commune étaient trop onéreuses à l'état pour qu'il pût en proposer l'acceptation au Grand Conseil. "

Puisque aucune commune n'était disposée à traiter sur la base de 525000 fr., le Conseil d'Etat décida de soumettre au Grand Conseil un projet de loi ordonnant la répartition des incorporés entre toutes les communes du canton. "*Cette mesure - ajoutait l'exposé des motifs - par laquelle il sera pleinement satisfait aux prescriptions de la loi fédérale du 3 décembre 1850 sur le heimatlosat, offrira sur les autres moyens proposés l'avantage de résoudre de la manière la plus complète et la plus radicale la question des incorporés et tout en faisant rentrer cette catégorie de citoyens dans le droit commun, de rompre par leur désagrégation avec les traditions et les habitudes attachées à l'existence de cette corporation*". (p. 10)

Le rapport de la commission chargée de présenter le projet de loi au Grand Conseil et le compte-rendu de la discussion générale sont d'un grand intérêt et mériteraient d' être lus par ceux qui ont eu la curiosité de parcourir ce que nous avons rapporté concernant la formation de la Landsassen Corporation.

(vide supra, p. 124-131)

Les démarches entreprises par l'exécutif et ses propositions, comme les réactions des députés et leurs votes, manifestent la persistance d'une ancienne opposition, celle qui s'était élevée entre les communes du Pays de Vaud et le gouvernement bernois dès le début du Grand Refuge: les communes refusaient d'accepter dans leur bourgeoisie des réfugiés ou prosélytes qu'elles n'avaient pas invités à se fixer sur leur sol, le gouvernement insistait pour qu'on assimile au plus vite ceux à qui il avait ouvert les frontières.

Le Conseil d'Etat présenta très habilement un projet de loi comportant la répartition des candidats à la bourgeoisie entre toutes les communes du canton; une commission de 10 membres serait chargée de la répartition. Les communes seraient classées selon leur population, l'état de leur fortune et de leurs finances. L'Etat distribuerait 400000 fr., représentant le capital dont le 5% correspondait à la somme des assistances annuelles, qui se montaient à 20000fr. On reconnaît là le sens politique de Ruchonnet, alors à la tête d'un gouvernement radical homogène. Il savait bien pouvoir manoeuvrer une députation allergique à la répartition des incorporés, et l'amener à voter coûte que coûte la deuxième solution, celle de Sainte-Croix, " plus avantageuse pour les communes ".

Un premier vote rejeta le projet de loi basé sur la répartition, puis le Grand Conseil accepta le décret entérinant le projet mis au point avec la commune de Sainte-Croix, qui avait été lu en séance le 29 janvier, et dont voici le texte: (ZaO a3-V, p.90-93)

" Convention

entre le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, au nom de l'Etat d'une part, et la municipalité de la commune de Ste-Croix, au nom de cette commune, d'autre part

il a été fait la convention suivante:

(p.91) 1° *la commune de Ste-Croix s'engage à recevoir au nombre de ses bourgeois et à admettre en cette qualité toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe ressortissantes de la corporation du canton de Vaud, instituée par*

la loi du 14 mai 1811.- Le droit de ces personnes à être reçues dans la bourgeoisie de Ste-Croix résultera de leur inscription dans le registre matricule de la dite corporation ou de la preuve qu'elles descendent d'une famille dont la souche est inscrite dans ce registre qui sera remis à la municipalité de Ste-Croix.

Cette aggrégation de la corporation du canton de Vaud à la bourgeoisie de Ste-Croix s'étendra non seulement aux membres de cette communauté existant actuellement, mais encore à leurs descendants.

Elle comprendra tous les membres de la corporation vaudoise dont le domicile est ignoré. La commune de Ste-Croix devra les reconnaître ainsi que leurs descendants, comme bourgeois, dès qu'ils auront justifié de leur qualité de membres de la corporation.

Par le fait de la fusion de la corporation du canton de Vaud dans la commune de Ste-Croix, ils jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges.

2° L'Etat de Vaud s'engage par contre à payer à la commune de Ste-Croix la somme de cinq cent vingt-cinq mille francs.

Ce paiement se fera de la manière suivante:

L'Etat consentira en faveur de la commune de Ste-Croix, une obligation du capital de cinq cent vingt-cinq mille francs portant intérêt à quatre et demi pour cent l'an, payable par semestre, à dater du 1er février 1871.

Cette obligation sera souscrite à titre perpétuel, mais avec faculté pour l'Etat de la rembourser en totalité ou par â-comptes qui ne pourront être inférieurs au quart de la somme du capital et moyennant un avertissement de trois mois à l'avance.

Toutefois, si les autorités communales de Ste-Croix décidaient de créer un établissement philanthropique, tel qu'un orphelinat ou un asile pour les vieillards et les infirmes, elles pourront exiger le versement d'un capital de cent mille à cent cinquante mille francs, moyennant un avertissement de trois mois.

3° La valeur de l'obligation mentionnée ci-dessus sera portée en augmentation du fonds capital de la bourse des pauvres de la commune de Ste-Croix, pour faire partie du dit fonds aux mêmes conditions que les valeurs qui le composent aujourd'hui.

4° La fusion de la corporation du canton de Vaud dans la commune de Ste-Croix prendra force le 1er février 1871; à dater de cette époque, la corporation cessera d'exister comme communauté distincte; tous ses membres auront dès lors la qualité de bourgeois de la commune de Ste-Croix et, comme tels, jouiront de tous les avantages et bénéfices auxquels les dits bourgeois ont participé jusqu'à présent, et, notamment du droit à l'assistance en cas de besoin.

5° La présente convention sera soumise à la ratification du conseil communal de Ste-Croix et du Grand Conseil du canton de Vaud.

Ainsi fait, en deux doubles, à Lausanne, le 19 novembre 1870.

Au nom du Conseil d'Etat, le vice-président, L.Bonjour, le chancelier Carey

La présente convention est signée par les autorités communales de Ste-Croix, sous réserve que le chiffre de 525000 fr. (cinq cent vingt cinq mille francs) soit élevé à la somme de cinq cent cinquante mille francs, et, en outre, les frais de la régularisation de la bourgeoisie à la charge de l'Etat.

Sainte-Croix, le 27 novembre 1870

pour la municipalité: le syndic, L. Jaccard, le secrétaire, Addor

au nom du conseil communal de Sainte-Croix: pour le président, L. Jaccard, commandant, vice-président, le secrétaire, A.Jaccard " .

On remarque que le Conseil d'Etat faisait droit à la majoration proposée par l'assemblée des bourgeois de Ste-Croix, et prenait à sa charge les frais d'établissement de la nouvelle bourgeoisie.

Ce 24 janvier 1871, plus de 20 ans après que la loi fédérale ait intimé " aux cantons que cela concernait " l'ordre de fournir une bourgeoisie communale aux habitants qui étaient à leur charge, le canton de Vaud s'exécutait. Les Vaudois, toujours incapables d'une décision rapide, avaient choisi une solution de leur cru, différente de celle qui avait donné entière satisfaction aux cantons de Berne, d'Argovie et de Neuchâtel plus de dix ans auparavant.

Dès fin janvier 1871, par la grâce d'un gouvernement cantonal soucieux des finances publiques mais surtout talonné par la menace d'une exécution fédérale, et par le fait d'un Grand Conseil très préoccupé des intérêts des communes et très soulagé de se défaire à bon marché " de ces gens-là ", 1338 laissés pour compte se retrouvèrent bourgeois de Sainte-Croix. Parmi ceux-ci, pour ne parler que des descendants de réfugiés établis à Bex, se trouvaient 6 à 10 Bouquet, au moins 27 Roux, plus de 20 Briol, de nombreux Bossonay, quelques Receveur et autres Siccard..

Réflexions sur la liquidation de la corporation du canton de Vaud.

Lorsque l'on relit, 125 ans plus tard, les propositions faites par le Conseil d'Etat et les décisions prises par le Grand Conseil en janvier 1871, on ne peut que s'étonner:

1.- On constate que les mille trois cent et quelques personnes dont il s'agissait d'assurer, enfin, le plein indigénat, n'ont pas été consultées. La commission Berdez avait fait allusion à une éventuelle consultation des intéressés s'ils devaient être répartis entre les communes (ZaO 2 a 3 -V, p. XXVI-XXVII) " *la commission sera-t-elle tenue d'entendre les incorporés ? Ce serait conforme aux règles du droit; mais inscrire ce droit dans le projet de loi, ce serait rendre la tâche si épineuse de la commission encore plus difficile, pour ne pas dire impossible; on ne peut l'obliger à entendre 1400 incorporés; ils ne manqueront pas de faire valoir leurs droits et cela dans une large mesure; votre commission estime que sur ce point il faut s'en rapporter à l'appréciation de la commission de répartition sans lui prescrire aucune règle absolue "*.

Mais aucune consultation des candidats à la bourgeoisie ne fut envisagée, ni par le Conseil d'Etat ni par la commission Berdez, si la convention avec Sainte-Croix était prise en considération." *Quant à la convention elle-même, passée par la commune de Sainte-Croix, ni votre commission, ni le Grand Conseil ne peuvent y toucher; il faut ou l'adopter ou la rejeter, mais il n'est pas possible de la modifier, quelque envie qu'en ait eu votre commission "*. (ibidem p. XXXIII)

2.- On observe que l'on a mal tenu compte de l'intérêt des incorporés; le Conseil d'Etat cherchait à se débarrasser d'eux au meilleur marché, et les députés s'empressaient de décharger l'ensemble des communes, sauf une, de la responsabilité de ces malheureux. Le Conseil d'Etat s'est-il demandé quel sort serait fait aux nouveaux bourgeois qui tomberaient à l'avenir dans le besoin, dont aucun n'habitait Sainte-Croix ? L'exposé des motifs n'en dit mot. La commission avait brièvement abordé ce sujet dans son rapport au Grand Conseil. Au moment d'exposer les deux solutions envisagées, elle écrivait: " *Reste à savoir lequel des deux projets est plus avantageux aux incorporés; la question est difficile à trancher. Si d'un côté le projet de répartition offre l'avantage d'assimiler plus complètement la corporation aux communes en la voyant pour ainsi dire*

entre toutes les communes du canton, de manière à faire ainsi disparaître les fâcheuses traditions qui paraissent s'être perpétuées dans la majorité des incorporés; d'un autre côté, il aurait nécessairement pour conséquence de démembrer la plupart des familles des incorporés. Votre commission a laissé cette question en suspens; il lui semble bien évident que quelle que soit la solution donnée à la question, les incorporés réclameront, et pourtant il est incontestable que le canton de Vaud se montre vis à vis d'eux beaucoup plus large qu'il n'est tenu de le faire par la loi fédérale et qu'il traite ses incorporés bien mieux que les cantons qui ont procédé à la répartition des heimatlozes. C'est ainsi que votre commission vous propose de supprimer le prix d'acquisition à payer par les incorporés aisés; c'est ainsi que les deux projets répartissent sans exception tous les incorporés sans user de la faculté laissée aux cantons par l'article 3 de la loi fédérale de 1850; c'est ainsi que les deux projets accordent aux nouveaux bourgeois tous les droits attachés à cette qualité, sans exception aucune, tandis que l'article 4 de la loi fédérale de 1850 permettait de restreindre ces droits.

Par la convention passée avec la commune de Ste-Croix, les intérêts des incorporés sont parfaitement sauvegardés, et il y a lieu de croire que cette combinaison exercera une heureuse influence sur l'avenir de la jeune génération des incorporés en les attirant dans un centre industriel comme Sainte-Croix, où les jeunes assistés pourront devenir de bons et braves ouvriers". (ibidem, p. XLVIII-XLIX)

Ce texte est particulièrement perfide, destiné sans nul doute à précipiter les décisions. Tout d'abord, en parlant des " fâcheuses traditions qui paraissent s'être perpétuées dans la majorité des incorporés " il insinue que les incorporés recouraient trop souvent aux secours de l'Etat, sans doute par pure paresse. Une simple réflexion aurait pu convaincre Berdez et Debonneville, les deux membres influents de la commission, que, par définition, les incorporés étaient les plus pauvres des " habitants " des communes, ceux qui n'avaient jamais été en mesure de payer le prix d'une bourgeoisie. Il était inévitable qu'ils dussent recourir à l'assistance plus souvent que la moyenne des citoyens. Ensuite, lorsque la commission indique que " le canton de Vaud se montre plus généreux que les cantons qui ont procédé à la répartition des incorporés ", elle ment effrontément; que disait l'article 3 de la loi de 1850 ? " *Les cantons sont dispensés de cette obligation [de procurer aux heimatlozes une bourgeoisie communale] pour les hommes âgés de plus de 60 ans et pour les femmes âgées de plus de 50 ans* ". En appliquant la loi 20 ans seulement après sa promulgation, il était bien normal que le canton de Vaud accepte comme bourgeois ceux qui avaient atteint l'âge limite entre 1851 et 1871! Que disait l'article 4 de cette même loi de 1850 ?

" L'incorporation dans une commune a pour effet d'assimiler celui qui en est l'objet aux autres citoyens, soit en ce qui concerne les droits politiques et civils, la participation aux avantages communaux, religieux et scolaires, ainsi que la jouissance de secours en cas d'indigence; cependant l'incorporé n'acquiert pas par ce fait même le droit de participer aux concessions et répartitions directes qui peuvent être faites des biens ou des revenus communaux. Il peut acquérir ce droit pour la moitié du prix ordinaire ou, lorsqu'il n'y a pas de prix fixé, pour une somme qui sera déterminée par les autorités du canton, mais qui ne devra pas excéder la moitié de la valeur capitalisée des bénéfices découlant de ce droit même.

Les cantons peuvent, en accordant la naturalisation, concéder en outre le droit à d'autres bénéfices.

*Les enfants légitimes d'un heimatlose, nés après l'incorporation de leur père dans une commune, deviennent bourgeois de cette commune et jouissent de tous les droits attachés à la qualité de bourgeois ".(art. 3 et 4 de la loi rapportés par Cherpillod Aloys, dans *Le heimatlosat en droit suisse*, 139 p., Lausanne, imprimerie Petter, 1906)*

En défendant le projet d'accord avec Sainte-Croix, Berdez et Debonneville savaient pertinemment que cette commune n'avait rien à distribuer à ses bourgeois !

Enfin, qui pouvait imaginer que les jeunes assistés viendraient se fixer avec plaisir à Sainte-Croix, " pour devenir de bons et braves ouvriers " ? Ce paragraphe est symptomatique du paternalisme le plus désagréable. Le député Kunz devait relever, en vain, dans la discussion du 3e débat, combien cruel serait pour les jeunes assistés vivant en plaine, le départ forcé pour Sainte-Croix.

3.- Il semble que ni le Conseil d'Etat ni le Grand Conseil n'ait cherché à savoir si réellement Sainte-Croix serait en mesure de remplir ses devoirs d'assistance à l'égard des plus nécessiteux de ses 1338 nouveaux bourgeois. Ce que Lausanne, puis Lutry et Bex avaient refusé, cette commune de montagne l'acceptait. Quelle était donc sa situation ?

La commission Berdez (p. XLI-XLII) avait renseigné le Grand Conseil sur les ressources de la commune de Sainte-Croix de la manière suivante:

" Voici le résumé des comptes communaux pendant les cinq dernières années soit de 1864 à 1868.

Pendant ces cinq années, les dépenses se sont élevées à la somme de 307070 fr., les recettes à 299631 fr.; l'excédent des dépenses sur les recettes a donc été, en cinq ans, de 7430 fr., ce qui constitue un déficit annuel de 1487 fr. Mais il faut remarquer que depuis lors, en 1868, la commune de Sainte-Croix s'est imposée pour trois ans au moyen d'un impôt de 20 à 50 c. additionnel; cet impôt produit annuellement une somme de 8000 fr., plus que suffisante pour rétablir l'équilibre dans le budget communal

Quant à la bourse des pauvres, ses recettes se sont élevées, pendant les cinq années de 1865 à 1869 au chiffre de 18607 fr.11c. pendant que les dépenses s'élevaient pendant le même temps à 107486 fr. 83 c. en sorte qu'il se présente un excédent de dépenses de 88861 fr.,72 c. qui a été couvert par la bourse communale.

Cette position est loin d'être brillante, mais si l'on tient compte des économies que la commune pourra réaliser par une bonne administration, si les 550000 francs lui sont versés, il y a lieu d'espérer que sa position s'améliorera ". Quelle pirouette !

En p. L de son rapport, la commission ajoutait:

" nous joignons au rapport qui précède les renseignements suivants, qui n'ont pu être insérés par suite du peu de temps dont a disposé notre commission pour son travail:

La fortune communale de Ste-Croix peut être évaluée à 1 496 00 fr., qui se décomposent ainsi:

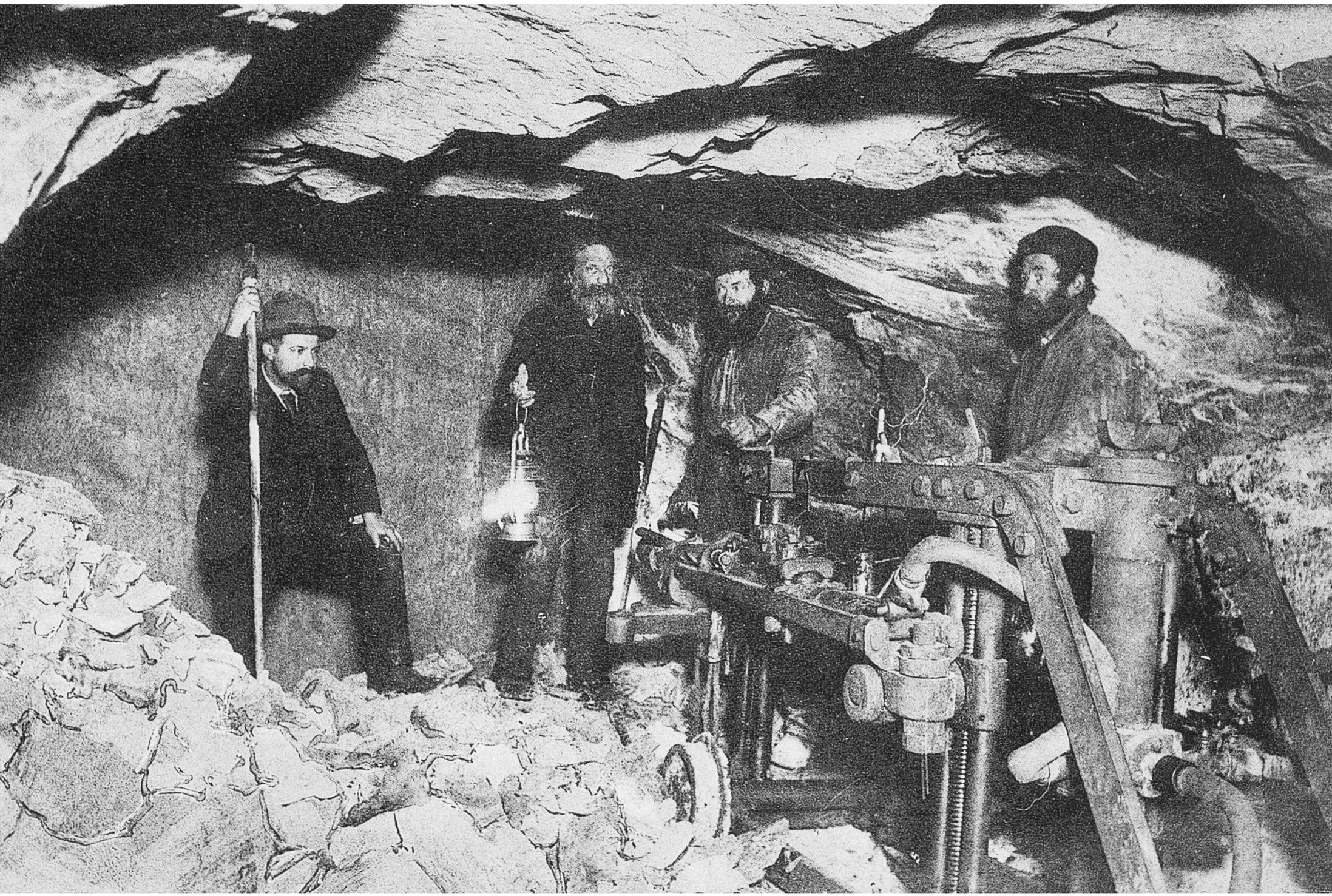
<i>forêts</i>	<i>1 046 150</i>
<i>pâturages, terrains, tourbières, bâtiments, total</i>	<i>450 800</i>
<i>total</i>	<i>1 496 950</i>
<i>la dette communale s'élève à</i>	<i>134 500</i>
<i>l'actif est donc de</i>	<i>1 362 400</i>

p.XI. *" D'après le recensement de 1860, la population de la commune s'élève à 4360 habitants, le nombre des bourgeois est actuellement d'environ 3350 et celui des assistés de 149 ".*

Sainte-Croix n'était riche que de forêts, de pâturages... et de tourbières ! Pendant le 3e débat, un député crut devoir relever la faiblesse économique de Sainte-Croix. Mais le temps pressait, la "combinaison " Sainte-Croix arrangeait tout le monde, les arguments du député ne furent pas retenus.

Reste à savoir si l'arrangement voté par le Grand Conseil fonctionna correctement entre 1871 et le moment où, 70 ans plus tard, les communes se virent déchargées de l'assistance à leurs bourgeois non résidents. On pourrait savoir comment les finances communales ont supporté l'afflux de nouveaux bourgeois, en examinant les comptes généraux de la commune et ceux de la bourse des pauvres pendant cette période. On devrait compléter ce contrôle purement comptable par une identification des nouveaux bourgeois qu'on a dû assister. Combien ont dû venir se fixer à Sainte-Croix ? On sait qu'un Bouquet y est mort. Ont-ils été satisfaits du logement et des secours qu'on leur a fourni ? Il faut espérer qu'un descendant des nouveaux bourgeois de Sainte-Croix s'intéresse un jour à la catamnèse de la longue souffrance des fils de réfugiés, de prosélytes et autres heimatloses vaudois. Le temps d'entreprendre ce complément de recherche nous a manqué.

Les descendants de prosélytes réfugiés à Bex furent nombreux à travailler aux Mines et Salines. (Collection Pierre-Yves Pièce, Bex. Cliché Rémy Gindroz, Lausanne)



Annexe no 1

C h a r l e s B o u r d i n

(1646 - 1707)

dernier pasteur du Mas-d'Azil en Comté de Foix

réfugié dans le gouvernement d'Aigle

premier pasteur de Leysin au Pays de Vaud.

I.- Les années françaises de Charles Bourdin (1646-1685)

Ce que l'on a recueilli de la vie de Charles Bourdin entre sa naissance et son départ de France se trouve en totalité contenu dans deux publications d'auteurs français parues en 1877 et 1878: la biographie de Charles Bourdin, pasteur, du Mas-d'Azil, réfugié en Suisse à la révocation de l'Edit de Nantes, d'après des documents originaux et inédits.

(1 vol., 211 pages, Montauban, typographie de J. Vidallet, rue Bessieres 25, 1877, par O. de Grenier-Fajal) et l'étude historique intitulée Le Mas-d'Azil depuis le siège de 1625 jusqu'à la révocation, et depuis la Révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV (1685-1715) (Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français Tome XVII, deuxième série, treizième année, no 10, 22, 25, p. 145-154, 337-346, 385-392, Paris, 1878, par Napoléon Peyrat)

On résume ci-dessous les données essentielles que fournissent ces deux publications, sans pouvoir y apporter un complément quelconque pour la période de 1646 à 1685; dans la seconde partie, celle qui concerne la vie de Charles Bourdin en Suisse de 1685 à 1707, les documents vaudois et bernois, dont beaucoup sont inédits, complètent et souvent corrigent les auteurs français; mais les lettres que Bourdin et sa famille adressèrent à leurs parents en France et que Grenier-Fajal a publiées, complètent très valablement les documents suisses; elles sont donc reproduites en partie ou en totalité à leur place. Grenier-Fajal a fait allusion à plusieurs lettres dont il n'a pas donné le texte. Nous nous employerons à retrouver ces documents.

Charles Bourdin naquit au Mas-d'Azil, où son père était pasteur; son certificat de baptême n'a pas été conservé, mais lui-même a indiqué qu'il fêterait ses 60 ans le 15 septembre 1706. (Grenier-Fajal p.76) Sa naissance date donc du 15 septembre 1646.

Son grand-père paternel **Hector Bourdin** fut avocat à la Cour Royale de Figeac (Lot). Sa grand-mère était **Marie de Cardaillac** (ou Cardhalac) Ils eurent au moins deux fils et deux filles. l'ainé, **Charles**, né à Figeac vers 1600, étudia la théologie à Montauban; il fut pasteur dans diverses paroisses entre 1634 et 1668, et termina son pastorat et sa vie à Calmont (localité non identifiée) sans avoir eu d'enfant. Le deuxième fils, **André**, sera le père de **Charles**. **Suzanne** épousa un marchand de Capdenac (arrondissement de Figeac) nommé Jean Vernhes. Leur fils Charles, pasteur à Villemade près Montauban, fut signalé à Lausanne, seul, comme réfugié en 1693, et fut parrain de Charles II Bourdin la même année. Charles Vernhes ne fut plus recensé parmi les

réfugiés en 1698; il était décédé entre temps, ou avait quitté le pays de Vaud. Isabeau épousa à Verfeil (Haute Garonne) Pierre de Baillis; elle lui donna deux fils, Jean et Charles. **André Bourdin**, père de Charles, naquit peu après 1600 à Figeac; docteur en théologie, il fut pasteur à Verlhac et Villemeur (Villemeur-sur-Tarn, Haute Garonne) de 1635 à 1643, puis à Mas-d'Azil de 1643 à 1683. Il épousa, à une date et en un lieu non précisés, peu avant 1646, Marguerite Ducasse de Larbont ou d'Amboix, fille du capitaine Labroust et de Suzanne Dusson. Elle décéda à Mas-d'Azil en 1697. Par ce mariage Bourdin devint le cousin des Dusson, Falentin, Miramont, d'Escatch (Escaig) d'Huilliet et des Bayle, pasteurs à Carla, père et frère du célèbre Pierre Bayle. Les relations de parenté de toutes ces familles provenaient d'alliances matrimoniales entre cousins, même germains, et l'on retrouvera plusieurs représentants des unes et des autres pendant le séjour en Suisse de Charles Bourdin: les uns étaient eux-mêmes réfugiés, souvent parrains et marraines d'enfants de réfugiés qui naissaient en exil; d'autres, restés en France, étaient parrain et marraine désignés *in absentia* pour ces mêmes enfants.

Le couple Bourdin-Ducasse eut six enfants, tous nés à Mas-d'Azil après 1646. **Charles** fut le premier, puis vinrent quatre autres fils et une fille, on ne sait dans quel ordre de naissance. Jean Bourdin de Lasforgues – chacun des enfants prenait le titre d'une propriété familiale – jamais signalé après 1685. Gaston Bourdin d'Escarpilles, décédé après 5 jours de maladie à Harfleur (Seine Maritime) le 1.IX.1680; Jean Claude, décédé soldat dans la compagnie de Montsolens, régiment d'Auvergne; il mourut de maladie dans Armentières en juin 1668; Pierre, dit Bourdin de Serrelongue, né vers 1655, présent au Mas-d'Azil au moins jusqu'en 1718, probablement célibataire, détenteur et défenseur des biens familiaux; Jeanne enfin, qui épousa vers 1706 son cousin germain Paul d'Amboix, dit Saint-Paul d'Amboix, mort le 27.VI.1709. Elle resta veuve avec trois enfants, et vécut dès lors à Pradals, à quelques kilomètres de Mas-d'Azil, avec son frère de Serrelongue; un de ses fils, surnommé " le chevalier ", fut le premier d'une lignée d'Amboix qui se prolongea jusque tard dans le 19e siècle.

La Réforme avait pénétré au Mas-d'Azil (Ariège) en 1561, sous le règne de Jeanne d'Albret; la petite ville, dont la population était de l'ordre de celle de Bex, devint la métropole calviniste du Comté de Foix; deux grands synodes s'y réunirent, en 1647 et 1669, pendant le ministère d'André Bourdin. Catholicisée par la contrainte en 1685, elle vit Brousson y prêcher clandestinement quelques années plus tard (N. Peyrat, p. 386)

Charles fut élevé dans une famille très cultivée, qui entretenait des rapports étroits avec les Bayle. On ne sait quelles écoles fréquenta Charles avant d'entrer, tardivement, à 25 ans, à l'Académie de Puylaurens. Elle avait remplacé celle de Montauban, fermée par Louis XIV en 1661. Elle n'en avait pas l'éclat. Charles y fit, non sans quelques difficultés, des études de théologie assez laborieuses. Celles-ci terminées en 1676, il passa " proposant ". L'année suivante, il vint avec son père au synode tenu à Caussade (Tarn et Garonne, arrondissement de Montauban) du 4 au 12 novembre, et fut nommé pasteur à Senega(t)s (Ariège, au sud de Mas-d'Azil) Il y resta deux ans. Le traitement du pasteur était alors assuré par des contributions des fidèles; chacun payait selon ses moyens, et les anciens du consistoire (conseil de l'Eglise) recueillaient les cotisations. Lorsqu'un membre de l'Eglise ne pouvait pas fournir de dons, on prélevait l'équivalent de sa participation sur la caisse des pauvres, afin d'assurer au ministre du culte l'entier de son modeste traitement. La communauté prenait à sa charge les frais de voyage que le pasteur devait engager pour se rendre aux synodes. Chaque communauté

payait une subvention annuelle à l'Académie de Puylaurens où les jeunes gens allaient se préparer au ministère.

En novembre 1679, après deux ans d'activité, Charles Bourdin obtint d'être libéré par l'Eglise de Senegats; le procès-verbal de la séance du 12 novembre est rappelé par Grenier-Fajal (*op.cit.*, p. 41-42.) On y trouve les noms des anciens de l'Eglise de Senegats. Un seul d'entre eux (si c'est bien lui !) Pierre Puech, a été recensé comme réfugié en Suisse, à Lausanne, en 1693. Muni de sa libération, Charles Bourdin revint au Mas-d'Azil pour y seconder son père, qui devait être déjà septuagénaire. C'est au Mas-d'Azil que Charles Bourdin vécut les six dernières années de l'Edit de Nantes. On a rapporté en détail dans l'histoire de Jean Roux au Pragela, comment l'Eglise catholique et le pouvoir royal ont programmé et réalisé la ruine de la R.p.R. (cf. supra p. 32-36 et 44-52). On peut trouver dans Elie Benoît les circonstances particulières aux Eglises du Languedoc pendant ces tristes années. Le Comté de Foix et le Béarn eurent les prémices de la dragonnade, en 1675 déjà. N. Peyrat rapporte un fragment de la lettre qu'André Bourdin adressait à son fils Charles à Puylaurens:

" je ne vous dis rien des foules extraordinaires que nous avons reçues et que nous recevons tous les jours des gens de guerre. Outre une compagnie complète de cavalerie que nous logeons ici depuis près de trois mois, nous en avons eu deux autres qui ont logé la nuit dernière, qui outre la mangeaille, et après avoir donné aux officiers 14 louis d'or pour le bien vivre, n'ont pas resté de faire rançonner et battre une grande partie des habitants, tellement qu'on nous fait tous les jours manger notre revenu en herbe ". (N.Peyrat, p.148, sans précision de date).

Le père et le fils Bourdin travaillèrent ensemble jusqu'à la mort d'André, " vers le mois de mai 1683 ". Son testament, daté du 6.VIII.1682, instrumenté par le notaire Baron du Mas-d'Azil, nommait pour son héritier universel et général, " Charles Bourdin, ministre du Mas, son fils ayné, légitime et naturel ".

Le 4 juillet 1683, Charle Bourdin lisait, dans le temple du Mas-d'Azil, l'instruction pastorale suivante:

" Mes freres,

Une bonne partie des Eglises de ce royaume se trouvent réduites à la dernière désolation par la privation de l'exercice public de la religion au milieu d'elles, et celles qui subsistent encore par la miséricorde de Dieu se voyant menacées d'une semblable ruine, et considérant que ces tristes et funestes ravages capables d'arracher des larmes aux âmes les plus endurcies, sont le fait de nos péchés et de nos impiétés, et c'est nous memes qui, ayant par notre dureté et par notre coeur qui est sans repentance méprisé insolamment les richesses de la bënëgnité de Dieu et épuisé les trésors de sa patience et de sa longue attante, l'avons enfin obligé à exposer Jacob au pillage et son cher Israël à la désolation et à transporter son chandelier parmi d'autres peuples qui feront mieux leur profit de la lumière qu'il faisoit depuis long tems briller à nos yeux inutilement et à aller cultiver d'autres coeurs qui au lieu de grappes sauvages qu'il trouvoit parmi nous lui rapporteront de bons fruits dignes de la culture spirituelle dont il nous a favorisés jusqu'à présent; néantmoins, considérans que les bontés du Seigneur sont en grand nombre et que ses miséricordes sont par dessus toutes ses oeuvres, et que lors mesme qu'il est en colère il se souvient d'avoir compassion, et la protestation qu'il nous fait dans les prophètes qu'il ne veut pas la mort des pécheurs, mais, etc... les Eglises rentrant en elles et regardant avec horreur les

manquemens de leur vie et le débordement de leurs moeurs, la vraie cause de leur malheur, ont résolu de s'humilier extraordinairement devant Dieu, et de lui temoigner solennellement leur contrition et leur repentance de tous les péchés par lesquels ils ont irrité les yeux de sa gloire et attiré ses fléaux sur eux, en célébrant un jeûne extraordinaire dimanche prochain onzième de ce mois, et parce que les prières de plusieurs fidèles jointes ensemble ont une merveilleuse efficace pour appaiser le courroux de Dieu, nous avons été invités à nous joindre à eux pour travailler par nos larmes et nos prières à arracher à Dieu ces foudres redoutables qu'il tient en ses mains et qu'il est pret à lancer sur nous comme sur les autres, si nous ne nous repantons.

La compagnie du consistoire ayant embrassé avec ardeur une exhortation si sainte et une occasion de signaler son zèle et sa piété, vous exhorte par ma bouche à vous y préparer durant le cours de cette semaine avec tout le soin et toute l'application dont vous serés capables, premierement en fréquentant les exercices de piété qui se font ici tous les jours; secondement en pratiquant exactement la lecture de la parole de Dieu et l'usage des prieres communes dans nos familles, ce que l'on sçait trop être négligé dans la plus part, ce qui fait régner une indifférence et mesme un mépris extrême pour la piété. En troisieme lieu vous êtes exhortés à instruire soigneusement vos enfans et vos domestiques des vérités et des devoirs de la religion, au lieu de vous reposer sur les maîtres qui pour l'ordinaire ne s'en acquittent pas avec autant de soin et de zèle qu'il seroit à souhaiter et qui ne les mettent pas en estat de se défendre contre les objections qui leur sont faites, et de faire nos efforts pour les former à l'amour de la vérité et de la religion et à les détourner par sermons et par châtimens des divertissemens et des plaisirs des mondains. En quatrième lieu, vous êtes exhortés à bannir entierement le luxe de vos familles et à retrancher la dépense vaine et superflue que l'on fait en meubles et en habits et telles autres choses, parce que cela fait prendre aux chrétiens un air d'orgueil contraire à l'esprit de la religion, et consume tout à fait ce qui devroit être employé au soutien des pauvres et à l'entretien du sanctuaire. En cinquième lieu, vous êtes exhortés à oster de vos maisons toutes les marques de dissolution, les ivrogneries, les dances et en particulier le jeu auquel on voit plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe attachées avec tant d'ardeur et d'assiduité, qu'ils y passent une bonne partie de leur vie et en font tout le sujet de leur entretien et de leur commerce, et de faire succéder aux discours mondains et aux médisances qui déshonnorent les entretiens de diverses familles, des discours et des conversations édifiantes dont le but principal est de s'entretenir et de s'encourager mutuellement dans la pratique de la piété et dans la profession de la vérité. Sixièmement je vous conjure par l'amour de Dieu et par l'intérêt de votrs salut de renoncer à l'horreur des blasphèmes, des usures et des sales débauches dont il ne vient que trop d'exemples scandaleux à la connaissance de la compagnie du consistoire et même du corps de l'Eglise et du public. Enfin, je vous exhorte à vous réconcilier de bonne foy avec vos freres en terminant par des moyens amiables et ordinaires les procès, les querelles et les divisions qui règnent dans plusieurs maisons, ce qui désole les familles et les porte à des actions obliques et injustes.

Si nous nous disposons de cette manière à la célébration de ce jeûne et que nous prenions une ferme et inviolable resolution de ne nous pas relâcher dans les suites, mais plutôt de nous avancer dans le chemin de la conversion, Dieu aura sans doute notre humiliation agréable, il exaucera nos prières et nous donnera, non ce que notre chair et notre sang désire, ni peut etre tout ce que la nature peut innocemment demander, mais ce qu'il jugera selon sa sagesse nous être nécessaire et salutaire, il fera réussir nos afflictions en bien,

il sera lui même notre protecteur, notre consolation, notre joye et notre lumière, et pour tout dire en un mot, il nous aimera et fera que nous l'aimerons, et le servirons jusqu'au dernier de nos soupirs. "

Mais, comme l'indique N. Peyrat (p. 150) " le Seigneur ne fut point fléchi ".

Ce texte reflète les profondes convictions de son auteur, et s'il est entièrement de Bourdin comme le pense Grenier-Fajal, donne une indication sur les capacités littéraires de Charles Bourdin. Il avait sans doute reçu une très bonne formation classique, chez ses parents et dans une école latine (mais où ?)

Charles Bourdin percevait très nettement la menace de la Révocation: le 13 août 1683, il écrivait à son cousin Dusson de Bonrepaus (Grenier-Fajal p. 52)

" J'ay l'honneur d'être ministre du Mas-d'Azil depuis quatre ans, et si quelque orage ne m'en arrache, j'espère d'y finir mes jours comme mon père. On m'a dit que vous voulés bâtir une maison... ce qui me fait croire que vous conservés toujours de l'inclination pour votre patrie et que vous y voulés faire un jour votre retraite. Si cela est, j'espère de passer de bonnes heures auprès de vous, mais où que la Providence m'appelle et où que ce soit qu'elle vous retienne, j'aurai toujours une très forte inclination à vous honorer et à vous servir ".

Le 18 octobre 1685, les pressentiments de Charles Bourdin se réalisaient: Louis XIV, révoquant l'Edit de Nantes, plaçait les ministres de l'Eglise Réformée devant un choix immédiat: abjurer ou quitter le territoire du Royaume dans les quinze jours. Bourdin décida de partir, abandonnant le pays de sa naissance, sa mère, ses frères et sa soeur, ses anciens paroissiens, et tous ses droits à l'héritage paternel.

La lecture de Grenier-Fajal et de N. Peyrat montre que dans son Comté de Foix natal, Charles Bourdin faisait partie d'une société protestante de petite noblesse régionale; les fragments de lettres que ces deux auteurs ont publiés indiquent que tant André que Charles Bourdin étaient très attentifs à la marche de leurs affaires et très attachés aux privilèges de la noblesse terrienne.

Charles Bourdin, à 39 ans, était toujours célibataire. La décision de tout quitter lui fut sans doute moins difficile qu'elle ne le fut à ses collègues mariés et pères de famille.

On ne sait rien du voyage de quelques jours ou de quelques semaines qui le mena du pied des Pyrénées jusqu'à Genève.

Les Bourdins de Figeac puis de Mas-d'Azil.

Hector Bourdin

∞

Marie de Cardaillacavocat à la cour royale ou ? quand ?
de Figeac (Lot)

sive Cardhalac *

leurs enfants :

l'ordre des naissances n'est pas connu, mais André est certainement né après Charles.

1.- Charles, né à Figeac vers 1600. Elève de l'Académie de Montauban; ∞ à Montauban, le 14.V.1640, *Marguerite de Soulié*, fille de Blaise, marchand, et d'Isabeau de Malparti; pasteur à Labastide du Peyrat (1634-1647) à Sorèze (Tarn ; 1647-1652) à La Crouzette et Ferrières (1652-1659) à Calmont et Gibel (1659-1668) † dans sa maison à Calmont le 22.XI.1668. Sa veuve lui survécut environ 7 ans; ils n'eurent pas d'enfant.

2.- André (après 1600 - mai 1683) voir tableau page suivante.

3.- Suzanne ∞ Jean Vernhes, marchand de Capdenac (commune du Lot, arrondissement de Figeac) dont elle eut au moins un fils, Charles Vernhes, pasteur à Villemade près Montauban; celui-ci fut signalé à Lausanne, seul, comme ministre réfugié, dans le recensement de 1693 (Piquet I) sans indication de prénom. Cette même année, fut parrain de Charles II Bourdin à Bex, d.m.

4.- Isabeau, ∞ à Verfeil (chef lieu de canton de Haute Garonne) *Pierre de Baillès*. Elle eut au moins deux fils, Jean et Charles.

* Cardaillac, commune du Lot, arrondissement de Figeac a donné son nom à une famille de l'ancien Quercy (Larousse 1960)

Les Bourdin de Mas-d'Azil.

André Bourdin	∞	Marguerite Ducasse
né peu après 1600 à Figeac	peu avant	de Larbont ou
fils d'Hector et de	1646	d'Amboix , fille du
Marie de Cardaillac		Capitaine Labroust et de
† " vers le mois de mai "		Suzanne Dusson.
1683 à Mas-d'Azil		† à Mas-d'Azil en 1697.

" par son mariage avec Marguerite Ducasse, Bourdin devint le cousin des Dusson, des Falentin, des Miramont, des Eschach, des d'Uillet et des Bayle, pasteurs à Carla ". (N.Peyrat)

leurs enfants:

- 1.- **Charles**, 1646 – 1707, voir tableau p. 192
- 2.- **Jean**, dit Bourdin de Lasforgues, vivant à la mort de Gaston en 1680, pas signalé au-delà.
- 3.- **Pierre**, dit Bourdin de Serrelongue, présent à Mas-d'Azil ou à Pradals jusqu'en 1726 au moins. Célibataire, né probablement en 1655.
- 4.- **Gaston**, dit d'Escarpille, décédé après 5 jours de maladie à Harfleur, le 1.IX.1680.
- 5.- **Jean Claude**, décédé soldat dans la compagnie de Monsolens, de maladie, dans Armentières, en juin 1668.
- 6.- **Jeanne**, ∞ fin 1706-début 1707, *Paul d'Amboix*, son cousin germain; elle resta veuve le 27.VI.1709, avec trois enfants, dont un fils surnommé " le chevalier ", source des d'Amboix vivants en 1878. Elle vécut son veuvage avec son frère Pierre de Serrelongue à Pradals.

II.- Charles Bourdin au Pays de Vaud (1685-16.III.1707)

Arrivée en terre bernoise.

Seul Louis Junod a retenu la présence de Bourdin à Lausanne, à une date qu'il situe en 1685, dans son " *Album studiosorum academiae lausannensis 1537-1837* " (1 vol, 205 p., F.Rouge, librairie de l'Université, Lausanne, 1937, ci-dessous désigné par ASAL) Cette liste, dressée d'après les registres officiels et d'autres documents, énumère par ordre chronologique les noms, prénoms, et origine de tous ceux qui ont été immatriculés à l'académie de Lausanne. Junod leur a donné à chacun un numéro d'ordre. Le nom de ceux dont il ne pouvait affirmer catégoriquement qu'ils aient été immatriculés est précédé d'un astérisque. C'est le cas du no * 4796, **Charles Bourdin, réfugié du Comté de Foix**. On n'a pas trouvé mention de Bourdin au Livre du Recteur, ni dans les Acta Academica. Malheureusement, ceux-ci comportent une lacune absolue pour les années 1684 à 1688 compris. Même absence de Bourdin au catalogue des stipendiaires. Aucune allusion à Bourdin ne figure dans les Actes de la Classe de Lausanne, ni dans ceux du Colloque de Lausanne pour les années 1685 à 1690. (tous documents aux ACV) Un examen des AVL n'a pas eu plus de succès: le Registre du Conseil, la Bourse des pauvres passants, le registre des contributions aux réfugiés, ne signalent pas Bourdin; les actes de la Corporation Française s'ouvrent en 1688 seulement et les listes d'habitants par bannières présentent une lacune complète pour 1685.

Comme Louis Junod indiquait dans l'avant-propos de " l'Album ": " *j'ai renoncé à indiquer pour chaque nom la source d'où je l'ai tiré, ç'aurait été alourdir inopinément ce volume* ", on ne sait où il a bien pu tomber sur le nom de Bourdin en 1685. Mais on tiendra pour certain que Junod a repéré Charles Bourdin à Lausanne en 1685 ou 1686.

A la réflexion, il serait étrange que Bourdin se soit inscrit à l'Académie de Lausanne à 39 ans, après une formation théologique complète à Puylaurens, et deux ministères pastoraux, à Senegats de 1677 à 1679, et au Mas d'Azil de 1679 à 1685.

Bourdin a pu prendre contact avec la Compagnie Académique pour s'inscrire comme pasteur réfugié et se mettre à disposition de l'Eglise Réformée du Pays de Vaud, même si, comme Nicolas Barras l'a vérifié à notre intention, son inscription au Predikantenrodel date de 1702 seulement.

Arrivé à Genève probablement au début de novembre 1685 – cette arrivée reste à vérifier – Bourdin aura été dirigé sur les terres bernoises; en vertu de la clé de répartition que les cantons protestants avaient établie peu auparavant, Berne retenait sur son territoire la moitié des fugitifs qui quittaient Genève pour la Suisse.

Installation dans le gouvernement d'Aigle.

Bourdin est-il venu dans le gouvernement d'Aigle de sa propre initiative, pour y précéder ou y accompagner des réfugiés du Comté de Foix ? A-t-il suivi les conseils des pasteurs bernois et genevois, comme le fit Daniel Martin, l'autre pasteur réfugié, lorsqu'il s'y est installé en automne 1685 ? Les Professeurs de l'Académie de Lausanne ont-ils envoyé Bourdin seconder momentanément l'un des pasteurs des 4 mandements ? Les documents de l'époque auxquels nous avons eu accès ne donnent pas de réponse à ces questions. Jusqu'à plus ample informé, il semble que Bourdin a précédé les 15 à 18 chefs de famille ou célibataires du Comté de Foix dont on signalera la présence à Bex, Ollon, Aigle, Vevey et Morges peu avant 1693, en 1693 et 1698, et après 1700. Le seul qui a pu précéder ou accompagner Bourdin est son ancien paroissien de Mas-d'Azil *Pierre Barbe*, dont il sera question ci-dessous.

Première mention de Charles Bourdin à Huémoz. (mai 1686)

C'est en recherchant si Pierre Barbe avait été signalé aux sauneries de Panex, qu'on est tombé sur la mention de Charles Bourdin. Elle se trouve dans le livre des comptes de la saunerie de Panex pour 1685-1690. (Bv 1703, sans pag.)

La voici dans sa totalité:

" Panex

Conte pour le mois de may 1686

Conte de la depense quy a esté faite à Pannex depuis le premier May jusques au dernier inclus "

Suivent une série d'articles, dont le dernier est ainsi libellé:

" Payé à Huesmos lors que Monsieur Bourdin y feut prescher pour une collation 5 [sols] "

Le compte est signé A. le Merle.

Ainsi, un peu plus de six mois après la Révocation, Charles Bourdin a prêché dans la chapelle d'Huémoz; la phrase indique clairement qu'il n'habitait pas encore le village. On voit mal qu'il soit venu de Lausanne pour une "action " si lointaine. Selon toute vraisemblance il demeurait déjà dans le gouvernement d'Aigle, à Ollon probablement. Il avait certainement reçu une autorisation de l'autorité religieuse supérieure bernoise, relayée par l'académie. (la lacune déjà signalée dans les acta academica nous empêche de le confirmer) de présider des cultes sur les terres romandes de LL.EE. Il s'agissait pour l'heure d'aider momentanément le pasteur d'Ollon, de remplir une sorte de suffragance très provisoire, d'être un " subside ". Les actes de la Classe de Lausanne signalent à cette époque une situation analogue: le pasteur Secrétan, de Blonay, demande à être secondé par le ministre réfugié Raymond. On lui accorde cette aide (BDB 52, p. 35, le 7.IV.1686)

C'est Jean Thorel qui était alors pasteur à Ollon. Baptisé probablement à Concise, il avait été inscrit à l'Académie en 1652, ASAL no 3834. Diacre à Vevey de 1670 à 1673, deuxième pasteur à Montreux de 1673 à 1780, il était devenu pasteur d'Ollon en 1680. Il y décéda en 1693. Il était donc dans la cinquantaine, et peut avoir demandé l'aide d'un suffragant momentanément pour

fonctionner dans la chapelle de Huémoz, annexe d'Ollon. Rien de surprenant que les actes de la Classe de Lausanne n'aient pas signalé l'activité de Bourdin à Huémoz. Les suffragants et les "subsides " n'étaient pas introduits en Classe. Seuls les suffragants " successifs " (destinés à succéder au titulaire) y étaient admis.

Plus étonnant, au premier abord, qu'Abraham le Merle, facteur puis Directeur des Salines de Panex, ait porté en compte des sauneries le prix d'une collation offerte au pasteur Bourdin. En quoi la venue de Bourdin à Huémoz pouvait-elle le concerner ? Panex (928 m) faisait partie, comme Huémoz, de la commune et de la paroisse d'Ollon. Il ne s'y trouvait pas de lieu de culte, le plus proche était la chapelle d'Huémoz, à une distance de 3 km à flanc de coteau. En 1684-1685, l'Etat bernois avait repris à son compte la source salée de Panex, exploitée jusqu'ici par les Zobel d'Augsbourg. Abraham le Merle avait peut-être lui-même demandé la venue d'un prédicateur à Huémoz au bénéfice des familles de ses ouvriers de Panex.(probablement 30 personnes) Le fait qu'aucune autre mention d'une prédication de Bourdin à Huémoz ne figure dans les comptes d' A. le Merle jusqu'à fin 1688, ne signifie pas que *l'action* de mai 1686 ait été unique. On peut penser, au contraire, que l'activité pastorale subsidiaire de Bourdin à Huémoz s'est répétée pendant quelque temps.

Installation de Charles Bourdin à Huémoz.

Le 4 septembre 1687, en l'Eglise d'Ollon, Charles Bourdin est parrain de Claude Turrel, fils de Michel Turrel d'Huesme [Huémoz] et de Jeanne Pirolet. Le pasteur d'Ollon n'était pas autorisé à baptiser en la Chapelle d'Huémoz. Ce parrainage ne signifie pas que Bourdin habitait le hameau, mais le laisse supposer. Il y a probablement vécu un ou deux ans avant de se marier.

Huémoz faisait alors partie de la commune et de la paroisse d'Ollon. Il y avait là un lieu de culte: une chapelle construite avant le Réforme était devenue protestante dès la première moitié du 16e siècle. (cf photo. hors texte)

Situé à 1000 m. d'altitude entre la plaine et Villars-Chesières, Huémoz était peuplé exclusivement de paysans, qui vivaient de la culture, difficile, de quelques champs, de l'élevage du bétail, et de l'exploitation des forêts. Les archives de ce dizain de montagne ont disparu, comme l'avait déjà constaté François Isabel (Mottaz II, p. 943) lorsqu'il avait fait l'inventaire des archives communales d'Ollon en 1926. Le nombre des habitants en 1687 n'est pas connu. Le premier dénombrement, établi en 1764 (Ea 2/1, cahier no 6) donc 78 ans après la première mention de Bourdin au hameau, indique que Huémoz comptait alors 204 habitants sur les 1819 de la commune d'Ollon. A l'époque, toutes les maisons étaient en bois. Il est vraisemblable qu'à son arrivée, le célibataire Bourdin ait commencé par loger chez l'habitant dans un de ces chalets. En 1996, plusieurs chalets du XVIIIe siècle subsistent.

Charles Bourdin se marie et reste à Huémoz.

Le registre de la paroisse d'Ollon rapporte ainsi le mariage de Charles Bourdin: *[on esté espousés] Maistre Charles Bourdin, Ministre, ffeu Maistre André Bourdin aussi ministre au Mas d'Azil et Demoiselle Marguerite de Gauzide, fille de Maistre Jean Gauzide en son vivant ministre à Mazères. Le lund. 3e mars 1690.*

Le mariage fut béni par le pasteur Thorel. Heureusement pour nous, contrairement à beaucoup de ses collègues, il enregistrait déjà les mariages célébrés dans le temple de sa paroisse.

Il n'y avait pas de mariage civil en cette fin du XVIIe siècle au Pays de Vaud. Le mariage n'était plus un sacrement, la bénédiction nuptiale confirmait les

promesses faites par les futurs époux et les engagements civils qu'ils avaient pu prendre par contrat devant notaire. Dans le gouvernement d'Aigle, c'était surtout les réfugiés qui signaient de tels contrats, selon les usages de leur pays natal. On n'a pas retrouvé d'acte de ce genre concernant les Bourdin, mais les registres et minutes des notaires de cette époque ont pour la plupart disparu. S'agissant d'un mariage entre étrangers, Vuilleumier indique que le Consistoire Suprême devait être consulté et qu'il était seul habilité à donner au pasteur de paroisse l'autorisation de célébrer le mariage (*op.cit* p. 448-456, section 8, " Les épousailles ") Les deux époux devaient être protestants. Si l'un des deux ne l'était pas, il devait promettre d'être instruit sans délai dans la religion réformée. En cette période où le Grand Refuge battait son plein, de très nombreux mariages de réfugiés furent contractés sans que l'on exigeât un acte de naturalisation de l'époux. Le Consistoire Suprême autorisait la publication des bans de mariage; cette publication était prononcée par le ministre du haut de la chaire, trois dimanches de file au service du matin; " elle avait pour but de porter à la connaissance de chacun la promesse de mariage intervenue entre les futurs époux, afin que, le cas échéant, les oppositions et empêchements à l'union projetée pussent être dénoncées en temps utile. On ne possédait pas alors de meilleur mode de publicité que l'annonce faite dans ces conditions-là " (*op.cit.* p.448)

Le mariage devait impérativement être béni en public, au temple de la paroisse où les nouveaux conjoints entendaient élire domicile. La cérémonie avait lieu un des jours de la semaine où il y avait culte public, à l'issue de celui-ci. Les mariages du dimanche, établis en 1543, avaient été supprimés. "...ces noces du dimanche avec les réjouissances bruyantes qui les accompagnaient selon la coutume générale, parurent incompatibles avec la sainteté du jour du Seigneur, depuis, surtout, que le dimanche chrétien fut de plus en plus assimilé au sabbat juif ". (*Ibidem*)

Voilà pourquoi le mariage de Charles Bourdin et de Marguerite de Gauzide fut béni un lundi, au temple d'Ollon, dans la paroisse à laquelle Huémoz appartenait.

La jeune épouse était originaire du Comté de Foix et fille de pasteur. Grenier-Fajal donnait à la nouvelle Madame Bourdin le prénom de Marie; N. Peyrat la prénommait à juste titre Marguerite, *comme tous les textes qui la citent pendant les 35 ans qu'elle passa au gouvernement d'Aigle.*

Napoléon Peyrat indique que les deux nouveaux époux étaient cousins. Bourdin lui-même, dans une lettre à son frère Pierre reproduite par Grenier-Fajal

(*op.cit.* p. 78) parle de sa femme et de sa tante qui est dans sa 82e année, et qui se porte " comme elle se portait il y a 30 ans ". Il s'agit sans aucun doute de sa belle-mère. Était-elle sa tante, ou la cousine germaine de son père ou de sa mère ?

Un mariage entre cousins germains était admis " à la rigueur " par LL.EE.

A son mariage, Charles Bourdin avait déjà 44 ans. Aucun acte d'état civil n'indique l'âge de Marguerite de Gauzide. Le recensement de 1693, qui ne donne aucun âge, ne la nomme pas. L'hommage de 1696 donne environ 40 ans aux deux époux, et le recensement de 1698 en donne environ 52 à chacun d'eux ! On pourrait mettre en doute l'âge noté par le scribe local en 1696; *a priori* l'âge indiqué en 1698 est cautionné par Bourdin lui-même puisqu'il est un des signataires de la liste ! Il se pourrait toutefois que Bourdin ait laissé passer une erreur justement dans les données concernant sa propre famille, préoccupé qu'il était de bien contrôler les inscriptions des 280 autres réfugiés. En effet, si Madame Bourdin avait eu 52 ans en 1698, elle en aurait eu 53 à la naissance de sa fille Marie l'année suivante. En un siècle où la ménopause survenait plus près de 45 ans que de 50, Madame Bourdin eût constitué une exception quasi miraculeuse, en accouchant si tard. Elle avait probablement

effectivement 40 ans en 1696, comme l'a indiqué le scribe de Bex; elle aurait ainsi accouché pour la première fois à 34 ans, et pour la dernière à 43 ans.

Bourdin installa sa femme à Huémoz. Sa belle-mère vint sans doute vivre chez eux: elle sera chez son gendre aux recensements de 1693, 1696 et 1698, et jusqu'à la mort de celui-ci en 1707. La veuve de Gauzide née Escatch et sa fille Marguerite étaient arrivées en Suisse à une date non repérée, probablement après Bourdin.

C'est à Huémoz que naquit le premier fils du couple, dont la naissance fut inscrite par le pasteur Thorel dans les termes suivants:

"Charles Bourdin, fils de Charles Bourdin ministre au Mas d'Azil presentement refugié à Huesmoz, et de Marguerite de Gauzide, est né le 8 et a été baptisé le 14 octobre 1690. Parrain le sieur Pierre Bourdin, pour lequel il a été présenté par le Sr Pierre Barbe, commis aux salines du Bevioux. Et Marraïne Demoiselle Françoise d'Escaig, grand-mère maternelle, tous refugiez".

Le premier des enfants Bourdin, vraisemblablement prématuré, devait mourir avant l'âge de deux ans.

On ne trouve plus mention des Bourdin à Huémoz depuis cette naissance.

Charles Bourdin à Bex (1691 ou 1692-1702)

On ignore quand les Bourdin quittèrent Huémoz pour Bex. Leur arrivée à Bex est vraisemblablement antérieure à septembre 1691; ce mois-là le pasteur de Bex, Pierre Clavel d'Oulens, inscrivit le couple Bourdin-de Gauzide comme parrain et marraine:

" Marguerite, fille de Pierre Lermet et de Jeanne Ruël, refugiez de France, née le 16 septembre 1691, baptisée le 21 du même mois. Parrain Charles Bourdin, ministre de Christ, et marraine Demelle Marguerite de Gauzide sa femme".

Si Clavel n'a pas spécifié le lieu de domicile des Bourdin, c'est très vraisemblablement qu'ils habitaient déjà Bex. Comment l'ancien pasteur du Mas-d'Azil aurait-il pu connaître cet armurier Lermet, originaire du Chambon en Vellay et sa femme, de St Agraive en Vivarais, avant d'avoir vécu à Bex ? On peut imaginer à la rigueur que Marguerite de Gauzide ait rencontré les Lermet sur son chemin d'exil entre le Comté de Foix et Genève, voire entre Genève et Bex; mais cela est hautement improbable.

Quoi qu'il en soit de la date exacte de leur arrivée à Bex, les Bourdin s'y trouvaient au printemps 1692, où Marguerite, leur première fille fut baptisée le 3 juin. Le " parrain était M.J. Escatch sr de Garot [personnage non identifié] la marraine Delle Marguerite de Casse grand-mère paternelle. En place desquels le Sr Esthienne de la Vaure, sr des Vignols, et Delle Françoise Escatch, grand-mère maternelle, l'ont présentée".

Marguerite Bourdin, enregistrée avec ses parents en 1698, décéda avant 1702.

C'est le pasteur Bernard Crespin qui baptisa Marguerite Bourdin. L'année précédente, Pierre Clavel avait obtenu de LL.EE. l'échange de la cure de Bex avec celle d'Oulens. Il quitta Bex après un ministère de 7 ans, dont on n'a recueilli aucun témoignage particulier. Bernard Crespin passa dix ans à Bex, au cours desquels il eut des conflits avec le gouverneur, avec ses paroissiens et avec l'autorité bernoise. On ne sait pas quels ont pu être les rapports entre Bourdin et Crespin; il semble que Bourdin n'ait jamais eu la possibilité d'avoir une activité pastorale pendant les dix ou onze années qu'il passa à Bex. Mais il n'a pu ignorer les difficultés de Crespin, que nous résumons ci-dessous.

Bernard Crespin fils de Jean Jaques, pasteur, fut baptisé à Romainmôtier le 23.VI.1652. Ce père, inscrit à l'Académie en 1632, venait de Morges, où son baptême n'a pas été retrouvé. Bernard eut en tous cas deux frères: Abraham, né à Vallorbe vers 1640, et Daniel, b. à Vallorbe le 19 juillet 1641. Bernard fut inscrit à l'Académie le 4 avril 1668 (ASAL no 4248) Il fut diacre à Echallens de 1681 à 1682, pasteur à Giez de 1682 à 1685, pasteur à Oulens de 1685 à 1691. C'est à la demande expresse de Pierre Clavel qu'il échangea la cure d'Oulens contre celle de Bex (Les Clavel d'Oulens, essai de généalogie, par Jean Pierre Clavel, 1 vol., 432 p. et nombreux tableaux, Lausanne, 1992, p. 234) Contrairement à ses deux frères (Vuilleumier, op.cit. Tome 3, p. 271-320; p. 404, 409, 433, 477) Bernard ne semble pas avoir été inquiété pour des tendances piétistes. Mais son ministère à Bex fut orageux, si l'on en croit les actes de la Classe de Lausanne. Il fut accusé par le gouverneur d'Aigle en 1693, d'avoir prononcé contre lui des paroles méprisantes et d'avoir renvoyé de son propre chef une visite d'Eglise. Crespin auroit dit qu'il " ne vouloit pas se laisser coyonner a (sic) son gouverneur " (DBD 60, p. 82)

En 1695, la querelle, momentanément apaisée par l'entremise de la Classe, se poursuit: la Classe délègue au Colloque d'Aigle la responsabilité de trancher le différend. (1695, p.101) Les actes du Colloque d'Aigle, à l'époque fort mal tenus, indiquent, en date du 7 août 1695, que Crespin s'en remet à Mr le juré Berthex et à M. de Rameru. Le 18.IX.1695, " le ven colloque assemblé à l'extraordre au suiet du different de monseigneur le gouverneur Schmalz et Mr Crepin, Monsr Dumaine paya le gouster, pr conte de ses 10 flor."

Un point c'est tout, on ne saura jamais ce qui fut décidé !

Le 7 juin 1699, on fait les censures de la Classe de Lausanne: *" on a fait les censures ou tous les pasteurs ont esté aprouvés seulement on a averti Mre Crepin pastr de Bex de quitter les affaires temporelles pour sadoñe entiermt a sa charge et de se prendre garde de quelques juremens "* (BDB 60, p.11).

Les 4 et 5 juin 1700, tous les pasteurs sont approuvés, sauf quatre. Le dernier est *" Mre Crepin de Bex Censuré par ordre de L.Ex. pour sa conduite passionnée dans son Eglise. On a proposé aussi de le changer de poste suivant l'intention de L.Ex. mais comme on trouve la chose difficile en ce que L.Ex. souhaitent quil ne soit pas changé dans une moindre Eglise, on les a suppliés de le changer de Leur Autorité dans l'occasion, ayant toujours entre luy et ses paroissiens beaucoup de division coë il a paru dans la dernière visite "*.

Le 20 juin 1700, *" comme il y avoit des ordres sowerains qui commandoient de changer Mr Crepin ministre à Bez, on la nommé par obeissance pour le ministère du mont, s'il y est établi, on a nommé pour Bex Mr Roux ministre au Chateau d'Oex ..."*.

Bernard Crespin mourut déjà à la fin de l'année 1702.

On imagine que Bourdin devait ressentir péniblement les difficultés que son collègue Crespin semble avoir rencontrées presque en permanence dès son arrivée et pendant les dix ans de son ministère à Bex. Simple paroissien, Bourdin assistait au culte, recevait la Cène des mains de Crespin, entendait les plaintes des paroissiens sans les écouter, et restait en retrait: il était certes considéré comme un ministre, mais en tant qu'étranger réfugié, il n'avait pas son mot à dire.

Bernard Crespin fut remplacé à Bex par Frédéric Auguste sive Alexandre Constant, qui termina à Bex sa longue carrière en 1746. Né à Coppet le 7.VIII.1665, fils de David Constant et de Marie Colladon, il avait été admis à l'académie le 27 février 1679. Il avait été diacre à Vevey de 1690 à 1695 et

titulaire de la paroisse de La Tour de Peilz de 1695 à 1701. Il était membre de cette famille originaire d'Aire en Artois qui s'illustra au Pays de Vaud, dont est né en 1767 Benjamin Constant. Collègue de Bourdin de 1702 à 1707, Frédéric Constant devint le pasteur de la veuve, de la belle-mère et des enfants Bourdin jusqu'à ce que le dernier membre de la famille quitte Bex. Il est hautement probable que Bourdin, cousin des Bayle de Carla, entra en contact avec le père du pasteur Constant, l'ami de Bayle à Coppet, puis son correspondant pendant de nombreuses années, et qui vécut jusqu'en 1733.

On ne sait quel fut le domicile des Bourdin à Bex. Ils avaient dû trouver un logement assez spacieux pour accueillir Madame de Gauzide mère, deux à quatre enfants, et pendant quelque temps une cousine d'Ariège, Madame de Saintenac.

Charles Bourdin fut enregistré lors des recensements de 1693, 1696 et 1698. Lors du premier on a noté: " Charles Bourdin, ministre, avec sa femme, sa belle mère, deux enfants et Madame de Saintenac " En 1696, il était parmi les réfugiés répertoriés le 1er mars par ordre du souverain, comme " Mr Bourdin, ministre, sa femme âgés d'environ 40 ans, Jeanne Gabrielle mère; vivent de leurs argents et rendtes, sont du comté de Foy " LL.EE. organisèrent en 1698 un troisième dénombrement des réfugiés, peu avant de renvoyer la moitié d'entre eux hors du pays. Bourdin fut un des deux réfugiés parmi les Directeurs des François Refugiez au Gouvernement d'Aigle qui signèrent le protocole du dénombrement. Cette fonction de Directeur ne doit pas faire illusion: les réfugiés de Bex et du Gouvernement d'Aigle n'étaient pas organisés en corporation comme ceux de Lausanne; ils étaient incapables de secourir leurs pauvres ou de désigner des délégués auprès des autorités communales ou gouvernementales. La lettre suivante, qui figure aux archives de la ville de Lausanne, a pu tromper certains historiens:

Comme ceux de Rolle, Vevey, Morges, Nions, Yverdon, les réfugiés de Bex répondent à " *Monsieur Julien, membre et député de Messieurs de la Chambre de la direction des Refugiez a Berne a present à Lausanne* "

Messieurs et tres honorez freres

Suivant la lettre que nous venons tout presentement de recevoir de Monsieur Julien écrite de Genève le 19e du courant, nous les directeurs établis pour les affaires des Refugiez au lieu de Bex avons député Messieurs Bourdin et Grevoulet membres de notre chambre pour assister a Lausanne a l'assemblée qui s'y fera pour ouïr les propositions qui leur seront faites suivant la teneur de la susdite lettre de Monsieur Julien; vous prians, Messieurs et tres honorez freres, de vouloir donner a nos susdits deputez entrée dans votre assemblée c'est la faveur que nous vous demandons nous sommes avec un parfait attachement

Messieurs et tres honorez freres

Vos tres humbles et obeissans serviteurs, les directeurs des Refugiez de Bex et pour tous avec charge

CBalacet Docteur Medecin

A Bex le 22 juillet 1698 ". (AVL, C.F. 80, correspondance avec d'autres corporations françaises du Pays de Vaud, 1689-1698)

Les " Directeurs établis pour les affaires des Refugiez au lieu de Bex " n'étaient pas issus d'une délibération des réfugiés eux-mêmes, mais désignés d'autorité par le gouverneur ou par LL.EE. C'est ce que signifie sans erreur possible le terme " établis ", qu'on rencontre dans d'autres textes et qui caractérise un fonctionnaire nommé par LL.EE. (pasteur, chatelain, gouverneur, assesseur, etc...) Ce titre et cette fonction de Directeur des Français réfugiés ne seront plus jamais mentionnés à Bex après 1698.

Le Docteur Balcet ne tarda pas à quitter Bex pour Amsterdam, soit de son propre mouvement, soit parce qu'il était concerné par le renvoi massif qui se préparait en 1698, peu après le recensement déjà. Bourdin put rester à Bex. Mais Il était maintenu à l'écart de la vie ecclésiastique et n'avait aucune activité lucrative. On n'a pas retrouvé d'acte notarial le concernant, les registres et minutes des notaires de Bex pour la période de 1685 à 1700 ayant pour la plupart disparu.

Lors du recensement de 1698, on inscrivit " Monsr Bourdin, ministre de la Comté de Foix, d'environ 52 ans, sa femme du même âge, avec un fils et deux filles, le fils âgé de 5 ans, l'ainée des filles de 7 et la plus jeune de 2 ans. Madame Cauzide Belle Mere dud Sr Ministre et demeurant avec iceluy aagée d'environ 70 ans".

A partir de 1699, Bourdin n'espère plus retrouver l'Ariège, et n'envisage pas de nouvelle étape dans l'exil. Six enfants lui sont nés: après Charles et Marguerite, qui tous deux moururent enfants, sont nés successivement un autre Charles, Jeanne, Jean André et Marie, tous baptisés par le pasteur Crespin:

- **Charles** fut baptisé à Bex le 1.IX.1693. Son parrain fut Jean Vernhes, pasteur réfugié à Lausanne, cousin du père de l'enfant, la marraine Madame de Saintenac (Bernardine) née Dusson, du Mas d'Azil, cousine du père de l'enfant.

- **Jeanne**, baptisée à Bex le 17 mai 1696, eut pour parrain Monsieur Barbe, commis aux salines de Bévieux, du Mas d'Azil, et pour marraine Madame Deprat de Mazères.

- **Jean André**, baptisé à Bex le 2 décembre 1697 fut présenté par Monsr Barthelemy de Tartenac du Comté de Foix, demeurant à Oulon (Ollon) et par Made Françoise du Gabé, femme de Me Martial Dr med. réfugiés à Vevey. Jean André mourut avant le recensement de 1698.

- **Marie**, baptisée le 28 avril 1699, eut pour parrain Monsr Esthienne La Vaure, sr Des Vignals, et pour marraine Made Rose de Tanus (?) de Revel en Languedoc [Haute Garonne, place forte des protestants de 1579 à 1627] Cette marraine n'a pas été identifiée.

Il est intéressant de remarquer comment les parents Bourdin ont choisi les parrains et marraines de leurs six enfants: tous appartenaient à leur parenté ou aux familles protestantes du Comté de Foix, qu'ils fussent réfugiés au Pays de Vaud ou demeurés en France. Ce choix démontre que les Bourdin restaient (volontairement ?) à l'écart de la population autochtone et des réfugiés originaires d'autres régions de France; Ils n'avaient en particulier aucun réel contact avec les " vaudois " du Pragela ni aucune affinité instinctive pour eux. Cette attitude ne fut pas la règle parmi les 224 réfugiés qui cotoyaient Bourdin en 1698. On a pu repérer 238 baptêmes d'enfants de réfugiés de la première génération dans la paroisse de Bex. Rares sont les parents qui n'ont pas sollicité pour l'un ou l'autre de leurs enfants, le parrainage des autochtones ou des réfugiés venus d'autres provinces. Les plus réticents étaient les réfugiés venus du Comté de Foix.

C'est pendant son séjour à Bex que Bourdin apprit le décès de sa mère au Mas d'Azil. Son frère Pierre de Serrelongue l'en avertit par lettre. Marguerite Delcasse de Larbont ou d'Amboix disparaissait après 14 ans de veuvage, sans doute âgée d'un peu plus de 70 ans. La réponse de Charles à son frère a été retrouvée et publiée par O. de Grenier-Fajal (G.F. p. 66-68) En voici le texte:

" A Bex ce 2/12 avril 1697

Ta lettre, mon cher frère, m'a percé le coeur, car bien que depuis longtemps j'appréhendasse et que j'attendisse la triste nouvelle que ta dernière lettre m'a

apprise, je ne laissois pas pourtant d'espérer que Dieu me feroit la grâce de revoir ma très honorée mère, et cette esperance faisoit une partie de ma consolation dans mon exil. Mais puisqu'il a plu à Dieu d'en disposer autrement, c'est à nous à adorer sa providence et à porter constamment notre croix: ma mère n'étoit pas immortelle, et nous ne le sommes pas non plus, nous nous reverrons dans le ciel quand Dieu nous y eslévera comme il l'y a eslevée. Tu m'aurois fort consolé si tu m'eusses informé du lieu où tu l'as faite enterrer, car puisque sa maladie a esté courte et qu'elle est morte, à ce que je comprends par ta lettre, d'une apoplexie, je crois aussi que Rosselet [curé de Mas d'Azil, ardent convertisseur, selon Grenier-Fajal et N. Peyrat] n'est pas allé troubler le repos de son esprit et qu'elle n'a pas eu cette mortification à sa dernière heure. Je te prie de m'apprendre ces particularités.

Cependant je te prie d'en bien user avec ma soeur [Jeanne] et de gouverner avec précaution et sagesse le peu de biens que nos parans nous ont laissé. Si tu n'estois pas un homme de quarante deux ans, je te donnerois mes avis, mais je te croi en estat de donner conseil aux autres, ainsi fais au mieue fait, je me repose sur toi et sur ta vertu. S'il plaît à Dieu de nous donner une paix selon notre souhait, nous sortirons de tout, et nous remettrons notre maison; mais s'il en arrive autrement, je désire que tu lèves le picquet et que tu me viennes joindre; Dieu ne nous abandonnera jamais. Cependant il ne faut pas négliger ni mépriser les voyes de la prudance humaine pour emporter tout ce que tu pourras; ainsi il faut à l'avance battre en retraite et ne faire que la dépense indispensable. Si le séjour de la ville t'es moins à charge que celui de la campagne, demeures-y; sinon, tien toi à la campagne et fai de l'argent de tout ce que tu pourras; surtout il faut se deffaire de tous les meubles inutiles, et serviteur aux visites qui ne font que nous miner insensiblement. Je ne t'en dis pas davantage, tu as du sens, mets le en pratique. Après cela, fais mes complimens à tous nos parans et amis. Ma tante et ma femme te saluent et embrassent mille fois. Mes enfans sont en assez bon estat.

Je suis tout à toy et de tout mon coeur

Bourdin

Suit un post-scriptum dont le premier paragraphe concerne Madame de Saintenac, et qui sera rapporté ci-dessous.

La lettre se termine ainsi :

" J'écris à mon oncle pour le respect que nous lui devons tous, consulte le comme un père " [il ne peut s'agir que de leur oncle maternel de Larbont, qui mourra trois ans plus tard]

Malgré son désir évident de frayer de préférence avec ses anciens "pays" Bourdin s'enracinait dans le gouvernement d'Aigle. Après les départs de 1699, qui concernèrent environ 100 pragelans et 9 autres français, la colonie de réfugiés de Bex ne comptait plus que 135 personnes, adultes et enfants, première et deuxième générations confondues.

Dès 1700, LL.EE. firent pression sur les communes vaudoises pour qu'elles offrent aux réfugiés restés au Pays de Vaud la bourgeoisie communale, ou au moins l'habitat perpétuel. Quelques chefs de famille, dont Bourdin, présentèrent une demande dans ce sens à la communauté de Bex, le 16 mars 1701. En voici le texte, tel qu'il figure aux AcBex, au registre no 6, sans pagination:

Gilles Molles, marchand réfugié français fait le premier une demande peu avant le 16 mars 1701: " desirant de prevalloir de la bonne intent. et volonté de LLEE qui offrent à tous les refugiés par un effet de leur charité et clemence souveraine, la naturalisat. moyennnt qu'ils ait acte de rescept. d'habitat. dans quelque lieu de leurs Estats,offrant et promettant ledit Molles

de vivre chrestienment et selon la sainte reformat. professée dans les pays de l'obeissance de LL EEces. Item que ny luy ny les siens ne seront aucunement à charge à cette commune et qu'ils se comportent aussi bien qu'ils ne doñet sujet de plainte, et enfin qu'il se conformera aux ordres du lieu, suivt qu'ils offrent il a accepté "

" le 16e du predt mois de mars [1701]

L'acte de rescept. dud Molles ayant été lu et examiné en Conseil Led Conseil la reconfirmé en tout son contenu. Le dit jour les sousnommés se sont prêtés aud. Conseil pr obtenir avec prieres et requetes la permission de faire et et (sic) contenuer leur habitat. dans ce lieu, sous les offres qu'ils font de se bien comporter et se conformer aux ordres du lieu et de n'estre à charge n'y eux n'y les leurs :

Le Sr Pierre Chausal

Le Sr Jean Albertin pr luy et ses freres

Monsr le Ministre Bourdin

Le Sieur Pierre Mejan Regent d'Escolles

Le Sieur Jeremie Raymond

Le Sieur Etienne Martin

Jean Lantelme

Daniel Cassagne cordonnier

Jean Roud

Jean Gay bouché

Pierre Lermet armurier

Pierre Anglievel

Michel Raymond

Etienne Bouquet tailleur

Paul Jylovin [Girouin]

Samuel Jordan

Jean Friquet

*Daniel [La Brune]**

Monsr Davignal

L'accept à été suspendue en attendt qu'il soit fait un triage de ceux qui seront trouvés le plus utile "

* Le secrétaire du Conseil a laissé en blanc le nom de famille; par recouplement, et sachant la peine que les gens de Bex ont eu à orthographier le nom de Brut, Brun, Bru, ou La Brune, ce dernier ayant prévalu avec le temps, on doit retenir qu'il s'agit bien de celui-ci, qui signera en 1713 l'acte de fondation de la Bourse Française. Aucun autre réfugié de l'époque prénommé Daniel n'aurait pu signer cette demande.

Bourdin fut accepté; en même temps que lui, quelques " vaudois ", les frères Albertin, Jean Friquet, Etienne Martin, Jean Gay, et quelques français non dauphinois, parmi lesquels trois foisans: Daniel Cassagne, cordonnier de Saverdun, Daniel Labrune, aussi de Saverdun, ouvrier aux sauneries, Etienne de la Vaur, sieur des Vignals, rentier, du Mas-d'Azil.

Berne leur accorda, à eux et à leurs familles, la naturalisation bernoise. Pour Berne - mais pas pour la communauté de Bex - ils avaient cessé d'être des étrangers.

Grenier-Fajal et N. Peyrat ont écrit que Bourdin avait été pasteur à Bex, et pasteur de tous les réfugiés, ce qui est manifestement inexact. En réalité jusqu'en 1702, il a simplement fait partie d'une petite fraction de la colonie des réfugiés, celle que constituèrent des français venus du Comté de Foix pour vivre à Bex, Aigle et Ollon. Les documents à notre disposition n'indiquent pas qui fut le premier à se fixer à Bex. Ce pionnier avait probablement pour nom Pierre Barbe, de Mas-d'Azil, ancien paroissien de Bourdin. Selon N. Peyrat, il était fils d'un pharmacien (op.cit. p. 338) Grenier-Fajal rapporte que le " Sr Barbe, mard apère aagé d'environ 60 ans, est décédé dans sa maison le 2e fevrier 1684 et fut enterré le lendemain ". Aucun document suisse parvenu à notre connaissance n'indique l'âge de Pierre Barbe. Tenant compte de la date de décès et de l'âge au décès de son père, on peut tenir pour certain qu'il naquit au plus tôt en 1644, et probablement 5 à 10 ans plus tard. Il était donc contemporain de Bourdin, ou un peu plus jeune que lui. Nous savons par les actes des salines du Bévieux, riches en détails personnels, que

Pierre Barbe fit une carrière remarquable au service de LL.EE. En 1684, Berne avait repris de divers entrepreneurs privés l'exploitation des salines qu'elle leur avait déléguée. Le vaste système comportait plusieurs sites d'exploitation, à Bex, Panex et Roche. Le nom de Barbe apparaît pour la première fois sur le *Compte de la Saunerie au Beviau et fondement pour le mois de may 1687* .

(*quartal Rechnungen 1685-1696, Bv 603*)

" *sensuit le receu du comptant*

Le 28 may, receu pour 50 quintaux du sel

débité par Monsr Barbe, 407 livres, 9 sols, 8 den. "

Dans les années qui suivent, une inscription analogue figure aux comptes mensuels. A partir de 1693, c'est Barbe qui établit, écrit et signe le compte général. Dès 1694, il engage deux ouvriers parmi les réfugiés du Comté de Foix, Daniel Bru [La Brune] et Paul Audran. Le 16 décembre 1705, il obtient du Grand Bailli et Conseil de la République du Valais le droit d'abattre des bois sur les communes de Martigny et de Salvan, et de les flotter sur le Rhône jusqu'en face de Bex. (*Bv 28*) Le 24 avril 1706, les communiens de Salvan et Fignols [Finhaut] signent un accord pour la sortie de bois de la communauté. Ils se réfèrent à la " *permission souveraine du 16.Xtre 1705 accordée à discret et prudent Pierre Barbe, assesseur gowernal des 4 mandemens d'Aigle, au nom de LEEces de Berne pour la sortie de bois tant rière leur communauté que la chatellenie de Martigny* ". (*Bv 30*)

Au baptême de Jeanne Marie (de) Miéville, fille du pasteur de Gryon, le 29 avril 1708, le parrain Pierre Barbe est qualifié de " *V[ertueux] et prudent assesseur gowernal et inspecteur au Bavieux* ".

Barbe fut responsable de l'abattage, du transport et du flottage des bois de Salvan et Martigny jusqu'à sa mort en 1729. Le 10 septembre 1726, on notait au registre mortuaire de Bex : " *Jean Pierre Fontannaz, fils de François Fontannaz du Cretel, a été tué par une piece de bois travaillant pour Mr le juge Barbe au Sé Blanc riere Servan [Salvan] au dessus de Mieville dans le bas Valley, le corps a été porté jusqu'ici par la permission de M. le gowern. de St., Maurice, et il a été enseveli le 11e* ".

A ses titres professionnels, Barbe joignait celui de juge du consistoire de la paroisse de Bex.

Le décès accidentel de Barbe le 16 avril 1719 et la notice du pasteur au registre des décès, relevée dans la Liste Synoptique, indiquent que les bois abattus de l'autre côté du Rhône en amont de Bex étaient flottés avant d'être amenés à terre et transportés au Bévieux. L'exploitation des salines nécessitait d'énormes quantités de bois, tant de feu que de construction. Dans ses " *Délices de la Suisse* " parus en 1714 à Leiden, (reprint Slatkine, Genève, 1978, 4 t. en deux vol.) Abraham Ruchat, après avoir décrit Bex et sa région, ajoutait: (p. 180-182)

" *Mais ce qu'il y a de plus digne de la Curiosité d'un Voyageur, ce sont les trois Salines, dont l'une est au Bévieux, à demi lieüe au dessus de Bex; l'autre est à Roche, au milieu du grand chemin entre Villeneuve & Aigle; et la troisième à Panex, dont j'ai parlé ci-dessus. Il y a plus de 150 ans qu'on les a découvertes...*

" *C'est quelque chose de curieux que de voir la manière dont on cuit ce sel. On conduit l'eau salée dans de grands canaux de bois de quelque 100 piez de long, de 15 à 20 piez de large, & d'environ deux piez de profondeur. Au dessus de ces Canaux (qui sont couverts, pour les garantir de la pluie) on suspend de grandes bottes de paille, à demi tressée; & les hommes vont avec des*

pêles remuer l'eau dans ces Canaux & la jeter contre la paille, pour separer l'eau douce de la salée. L'eau douce demeure attachée à la paille, & la salée entraînée par la pesanteur retombe dans le canal. De là l'eau est conduite par de petits aqueducs dans de grandes chaudières, sous lesquelles on fait un feu, semblable à celui d'une verrière; le feu fait dissiper en vapeur ce qui reste d'eau douce, & l'on voit le sel, qui se coagule, & qui tombe comme de la neige dans le fond de la chaudière. On peut bien juger que cela coûte bien du bois. Pour épargner celui du païs, qui pourroit à la fin être épuisé, les Bernois ont acheté une forêt dans le Vallais; on en coupe le bois, & on le jette dans le Rhône, d'où il est entraîné dans les eaux de ce fleuve, jusqu'à certains endroits où il est arrêté par des râteaux faits exprès ".

Pierre Barbe avait sans doute été naturalisé par LL.EE., raison pour laquelle il ne sollicita pas l'habitat perpétuel à Bex en 1701, ni ne participa à la création de la Confrérie des pauvres réfugiés en 1713. Il n'eut pas d'enfant de son mariage avec Jeanne Deprat de Mazères, qui était née vers 1666, et venue à Bex avec Madame de Saintenac peu avant 1693.

Les réfugiés du Comté de Foix installés à Bex, Ollon, Aigle, Vevey et Morges à partir de 1686.

Puisque, de toute évidence, Bourdin n'a jamais été pasteur régulier au Pays de Vaud avant 1702, il est important de préciser quels ont été les compatriotes du Comté de Foix qui ont partagé son exil au gouvernement d'Aigle et ailleurs au Pays de Vaud. Ils ont longtemps formé sa société; c'est avec eux qu'il avait les contacts personnels les plus immédiats, les plus faciles. Avec eux, il entretenait le souvenir de l'Ariège, partageait les nouvelles de la patrie perdue, pour eux il se sentait encore des responsabilités pastorales, ses lettres en attestent. Trois jeunes hommes sont venus du Comté de Foix à Bex comme réfugiés ou prosélytes après la mort de Bourdin, en 1718 *et* 1719; ils étaient accueillis par Pierre Barbe.

Nous donnons ci-dessous un tableau du sous-groupe des réfugiés du Comté de Foix :

<u>Origine</u>	<u>Noms,prénom</u> <u>profession.</u>	<u>Naissance probable</u>	<u>Première mention</u>	<u>Dernière mention</u>	<u>Décès</u>
Bex					
Cté de Foix	Audran Paul ouvrier au fond	1646	1694	1703	1703 à Bex ?
Mas-d'Azil	Barbe Pierre I assesseur gouvernal, directeur des salines du Bévieux	1650	1687	1729	1729 à Bex
Mas-d'Azil	Barbe Pierre II peu avant 1700	1719	1719	1719	avant 1732 où ?
Saverdun	Cassagne Daniel cordonnier	1670	1696	1749	1749 à Bex
Mazères	Deprat Jeanne sans prof. ∞ Pierre Barbe en 1697	1666	1696	1726	1726 à Bex
Mas-d'Azil	de Gauzide Françoise, ss profession, vve de J.Gauzide, pasteur à Mazères	1625	1690	1714	1714 à Bex.
Mazères	de Gauzide Marguerite, fille des précédents, ss profession, épouse Charlee Bourdin en 1690	1656	1690	1725	1725 à Bex
Mas-d'Azil	de Grenier Constance, rentière	1661	1695	1709	après 1710 à Vevey ?
Saverdun	Labrune Daniel ouvrier au Bévieux	1663	1689	1713	avant 1720, à Bex.
Cté de Foix	Lafon Antoine ouvrier au Bévieux	1690	1718	1718	?
Cté de Foix	Pantouflet Louis tisserand	1648	1698	1727	1727 à Bex
Cté de Foix	Rosseloti Jacob garçon maréchal	1700	1719	1719	?
Mas-d'Azil	de Saintenac née Usson de Bonrepaus, rentière	1630	1693	1698	1710 à Vevey
Mas-d'Azil	de la Vaur Etienne, sr des Vignals, rentier.	1650	1693	1713	?
Aigle					
Cté de Foix	Serf Antoine chapelier	1663	1698	1703	?
Ollon					
Mas-d'Azil	Chevalier Frcs chapelier	1663	1693	1708	?
Cté de Foix	du Gabé Anne ? 22.II.1692; elle épouse Abraham Rining natif de Revel dans le Haut Languedoc.	?	seule mention, son mariage à Ollon où elle est réfugiée, le		
Mazères	de Tartanac Barthélémy, ancien officier	1628	1690	1698	après 1711 à La Tour de Peilz ?
Vevey					
Mas-d'Azil	du Gabé Frcse femme de Jean Martial, médecin, réfugié à Vevey				citée comme marraine de Jean André Bourdin fils de Charles le 2.XII.1696
Morges					
Mas-d'Azil	Mousson Pierre	1668	1698	1706	1742 à Morges

La première mention concerne uniquement une présence à Bex, Aigle, Ollon, Vevey ou Morges; la dernière mention concerne également une présence du personnage dans les mêmes lieux. Les décès que l'on a pu repérer sont indiqués avec le nom de lieu où ils sont survenus.

Charles Bourdin a connu tous les personnages de la liste, à l'exception de Pierre Barbe II, d'Antoine Lafon et de Jacob Rosseloti, apparus à Bex plus de 10 ans après son décès.

Voici l'essentiel des renseignements que nous fournissent les documents de l'époque, tant suisses que français, sur ces compatriotes de Bourdin. Le nom de ceux qui ont habité Bex est précédé du numéro d'ordre sous lequel il figure dans la "Liste alphabétique et synoptique des réfugiés signalés à Bex dès 1685". Cette liste fait partie intégrante des " Documents pour servir à l'identification des réfugiés et des prosélytes qui ont séjourné à Bex entre 1685 et 1798 " (cf. supra p. 1/238 à p. 143/380)

(12) **Paul Audran**: est ouvrier au Béviex dès 1694, sans doute engagé par Pierre Barbe. (Bv 603, passim) Il n'avait pas été signalé au recensement de 1693. En 1696, il "est de la Comté de Foix, est ouvrier au fond, a 50 ans ". Le surplus de la notice le concernant est illisible sur le document des AcBex. Il n'est plus mentionné dans le recensement de 1698. Habite-t-il alors à Ollon ou à Cryon ? Est-ce lui qui décède à Bex le 21.XI.1703 sous le nom de Paul Audret ?

(14) **Pierre Barbe I** : cf. supra. Le contenu de son testament, ouvert au Tribunal Gouvernal d'Aigle le 27.IV.1729, n'est pas connu.

(15) **Pierre Barbe II** : ce neveu du commissaire reste très mystérieux: on ne connaît pas la date de son arrivée à Bex, ni celle de son départ. On ignore son année de naissance comme son activité professionnelle.

Deux faits sont bien établis: il a eu un fils naturel, reconnu, d'Anne Charreau, fille d'un réfugié. (Jean Charreau, no 47) Ce Pierre Barbe III, baptisé en 1719 à Bex, décéda major à Bex le 23.IV.1789, après une carrière d'officier au service du Roi de Sardaigne. Digne fils de son père, il eut une fille naturelle d'Anne Marie Murisier; cette Marie Sarah fut baptisée à Bex le 26.XII.1743, et fut reconnue par son père.

Deuxième fait: Sarah Barbe épousa le 1.XI.1758 Jean Pierre Martin, - descendant d'un réfugié du Pragela, Pierre Martin, no 136 - à qui elle donna 11 enfants. Il est très vraisemblable qu'une descendance de Sarah Martin-Barbe subsiste en Suisse ou en France en 1996.

(38) **Daniel Cassagne**: cordonnier de Saverdun, signalé pour la première fois en 1696, était l'époux d'une Rose Guiraud ou Gueraud de Nîmes. Ils décédèrent l'un et l'autre à Bex, elle en 1734, lui en 1749. Leur famille s'éteignit avec leur fils Samuel en 1764 à Bex. Une seule fille devint adulte, elle épousa Antoine Boriace, prosélyte de Narbonne, no 25. Daniel Cassagne fut reçu à l'habitat perpétuel en même temps que Charles Bourdin. Il signa l'acte de création de la Bourse des pauvres réfugiés.

(67) **Jeanne Deprat ou de Prat**: de Mazères, soeur du capitaine de Prat. Signalée en 1696 avec Madame de Saintenac, no 210, et avec Melle Constance de Grenier no 91: " Ellles sont du Comté de Foix, vivent de leurs argents et rentes". Elle épouse Pierre Barbe I, no 14, en 1697, et décède à Bex sans enfant en 1726.

(80) **Françoise de Gauzide, née Escach ou Escaig**: native de Mas-d'Azil, mère de Marguerite, tante et belle-mère de Charles Bourdin. Elle vit chez sa fille dès 1690, vivra avec son gendre, sa fille et leurs enfants jusqu'en 1707. Elle passera le reste de ses jours avec sa fille à Bex, où elle décédera le 10 juillet 1714, à 89 ans environ. Elle avait signé - ou était-ce sa fille ? - l'acte de création de la Bourse Française en 1713. Elle fut portée en terre par les membres de cette corporation.

(81) **Marguerite de Gauzide**: son histoire en Suisse se confond avec celle de sa mère et celle de son mari jusqu'en 1714. Son arrivée n'a pas été repérée.

(91) **Constance de Grenier** : arrivée à Bex après Madame de Saintenac, chez laquelle elle est recensée en 1696. Elles vivent alors sous le même toit. En 1698, elle a 37 ans, " vit de son argent et de ses rentes ". Marraine de Marie Marguerite Cassagne le 28.IV.1695, d'Antoine Regal, fils d'un forgeron de Barre en Cévennes, réfugié à Bex, le 31.I.1697. Encore signalée en 1709, peut-être décédée à Vevey en 1710 ou au-delà.

(114) **Daniel Labrune, ou La Brune, ou Bru, ou Brut** : présent déjà en 1689, lorsqu'il comparait le 8 novembre au consistoire de Bex contre Jean Chrétien Cottier. Non recensé en 1693, il est ouvrier aux sauneries de Bévieux en 1694, probablement engagé par Pierre Barbe. Non recensé à Bex en 1696, il l'est en 1698, âgé d'environ 35 ans. Il épouse entre 1698 et 1702 Gabrielle Commenge (no 53) de Revel en Languedoc, signalée dès le 31.I.1697. Elle décède veuve sans avoir eu d'enfant le 22.IV.1720 à Bex. Daniel Labrune, dont le décès n'a pas été repéré, avait été reçu à l'habitat perpétuel en 1701 et avait signé l'acte de création de la Bourse Française en 1713.

(115) **Antoine Lafon** : ouvrier au Baviaux, est reçu à Pâques 1718, c'est sa seule mention. Venu comme prosélyte du Comté de Foix.

(156) **Louis Pantouflet** : tisserand, du Comté de Foix, est recensé avec sa femme en 1698; il est âgé d'environ 50 ans. C'est leur seule mention dans les actes de Bex; Bourdin n'en parle pas dans ses lettres. Louis Pantouflet, réfugié cevenol à Bex, y meurt le 22 janvier 1727.

(194) **Jacob Rosseloti** : prosélyte reçu à Pâques 1719. Il est alors garçon maréchal chez Vallotton, un artisan demeurant à Bex. Il est indiqué comme venant du Comté de Foix.

(201) **Bernardine de Saintenac, née Dusson de Bonrepaus**: fille de François I d'Usson (François Dusson de Bonrepos) et de Bernardine de Montpaon. Elle est signalée une première fois au recensement de 1693, chez le pasteur Bourdin; en 1696, elle a 65 ans, vit en compagnie de Melle Deprat (67), et de Constance de Grenier (91) " elles vivent de leur argent et de leurs rentes ". En 1698, on l'appelle Madame d'Usson de Bonrepaus veuve de Monsr de Saintenac, âgée d'environ 65 ans. Elle quitte Bex probablement au départ de Bourdin pour Leysin en 1702, et termine sa vie en 1710, à Vevey ou à La Tour de Peilz. On n'a pas retrouvé le testament qu'elle a sûrement dicté, ni la mention de son décès aux actes du tribunal de Vevey. Ce sont surtout les renseignements fournis par N. Peyrat, Grenier-Fajal et la famille Bourdin qui facilitent une esquisse de la personne et de la biographie de cette valeureuse huguenotte.

Charles Bourdin en parle de la manière suivante dans la lettre qu'il adresse de Bex à son frère Pierre le 2/12 avril 1697:

"Ma cousine de Saintenac te salue; ta lettre a esseuyé les larmes qu'elle repandoit depuis un mois pour mon cousin son fils; elle le croyoit mort ou très malade. En verité, il a tort de ne lui écrire pas au moins une fois par mois; je le salue de tout mon coeur "

Dans une autre lettre à Pierre son frère, datée de Bex le 1/10 avri 1700, Charles Bourdin indique :

" Dis à mon cousin Saintenac que ma cousine sa mère se porte bien et qu'elle attend incessamment qu'il lui envoie ce que Mr de Larbont lui a baillé pour elle; je lui presente mes très humbles services "

Napoléon Peyrat raconte, dans son style épique (p. 150-152) comment Falentin de Saintenac, ancien de l'Eglise Réformée de Mas-d'Azil, abjura à la tête de la majorité des anciens paroissiens de Bourdin. Il donne un récit de la fuite de Bernardine, dont il ne situe pas la date, mais dont nous savons qu'elle a probablement eu lieu en 1692. Ecoutons Peyrat:

" Enfin surgit à l'horizon [de Bex] madame de Saintenac, comme une guerrière, à la tête des chevaliers de Falentin, de Durban, de Narbonne, de Léran, de Miramont, etc...Le ministre Paul de Falentin de la Rivière était le chapelain de ces paladins de l'Évangile. La vaillante Bernardine, digne de ses grandes aïeules les Esclarmondes de Foix, échappa aux alguazils de son mari Saintenac, donna rendez-vous à ses amis dans quelque lieu désert, et tous ensemble, par des chemins détournés, à travers les Cévennes, après mille aventures, bravant les dangers, livrant même des combats, ils firent cent lieues à cheval et arrivèrent à Genève et enfin à Bex ". (p. 338-339)

N.Peyrat parle plus loin (p. 391) des dernières années de Madame de Saintenac; ce que nous avons pu trouver dans les documents- bien lacunaires- recueillis aux ACV confirme l'essentiel des récits de Peyrat:

" [après la mort de Bourdin] Madame de Saintenac se retira à Vevey où la suivirent les Narbonne et les Tartenac. La descendante des vicomtes de Cerdagne, par qui la fortune immense des Dusson tomba dans la maison de Falentin, vivait pauvrement sur les bords du lac. Son mari était mort et son fils aîné avait hérité, comme catholique, de tous les biens de la famille et du proconsulat du Mas d'Azil. Il négligeait sa vieille mère, lui écrivait rarement, et la laissait presque sans secours. Elle mourut en 1710, et son indigne fils refusait de payer ses dettes. La pauvre Bernardine, toujours besoigneuse, avait emprunté 80 livres à sa cousine, mademoiselle de Gauzide. Saintenac disputait le remboursement de cette somme due depuis dix ans, à des pauvres veuves, exilées. qui n'avaient de revenu certain qu'un sac de blé, la nourriture d'une poule et d'une colombe"... Madame de Saintenac mourut d'une attaque" ...

(213) Etienne de la Vaur, Sieur des Vignals : il est signalé seul en 1693. Il a 48 ans en 1698. Rentier et célibataire, il est reçu à l'habitat perpétuel en 1701, et signe l'acte de fondation de la Bourse Française en 1713. Ami de Bourdin, comme lui réfugié du Mas-d'Azil, il annonça la mort du pasteur de Leysin à son frère Pierre de Serrelongue. Il était parti pour le Mas-d'Azil en 1718. Y est-il resté ? Son décès n'a pas été enregistré à Bex.

Aigle:

Antoine Serf, chapelier, du Comté de Foix, est signalé au recensement de 1698: il est âgé d'environ 35 ans, sa femme - non nommée - a 30 ans, ils ont avec eux un parent de 30 ans dernièrement venu des troupes d'Allemagne. Le 20 mars 1728, il est chapelier à Aigle, comme parrain d'Elisabeth Madeleine, fille de Jean Rigaud et d'Anne Veillard. Son décès n'est pas signalé à Aigle.

Ollon:

François Chevalier, chapelier, sa femme et son fils, du Mas-d'Azil, ne sont pas recensés en personne en 1693; ils font sans doute partie alors des 7 familles anonymes comptées dans le total des réfugiés. En 1698, sont recensés: François Chevalier du Mas-d'Azil, maître chapelier âgé de 35 ans, sa femme - non nommée - de 45 ans, et un fils, également chapelier âgé de 15 ans. François Chevalier est parrain, à Ollon, de Jeanne Galice, fille de Philippe, de Courteson dans la principauté d'Orange, et d'Anne Maurine, réfugiée à Ollon, le 4.I.1704. C'est la dernière mention des Chevalier, dont les décès n'ont pas été repérés.

Dans la lettre à son frère, datée de Bex le 1/10 avril 1700, Charles Bourdin parle des Chevalier dans les termes suivants :

" Tu diras à Chevalier que je le salue tendrement, que son fils et son petit fils et sa belle fille se portent très bien et sont en prospérité. Son fils se plaint de lui de ce qu'il ne lui écrit pas de tems en tems; il ne doit pas craindre que

le port des lettres l'incommode, car il est affamé de recevoir des lettres de son père, ne pouvant pas avoir la consolation de recevoir son père en personne qui est la chose du monde qu'il désire le plus. Il fait très bien ses affaires et il a gagné plus de 2000 l. " (Grenier-Fajal, p. 73)

Anne du Gabé: réfugiée du Comté de Foix à Ollon, y épouse le 22 février 1692 Abraham Rining, natif de Revel en Haut Languedoc. C'est la seule mention de ce couple, qui n'a probablement pas vécu longtemps, ou pas du tout, à Ollon. Mais Bourdin a connu Anne du Gabé avant son mariage.

(193) **Barthélémy de Tartanac ou Tartenac:** selon N. Peyrat, il faisait partie des 2000 réfugiés français envoyés par LL.EE. pour appuyer Guillaume d'Orange dans sa campagne d'Angleterre (p. 340-341) Il s'y serait trouvé aux côtés d'autres gentilshommes du Comté de Foix, les Prat, d'Amboix, Durban, Baricave, Léran, Narbonne, Miramont.

On trouve les Tartenac à Ollon à partir de 1690. Ils y baptisent plusieurs enfants, mais c'est à Bex qu'est baptisé leur fils Gaspard en 1697. Ils sont recensés en 1698, il aurait eu alors 70 ans et sa femme Marie Dusson en aurait eu 42. Ils étaient " tous deux valétudinaires, ayant une fille de 8 ans et un fils de 6 ans, un fils d'un an ". Pensionné par la Chambre des Réfugiés de Berne en 1694 (E. Bähler, p. 89) il l'est encore en 1696, 97 et 98 (Küng, p.383 et 393). Le 6.I.1704, Charles, fils de Barthélémy, et Anne sa soeur sont parrain et marraine d'un enfant du pays à Ollon. Les Tartanac ont sans doute accompagné Madame de Saintenac à Vevey avec les Narbonne. Marguerite Bourdin-Gauzide écrivait à sa cousine d'Amboix le 14 mai 1709:

" M. Narbonne se porte bien, je l'é vu à La Tour, je salue sa femme (Grenier-Fajal, p. 190) Le même jour, dans la même lettre, Charles Bourdin junior ajoute (*ibidem*, p. 191) :

" je ne doute pas que vous n'ayez appris le malheur qui est arrivé à La Tour, c'est qu'une maison s'est brûlée jeudi au soir à minuit; le feu dura deux heures. Si le vent n'eut pas poussé la flamme du côté du lac par les jardins, toute la ville eut été brûlée. Toutes les cloches de Vevey et des vilages à l'entour sonnèrent. Le vent pousoit la flame d'un si grande impetuosité, qu'elle aloit 15 à 20 toises au-delà de la maison; toutes les familles sortoit leur bagage devant sa porte ou hors de la vile et au bord du lac. Malle et moi y allâmes pour voir M.Narbonne et M.Tartanac. Mademoiselle Tartanac, toute malade qu'êe est, prit le chauderon et sortit à la reüe ". La femme de Barthélémy s'appelait Marie Dusson. Elle était la nièce de Madame de Saintenac; son père était Salomon Dusson; le frère de celui-ci et de Bernardine était François II Dusson. Marin et diplomate, il mourut au Comté de Foix en 1719. Sous lieutenant de galères en 1671, il fut commissaire général de la marine en 1676, intendant général en 1679, chargé de missions diplomatiques en Angleterre. (il essaya vainement de faire revenir en France les fabricants de toile à voile protestants qui s'y étaient réfugiés) puis ambassadeur au Danemark et en Hollande. En 1699, il fut nommé conseiller de la marine. (Grand Larousse Encyclopédique de 1961)

Vevey:

Françoise du Gabé : femme du Dr Jean Martial, réfugié à Vevey, est citée comme marraine de Jean André Bourdin à Bex le 2.XII.1696. On sait par Olivier qu'ils s'étaient mariés entre 1693 et 1696. Toujours à Vevey en 1698, ils y sont assistés. Il est " fort incommode ". Elle était du Mas-d'Azil, il était originaire des Cévennes (*op.cit.* Appendice I, p.988 du BHV Vol. XXXII, tome second)

Morges:

Pierre Mousson: du Mas-d'Azil, né vers 1668, pharmacien à Morges, nous intéresse à un double titre: d'abord parce que Bourdin s'est préoccupé de son mariage, ensuite parce que les Mousson de Morges, puis Zürich et Berne, sont la seule famille venue du Mas d'Azil au Pays de Vaud à la fin du XVIIe siècle qui subsiste en 1996.

Voci comment s'exprime Charles Bourdin dans sa lettre du 1/10 avril 1700, adressée de Bex à son frère Pierre de Serrelongue :

" je te prie de faire voir à Monsieur Mousson en secret que je le salue très étroitement et que je l'assure que Mr son fils est très honnête homme et en bonne estime, et qu'il merite un tout autre traitement que celui qui lui est fait jusqu'ici, et que je souhaite qu'il en use avec lui en père qui n'a qu'un fils qui lui fait honneur. Il trouve un parti fort raisonnable d'une fille de bonne famille réfugiée dans le même lieu que lui, bien faite de sa personne et d'une piété distinguée et qui a 2400 l. en banque dans ce païs. Si Mr Mousson eut eu cent pistoles à produire, il seroit déjà marié avec elle; mais ceux qui traitoient ce mariage, n'ayant veu de son costé que des promesses et des espérances verbales du costé de son père, se sont rebutés et ont laissé l'affaire au croq.

Mr Mousson doibt faire son conte que s'il vient à mourir, son fils n'aura jamais rien de sa maison, car son beau frère s'emparera de tout en bon papiste. Ainsi le meilleur est que Mr Mousson batte en retraite, qu'il envoie tous les jours à son fils tout ce qu'il pourra et qu'il s'en vienne lui mesme enfin finir ses jours auprès de lui; c'est à quoy il doit se déterminer en bon père et en bon chrétien. Le plutôt sera le meilleur et le plus seur, car Mr Mousson est déjà vieux, car il me souvient qu'il m'a eu donné le fouët il y a 48 ans et il en avoit bien 25 en ce tems là. Son fils est aussi vieux garçon, car il a 38 ou 40 ans, et cependant il a le mal de coeur de voir que son père ne travaille pas à lui procurer un établissement. Je le prie de bien penser à tout cela et de prendre en bonne part l'avis et le conseil que je lui donne comme son pasteur et son ami sincère "

(Grenier-Fajal, p. 72)

C'est sans doute le fils Mousson, (et non Moussou, lecture fautive de Grenier-Fajal, qui laisse à penser que le patronyme n'existait plus au Comté de Foix en 1877) qui a sollicité Bourdin d'écrire à son ancien paroissien. Quoi qu'il en soit de l'influence que cette lettre a pu avoir sur le père Mousson, son fils Pierre épousa à Lonay le 15 novembre 1700, Marie Ribergue. En 1698, le recensement des réfugiés de Morges avait enregistré Marie Ribergue, 20 ans, chez sa tante Madame Marguerite Cadormargue, veuve de Monsieur Portal, ministre de Montpellier, âgée de 70 ans. Dans le même recensement (cf. Pignet II) Pierre Mousson, apothicaire, de Mas d'Azil, Comté de Foix, âgé de 30 ans, est également enregistré. C'est le pasteur Isaac Sagnol qui bénit le mariage à Lonay.

Isaac Sagnol de Lacroix, né vers 1640, ministre à Dieulefit (Drôme) émigra en Suisse en 1683 déjà. Il avertit LL.EE. de l'imminence d'un exode massif vers la Suisse des réformés de France. Vuilleumier, (tome III, passim) traite à diverses occasions de ses initiatives et interventions. Sagnol fut pasteur à Morges de 1686 à sa mort en 1707. Son introduction en Classe de Morges par l'intervention du Souverain, déclencha de vives oppositions. Mais il fut par la suite fort bien accepté et respecté par ses collègues.

Pierre Mousson prospéra; il eut cinq enfants à partir de 1702, dont Jean Moïse, b. le 31.III.1704, médecin, Isaac, b. le 8.VII.1711, ministre, et Pierre II, apothicaire, b. le 13.XI.1713, ancêtre de la famille Mousson qui s'illustra en Suisse Romande puis à Zürich et Berne.

Bourdin apprît avec satisfaction les succès de son ancien paroissien. C'est

ainsi que le 30.VIII.1706, il pouvait écrire d'Aigle à son frère Pierre de Serrelongue: (Grenier-Fajal,p.77)

" Je salue fortement Mr Mousson et lui souhaite santé; il verra par la lettre de Mr son fils qu'il est très honnête homme et qu'il merite qu'il se souviennne de lui mieux qu'il ne l'a fait jusqu'ici, et c'est à quoy je l'exhorte autant que je le puis et le doibs...

j'ai lu la lettre du sr Mousson depuis longtems, mais je n'ai pas voulu l'envoyer plutôt, parce que je voulais te donner avis de la réception des choses, sa lettre du 18 avril où il te conjure de veiller pour lui auprès de son père; il est très honête, et il a une des plus honêtes femmes du monde et de bonne maison ".

Au total, les réfugiés du Comté de Foix à Bex, Aigle, Ollon, Vevey et Morges étaient, du vivant de Bourdin, sans compter celui-ci et sa famille, environ 35 personnes. Ils ne formaient qu'une petite partie des la colonie des réfugiés français. On devrait ajouter à leur nombre Judith Androt, du Comté de Foix, qui épousa, peu après 1698, Michel Reymond (no 182) tanneur et cordonnier, du Pont de Vaux en Bresse, recensé à Bex, seul, en 1696. On n'a aucun témoignage de rapports entre Judith Androit et le pasteur Bourdin.

Il apparaît clairement que Charles Bourdin se sentait encore des responsabilités pastorales à l'égard de ses anciens paroissiens, comme Chevalier et Mousson, et qu'il s'intéressait à leur situation matérielle; il est non moins évident que les intimes de Bourdin étaient des membres de la noblesse protestante du Comté de Foix; ils étaient presque tous ses parents, unis par de nombreux mariages, parfois à la limite de la consanguinité. On comprend que Bourdin, partagé entre l'attachement à sa patrie natale et le besoin de professer librement sa foi, se soit trouvé bien d'être en paix à Bex et malheureux d'avoir abandonné ses parents, ses amis, ses biens et son cher Mas-d'Azil.

En 1700, Charles Bourdin avait 54 ans; depuis 15 ans, il n'était plus qu'un réfugié vivant petitement dans le Pays de Vaud bernois. Marguerite de Gauzide lui avait donné six enfants, dont trois étaient encore vivants: Charles avait 7 ans, Jeanne en avait 4 et Marie un an. La famille accueillait toujours Madame de Gauzide née Escatch, qui avait 75 ans.

Le 1/10 avril 1700, Charles Bourdin écrivait à son frère de Serrelongue :

A Bex ce 1er avril / 10 avril en France 1700

J'ai été fort aise, mon très cher frère, d'apprendre que vous vous portés bien, toy et ma soeur, car je suis en de continuelles trances pour vous, et je ne cesse de vous recommander à Dieu tous deux par mes prières.

J'apprends avec douleur que vous êtes toujours maltraités et inquiétés; mais il faut louer Dieu de tout, qui permet toutes ces horreurs pour des raisons connues à sa sagesse et pour votre humiliation. Vous verrés la fin de vos maux lorsque par votre repentance et par une sainte vie vous mettrés Dieu de votre côté. [ici Grenier-Fajal introduit une note: " cette phrase exprime la pensée mère de L'instruction pastorale que j'ai déjà citée " (cf.supra p.146-148/ 383-395)] La mort de mon bon oncle Larbont m' a extrêmement affligé, mais je regarde la mort subite qui l'a enlevé de la terre comme une marque de l'amour de Dieu qui l'a voulu garantir par là des importunes sollicitations de ses persécuteurs les ministres du démon. Il fit la même grâce à notre bonne mère qui fût recueillie en paix sans en avoir aucun. Je souhaite une semblable fin à tous ceux qui aiment la vérité et qui ont espérance en Jésus Chirst. J'écris à mon cousin de Larbont et je te prie de lui faire rendre l'incluse.

suit le paragraphe concernant Mousson déjà rapporté. Et Bourdin de poursuivre:

" Je te prie aussi de dire en particulier, et tu l'envoyeras quérir chés toy pour cela, à Paulette d'Arnaussens, que son fils est arrivé dans ce lieu il y a environ un mois. Je l'ay caressé comme je le devais et l'ayant trouvé un peu volage, je l'ay reprimandé, et il m'a promis d'être sage. Le chevalier

[probablement pour Chevalier] lui a donné du travail, mais ayant trouvé qu'il n'entendoit que très peu de choses à son mestier, il a falu qu'il se soit soumis à faire son apprentissage. Pour cet effet le chevalier, de sa bonne amitié et sur notre sollicitation, l'a pris pour apprenti moyennant la somme de douze escus dont je luy ai répondu et deux ans de service. Cette somme est très modique, car les apprentis donnent cent écus dans ce païs. Ainsi tu lui diras que je la salue de très bon coeur et que je la prie de travailler à l'inceu de son mari à emprunter à Mr Lavaur ou à quelque autre une centaine de livres sur sa maison et sur son autre bien, affin qu'il puisse estre habillé et entretenu en cas de nécessité, et qu'elle me les envoie à moi affin de les lui dispenser à sa nécessité dans le besoin. Peut etre ce fils lui sera un jour une retraite chés qui elle pourra venir finir ses jours; au moins elle aura la consolation d'avoir fait son devoir à son égard en bonne mère chrétienne.(1)

Suit le paragraphe concernant Chevalier, rapporté plus haut.

Bourdin poursuit:

" Je te prie de faire voir à mon cousin Descaig que son apostille nous a fait à tous mille plaisirs; nous l'aimons et le saluons tous de tout notre coeur avec toute sa maison. Tu feras, s'il te plaît, les mêmes protestations à mes cousins de Garaud et à mes cousins et cousines Huillet: nous faisons mille voeux pour leur conservation et prospérité "

suit le paragraphe concernant Mme de Saintenac, rapporté ci-dessus.

Bourdin termine ainsi :

" J'embrasse mille fois monsieur Beillard malgré son indifférence. Je croi que Mr Gallès est bien mieux; assuré (le) de toute mon amitié, et toutes les autres personnes que tu sais qui me tiennent à coeur.

Toutes mes femmes vous aiment et vous saluent aussi bien que moy. Adieu, mon cher frère et ma chère soeur, je suis tout à vous "

(1) Les documents suisses à notre disposition ne permettent pas d'identifier cette Paulette, dont Bourdin tait le nom de famille. Il se peut que Grenier-Fajal n'ait pas compris que Bourdin parlait de Chevalier et non d'un chevalier. S'agissait-il de ne pas dévoiler le nom de Serf ?

Charles Bourdin n'avait pas été intégré dans le corps pastoral vaudois. Les Classes lui restaient fermées, comme elles l'étaient à la quasi totalité des pasteurs français réfugiés; sur les 48 ministres français réfugiés recensés dans le dénombrement de 1693 (Piquet 1) sur le territoire du futur canton de Vaud, seuls Théophile Jullian, du Dauphiné, et Jean Pagésy, des Cévennes, furent nommés, le premier ministre de la paroisse de La Sarraz en 1700 , le second diacre à Echallens en 1702.

On peut retenir deux explications à cet ostracisme des milieux ecclésiastiques vaudois à l'égard des pasteurs français. La première est la méfiance bien connue des vaudois à l'égard des étrangers, quels qu'ils soient. La seconde raison est la plus importante: la réaction corporatiste des jeunes théologiens issus de l'Académie et des pasteurs vaudois en activité dans l'Eglise Réformée, affrontés à la pléthore de candidats du pays.

A la fin de leurs études de théologie à l'Académie de Lausanne, les jeunes licenciés étaient consacrés au Saint Ministère, ils recevaient " l'imposition des mains " des autorités ecclésiastiques. Les chances de ces "impositionnaires ", comme on les nommait, de faire une carrière ecclésiastique durable à l'étranger, ou dans les cantons protestants de langue française, étaient quasiment nulles. Par contre, ils pouvaient tenir pour certain qu'ils seraient un jour diacre, pasteur ou premier pasteur d'une paroisse de l'Eglise Réformée du Pays de Vaud. Mais ils auraient à payer très cher l'accession au monopole que détenaient leurs aînés; il appartenait au Conseil Académique de les proposer comme suffragants, diacres ou ministres dans l'une ou l'autre des 5 Classes du Pays de Vaud: celles de Lausanne, Morges, Yverdon, Payerne et Orbe, dans lesquelles prenaient place tous les pasteurs en activité au Pays de Vaud. Lorsqu'une vacance survenait dans une des Classes, par le départ ou le décès d'un pasteur titulaire, les ministres de la Classe se réunissaient, et proposaient à l'Autorité ecclésiastique bernoise le nom d'un ou deux d'entre eux à choix pour remplacer le partant. Si la proposition était acceptée, et le plus souvent elle l'était, il s'en suivait en général une cascade de déplacements, presque toujours à l'intérieur de la Classe concernée, selon un ordre d'avancement rigoureux qui respectait l'ancienneté. Ainsi, un pasteur vieillissant qui avait passé de nombreuses années dans une paroisse reculée de montagne, se trouvait déplacé dans une cure de plaine. En fin de compte, le Conseil Académique désignait un impositionnaire pour combler le dernier vide qui subsistait après les rocadés. Ce nouveau venu " entrait en Classe " et très souvent toute sa carrière allait se dérouler à l'intérieur de la Classe de son premier poste. Mais avant d'obtenir une cure, il avait dû vivre d'occupations non ecclésiastiques, (enseignement dans un collège, préceptorat au pays ou à l'étranger) ou de suffragances et de vicariat, avant d'accéder au rang de ministre titulaire d'une paroisse, de jouir d'un salaire non négligeable en espèces, et d'avantages en nature très substantiels. Beaucoup d'anciens étudiants de l'Académie devaient attendre presque dix ans avant d'être ministres à part entière. Ainsi, pour ne parler que des pasteurs de Bex contemporains de Bourdin, Pierre Clavel, né à Oulens en 1640, entrait à l'Académie en 1658, devenait diacre à Vevey en 1673, avant d'être à Bex de 1684 à 1691. Son successeur à Bex Bernard Crespin avait été inscrit à l'Académie en 1668 pour entrer en Classe en 1681 seulement; son successeur Frédéric Auguste Constant, admis à l'Académie en 1679, était devenu diacre à Vevey en 1690, puis pasteur en titre à La Tour de Peilz cinq ans plus tard.

Le renouvellement se faisait lentement, parce que les démissions pour cause d'âge étaient exceptionnelles: les pasteurs ne bénéficiaient d'aucune pension de retraite; la plupart mouraient à la tâche, après avoir pendant de nombreuses

années partagé leur charge avec des suffragants qui se succédaient et qu'ils devaient rétribuer eux-mêmes. On peut comprendre que les impositionnaires, formés en (trop) grand nombre, aient vu d'un très mauvais oeil que leur longue attente se trouve prolongée par l'irruption inopinée d'un étranger dans une Classe. Il est certain que pour leur part, les pasteurs installés dans une Classe acceptaient mal que leur possible promotion à un meilleur poste soit retardée par l'intrusion d'un ministre français réfugié. La nomination de Sagnol de Lacroix à Morges en 1686 avait déclenché des vives réactions dans la Classe de Morges. (cf Vuilleumier, op.cit. tome troisième, p. 95)

Charles Bourdin allait devenir pasteur vaudois par un concours de circonstances très particulier.

Charles Bourdin pasteur à Leysin (28.VII. 1702 – 16.III.1707)

Le village de Leysin, isolé sur les hauteurs de la rive droite de la Grande Eau, à l'entrée de la Vallée des Ormonts, comptait en 1313 61 feux, soit environ 300 personnes. (Mottaz II, p. 135) On ne connaît pas le nombre des habitants à l'orée du XVIIIe siècle. Mais en 1764 (Ea 2/1, rapport du pasteur Mercier) Leysin abritait 121 feux, 98 couples, 192 hommes et 213 femmes, soit 405 habitants. En 1888, les leisenoux étaient 405. La stabilité de la population de Leysin jusqu'à la fin du XIXe siècle rappelle l'étonnement du Doyen Jean Louis Muret (1715–1796) devant les tables de population du XVIIIe siècle, ses tentatives d'explication, et celles que lui opposa Malthus. Voici ce qu'en rapporte le Docteur Eugène Olivier (BHV XXXII, Tome second, p. 1197–1198)

" Un point, en effet, avait fort embarrassé Muret; il n'était pas parvenu à en offrir une solution satisfaisante: comment concilier ces deux faits, également bien établis par lui et qu'il tenait pour contradictoires, que d'une part la durée moyenne de vie était dans le Pays de Vaud plus longue que partout ailleurs, et que de l'autre notre pays était " précisément celui de tous où la fécondité est la moins grande " ? (Mémoire sur l'état de la population dans le Pays de Vaud, Yverdon, 1766, 128 p., p. 47 et ss.) Leysin était à cet égard une énigme troublante; il semblait que la destinée de tout le pays fût attachée aux faits et gestes de cette paroisse perdue dans la montagne: " D'où vient que de toutes nos paroisses, celle qui nous donne la vie moyenne la plus forte est aussi celle qui reste le plus en arrière pour la population " – c'est-à-dire, pour l'accroissement de sa population – se demande le doyen. Et voici la conjecture qu'il hasarde : " Ne seroit-ce point que pour maintenir partout le même équilibre de population, Dieu auroit sagement réglé les choses de telle manière que la force de la vie, dans chaque peuple, soit en raison inverse de la fécondité ?... Leysin, sur un peuple de 400 âmes, donne un peu plus de 8 enfants par an. Le pays de Vaud en général sur le même nombre d'habitans en donne 11; et le Lyonnais 16. Mais s'il se trouve qu'à l'âge de 20 ans, les 8, les 11 et les 16 soient réduits au même nombre, la force de la vie donnera dans un lieu ce que la fécondité donnera dans un autre et ainsi les pays les plus sains, ayant moins de fécondité, ne se peupleront pas trop, et les malsains, par leur grande fécondité, soutiendront également leur population " .

A quoi l'économiste anglais répond : (T.R. Malthus, Essai sur le principe de la population trad. Prévost, 3e éd. Genève 1830, 4 vol. in 8°)

" On peut juger à ce trait de la surprise que M. Muret éprouve en voyant la santé en opposition avec la fécondité. Il a recours à un miracle pour expliquer ce phénomène. Cependant " non dignus vindice nodus " le noeud n'était pas digne d'un tel effort. Le fait observé ne force point d'admettre l'étrange

supposition que la fécondité des femmes soit en raison inverse de leur santé". L'explication véritable serait plutôt la suivante: Leysin jouit de l'air le plus pur, la vie y atteint en moyenne le chiffre extraordinaire de 61 ans, il n'y a pas d'émigration et les ressources de la paroisse restent à peu près stationnaires. Dans de telles conditions, comment les jeunes hommes pourraient-ils fonder un ménage avant qu'une place ne se trouvât vacante par la mort ? La bonne santé générale est précisément la cause qui retarde ces morts et ces vacances, d'où obligation pour la jeunesse de rester longtemps dans le célibat; ceux qui se marieraient néanmoins s'exposant au risque évident de mourir de faim, eux et leur famille. Les mariages seront donc tardifs, leur fécondité faible. Le relèvement de cette natalité devrait avoir pour compléments, ou celui de la mortalité, ou l'émigration, ou la création de ressources nouvelles.

Qu'auraient dit le digne doyen vaudois et le célèbre clergyman anglican devant l'évolution de la population résidant à Leysin entre 1888 et 1930 ? Quel paradoxe pour tous deux, de constater que la pandémie tuberculeuse qui décimait les populations d'Europe occidentale, allait fournir à Leysin de telles ressources, que sa population décuplerait en moins de cinquante ans !

Grâce à son exposition particulière, à son soleil d'hiver, à son climat déjà loué par Malthus, puis par les Docteurs Bezencenet et Secrétan, Leysin devint un centre de cure de réputation internationale pendant la première moitié du XXe siècle. De 394 habitants en 1888, la population résidante de la commune passa à 1065 habitants en 1900, à 2243 en 1910, pour atteindre un maximum de 4135 en 1930. Par bonheur, l'avènement des antibiotiques anti-tuberculeux en 1947, vint progressivement les sanatoriums, obligeant Leysin à se convertir en station touristique. En 1995, la population résidante s'est abaissée à 2022 personnes.

En 1700, les chefs de famille de Leysin s'accommodaient mal des conditions ecclésiastiques de leur petite communauté de montagne: cinquante ans plus tôt, la Vénérable Classe de Lausanne, dont Aigle et Leysin dépendaient, avait autorisé la bénédiction des mariages et l'administration des sacrements dans le temple de Leysin. Mais Leysin était toujours partie intégrante de la paroisse d'Aigle, dont un diacre desservait les fidèles du village dans la mesure de ses moyens et quand le temps le permettait. Il y prêchait de quinze en quinze jours le vendredi. (Mottaz II, p.137 et Schmid, op.cit. p.14)

Depuis 1699, le diacre en question était Jean Pierre Marguet, de Dompierre. Né vers 1665, il avait été inscrit à l'Académie en 1682, no 4691 ASAL, puis fut diacre à Château d'Oex de 1698 à 1699. C'est lui qui remplacera Bourdin en 1707.

Une partie des communiens de Leysin adressèrent à LL.EE. une supplication tendant à obtenir leur propre ministre. Ils durent batailler ferme pour l'obtenir; LL.EE. semblent avoir considéré avec réticence la création d'une nouvelle paroisse dans un si petit village. Le sanctuaire existait: l'ancienne chapelle de 1445 avait été transformée en temple; on l'avait doté d'un plafond cintré en 1673. (Marcel Grandjean, Les Temples Vaudois, BHV no 89, 1 vol., 667 p. Lausanne, 1988, p. 39 fig. 15 et passim) Mais il n'y avait pas de bâtiment de cure, et les bernois n'avaient aucun envie de se charger des émoluments d'un ministre supplémentaire; les pasteurs réguliers étaient, dans l'ensemble du pays de Vaud, payés par les gouverneurs et les baillis; leurs cures étaient bâties ou en tous cas entretenues par les mêmes autorités bernoises. S'y rattachaient des revenus en nature provenant d'un petit domaine.

Par exemple, le pasteur de la paroisse d'Agiez-Arnex, proche de Romainmôtier, dont la population était d'environ 500 âmes, donc un peu supérieure à celle de Leysin, touchait en nature chaque année 16 sacs de froment, 6 sacs de messel, 4 quarterons de froment pour le pain de la sainte-cène, 9 sacs d'avoine, 1 char de vin d'Orbe; il avait un logement spacieux à la cure d'Agiez, un petit jardin et un chenevier, deux tiers de seytorée de pré autour de la cure, et deux morcels de pré ailleurs au village. Une grange jouxtait la cure. Comme le pasteur devait posséder un cheval pour se rendre d'Agiez à Arnex à la mauvaise saison, les gens d'Arnex lui devaient un char de foin chaque année. Il recevait en outre 200 livres par an du bailli.

Les avantages en nature et en espèces consentis au pasteur étaient *dix fois supérieurs* à ceux de l'instituteur d'Agiez (Benjamin Baudraz: Le village et la communauté d'Agiez, quelques aspects de leur histoire, dans " Les Baudraz au Pays de Vaud, 1492-1900 " 1 vol., Inédit, 548 p., Lausanne, 1994, p. 356-357.)

Les communiens de Leysin levèrent les oppositions de LL.EE. en s'engageant à pourvoir eux-mêmes au salaire du pasteur, et en mettant à disposition un chalet avec jardin pour y établir la cure. Les engagements réciproques que prirent les gens de Leysin et LL.EE. sont consignés en fin de BDB 111 A, registre des actes du colloque d'Aigle, au-delà de la pagination:

" Arrêt concernant la pension de Leysin.

*Extrait de dessus le livre de Police de la ville de Berne,
Brevet a mes Honorez Seigneurs les Boursiers & Banderets allemands.*

Sur le rapport qui a été fait en quoy devra consister la pension & revenu du nouvel établissement du Ministre de Leysin, riere Aigle.

LL.EE. Nos souv. Seigneurs, ont veu tres volontiers & receu avec une grace particuliere, le grand zeile que la ditte Commune a temoigné pour leur edification, & les offres equitables qu'ils font pour l'entretien de leur Ministre, Et suivant ce ont approuvé absolument le projet qui a été fait par vous mes tres Hon. Seigneurs. En sorte que le corps de la d[it]e pension devra consister en ce qui suit.

En un char de vin rouge Lequel chaque Seigneur Gouverneur en charge devra livrer en consideration du benefice qu'on leur a accordé.

En un char de vin blanc qui devra être livré par Monsr Lhospitallier de la ville neuve, ou bien dans une disette de vin cent florins en place.

En dix mesures d'orge, & six mesures de fèves, lesquelles le diacre a joui jusq[ui]ci.

Il devra recevoir annuellement au chateau d'Aigle, ainsj que les autres Ministres de ces quartiers la six sacs de froment.

Il y a divers particuliers qui contribuent en capital Fl 3000.

(en marge " Monsieur Barroud ") Il y a un autre particulier qui donne une maison avec un chenevier et jardin, sur laquelle la nouvelle maison de cure devra être construite estimé 1200 fl.

Item la commune devra livrer annuellement par leur syndic cinquante Ecus petits, En sorte que ce que le dit Ministre devra jouir & recevoir de laditte commune ascend à 80 Ecus petits

Un autre particulier nommé Thomas Barroud, homme aagé de 65 ans donne après sa mort une pose de bon pré existant au village (cest au Martellet)

La commune donne en outre pour l'enchatonnage (?) de deux vaches au meme temps et lieu que les autres

Pareillemt aussj le bois a bruler pour la necessité dans leur bois

comme les autres.

Enfin la Commune promet de fournir tout le bois pour le bâtiment de la cure, aussi bien que toutes les voitures, ainsi qu'il est pratiqué en semblable cas dans d'autres lieux.

Et par contre LL dittes EE. ont promis de fournir la depence en argent qui pourra ascendre a environ huit cent ecus petits.

C'est de quoy mes souverains Seigneurs nous ont voulu donner avis a vous mes tres Hon. Seigneurs, afin de le faire inscrire dans son lieu avec ordre que s'il y avoit le temps avenir quelque necessité, de nous la communiquer, & aussi de mettre ordre de faire payer et executer tout ce que LLdittes EE. ont promis & arrêté cy dessus, comme vous le scavez bien faire, Donné devant le Conseil des deux cents le 31 May 1702.

Copie vidimée sur une autre copie, L'atteste Barroud "

Une fois désigné par LL.EE. pour diriger la paroisse, Bourdin aurait dû pouvoir commencer son activité après l'arrêt du 31 mai 1702 ou au plus tard après les ordres donnés le 6 juin à la Classe de Lausanne (vide infra, p.176) Peut-être est-ce Bourdin lui-même qui, visitant sa nouvelle paroisse, fit remarquer aux communiens de Leysin que la maison offerte pour servir de cure était trop incommode ou trop petite pour accueillir le pasteur avec sa famille. De fait, la commune demanda qu'une "nouvelle cure " soit mise à disposition du pasteur. Le 20 mai, LL.EE. acquiescèrent à cette demande; elles avaient certainement déjà détaché l'annexe de Leysin de la paroisse d'Aigle, et libéré le diacre de ses fonctions à Leysin; elles décidèrent de charger le pasteur d'Ormonts [dessous] d'une sorte d'intérim dont elles ne précisèrent pas la durée: le pasteur des Ormonts viendrait tous les 8 ou 14 jours à Leysin, contre rémunération. (archives de la paroisse de Leysin en voie de classement, classe de lettres)

Le 28 juillet, Bourdin procédait à un premier baptême et ouvrait son livre de paroisse, et le 13 août, Antoine Knecht, Gouverneur des 4 mandements, l'installait comme pasteur dans l'Eglise devenue paroissiale. C'est au plus tard ce jour-là que Bourdin prit domicile à Leysin. Il se peut que le pasteur ait dû patienter encore quelque semaines avant d'installer sa famille Vers Frenoz dans la propriété donnée par le Lieutenant de Leysin Jaques Barroud et sa femme Marie Warpelin. L'aménagement du bâtiment de cure était certainement terminé avant la fin de l'été.

Madame Monique Fontannaz s'est certainement trompée en indiquant que la cure fut bâtie *ex nihilo* et que " la donation Barroud est une tradition dont on ignore l'origine" Le même auteur s'est étonné qu'il n'y ait eu ni plan ni architecte pour le bâtiment de la cure.- La rapidité de la construction et l'absence de plan s'expliquent fort bien si l'on retient l'hypothèse que la " nouvelle " cure a été rapidement élevée sur le soubassement du bâtiment donné par les Barroud. Un architecte-archéologue pourrait confirmer cette hypothèse par un examen du bâtiment et par une analyse dendrochronologique des différents éléments en bois du bâtiment qui sert toujours de cure.- Les dépenses comptabilisées par le gouverneur d'Aigle concernent un bâtiment qu'on a simplement transformé, puisqu'elles figurent sous la rubrique " réparations" (réf. no1, p.437/200).

On ne connaît pas les raisons qui ont amené les autorités ecclésiastiques bernoises à charger un pasteur réfugié de la nouvelle communauté. Mais on peut les imaginer: LL.EE. choisissaient un ministre qui serait peu exigeant quant à son logement, et qui accepterait le risque, tout à fait inhabituel pour un ecclésiastique bernois de l'époque, de dépendre directement de la générosité de ses paroissiens; il eût été difficile de mettre au concours dans la Classe de Lausanne un poste si curieusement doté.

Par quel mécanisme a-t-on choisi Bourdin ? S'est-il proposé de son propre

chef ? A-t-il été recommandé par le Gouverneur d'Aigle ou par le pasteur de Bex ? Pierre Barbe l'a-t-il présenté aux autorités ecclésiastiques bernoises ?

En venant à Leysin, Charles Bourdin retrouvait une localité montagnarde et agricole assez comparable à Huémoz, un peu plus peuplée, et d'altitude un peu plus élevée. L'accès en était difficile, la neige y recouvrait les prés et les pâturages au moins 4 mois par an; voici ce qu'en écrivaient Martignier et de Crousaz en 1867:

" Leysin est l'un des lieux habités les plus élevés du pays [de Vaud] il a longtemps été isolé et perdu, pour ainsi dire, au sein des hautes Alpes, par la difficulté des communications. Tous les transports devaient être faits par bêtes de somme. Les pasteurs ne pouvant y conduire leurs meubles, se contentaient de meubles grossiers faits dans la localité et qu'ils se transmettaient de l'un à l'autre, avec le bâtiment de cure. Aujourd'hui tout cela a bien changé; le village est maintenant relié par un bon chemin à la belle route des Ormonts "

(Dictionnaire historique géographique et statistique du Canton de Vaud, par D[avid] Martignier, ancien pasteur, et Aymon de Crousaz, archiviste cantonal, 1 vol., 1054 p., Lausanne, 1867, p. 545-546)

Tous les nouveaux paroissiens de Bourdin âgés de moins de cinquante ans avaient été scolarisés au village. Les plus vieux étaient sans doute analphabètes.

Bourdin fit son entrée en Classe en 1702 déjà. On lit dans les actes de la Classe de Lausanne (BDB 52, p. 126)

" M. Bourdin. On a introduit dans la V[énéable] Cl[asse] le min[istre] Bourdin Réfugié pour premier ministre à Laisin [sic] par les ordres de L.E. datées du 6 juin 1702, envoyées à la V.Cl. Et comme C'est un nouveau établissement, la V.Cl. a arrêté l'office que le susdit Bourdin doit faire dans ladite Eglise comme s'ensuit:

Ministre de Leysin [sic] Il fera tous les dimanches le presche et le catechisme, les jours de Cene et de Jeune, il fera deux presches, tous les vendredis le catechisme. Avant la dernière cene il fera le vendredi un presche au lieu d'un catechisme; il sera obligé de subsidier dans le besoin les Ministres d'Ormonts dessus et dessous reciproquement. Il est vray qu'on ne l'oblige pas à faire point d'action le soir le Dimanche pendant l'hiver et quand il preschera pour les voisins il ne sera pas obligé de faire l'action du soir "

Le temple d'Ormonts-dessous était situé au hameau de Cergnat, à 4 km en ligne directe du centre de Leysin, à 1000 m. d'altitude. Bourdin pourrait s'y rendre sans trop de peine. Remplacer son collègue d'Ormonts-dessus serait un déplacement très fatigant pour le pasteur de Leysin. Heureusement pour Bourdin, tous ceux qui furent ses collègues aux Ormonts de 1702 à 1707 étaient plus jeunes que lui, à l'exception de Jean Daniel Dumaine, qui était né vers 1644. Mais il devint pasteur d'Ormonts-dessus en 1706 seulement, pendant la dernière année d'activité de Bourdin, à une époque où celui-ci, déjà malade, n'aurait plus été en état de se déplacer à Vers-l'Eglise.

Les collègues que Bourdin était censé remplacer en cas de nécessité ont été :

1.- **Abraham Borloz**, des Ormonts, inscrit à l'Académie en 1672, no 4392 de ASAL, donc né entre 1652 et 1657. Pasteur à Ormonts-dessous de 1687 à 1704, puis à Ollon de 1704 à 1705. Il y prit sa retraite, puisque, selon Fr. Isabel, mentionné par Mottaz, dictionnaire, il aurait bâti en 1710 " la grosse maison " aux Fontaines, hameau d'Ollon.

2.- **Jean Pierre Fatio**, indiqué par Louis Junod comme probable étudiant à l'Académie pour l'année 1683 no * 4716 ASAL, Johannes Petrus Fatzio. Donc né entre 1663 et 1668. Il fut diacre à Château d'Oex de 1699 à 1700; pasteur à Ormonts-dessus de 1700 à 1704, à Ormonts-dessous de 1704 à 1709, pasteur à Noville de 1709 à 1749.

3.- **Jean Louis (de) Miéville**, de Villarzel, inscrit à l'Académie en 1690, donc né entre 1670 et 1675, ASAL no 4911. A Ormonts-dessus de 1704 à 1706, à Gryon de 1706 à 1716, à Aigle de 1716 à 1721.

4.- **Jean Daniel Dumaine**, qui selon l'index onomastique du Dictionnaire Mottaz aurait vécu de 1644 à 1721; inscrit à l'Académie en 1660, no 4047 ASAL. A Morrens de 1676 à 1693; à Gryon de 1693 à 1706, à Ormonts-dessus de 1706 à 1713.

Les pasteurs du gouvernement d' Aigle se réunissaient deux fois l'an en Colloque. Mais en 1701 et 1702, il n'y eut qu'une rencontre annuelle au mois de mars. Au début de chaque rencontre, l'un des membres présentait une prédication, dont le sujet lui avait été imposé à la séance précédente, et qui faisait l'objet des commentaires et critiques des confrères; ils finissaient toujours par l' "adopter ". Les nouveaux venus devaient s'acquitter d'un droit d'entree de 10 florins.

Bourdin se présenta pour la première fois au Colloque d'Aigle le 7 mars 1703 (BDB 111 A, p. 26) Voici en quels termes le procès-verbal de la séance relate son apparition :

" En même temps a esté introduit dans ce V[enerable] Corps Monsr Bourdin Refugeié établi depuis quelque temps ministre à Leysin, ensuite d'une requeste présentée pour cet effet de la part d'une partie des communiens de ce lieu, qui desiroient d'avoir un ministère fixe pour son Eglise, au lieu qu' auparavant ils n'avoient de presche que le vendredy de quinze en quinze jours par Mr le Diacre et les deux actions que le pasteur d'Aigle y alloit faire, l'une pour y donner la cène avant Noël, et l'autre au mois de may pour y faire les interrogations, avec Mr le Diacre. Et a payé 10 florins pour son entretien. Et le texte lui a été prescrit pour le premier mercredi après la cène de septembre prochain, sur le verset 18e du 1 chap. de la

premiere epistre à Timothée "

Le texte était le suivant : "Mon fils Timothée, ce que je te recommande, c'est que, conformément aux prophéties qu'on a faites autrefois de toi, tu t'acquittes pleinement de ton devoir dans cette bonne guerre", selon le texte des pasteurs et professeurs de Genève, repris par F.Ostervald (4^e édition, Neuchâtel, 1772) L'évolution de la langue aboutira au XX^e siècle à un verset 18 formulé ainsi par la Bible de Jérusalem (1956) " Tel est l'avertissement que je t'adresse, Timothée, mon enfant, en accord avec les prophéties jadis prononcées sur toi, afin que, pénétré de celles-ci, tu combattes le bon combat ". La Bible en français courant, de son côté (1983) a donné la version suivante du verset 18 : " Timothée, mon enfant, je te confie une recommandation, conformément aux paroles prophétiques qui ont été prononcées autrefois à ton sujet. Appuie-toi sur ces paroles pour combattre le bon combat ".

Le registre des procès-verbaux du Colloque d'Aigle indique, à la date du 6.II.1704 (*ibidem*, p. 27) " *Monsieur Bourdin ministre de Laisin a rendu la proposition sur le texte qui lui fut donné le 7e mars pour son entrée* ". Cette séance du 6 février avait réuni tous les membres du Colloque; elle était honorée de la présence du nouveau gouverneur d'Aigle Jean Jacques Fischer (1679-1749, gouverneur d'Aigle 1703-1708) Le 6 mai 1705, c'était à nouveau au pasteur de Leysin de se voir proposer un texte " selon l'ordre de son Eglise ". On lui attribue le 2^e chapitre de l'Epître I à Timothée. Le 30 septembre, en présence de tous les frères sauf deux, il rendait sa proposition. – Bourdin fut encore présent aux colloques du 7 avril 1706 et du 13 octobre 1706. On ne signala pas son décès dans la séance du 14 avril 1707, alors qu'il était mort le 16 mars. Cela ne signifie pas que le décès de Bourdin ait laissé ses collègues indifférents. On remarque dans les registres du Colloque d'Aigle comme dans d'autres qu'on a lus (Romainmôtier, Orbe, Grandson) une extrême discrétion du secrétaire en ce qui concerne la mort des pasteurs. Elle est considérée de toute évidence par les confrères comme l'aboutissement naturel de la carrière terrestre d'un ministre, et comme l'ouverture sur un au-delà plein de promesses. C'est seulement le 4 novembre 1707 que la mort de Bourdin est prise en compte, lorsqu'il s'agit de s'occuper de son successeur Marguet.

Dix-sept ans après son départ du Mas-d'Azil, Bourdin avait retrouvé une chaire! L'Eglise était un petit édifice rectangulaire dont la nef avait été garnie de berceaux lambrissés en 1673; l'aménagement intérieur était très rustique: un plancher recouvrait le sol; les bancs n'avaient pas de dossier: " ils consistaient en troncs d'arbre équarris et reposant sur une poutre courant tout le long du couloir, à un et demi ou deux pieds de hauteur, de sorte qu'il fallait l'enjamber pour aller à sa place ". (Louis Favez, pasteur à Leysin, 1875-1924, cité par Schmid,op.cit.p.23) Dès 1703, l'Eglise fut ornée de vitraux . (Les Temples Vaudois, par Marcel Grandjean, 1 vol. 667 p., BHV no 89, Lausanne 1988, p. 615, note 137) Le local n'était pas chauffé. Le gouverneur Knecht fit don d'un plat de Cène (photographie dans Schmid,op.cit.) Cette rusticité toute montagnarde ne devait pas étonner particulièrement Bourdin, qui avait fréquenté comme prédicateur et comme simple fidèle la petite église d'Huémoz pendant au moins quatre ans. Mais quel contraste avec le temple de Bex et son clocher haut de 52 m., surmonté, non d'un coq, mais d'une croix ! Peut-être Bourdin a-t-il aimé son vieux temple de Leysin et sa construction artisanale. Ric Berger pouvait écrire, probablement en 1972 : " *il a fallu qu'un architecte (ou un conseil de paroisse) gâche cet ensemble adorable en tirant des arêtes à la règle, et les courbes au*

compas pour " corriger " les imperfections des maçons qui étaient bien plus artistes qu'eux. L'édifice est alors devenu d'une banalité affligeante. Il faudra sans doute bien du temps pour lui redonner une âme qu'elle a perdue en 1903 " (in, Les Alpes Vaudoises, districts d'Aigle, de Vevey, du Pays d'En Haut... 1 vol. broché, 1972 ?, sans pagination)

Bourdin lisait l' évangile dans la Bible de Genève, celle qu'il utilisait sans doute au Mas-d'Azil. Les ouailles chantaient les psaumes sur des textes de Marot et de Théodore de Bèze; leur musique était peut-être celle de Goudimel. Bourdin entonnait lui-même, s'il avait reçu, comme ses collègues vaudois, un enseignement du chant sacré. Ou alors, cette fonction revenait à l'instituteur, au "régent ". Il n'y avait encore ni orgue, ni harmonium, ni trompettes, pour accompagner le chant. Bourdin devait retrouver avec étonnement la langue vieillie de Marot ou de Bèze, ramplacée en France depuis 1675 par la version révisée de Valentin Conrart. Berne se refusait pour lors d'introduire un nouveau psautier.

L'ordre du culte du dimanche matin était celui qui se maintint sans grand changement dans l'Eglise Réformée du Canton de Vaud jusqu'en 1899: le pasteur était seul à officier, en robe ou en rabat; l'invocation précédait la confession des péchés, suivie du chant d'un psaume; puis venait une première prière, la lecture du jour, avec celle des dix commandements, le sermon, une prière pour rendre grâce, suivie du Notre Père et de la bénédiction.

On ne connaît malheureusement aucun des sermons prononcés par Bourdin à Leysin.

Jusqu'à la fin de son ministère à Leysin, Bourdin dut se conformer et se référer au Grand Catéchisme de Heidelberg dans sa mauvaise traduction française. Berne n'avait pas encore accepté le catéchisme d'Ostervald, publié en 1702. (ce n'est qu'en 1734 que LL.EE. l'acceptèrent.)

Comme l'indique Vuilleumier (op.cit. Tome second, p. 399) " *lorsque la révocation de l'Edit de Nantes eut amené dans le Pays de Vaud de nombreux ministres de France, tous ceux des réfugiés qui aspiraient à un emploi public dans l' Eglise, ou simplement à la faveur d'occuper la chaire d'un temple, étaient appelés auparavant à signer, par devant le recteur de l'Académie, une déclaration solennelle par laquelle ils s'engageaient à ne rien enseigner qui fût contraire non seulement aux livres symboliques en vigueur, mais à la doctrine du catéchisme de Heidelberg "*.

La liturgie de la Cène était celle de Genève; il y avait quatre communions par année, une pour chaque saison : à Pâques, à Pentecôte, en septembre et à Noël. Un culte préparatoire avait lieu un des jours précédant le service de cène; ceux qui prendraient la cène devaient s'y présenter.

Lorsqu'il arriva à Leysin, Bourdin entendait depuis 17 ans l'accent vaudois des gens de Bex et d'Ollon; il n'eut pas de peine à se faire à celui de ses paroissiens. Mais, venu de l'aire occitane, il comprenait malaisément leur patois franco-provençal. De leur côté, les gens de Leysin ont dû habituer leurs oreilles à l'accent de Bourdin ! Force fut à l'un et aux autres de s'entretenir en français.

Bourdin était monté à Leysin avec sa femme et trois enfants: Charles, 9 ans, Jeanne, 6 ans, et Marie, 3 ans. Chacun des trois fit une partie de sa scolarité à l'école du village. Madame Bourdin dut, elle aussi, faire preuve de beaucoup de sens et de volonté d'adaptation. La lettre que Bourdin adressait le 30 août 1706 à son frère Pierre (Grenier-Fajal, p.76) montre que la veuve de Gauzide avait suivi sa fille et son gendre à Leysin. Tout ce monde dut s'accommoder de l'exiguité de la cure de Leysin, dont Monique Fontannaz nous dit (op.cit.p.100) qu' " au début du XIXe siècle encore, le logement proprement dit n'était

constitué que de trois pièces de petites dimensions, éclairées sur la façade avant par six petites fenêtres ".

En montant à Leysin pour y être le premier pasteur, Bourdin avait accepté à l'avance les inconvénients matériels multiples, la rudesse du climat et des gens, la perte de toute vie de société citadine, l'éloignement de ses chers foisans de Bex et d'Ollon. Mais à 56 ans, il avait retrouvé une paroisse. Il revêtirait à nouveau la robe pastorale, et accomplirait des actes ecclésiastiques: prédications, catéchismes, baptêmes, mariages, sainte-cène, services funèbres. Il recevait un salaire en nature du gouverneur d'Aigle: vin, froment, orge, et de ses paroissiens du bois, l'estivage d'une ou deux vaches, et les émoluments dont nous avons parlé. Sa communauté était formée de confessants, qui avaient voulu sa présence à Leysin et assuraient son salaire en espèces, comme l'avaient fait là-bas, en Ariège, ses paroissiens de Sénégats et du Mas-d'Azil.

Le pasteur venu du pied des Pyrénées ouvrit de sa main le premier livre de baptêmes de la paroisse de Leysin. Il écrivit l'en-tête en ces termes :

**le Registre des baptêmes
pour
L'usage de l'Eglise de Layzen
commencé l'an
1702**

Il inscrivit 4 baptêmes entre le 28 juillet et le 31 décembre 1702, 10 baptêmes en 1703, autant en 1704, 9 en 1705 et en 1706, 3 en 1707.

Aucun mariage ne fut béni en 1702, 1 en 1703, 2 en 1704, 4 en 1705, 5 en 1706, et 4 en 1707 (jusqu'au 11 mars) Quant aux décès, ils furent 4 en 1702, 2 en 1703, 7 en 1704, 10 en 1705, 7 en 1706; le premier décès de 1707 fut celui de Bourdin lui-même, rapporté par son successeur Marguet.

L'écriture de Bourdin est claire; on note à peine une légère dégradation du graphisme dans les inscriptions de 1707. L'orthographe est assez fantaisiste lorsqu'il s'agit des noms de lieux et de personnes; Leysin est écrit Layzen, Leyzin, Laisin ou Laizin; Bourdin écrit parrin et marrine, est parle d'un enfant qui est nai ou nay (la dernière année de sa vie, le participe passé *né* est écrit correctement).

En plus des actes ecclésiastiques prévus dès le début par la Classe de Lausanne, Bourdin baptisait les enfants, bénissait les mariages, et accompagnait les convois funèbres. Bientôt il dut assister aux séances du consistoire de paroisse, vérifier les comptes du recteur de [la bourse] des pauvres, contrôler la distribution des secours. En effet, le 12 mai 1703, le Souverain accordait à la commune de Leysin l'établissement d'un consistoire: aux termes de la concession, le consistoire était créé " [tant] pour la cultivation de la discipline et bienséance que pour l'établissement de tuteurs aux veuves et orphelins; il sera composé de huit personnes honorables pour le plus, y compris un juge digne et capable, qui devront être choisis dans le corps de la paroisse ". (archives de la paroisse de Leysin, en voie de classification)

Le contrôle des moeurs était le but unique des consistoires établis dans chaque paroisse du Pays de Vaud depuis le milieu du XVIe siècle. Leysin allait partager avec quelques autres communes vaudoises de montagne, le droit de régler elle-même les créations de tutelles et leurs contrôles. La communauté de Leysin en avait fait la demande quelque trois ans auparavant, et avait trouvé l'appui des pasteurs d'Aigle, les Ormonts et de Villeneuve. Une pièce appartenant aux archives de la paroisse de Leysin l'atteste:

" Nous les Ministres sousnommés attestons à la requête des paysans de la Communauté de Leysin, qu'estant obligés de répondre dans la Justice d'Aigle, tant pour l'établissement des tuteurs et pour la reddition de leurs contes, que pour la moindre difficulté qu'ils ont entre eux, cela leur cause non seulement beaucoup de peines et de fatigues à cause de la longueur et de la rudesse des chemins, ce que nous savons par notre propre expérience pour y être allé prêcher la Parole de Dieu, mais aussi la perte de beaucoup de temps et des frais insupportables "...

Ce texte était signé par les ministres d'Aigle, de Villeneuve, Ormonts-Dessus, Ormonts-Dessous A. Berthez, L. Corboz, Fatio, A. Borle, et par H. Grivel. C'est en 1700, et en 1700 seulement, qu'ils occupaient ensemble les postes mentionnés, ce qui permet de préciser l'année de leur message.

C'est probablement les hivers rigoureux de 1693 à 1698 qui avaient particulièrement contribué à " la rudesse des chemins ". Les gens de la Vallée de Joux avaient obtenu en 1701 ce que ceux de Bullet possédaient déjà, soit le droit de régler eux-mêmes leurs tutelles, sans en référer au Tribunal dont ils dépendaient.

Le premier juge du consistoire de Leysin, nommé par le gouverneur Fischer, était le métral de Leysin, ce qui confirme le caractère de " Justice de paix " avant la lettre que LL.EE. conféraient à ce consistoire d'un village de montagne.

Le consistoire tint sa première séance le 20 juillet 1703, un an après l'arrivée de Bourdin à Leysin. Les procès-verbaux établis pendant les années de son ministère montrent que le consistoire nommait également le recteur des pauvres, élu dans les communes de plaine par les communiers. Comme tous ses collègues des paroisses campagnardes, Bourdin a eu la responsabilité de contrôler les comptes de la Bourse des pauvres, et de s'assurer de la distribution des secours aux pauvres; il se vit sans doute aussi confié la visite des écoles. Toutes ces fonctions annexes furent précisées après la mort de Bourdin dans un règlement de la Vénérable Classe de Lausanne du 22 mai 1709. Enfin, si l'on s'en tient au règlement de 1703, Bourdin devait encore remplacer en cas de besoin ses collègues d'Ormonts-dessus et dessous. Son cahier de charges était bien fourni.

Bourdin semble avoir vécu à Leysin une période paisible, loin des soucis financiers des années précédentes. C'est ce qui ressort de la lettre qu'il adressait à son frère en 1706 :

" A Aygle ce 30e aoust 1706

Enfin, mon cher frère, je répons à ta lettre du 20 mars et à celle du 4e d'aoust que je receux hier au soir et avec elle la nouvelle que les 110 l. sont à Genève où je les conte comme dans ma bourse. Il y a déjà un mois que je receux aussi le paquet et ma robe qui m'ont coûté 16 l. de port, ce qui n'empêche pas que j'en aye eu un plaisir très sensible ; [est-ce sa robe pastorale de Mas-d'Azil, vieille de plus de 20 ans, ou bien en a-t-il commandé une nouvelle au pays d'Ariège ?] je voy par là que bon sang ne peut mentir, comme dit le proverbe; je t'en suis obligé et t'en remercie de grand coeur, mes enfans en triomphent et te souhaitent comme à ma soeur mille bénédictions de mesme que ma femme. Toutes les nouvelles que tu m'as données m'ont fait du plaisir à cause de leur singularité, je plains pourtant beaucoup ceux qui sont à plaindre. J'avais déjà appris la mort de mes cousins d'Huillet et de Miramont, et je te prie d'assurer leurs maisons que nous participons tous à la douleur qu'ils en ressentent et prions le Seigneur pour la conservation de ceux qui restent. Je ressens vivement la perte de mon cousin de Larbont et celle du fils de monsieur Beillard. Je ne croy pas qu'il reste plus de la famille de Larbont que mon cousin; je te prie de le saluer très affectueusement de ma part avec ma tante et ma cousine. Je demande de tout mon coeur à Dieu qu'il veuille bénir leur lict et leur donner des enfans. Je te prie de faire voir à M. Beillard (personnage non identifié) que bien qu'il semble m'avoir entièrement oublié depuis vingt ans, je ne laisse pas d'estre son plus fidèle ami et que je participe à sa juste douleur comme lui-même; je l'embrasse de tout mon coeur et souhaite une bonne fortune à son fils et à toute sa chère famille: le sort de la guerre est d'emporter aujourd'hui l'un et demain l'autre. Je ne doute pas que vous ne souffriés beaucoup de traverses en France et je vous souhaite bonne patience. Par la grâce du Seigneur, nous jouissons dans ce païs d'un calme et d'une tranquillité inexprimables, quoy qu'environnés de tous côtés d'armées et de peuples malheureux. Je te prie d'avoir soin de ta santé et de celle de ma soeur que j'embrasse mille fois de même que ma femme et ma tante qui est dans sa 82e année et qui se porte

comme elle se portait il y a 30 ans. J'achèverai dans 16 jours ma soixantième année, mais je suis plus vieux et plus cassé qu'elle. Mon fils n'est pas robuste, ce qui m'afflige, mais les fillettes le sont beaucoup.

Je te prie d'assurer de nostre amitié et de nostre estime toute nostre parenté, et en particulier mon cousin et mes cousines d'Huillet, mes cousins et mes cousines d'Escaig et de Garaud de Gabre, [non identifiés] de Saintenac sans jamais oublier l'illustre Magnague [non identifié] Je salue tendrement monsieur Doumenc [non identifié] et sa chère famille, Mrs Galès [non identifié] Crouset [non identifié] et autres mes bons et chers amis....

Suivent deux paragraphes concernant les Mousson, relevés ci-dessus.

Bourdin ne se trompait pas en s'estimant plus vieux et plus cassé que sa belle-mère: le 16 mars 1707, à l'âge de 61 ans, il s'éteignait à Leysin. Le jour suivant, il était enterré dans son Eglise. Le fait est attesté par son successeur Marguet, qui inscrivit le décès de son confrère dans le livre de paroisse (ici référence et indications de la photographie) L'un de ses fidèles amis écrivit à Pierre Bourdin de Serrelongue au Mas-d'Azil la lettre suivante, datée de Bex, le 26 mars 1707 (Grenier-Fajal, p. 79-81)

" Monsieur,

Ce n'est pas sans une extreme douleur et avec une affliction très amère que je vous aprens la mort de monsieur votre frère, mon pasteur et mon bon amy, qui est décédé le seiziesme du present moys. Je me donné l'honneur de l'aller voir une douzaine de jours avant sa mort; je le trouvé sy mal, que je ne l'abandonné pas jusques à sa fin. La nuit avant sa mort, il me dit qu'il vouloit vous escrire, et que je serois son secrétaire, et cela pour vous dire à Dieu, comme aussy à tous ses parans et à toute son Eglise, pour laquelle il n'a jamais cessé de prier le bon Dieu qu'il vous retirât à tous des grifes de nos ennemis, et pour vous prier de n'écrire jamais à ses enfans pour aller en France, et en même temps, quoy que loin, de leur servir de père par vos bonnes instructions, par vos lettres. Il nous dit qu'il mouroit persuadé que vous ne manqueriés pas à votre devoir envers ses enfans, que vous leur feriés tout le bien possible; c'est dans cette esperance qu'il est mort tout à fait content. Ses pauvres orphelins sont tout à fait aymables, le garçon est tout gentil, et quy se sent d'où il est sorty. Je croy qu'il n'est pas besoin de vous dire ce que vous devez faire, vous êtes trop honnête homme pour manquer à un sy grand devoir. Madelle de Bourdin est d'une affliction inexprimable comme aussy Madelle de Gauzide; Dieu veuille les consoler par sa sagesse, et nous consoler à tous. Monsr Bourdin est généralement regrété de tous ceux qui ont eu l'honneur de le connoître; toute son Eglise est dans des larmes continuelles d'avoir perdu leur pasteur; vous ne sauriés croire combien il estoit aymé dans ce païs des grans et des petits. Je vous prie encore un coup, mon cher monsieur, n'oubliez pas ses pauvres enfans, souvenés vous qu'ils sont fils d'un frère quy méritoit beaucoup. Pour moy je feray tout ce qu'il se pourra pour leur bien et leur avantage, c'est de quoy je vous prie (d'être) persuadé. J'é apris avec plaisir le mariage de Madelle votre soeur avec St Pol d'Ambois. Sy la lettre quy nous l'a appris estoit arrivée quatre jours plustot, monsr votre frère en auroit seu la nouvelle, et je ne doute pas que ce mariage ne luy eût fait beaucoup de plaisir. Je prends grand part a tout ce quy regarde la famille soit dans l'affliction qu'à la joie. Faites, s'il vous plaît, mes salutations à tous ceux de chés moy comme aussy à tous mes parens, et surtout à Mr le chevalier de Langlois ; [non identifié] je ne luy écris pas, parce qu'il n'a pas long temps que je lui ay escrit; je le prie de se souvenir de moy. Mes

respects, s'il vous plaît, à Mdelle Annète Dhuiet [non indentifiée] à quy je suis comme à vous

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Desvinals

A Bex ce 26e mars 1707 "

Quelques jours plus tard, l'autre ami très cher, Pierre Barbe, écrivait à son tour à Bourdin de Serrelongue au Mas-d'Azil:

" Monsieur,

Monsieur votre frère ayant randue l'âme à Dieu le 16e de ce mois en suite d'une idropisie d'environ six mois et d'une oppression de poitrine dont il avait été toujours atteint, nous randîmes les derniers devoirs à son corps le 17e, ayant été enterré dans le temple de son Eglise où il fut accompagné, et amèremment pluré par tout le troupeau qui luy avoit été commis quy ne cesse de dire que sa perte est irréparable. Son mérite distingué ne luy avoit seulement pas attiré celui de ceux-cy, mais généralement de tous ceux, et particulièrement des personnes les plus distinguées, de quy il avoit l'honneur d'être conneu, quy le regrettent véritablement. Je say, Monsieur, que Monsr des Vinals que j'avois prié de vous écrire cette triste nouvelle l'a fait à cause d'un voyage que je fus obligé de faire incessamment, et que je ne fais que renouveler votre douleur; mais comme je la partage avec vous, et que je suis, sans faire tort à personne, le plus vivement touché de sa perte, permettés moy, s.v.p., Monsieur, que je vous assure de cette constante vérité, et que je joigne mes prières à celles du défunt dans ces derniers jours, en vous priant de ne pas oublier sa famille consistant en un fils de 13 ans, deux filles, l'une de douze, et l'autre de 9, une belle mère de 82, et une veuve digne d'admiration par sa vertu et par sa sagesse, vous assurant que de mon côté je ne m'épargneray jamais pour contribuer autant qu'il dépendra de moy à leur consolation et à leur avancement.

Je receus, Monsieur, le 18e étant en voyage une lettre du pays du 3e quy m'apprant le mariage de Madelle votre soeur avec Monr St Paul Dambois; je la prie d'agrèer, avec mes justes condoléances sur la mort de Monsieur votre frère, mes félicitations les plus sincères, et que j'aye l'honneur de luy dire comme à vous que je suis, avec la considération et l'estime la plus parfaite,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Barbe

A Bex Rière Aygle en Suisse ce 31e mars 1707 "

Lors des transformations du temple de Leysin en 1902, on découvrit deux squelettes sous le sol du choeur.

Etienne de la Vaur et Pierre Barbe n'ont pas précisé où Bourdin était mort. C'est pourquoi de Grenier-Fajal et N. Peyrat ont pu imaginer que Bourdin était pasteur à Bex depuis de nombreuses années. Son ministère à Leysin a complètement échappé aux deux auteurs français du siècle dernier.

Bourdin avait pu rendre son âme à Dieu paisiblement, assisté de sa famille et de son cher ami Desvinals. Il n'avait été importuné par aucun convertisseur.

La lettre de Pierre Barbe révèle que Charles Bourdin souffrait d'une bronchite chronique compliquée d'un coeur pulmonaire chronique. Celui-ci s'était décompensé au moins six mois avant le décès, d'autant plus tôt que l'altitude l'aggravait.

III.- Le veuvage de Marguerite Bourdin-de Gauzide

(16.III.1707 - 5.VII.1725)

Le décès de Charle Bourdin signifiait pour sa veuve l'obligation d'abandonner Leysin dès que le nouveau pasteur de la paroisse viendrait occuper la cure. Elle quitta le village avant l'été 1707. Elle perdit alors tous les avantages en nature attachés à la cure et les émoluments que son mari percevait de la commune. Sa situation matérielle n'allait pas tarder à devenir très difficile, comme le craignaient les amis de son mari Etienne de la Vaur et Pierre Barbe. En 1698, Bourdin avait été recensé dans le groupe des 198 réfugiés " les plus moyennés du gouvernement d'Aigle, partie desquels vivent de leurs rentes, les autres par moyen de leur negoce, Travail et Industrie ". A son arrivée douze ou treize ans plus tôt dans les 4 mandements, Bourdin n'avait pas été pensionné par LL.EE., et n'avait vraisemblablement pu déployer aucune activité lucrative avant 1702. Le peu de biens qu'il avait pu réaliser avant son départ précipité du Mas-d'Azil ne lui eût pas permis de vivre de ses rentes en 1698. On peut penser que la veuve de Gauzide et sa fille, seules héritières du pasteur de Mazères, avaient pu préparer leur sortie de France plus tranquillement et qu'elles disposaient de rentes confortables. Mais à la fin du siècle, les conditions économiques qui régnaient dans les terres bernoises étaient fort mauvaises. La cherté de la vie obligea Charles Bourdin, devenu père de famille, sa femme et sa belle-mère, à puiser dans leurs réserves. En 1697 déjà, lorsqu'il écrivait à son frère après le décès de leur mère, Charles Bourdin se souciait de savoir s'il pourrait profiter de sa part d'héritage. Il rêvait même que son frère puisse le rejoindre en Suisse après avoir réalisé les biens familiaux. Le 30 août 1706, Charles remerciait vivement son frère de lui avoir envoyé 110 livres.

Les messages que Pierre Barbe et Etienne de la Vaur adressèrent à Pierre Bourdin de Serrelongue en mars 1707 contenaient des appels pressants à l'aide en faveur de la veuve Bourdin et de ses enfants. Il est évident que le pasteur de Leysin n'avait pas pu faire des économies pendant les cinq années de son ministère.

Marguerite de Gauzide se retrouvait veuve à plus de 50 ans, chargée de trois enfants mineurs et de sa mère octogénaire. Elle n'avait reçu aucune formation professionnelle et ne pouvait imaginer gagner sa vie. (certaines femmes réfugiées ont pu à l'époque gagner leur vie comme boulangère, institutrices, voire ouvrières) Elle se fixa à Bex, où son mari avait acquis en 1701 un droit d'habitation perpétuelle pour lui et les siens, et où vivaient Pierre Barbe et Etienne de la Vaur, ses plus sûrs appuis en terre étrangère. Elle ne put faire autrement que d'écrire à son beau-frère de Serrelongue et à sa belle-soeur Jeanne d'Amboix pour implorer leur secours. Grenier-Fajal a publié la lettre du 5 juillet 1707 et le court message que Charles Bourdin junior adressa à son oncle et à sa tante - qu'il ne connaissait pas. C'est très probablement sa mère qui le lui dicta. Voici le texte de cette double lettre (G.-F., p.86-88)

Monsieur mon très cher frère,

Je ne saurais assez vous exprimer le triste état où la mort de mon pauvre mari m'a réduite; je fais tout mon possible pour adoucir mon amertume. Nous avons passé dix-sept années ensemble avec une tranquillité la plus grande du monde, il me semble que je suis tombée des nues. Je demande avec ardeur à Dieu la consolation qui m'est nécessaire et un esprit tranquille et soumis à sa volonté en toutes choses et la conduite de son bon Esprit; et pour mes pauvres

enfants leur père a manqué au grand besoin selon le monde, c'est assuré qu'ils ont le plus besoin d'éducation; mais je sais que Dieu est le père des enfants orphelins et le mari des femmes veuves, il y pourvoira selon sa sagesse et sa grande miséricorde. Je ne doute pas que vous soyez sensiblement touché, mon très cher frère, de la mort de votre frère, il vous aimait tendrement et vous faisait honneur; je vous prie de m'aimer toujours pour l'amour de lui. Vous êtes honnête et généreux, je suis persuadée que vous agirez comme un bon père à l'égard de mes enfants, vous êtes tout notre refuge. J'ai toutes les obligations du monde à Mr des Vignauls et à Mr Barbe; J'ai choisi l'endroit où ils se tiennent pour y faire ma résidence. Adieu, mon cher frère, je vous souhaite le bon soir et suis

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante

M. de Gauzide de Bourdin

Ma mère vous salue très humblement à tous et mes filles font de même.- Je ne doute pas, ma très chère soeur, que vous ne soyez pénétrée de douleur d'avoir perdu un frère si bon en votre égard, et que vous ne soyez sensiblement touchée de mon pauvre état et de ma famille; priez Dieu pour notre conduite. Je vous félicite de votre mariage, je vous souhaite mille bénédictions et à mon cousin votre époux, et suis de l'un et de l'autre votre très humble et très obéissante servante

M. de Gauzide.

Monsieur mon oncle,

Je n'aurois pas tant tardé à vous écrire pour vous donner de mes nouvelles parce que depuis la mort de mon père nous avons tous été dans une grande consternation. Il me faut apprendre de bon heure à me soumettre à la volonté de Dieu. Je vous prie de m'être toujours favorable et prier Dieu pour ma conduite. Au reste, je salue très humblement Mademoiselle ma tante et la félicite de son mariage, et je la prie de m'aimer toujours. Je salue aussi très humblement son époux. Je demeure avec un profond respect

Monsieur mon oncle,

Votre très humble et très obéissant serviteur

C.Bourdin

A Bex ce 5e juillet 1707

adresse: A Lion pour Toulouse, de Suisse

A Monsieur Bourdin

de Serrelongue au Mas

dazils.

A Toulouse pour le Masdazils. "

Tout ce que rappellent et suggèrent les lettres qu'adresseront Madame Bourdin et son fils aux Bourdin de France de 1707 à 1726, montre que Bourdin de Serrelongue et sa soeur d'Amboix ne cessèrent de s'intéresser à la famille exilée, et de la secourir dans la mesure de leurs moyens.

Le maintien de rapports épistolaires réguliers, probablement fréquents, entre la famille restée en France et les Bourdin de Suisse, l'envoi de paquets et de valeurs pécuniaires par ceux de France aux exilés, signifie que les frontières n'étaient pas infranchissables; les lettres mettaient à peine deux semaines pour parvenir de Mas-d'Azil à Leysin, guère plus que le courrier lent de 1996 ! Le contenu des messages partis de Suisse fait penser que leurs auteurs ne craignaient ni censure ni interception.

On n'a pas pu recueillir de lettres que d'autres réfugiés de Bex auraient adressées à leur famille en France ou recevoir de celle-ci. Mais Bourdin fait allusion aux échanges de lettres entre les Mousson, les Saintenac, les Chevalier, entre autres. Certains indices font penser que d'autres réfugiés, et pas seulement des foisans, restaient en contact avec leur famille en France des dizaines d'années après leur exil. Voici les indices recueillis: Pierre Barbe écrivait à sa soeur au Mas-d'Azil; son neveu Pierre séjourna à Bex vers 1719 et au-delà; Jean Pierre Tanière, du Mas-d'Azil "en séjour chez Pierre Barbe ", fut reçu [à la Sainte-Cène] en septembre 1718. Jean Consul, de Fenils, neveu de Jean Albertin, celui-ci présent à Bex dès 1689 au plus tard, était reçu à Bex en 1707. Gaspard Chabrol, du Languedoc, neveu de Daniel Cassagne, lui-même à Bex depuis 1696, était reçu à Bex en 1719. En 1721, Antoine Lafon, neveu de feu Daniel Labrune, lui-même signalé à Bex dès 1694, était également signalé à Bex. Louis Po(u)rtalès, de La Salle, reçu à Bex à Noël 1710, était un parent de Gilles Molles, venu à Bex avant 1700. Jaques Riou, armurier, neveu de Pierre Lermet, lui-même signalé à Bex dès 1693, était reçu à Pâques 1709.

Tous ces jeunes hommes, et d'autres dont le degré de parenté avec un réfugié n'est pas établi, ne sont pas arrivés à Bex par hasard pour y être catéchisés et reçus à la Sainte-Cène: un échange de lettres avait précédé leur décision de venir rejoindre leurs parents. La frontière, qui laissait passer lettres, paquets et valeurs, pouvait donc être franchie isolément par de jeunes hommes, même avant la mort de Louis XIV, mais sans doute plus facilement après.

Le 22 octobre 1708, Marguerite Bourdin annonçait à son beau-frère de Serrelongue que son fils Charles était à Vevey et lui faisait part de ses appréhensions (Gernier-Fajal, p. 89) *" Je suis dans une continuelle affliction depuis que Dieu a retiré une partie de moi-même à soi; j'en ai pour toute ma vie à pleurer et à soupirer. Mais Dieu me fait cette grâce de reconnaître qu'il est bon et la bonté même, et qu'il a trouvé à propos de me faire passer par cette épreuve afin de me détacher de cette terre et d'élever mon âme à Dieu. Je lui demande avec ardeur la conduite de son bon Esprit et pour mes pauvres enfants; j'appréhende de ne les pouvoir pas faire élever selon leur condition, je les aime tendrement et les regarde avec mal au coeur. Tant que leur père vivait, je ne m'étonnais point, il avait assez d'adresse et d'amis pour donner ordre à tout; à présent je ne puis le faire qu'il ne m'en coûte beaucoup "*.

Le 4 juillet 1708, Marguerite Bourdin indiquait à Pierre de Serrelongue que son fils était toujours à Vevey, et ajoutait : *" Je crois que vous serez bien aise de savoir que Leurs Excellences me font une petite pension. Comme la coutume de ce pays est de donner un petit secours aux veuves des ministres du pays tant qu'elles portent le nom de leur mari, on m'a mise du nombre. On donne tous les ans deux sacs de froment et deux d'avoine et trois écus blancs: c'est peu de chose, mais je loue Dieu de tout mon coeur de ce qu'on me traite comme celles du pays "*. – LL.EE. accordaient difficilement une telle pension: elles exigeaient au préalable la preuve que la veuve était indigente.

Les deux filles Bourdin fréquentaient sûrement l'école publique de Bex depuis leur départ de Leysin. Leur frère était parti pour Vevey.

Le 13 août 1713, les représentants de la plupart des familles reçues à l'habitat en 1701, signèrent " l'acte de formation de la confrérie des pauvres réfugiés habitants perpétuels à Bex ". Parmi eux, Mme Degauzide veuve. Il ne peut s'être agi que de Marguerite Bourdin-de Gauzide, et non de sa mère, qui avait alors 88 ans. Mais la veuve de Gauzide née Escaig, qui décéda le 10 juillet 1714, fut portée en terre par des membres de la nouvelle confrérie. Marguerite Bourdin, écrivant à son beau-frère de Serrelongue le 2 novembre 1714, lui disait : " *Je vous suis très obligée, mon très cher frère, de la part que vous prenez à la perte que j'ai faite de ma bonne et tendre mère; cette séparation m'a été fort sensible et m'accable avec tant d'autres sujets d'affliction, que je me console en Dieu et attends en silence le temps que Dieu a déterminé dans son conseil pour m'appeler à soi: tout ce qui nous arrive doit nous détacher de ce monde* ". (G-F. p. 91-93)

L'année où Marguerite perdait sa mère, elle voyait son fils s'engager dans le Régiment de Portes; elle restait seule avec ses deux filles. La dernière de ses lettres que Grenier-Fajal ait retrouvée date du 16 mai 1718; elle remercie Bourdin de Serrelongue et Jeanne d'Ambols-Bourdin d'avoir accueilli son fils. En 1722, Marie, célibataire, vit avec sa mère. Mais sa soeur Jeanne épouse cette année-là à Gryon le commissaire Georges Baptiste Secrétan et quitte probablement Bex. En 1724, le commissaire Secrétan récupère chez le notaire Testaz 330 florins à l'intention de sa belle-mère, qui les avait prêtés longtemps auparavant. La veuve put profiter de cette manne bienvenue.

Le 5 juillet 1725, Marguerite Bourdin-de Gauzide mourait à Bex, 18 ans après son mari. L'inscription de son décès au registre de la paroisse de Bex n'indique pas son âge; elle avait sans doute atteint et probablement dépassé 70 ans. Marguerite avait passé 35 ans, soit largement la moitié de sa vie d'adulte, dans le gouvernement d'Aigle. Tous les textes rapportés par Grenier-Fajal indiquent que son veuvage fut difficile, elle était en permanence inquiète, angoissée, peut-être déprimée. On a l'impression qu'elle restait étrangère à la population vaudoise.

IV.- Les enfants Bourdin après la mort de leur père.

1.- Charles junior avait été baptisé à Bex le 1.IX.1693. Jusqu'à la mort de son père, il fut un enfant sans histoire, pas très robuste, comme l'écrivait le pasteur en 1706. Il commença sa scolarité obligatoire à Bex, probablement en 1700, la continua à Leysin jusqu'en 1707, la reprit peut-être quelque temps à Bex, et la compléta à Vevey, où il séjourna de 1708 à 1710 en tous cas. Madame de Saintenac s'y était fixée probablement à la mort de Bourdin; les Tartenac et les Narbonne vivaient près d'elle, à La Tour de Peilz. Ces parents pouvaient le surveiller, voir même l'héberger. On peut tenir pour très probable que Charles junior fréquenta le collège. La qualité de rédaction des lettres que Grenier-Fajal a publiées correspond à celle d'un jeune homme qui a suivi une école secondaire. Il n'y avait alors aucune école latine dans le gouvernement d'Aigle, et le collège de Vevey jouissait depuis l'époque de la Réformation, d'une excellente réputation. En 1714, Abraham Ruchat indiquait dans Les Délices de la Suisse (op.cit. p. 187) " *On y a un joli Collège, pour l'instruction de la Jeunesse, qui est le plus considérable de tout le país de Vaud, après celui de Lausanne* ". Plusieurs Français réfugiés l'avaient dirigé et y avaient enseigné à la fin du siècle précédent, et certains y étaient encore en fonction. En 1710, la mort de Madame de Saintenac apporta quelques tracasseries à Marguerite Bourdin et à son fils, avant de leur procurer une bouffée d'argent frais. Bernardine de Saintenac-Dusson avait vécu pendant quelques années de ses rentes; jusqu'en 1700, elle avait même prêté à divers bourgeois de Bex: Puis elle avait dû emprunter à son tour à sa cousine Marguerite Bourdin-de Gauzide. On n'a pas retrouvé dans les actes des notaires ou de la justice

de Vevey le testament de Madame de Saintenac, mais divers documents établissent la réalité de ses dettes et le fait que celles-ci furent remboursées après son décès.

Le 12 décembre 1710, Charles, qui n'avait que 17 ans, se présente au nom de sa mère devant le notaire Jean François Testaz à Bex. (Da 72/3, ss pag.)

Un débiteur et deux débitrices de la défunte, tous trois de Bex, reconnaissent devoir à Madame veuve [Bourdin-] de Gauzide absente, mais représentée par son fils, trois obligations créées autrefois en faveur de Madame de Saintenac, d'une valeur de nonante cinq, dix-huit et trois cent cinquante florins respectivement. Le 27 du même mois, Charles Bourdin et Marie Bosset " font compte entre eux ". Le 18 mai 1711, S[imon] Delor, receveur [de la Bourse Française de Vevey] donnait reçu à Charles Bourdin de la somme de cinquante livres tournois, à compte de la somme de soixante livres léguées par Madame de Saintenac (G-F., p. 91) Le 1er octobre 1711 (ibidem) la veuve Bourdin recevait 120 livres du Mas-d'Azil. Était-ce de Saintenac fils qui remboursait les dettes de sa mère, ou un don de Pierre Bourdin de Serrelongue ? On ne sait.

On ignore quand Charles junior quitta Vevey. Il retourna probablement quelque temps chez sa mère, avant de s'engager dans le Régiment de Portes, comme sa mère l'apprenait à son beau-frère dans une lettre datée du 2 novembre 1714 (G.-F. p. 91-92) Elle ajoutait :

" Je vous assure que je n'ai en rien contribué à lui faire prendre ce parti, cela a été son inclination, il m'a sollicitée plusieurs fois et fait solliciter. J'ai été en obligation d'y consentir appréhendant qu'il ne prît la permission lui-même, cela aurait été plus mortifiant pour moi. Je n'ai nul sujet de me plaindre de lui, je l'aime comme mes yeux, et si j'eusse suivi mon inclination, je ne l'aurais jamais perdu de vue; mais je crus lui faire tort de le contraindre. J'aurais souhaité de tout mon coeur qu'il eût pris tout autre parti, j'en serais plus tranquille. Mon esprit est toujours agité, quelle résolution que je fasse. Je fais tout ce que je puis pour me persuader que Dieu me le conservera partout, s'il m'est nécessaire; je ferai tout ce qu'une tendre mère peut faire pour lui. afin de n'avoir rien à me reprocher; je prie Dieu pour lui et pour sa conduite..."

de Montet donne, aux p. 326-327 du vol.II de son Dictionnaire, les renseignements suivants sur Louis de Portes:

" Portes (Louis de) comte de Verrie, général sarde, était issu d'une ancienne famille du Dauphiné et naquit en 1666. Destiné à la carrière des armes, il obtint ses premiers grades dans le corps des gentilshommes, mais le quitta en 1690 pour prendre dans le régiment d'infanterie du dauphin le commandement d'une compagnie, réformée déjà en 1698. Sa qualité de protestant lui ayant causé des contrariétés, il prit le parti de se retirer dans le Pays de Vaud, où, après avoir acquis la naturalisation bernoise, il acheta les seigneuries de Crassier, Coinsins et Genolier. [seulement après 1723, selon Mottaz et DHBS] En 1703, il leva un régiment de Français réfugiés au service du duc de Savoie, qui le créa brigadier en 1707, général major en 1709, et lieutenant général en 1717. Chargé par ce prince de prendre possession de la Sardaigne, 1720, il reçut à son retour le grade de général d'infanterie. Le Roi de Sardaigne, Victor-Amédée 1er, érigea, par décret du 25 mai 1722, sa terre de Verrie en Comté héréditaire, et lui confia, en 1726, le gouvernement de la Province d'Alexandrie. Le général de Portes était destiné au commandement général de l'armée de Savoie, lorsqu'il se décida à quitter le service à la suite de contestations avec le premier ministre, marquis d'Orméa. Il vint alors s'établir à Genève, où il mourut le 29 février 1739 "

Alors qu'il était enseigne au régiment de Portes à Alexandrie en 1716, Charles apprit que cinq officiers du régiment avaient pu se rendre dans leurs familles restées françaises, en Languedoc, en Dauphiné et en Provence, et en revenir sans aucune difficulté. Il en écrivit à son oncle au Mas-d'Azil, lui exprimant son vif désir de connaître la patrie de ses parents et le priant de lui fournir l'argent nécessaire au voyage (G.-F., p. 93) Celui-ci eut lieu; tant Charles que sa mère remercièrent chaleureusement, d'Alexandrie et de Bex, Pierre Bourdin et Jeanne d'Amboix pour l'accueil réservé au fils de leur frère (*ibidem*).

On ne sait combien de temps Charles junior fit service dans le régiment de Portes: 4 ans, deux fois 4 ans ? Il faudrait pouvoir consulter les registres de ce régiment, qui n'était pas forcément capitulé.

On ignore ce qu'a fait Charles à son retour à la vie civile. Grenier-Fajal rapporte une dernière lettre qu'il adressa à sa tante d' Amboix le 14 mai 1726. Il ne parle plus de son oncle Pierre, probablement décédé. Il habite Lausanne, se déplace souvent, puisqu'un correspondant genevois se charge de faire suivre sa correspondance. Toujours célibataire, Charles ne fait aucune allusion à ses occupations. Il a presque 33 ans.

En 1732, Charles Bourdin n'est pas recensé parmi les étrangers de Bex.

Son décès n'a été repéré ni à Bex, ni à Vevey, ni à Lausanne. On ne sait s'il a donné à son père une postérité en Suisse ou ailleurs.

2.- Jeanne n'est pas signalée nommément entre son baptême à Bex le 17 mai 1696, et son mariage à Gryon le 27 février 1722. Le registre des mariages de la paroisse de Gryon, tenu par le pasteur Joseph Decoppet, indique :

" Le Sieur Georges Baptiste fils de feu le sieur Elie Secretan Citoyen de Lausanne et Modeste et Vertueuse Demoiselle Jeanne fille de feu respectable et savant Charles Bourdin de Masdazil dans le Comté de Foix, vivant ministre du St Evangile, et pasteur de l'Eglise de Leysin dans le gouvernement d'Aigle, on été epousés le vendredi 27 [février 1722] "

On ne trouve aucune autre mention des Secretan-Bourdin dans les registres paroissiaux de Gryon, de Bex, d'Aigle, d'Ollon. Déjà cité à Bex comme témoin en 1709, Secrétan était né en 1678, si l'on en croit la généalogie de Chs Ppe Dumont (*Acv, p svg G 121*) Ce commissaire de LL.EE. aurait eu 18 ans de plus que sa jeune femme; il a peut-être été présenté à celle-ci par son parrain Pierre Barbe. Dumont indique que son père Elie, baptisé en 1625, avait épousé Etienna Mathey et qu' "il possédait un fief sur des maisons de la cité ". Dumont lui inscrit 7 fils, dont Georges Baptiste serait le plus jeune; Dumont qualifie celui-ci de "commissaire, Baneret de la Cité, époux de Jeanne Bourdin " Aucun des fils d'Elie n'aurait eu d'enfant.

En 1726, Jeanne vivait encore, puisque dans une lettre à sa tante d'Amboix, Charles parle de ses soeurs.

On n'a trouvé aucune trace précise du couple Secretan-Bourdin après 1726. On ignore quand Jeanne est décédée; George Baptiste Secretan, banderet de la Cité, âgé de 82 ans, fut enseveli à la Cité à Lausanne le 3.I.1760.

3.- Marie, baptisée à Bex le 28 avril 1699, y est sans doute revenue avec sa mère en 1707, et y vivait encore à 23 ans. Le 27.IX. 1722, elle était " réfugiée habitante à Bex ", le jour du baptême de son fillieul Jean Pierre Pastre, fils d'Antoine, maître chapelier (no 159 de la liste synoptique) et de Madeleine Bosset sa femme. Le compère de Marie était Jean Gué [Gay] boucher à Bex, réfugié du Pragela, no 82 de la liste synoptique.

Plus rien n'a été trouvé qui concerne Marie Bourdin pour les 28 années suivantes, jusqu'à la notice inscrite au registre de la paroisse de Lausanne:

du 2 février 1750

Monsieur Jean Felix Soudan, conseiller de Balens, fils de feu Isaac François Soudan Bourgeois de Balens a fait enregistrer ses annonces avec Melle Marie Bourdin, fille de Monsieur Charles Bourdin ministre du St Evangile et Pasteur à Leysin, demeurante à Lausanne. Ces annonces sont signées par Messrs Rosset Pasteur à Lausanne et Panchaud Pasteur à Bière.

Le mariage lui-même n'a pas été localisé.

Les actes de la paroisse de Ballens indiquent plus tard:

" La femme du Sieur Conseiller Soudan morte le 1.IX.1756 "

(il n'est pas certain, en l'absence de prénoms, qu'il s'agisse de Marie, mais c'est très probable)

" Mr Jean Felix Soudan, âgé d'environ 73 ans, est mort le 29e avril 1783 "

Marie Bourdin, si elle s'est mariée, n'a pu avoir d'enfant, ayant déjà 51 ans au moment de déposer ses annonces.

On peut penser, jusqu'à la découverte peu probable de nouveaux documents, que les trois enfants de Charles Bourdin et de Marguerite de Gauzide n'ont pas eu de descendance au Pays de Vaud.

Les Bourdin au Pays de Vaud.

Charles Bourdin

fils d'André et de
Marguerite du Casse de
Larbont ou d'Amboix
né le 15.IX.1646 au Mas-d'Azil
† à Leysin le 16.III.1707
Pasteur à Senegats (1677-1679)
au Mas-d'Azil (1679-1685)
réfugié à Huémoz puis à Bex (1686-1702)
pasteur à Leysin (28.VII.1702- 16.III.1707)

∞

Marguerite de Gauzide

fille de feu Jean Gauzide,
pasteur à Mazères (Ariège)
et de Françoise Escaig du
Mas-d'Azil († à Bex le
10.VII.1714 à 89 ans)
née entre 1646 et 1656
à Mazères, † à Bex
le 5.VII.1725.

leurs enfants:

- Charles, né le 8.X.1690 à Huémoz, b. à Ollon le 14.X.1690, décédé avant l'âge de deux ans.
- Marguerite, b. à Bex le 3.VI.1692, décédée entre 1698 et 1702 à Bex.
- Charles, b. le 1.IX.1693 à Bex ; séjourne à Vevey de 1709 à 1713, probablement. Enseigne au Régiment de Portes en Savoie dès 1713 ou 1714. d.m. en 1726 à Lausanne, destin ignoré.
- Jeanne, b. à Bex le 17.V.1696 ∞ à Gryon, le 27.II.1722, George Baptiste Secrétan, fils d'Elie, né en 1678, citoyen de Lausanne, commis de LL.EE. Avait été élève de l'Académie dès le printemps 1694. Il est enterré à La Cité à Lausanne, le 3 janvier 1760, qualifié de Banderet de la Cité, âgé de 82 ans. Aurait été membre des 200. Aucune mention du couple Secrétan-Bourdin à Gryon ou ailleurs après le mariage. Pas d'enfant repéré. Dernière mention de Jeanne en 1726 dans une lettre de son frère.
- Jean André, b. le 2.XII.1697 à Bex, décédé à Bex avant le dénombrement de 1698.
- Marie, b. le 28.IV. 1699 à Bex, présente à Bex en 1722; Jean Félix Soudan, Conseiller de Ballens, lui promet mariage à Lausanne le 2.II.1750, alors qu'elle est domiciliée à Lausanne. Mariage non repéré. C'est vraisemblablement elle qui décède le 1.IX.1756 à Ballens " femme du sieur Conseiller Soudan " Il décède le 29.IV.1783, à Ballens, âgé d'environ 73 ans. Bien entendu, le couple n'a pas eu d'enfant.

Lorsque l'on analyse notre liste des réfugiés du Comté de Foix (p. 163/400) on constate que des 16 patronymes représentés à la première génération, un seul s'est maintenu au Pays de Vaud après 1764, celui des **Mousson**. Plus encore, des Mousson descendants de Pierre, l'apothicaire de Morges, vivent en Suisse en 1996. Il est par ailleurs possible que par sa fille, épouse Martin, Pierre Barbe III ait une descendance encore présente en Suisse ou en France. De même la fille de Daniel Cassagne peut avoir en France une postérité par les Boriace.

Charles Bourdin s'était marié à 44 ans, il eut des enfants entre 44 et 53 ans. Il réussit son intégration au Pays de Vaud, mais malheureusement pour ses enfants, elle survint trop tard et trop près de son décès pour qu'il puisse leur assurer une promotion économique. Son fils ne put acquérir une formation professionnelle, et ses filles ne reçurent pas l'éducation correspondant à ce que leur mère appelait " leur condition ".

Selon toute vraisemblance, le couple Bourdin-de Gauzide n'eut pas de petits-enfants au Pays de Vaud; le patronyme disparut comme celui de tous les foisans, à l'exception de Mousson.

Mais Charles Bourdin mérite que son nom ne soit pas oublié au pays de son refuge. Parti du Mas-d'Azil sans esprit de retour, comme Abraham avait quitté Ur, et, comme Abraham, " espérant contre toute espérance ", il crut qu'un jour il retrouverait une chaire et une cure. Son espérance trouva une réalisation, très humble, dans deux petites églises de montagne, sur les flancs des Alpes Vaudoises, où il put proclamer sa foi et enseigner la doctrine réformée.

Annexe no 2.

**Comment la communauté de Bex accueillit
André Thiolaire, prosélyte venu du Lyonnais.
(1734 - 1744)**

Le Registre des prosélytes de Berne (StAB, B III / 186, p. 9.) reconnaît comme prosélyte, en date du 30.IV.1735, le nommé André Tiolaire, originaire du Lyonnais, menuisier.

Le 12 août 1735, Jeanne Marie Fontannaz (parfois appelée Fontaine; la confusion entre les deux patronymes, tous deux de Bex, était fréquente) fille de feu Maître Jaques Fontannaz, menuisier de Bex, fait cession perpétuelle en lieu de partage à ses frères Jean Jaques et Jaques, de Bex, de tous les droits, prétentions et espoirs qu'elle peut avoir sur l'héritage des biens ayant appartenu à feu son père et à sa défunte mère Jeanne Marie Vallotton; cette renonciation lui rapportera 625 florins; elle en reçoit 225, et les frères Fontannaz signent un acte de revers et promettent d'acquitter les 400 florins restants dans le délai d'un an. Jeanne Marie agit " sous l'autorité & avis du Sr André Thiolleyres habitant à Vuillens son epoux " (Da 72/16, notaire Testaz)
Trois jours plus tard, le pasteur de Bex Frédéric Alexandre Constant, inscrit dans son livre le mariage de

"André, fils d'André Theolaire notaire, originaire du lionois, proselyte établi à Wuillerens baillage de Morges et de Marie Françoise Fontaine de Bex ".

En date du 6 février 173 (Ba 10/3, p.320) LL. EE. répondent à une supplication d'André Thiolleyres que le gouverneur d'Aigle leur a fait parvenir cachetée. Ils rappellent au gouverneur que le prosélyte de Lyon s'est marié à Bex et y élève des enfants. LL.EE. indiquent au gouverneur que le séjour de Thiolaire à Bex peut être toléré jusqu'au mois de mars prochain, mais qu'entre temps il doit s'être procuré un droit de bourgeoisie et sa naturalisation, s'il ne veut pas être chassé du pays.

Le couple Thiolaire reste à Bex, où naissent 5 enfants, dont deux jumeaux, entre 1736 et 1739.

Le 26 novembre 1739, " Mtre André Thiollayre dem. à Bex " emprunte 40 florins à Jean François Thomas de Fregnières, sous l'obligation de ses biens et avec la caution de son beau-frère Jean Jaques Fontannaz. (Da 72/19)

Le 3 décembre 1739, " *dud[it] jour M[ait]re André Thiolleyre dem[eurant] dans ce lieu, a confessé de devoir au susd[it] M[ai]tre Matthey [Jean Jaques Matthey, cloutier] dem[eurant] dans ce lieu, la somme de trente sept florins six sols qui provient p[ou]r torne de l'Echange qu'ils viennent de faire entre led[it] Cred[iteu]r & led[it] Debit[eur] d'une Charête avec l'attirail d'un cheval receuë à contentement, contre une autre charette, receuë de même. Payable à la prochaine St Blaize [3 février] sans int[erets] jusqu'alors, mais etant attendu plus outre, l'int[eret] prendra cours dès lors; par oblige[ti]on de biens "*. (Da 72/20).

On ne cite plus Thiolaire dans les actes des notaires de Bex au-delà de 1739. Par contre, le 6e enfant du couple, Antoine Isaac, est baptisé dans la paroisse le 1.1.1741.

Le 31 décembre 1742 (Ba 10/3, p. 580.581) l'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne adressent au gouverneur d'Aigle, Samuel Wurstemberger, un nouveau mandat où ils rapportent qu'André Theolayre, prosélyte, habitant Bex, s'est adressé à eux en sollicitant une aide pour lui et sa famille. On rappelle au gouverneur l'ordonnance de 1733 concernant le mariage des prosélytes et on le charge d'inviter la communauté de Bex, qui ne s'est pas opposée au mariage de Theolayre, à le reconnaître, lui et ses enfants, parmi ses bourgeois, et à les traiter comme tels.

Que contenait cette ordonnance de 1733 ? On l'a vainement cherchée dans les archives du gouvernement d'Aigle, qui ne l'ont apparemment pas retenue. Mais elle est rapportée *in extenso* dans le " Registre des mandats souverains de Lausanne, commencé l'an 1723 " (Ba 16/5, p. 347 à 350). Voici ce texte dans son entier:

*" Ordonnance Souveraine
Touchant les Mariages des Prosélytes et Refugiés
L'Avoyer et Conseil de la Ville de Berne
nostre salutation premise très cher et feal Ballif.*

Nonobstant que nous ayons différentes fois donné nos ordres, pour empêcher les mariages des Prosélytes, et des Refugiés, et de leurs descendances, qui tombent à la charge du Publicq, nos ordres susdits n'ont pas esté executés, en sorte que nous nous voyons obligés de renouveler la dessus les precautions necessaires, pour empêcher ces abus, et de vous ordonner très serieusement de nottifier à toutes les villes, villages et communeautés du Baillage, qu'ils ne laissent marier ny habiter parmi eux, aucuns Prosélytes, à moins qu'ils n'ayent obtenus un droit de Bourgeoisie, et ne soyent nullement à charge n'y a nous n'y aux communes; Et qu'en cas de negligence et de tollérence, les dittes villes et communeautés, seront obligés de garder tels Prosélytes avec leurs dependances & descendances, comme leurs autres Bourgeois, sans qu'ils nous soyent en aucune façon à charge; à l'égard des Refugiés, aucun ne se pourra marier a moins qu'ils ayent fait conster à la Direction de nostre Capitale, ou à celles qui sont (348) establies dans nos villes, et dans le Paijs, par quels moyens ils sont en état de se nourir avec leurs familles et descendances, sans estre à charge à nous, et à nos communes, en quel cas les mariages leur seront permis.

Mais au cas qu'ils ne puissent le demontrer suffisamment, et que nonobstant ils viennent à se marier, sans permission, ou fissent tenir leurs Mariages hors du Paijs, Ils ne seront nullement soufferts, dans le Paijs, mais seront incessamment renvoyés dehors.

D'intention precise, que telle ville ou communauté qui contreviendra au present nostre Reglement, sera tenuë et obligée de les garder dans la suite, sur le même pied que leurs anciens Bourgeois, de les laisser jouir de tous les mêmes avantages, et de les entretenir convenablement sans qu'ils soyent en nulle façon à nostre charge; Ce que vous aurés à nottifier et à executer ponctuellement, de même que nos autres Ballifs du Paijs de Vaud, Dieu soit avec vous,

Donné ce 25e fevrier 1733 "

L'ordonnance devait être transmise au Ministre Rosset de Rochefort, Doyen de la Venerable Classe de Lausanne [Benjamin Rosset, 1721-1754]

pour la communiquer à tous les ministres de la Classe. Notification est faite à toutes les communes du bailliage de Lausanne et aux Directeurs de la Bourse des pauvres français Réfugiés à Lausanne.

Quelques années plus tard, le " Recueil d'ordonnances pour les Eglises du Pays -de-Vaud, de l'imprimerie de LLEE, MDCCLVIII " traitait du mariage des réfugiés et des prosélytes (chiffre IX, p. 26-27) Les principes restaient les mêmes; seule l'exigence faite aux communes d'accorder la bourgeoisie aux prosélytes qu'elles auraient laissés contracter un mariage se trouvait atténuée; on pourrait remplacer le droit de bourgeoisie par celui d'habitation perpétuelle. Voici comment le Recueil traitait du mariage des prosélytes:

" Les Proselites ne peuvent être mariés, qu'ils n'ayent acheté un droit de bourgeoisie & qu'ils n'ayent été naturalisés.

Si on est obligé de les marier sans qu'ils ayent été naturalisés, ils doivent sortir du Pays.

Si une Ville ou une Communauté leur permet l'habitation, elles seront tenues de garder ces personnes-là & leur posterité, comme étant Citoyens du lieu, ou Habitants perpétuels. "

La Communauté de Bex, sommée de reconnaître Thiolayre et sa famille comme bourgeois, répondit à LL.EE. en demandant la révocation de l'arrêt du 31.XII.1742. Le texte de cette requête figure au Registre no 6 des AcBex, sans date ni pagination. Le voici *in extenso* :

on commence par rappeler l'arrêt du 31.XII.1742 et les injonctions de LL EE, puis on poursuit: " *surquoy Vos Exces sont priées d'observer:*

que ledit Conseil Exposant a pris par rapport audit Thiolayre toutes les mesures prescrites par ladite ordonnance de 1733 : Car ledit Conseil ayant eû vent qu'après avoir travaillé quelques mois de sa profession de menuisier en qualité de compagnon chez un maître de l'endroit, ledit Thiolayre s'allait marier, il lui fut ordonné de vuidier le lieu incessamment et defense fut faite de publier les annonces.

La dessus le dit Thiolayre s'en fut au Pays de Vaud travailler chez Mr de Wuillerens, d'ou il écrivit a sa pretendue epouse, que comme il avoit trouwé de l'ouvrage pour longtemps et que ledt Mr de Wuillerens lui faisoit esperer que sil se conduisoit bien il seroit reçu communier de l'endroit; il chargeoit sa dite epouse de se presenter au Conseil pour obtenir la permission de faire publier ses dites annonces. Sa lettre fut produite au dit Conseil, et la dessus il luy fut accordé ce qui ne pouvoit luy être refusé, d'autant que sa dite epouse étoit de Bex, puisque c'est une loy de V.Exces que les annonces doivent être publiées dans les lieux d'où les personnes sont originaires.

Thiolayre marié et habitué à Wuillerens depuis plusieurs mois, avec sa femme, y tomba malade, et se trouvant sans secours et sans assistance, crut que son meilleur étoit de venir a Bex pour negocier quelque peu de biens-fonds que sadite femme y avoit, pour s'aider à s'entretenir jusqu'à ce qu'il fut en état de travailler de sa profession. Des qu'il fut arrivé le Conseil lui fit demander ce qu'il avoit à faire dans ce lieu, et aiant repondu qu'il étoit venu pour vendre le bien de sa femme, on lui laissa le tems qui parut nécessaire pour negocier ses petites affaires.

Le Conseil qui avoit les yeux tendus sur luy s'appercevant qu'il ne pensoit point a s'en retourner delibera que le Chatelain iroit auprès du Seigneur Gouverneur pour l'en informer et prendre un mandat qui ordonne aux Thiolayres a vuidier le lieu incessamment.

L'on produit à LL.EE. l'extrait du livre du Conseil sur ce sujet en date

du 16e 8bre 1735. Le mandat luy fut nottifié le 22e 8bre. Par le mandat ledit Conseil lui rappelle sa lettre écrite de Wuillerens et le somme a y retourner a defaut de quoy on prendroit les voyes de fait pour ly obliger; ce mandat est aussi produit à V. Exces. Enfin le dit Thiolayre ayant demandé une suspension jusqu'au printemps 1736, et ne s'etant point mis en devoir de sortir, ledit Conseil luy fit nottifier derechef un mandat en date du 1. aout 1736 qui le cite a paroître devant ledit Seigneur Gouverneur au sujet de sa desobeissance. Vos Exces sont très humblemt supliées de remarquer que par ce mandat ledit Conseil avoit deja remis alors une très humble requete au dit Seigneur Gouverneur pour la faire parvenir à Leurs Excellences de l'Illustre Chambre des Proselytes.

Le dit Thiolayre ne daigna point paroître a la citation qui luy estoit donnée, mais setant absenté, l'on sut qu'il recherchoit a retourner en france a la faveur d'un Pardon. Pour cela il s'en fut a Genève aupres du Resident qui le voyant tout infirme ne voulut point lui accorder de saufconduit. Ce refus l'obligea a s'aller jeter aux pieds de V.Exces qui ont ensuite rendu l'arrêt dont ledit Conseil humble exposant demande le redressemt.

Puisque d'un coté on fait voir a vosdites Exces que la Communauté n'est dans aucun defaut a cet egard, Qu'au contraire elle a suivi de point en point le rescrit de la predite ordonnance de 1733, touchant les Proselytes,

De l'autre est que le dit Conseil et Sindic qui se fondent en la haute justice de V. Exces ne voudront pas charger cette communauté de gens qui lui sont a charge, & contre lesquels elle a pris toutes les mesures possibles.

Parce que cette communauté est déjà si remplie d'etrangers, tous pour la plupart pauvres & miserables, et par consequent a la charité, que l'on ose assurer come une verité certaine, qu'il n'y a aucune communauté dans letendue de la Domination de V.Exces qui en ait autant, puisque Bex seul en a autant que tout le reste du gouvernement.

Dailleurs il y a deja tant de pauvres bourgeois stipendiaires de la confrairie qu'il faudroit assister mieux qu'on le fait, si les rentes pouvoient le permettre, mais c'est si peu de choses que sans les assistances journalieres des gens de bien les pauvres souffriroient considerablement.

Par ces faits, et par ces considerations qui ne sont pas ny les unes ny les autres indignes de l'attention de V.Exces en tant que c'est la pure verité, lesdits sindic et Conseil esperent qu'en revocation dudit arret du 31.XII.1742, V.Exces libereront ladite Communauté de Bex d'y satisfaire, & quant au dit Thiolayre, & sa famille, elles en ordonneront suivant qu'ils trouveront a propos.

Puissent V.Exces jouir longtems suivant les voeux des dits humbles exposants, des benedictions du ciel".

Il n'est pas douteux que LL.EE. maintinrent leur décision, et la communauté de Bex dut souffrir la présence des Thiolayre, sans pour autant les recevoir parmi les bourgeois. Les deux dernières mentions de la famille à Bex concernent le baptême d'André Thiolayre le 4 octobre 1744 et son décès le 1er décembre de la même année. A cette date, le couple Thiolayre-Fontannaz perdait un enfant pour la cinquième fois: en effet, Jean Pierre, baptisé le 13.II.1737, était décédé le 19.IX.1740 déjà; sa jumelle Marie était morte le 21.XI.1741; Suzanne Marguerite, dont la naissance n'a pas été repérée, était morte le 16.VI.1743, et Antoine Isaac, baptisé le 1.I.1741, avait quitté ce monde en décembre 1743 déjà. Seules deux filles survivaient en décembre 1744: Marie Marguerite, baptisée le 15.I.1736, et Judith, baptisée le 2.II.1739.

Le décès d'André Thiolayre et de sa femme, pas plus que celui de leurs deux

filles survivantes n'a pu être retrouvé dans les actes de la paroisse de Bex, ni dans ceux de Vuillerens, entre 1745 et 1801. Le prosélyte venu du Lyonnais a sans doute quitté Bex avec sa femme et ses filles. A-t-il pris domicile ailleurs sur les terres bernoises ? A-t-il obtenu du Résident français à Genève le sauf-conduit qui lui avait été précédemment refusé ? Seule la découverte, bien improbable, d'un nouveau document, pourrait lever le voile qui nous cache le destin des Thiolyre.

André Thiolyre a vécu dans le malheur son séjour à Bex: en 9 ans, il perdit 5 de ses 7 enfants. Une mortalité si élevée peut être due à des facteurs biologiques héréditaires ou congénitaux; elle peut tout aussi bien s'expliquer par une extrême pauvreté. Sans cesse menacé par la misère et par les autorités communales, ce prosélyte eut le courage d'implorer par deux fois le secours de LL.EE. Ses appels au secours signifient qu'il ne recevait pas la moindre assistance de la commune et des communiers de Bex (à l'exception, probablement, des frères Fontannaz) Son cas ne fut sans doute pas isolé, même s'il fut le seul à laisser des traces écrites. Le déroulement de la contestation qui éclata entre LL.EE. et la communauté de Bex à propos de Thiolyre et à son détriment, éclaire les difficultés que les autres prosélytes ont rencontrées; la lecture des actes d'état civil les faisait seulement deviner. On a indiqué en son lieu (p.114/351-115/352) combien longtemps s'est prolongé le statut de prosélytes pour quelques familles installées à Bex avant le Grand Refuge, les Bossonay, Chaland, Courtaz, Fer et Lizet. En 1732 (p.35/272) on enregistrait à Bex, outre les sus-nommés, des prosélytes fixés à Bex après 1700: les Boriace, Sthioul, Jaques, Pastre, Plat, et Cregu; l'assimilation de la majorité d'entre eux fut difficile, mais leurs familles purent se maintenir à Bex pendant longtemps.

D'autres prosélytes venus à Bex entre 1700 et 1732 ne furent pas enregistrés à cette dernière date; ils avaient curieusement disparu peu après leur installation ou leur passage à Bex: Jean Baptiste Callard n'est plus cité après son mariage avec Marguerite Lermet en 1721; Jaques Fontany, père naturel en 1711, de Jaques, fils de Gabrielle Bocherens, ne put séjourner à Bex, mais un Fontany, son descendant, fut encore inscrit au registre matricule de la Corporation Vaudoise à Sainte-Croix en 1824; Jean Isaac Anglade et sa femme Gabrielle Gaillard n'apparaissent plus après la naissance de leur fils Antoine Isaac le 4.VIII.1713, l'année de leur mariage; François Petit-Laurent, reçu en septembre 1706, épousa, à une date non repérée, Pernon Cherix de Lalex; ils disparurent après la mort de leurs deux enfants en 1718; René Rubert avait épousé Barbille Ravy en 1724; on ne parle plus d'eux après 1725. On ne cite plus jamais Jean Vuanault après son mariage en 1724 avec Anne Judith Gay.

C'est un euphémisme de dire que les gens de Bex n'aimaient pas les prosélytes avant 1685 et surtout après 1700. Le cas d'André Thiolyre est particulièrement représentatif des difficultés qu'un étranger, pourtant admis par Berne au nombre des prosélytes, devait rencontrer pendant son séjour à Bex.

Même en admettant qu'il fût venu du Lyonnais pour des motifs économiques et non religieux, Thiolyre a payé très cher son admission à la Sainte-Cène. Les derniers paragraphes de la demande de révocation de l'arrêt du 31 décembre 1742 que la communauté de Bex adressa à LL.EE. expriment très clairement et très lourdement les sentiments de rejet que les communiers nourrissaient à l'égard des étrangers, réfugiés et prosélytes confondus. Les bourgeois de Bex n'avaient apparemment que mépris pour les difficultés que rencontraient celles de leurs filles ou de leurs soeurs qui avaient choisi d'épouser un prosélyte, ou qui en attendaient un enfant hors mariage; dès leur mariage ou leur grossesse,

elles semblent avoir perdu non seulement tous leurs droits, mais également toute considération de la part des communiens bellerins.

En obligeant les communes à reconnaître comme bourgeois ou habitants perpétuels les prosélytes qui avaient épousé une de leurs ressortissantes du Pays de Vaud, LL.EE. tentaient de mettre les femmes vaudoises à l'abri des situations pénibles qu'avaient connues celles qui, dès le Grand Refuge, avaient épousé des réfugiés. L'histoire des prosélytes demeurés à Bex, comme celle de ceux qui furent chassés de la commune après leur mariage, démontre clairement que Berne ne put venir à bout de la résistance des gens de Bex, ni en 1733, ni plus tard.

Sources concernant la section B, " Documents pour servir à l'identification des réfugiés ", et ses annexes (p. 238 / 436 ou 1 / 199)

Les sources concernant l'histoire des Roux ont été rapportées aux pages 64-65, pour la première partie, aux pages 148-149 pour la deuxième et la troisième partie, à la page 196 pour la quatrième partie.

On a inscrit dans le texte la plus grande partie des références concernant la section B. en particulier celles qui touchent à la Liste Synoptique. On donne ci-dessous uniquement les quelques ouvrages imprimés que l'on n'a pas détaillés dans le corps du texte :

- 1.- **Fontannaz Monique**, Les cures vaudoises, 1 vol., 453 p., BHV no 84, Lausanne, 1987.
- 2.- **Schmid Dr H.J.**, L'Eglise de Leysin, 1445-1945, brochure illustrée, 29 p., Imprimerie Nouvelle, Leysin, 1945.
- 3.- **Combe Ernest**, Les réfugiés de la révocation en Suisse, 1 vol., 299 p., Georges Bridel, Lausanne, 1865.
- 4.- **des Maizeaux**, Lettres de Bayle, publiées sur les originaux, 3 vol., aux dépens de la Compagnie, Amsterdam, 1729.
- 5.- **Mörikofer Johann Kaspar**, histoire des Réfugiés de la Réforme en Suisse, traduit de l'allemand et illustré par G.Roux, 1 vol, 432 p., Sandoz et Fischbacher, Paris, Neuchâtel et Genève, 1878.
- 6.- **Jean Charles Isaac Secretan (1797-1875)**, sa généalogie et sa descendance, 1 vol., 156 p., Imprimerie Centrale, Lausanne.
- 7.- **Tillier Anton de**, Histoire de la République Helvétique, traduite librement de l'allemand par A. Cramer, 2 vol., 329 et 335 p., Cherbuliez et Cie, Genève, 1846

Table des matières

Documents pouvant servir à l'identification des réfugiés et proslytes qui ont séjourné à Bex de 1685 à 1798 - esquisse diachronique d'une difficile intégration - (1700 - 1871)

Introduction	p. 23-25
Listes et réarrangements par ordre alphabétique :	
Abjurations publiques au Villaret (18-19.IX.1685)	p. 26-29
Réfugiés enregistrés à Vevey le 16/26.IX.1685	p. 30-40
Réfugiés pragelans à Bex avant le recensement de 1693	p. 41-42
Dénombrement des réfugiés à Bex en 1693	p. 43-44
Enregistrement des réfugiés à Bex le 1.III.1696	p. 45-49
Dénombrement des réfugiés à Bex fin VII. 1698	p. 50-56
Dénombrement des étrangers rière la commune de Bex du 16.XI.1732	p. 57-65
Liste alphabétique et synoptique des réfugiés signalés à Bex dès 1685 et leur descendance jusqu'à 1798	p. 66-132
Evolution de la colonie des réfugiés à Bex 1685 - 1798	p. 133-142
Les dernières phases de l'intégration 1798 - 1871	p. 143-163
Annexe no 1 : Charles Bourdin (1646 - 1707) pasteur au Mas-d'Azil, réfugié au gouvernement d'Aigle, pasteur à Leysin	p. 164-213
Annexe no 2 : Comment la communauté de Bex accueillit André Thiolaire, prosélyte de Lyon (1734 - 1744)	p. 214-219
Sources concernant la section B	p. 220